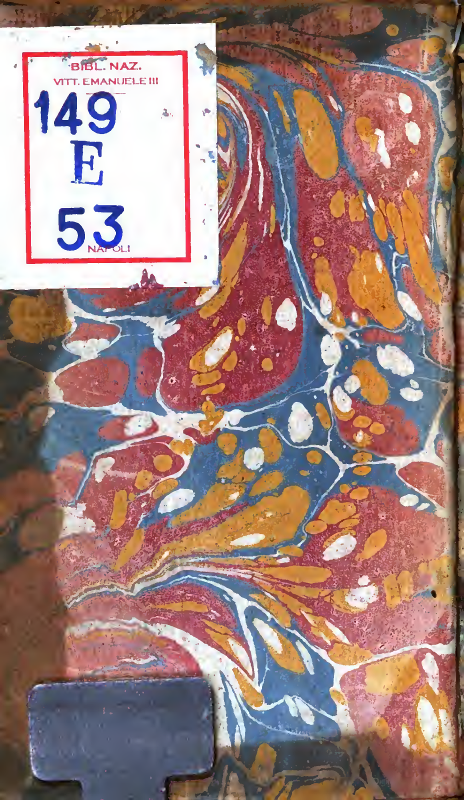






DE
L'ORIGINE
DES LOIX, DES ARTS,
ET DES SCIENCES.

TOME TROISIEME.

DE

L'ORIGINE

DES LOIX, DES ARTS,

ET DES SCIENCES;

ET DE

LEURS PROGRÈS

CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.

TOME TROISIEME.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.



A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le College.

M. DCC. LIX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

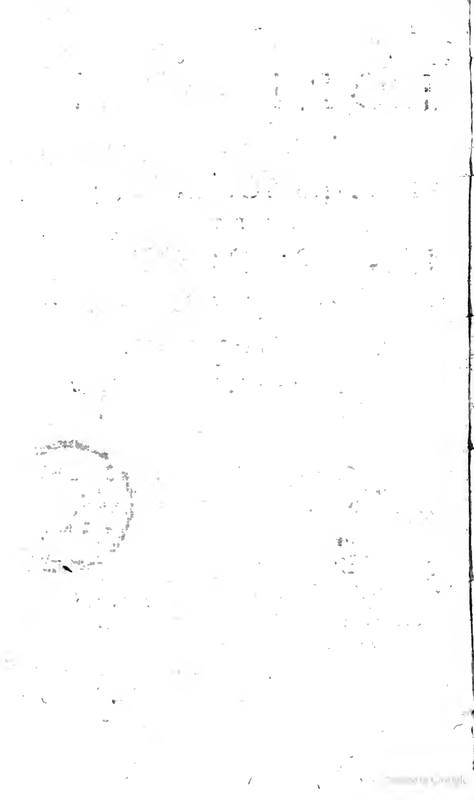




TABLE
DES LIVRES,
CHAPITRES, ARTICLES, ET PARAGRAPHES ;
Contenus dans le IIIe. Volume.



LIVRE PREMIER.



LIVRE II.



DE L'ORIGINE

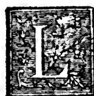


DE L'ORIGINE DES LOIX, DES ARTS ET DES SCIENCES,

Et de leurs progrès chez les anciens Peuples.

SECONDE PARTIE.

INTRODUCTION.



'ESPACE de tems qui s'eſt écoulé depuis le Déluge juſqu'à la mort de Jacob, étoit, ſans contredit, la partie la plus ingrate de notre Ouvrage. Il ne nous reſte pas aſſez de faits, ni aſſez de détails hiſtoriques, pour ſe

former une idée abſolument nette de l'état du genre humain dans les premiers ſiécles. On n'a pas dû au reſte s'en promettre davantage de l'enfance du monde; c'eſt même plus qu'on n'en oſeroit eſpérer de tems ſi éloignés. Malgré la diſette de monumens, on peut toujours entrevoir les degrés par leſquels les peuples ont paſſé ſucceſſivement pour ſe perfectionner.

Nous ne ſerons point expoſés à de pareils inconvéniens dans les ſiécles dont je vais rendre compte. Quoique dans le nombre des faits qui ſe préſentent, il y en ait encore pluſieurs d'altérés par la fable, ils offrent cependant de très-grandes reſſources à la curioſité. Il nous reſte aſſez de détails ſur l'état où étoient la Politique, les Arts, les Sciences, le Commerce, la Navigation & l'Art Militaire dans quelques parties de l'Aſie & dans l'Egypte.

La Gréce, dont juſqu'à préſent il n'avoit preſque point encore été queſ-

tion, va commencer auſſi à fixer nos regards. A meſure que nous nous éloignons des ſiécles voiſins du Déluge, on voit les arts & les ſciences s'introduire dans cette partie de l'Europe, & ſes habitans ſortir de la barbarie.

Le tableau de tous ces différens objets n'eſt point difficile à tracer. Les époques en ſont connues, on peut les aſſigner; on peut enfin ſuivre aiſément le progrès des peuples, déterminer aſſez exactement le degré de leurs lumieres, & apprécier leurs connoiſſances.





SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux : espace d'environ 600 ans.

LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement.

L'HISTOIRE de la haute Asie ne nous fournira dans le cours de l'époque présente aucune lumiere sur la Politique, les Loix & la forme du Gouvernement. Les événemens arrivés dans cette partie du monde pendant tout l'espace de tems qui va nous occuper, sont entiérement inconnus. L'Histoire de l'Egypte n'est pas

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

tout-à-fait aussi stérile dans ces mêmes siécles, que celle de la haute Asie : elle nous sera de quelque ressource pour chacun des objets que je viens d'indiquer. Mais la Gréce nous dédommagera amplement du peu de secours dont l'Asie & l'Egypte vont être pour ce moment. L'Histoire de cette partie de l'Europe fournit dans les siécles dont il s'agit maintenant, quantité d'événemens, de circonstances & de détails très-propres à nous instruire du progrès des Loix & de la Politique chez les différens peuples connus sous le nom de Grecs.



CHAPITRE PREMIER.

Des Babyloniens & des Assyriens.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem. de la Royauté chez les Hébreux.

On a vû dans la premiere Partie de cet Ouvrage que Ninus avoit réuni au trône d'Assyrie celui de Babylone. On y a vû aussi qu'à la mort de ce Prince, le vaste Empire formé par ses conquêtes, avoit passé entre les mains de Sémiramis son épouse. Depuis Ninias, fils & successeur de Sémiramis, jusqu'à Sardanapale, on trouve un vuide étonnant dans l'Histoire d'Assyrie & de Babylone. Il n'y a rien d'assuré dans la suite des Rois qui ont occupé le trône pendant l'espace de plus de 800 ans. On nous a, il est vrai, conservé les noms de la plûpart de ces Monarques [a]. Mais cette liste a paru suspecte à quelques Critiques. Ils ont prétendu y reconnoître plusieurs marques de supposition [b]. Quoi qu'il en soit, comme il

[a] *Euseb.* Chron. l. 2. = *Syncell.* p. 103-108-123-147-151-154, 155-159-165.

[b] On a prétendu remarquer dans cette liste donnée par Ctésias, quantité de noms qu'il pour-

IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement. de la Royauté chez les Hébreux.

ne reste aucun monument de ces Princes [a], cette discussion est fort peu importante.

On attribue communément l'obscurité de leurs regnes à la mollesse & à l'indolence dans laquelle on accuse ces anciens Monarques d'avoir vécu ; mais peut être cette obscurité doit-elle être attribuée, moins à la nonchalance de ces Princes, qu'à la tranquillité dont ils ont eu soin de faire jouir leurs peuples. Les vertus de la vie douce & paisible ne frappent pas de même que l'éclat des

roit bien avoir empruntés du Grec & du Persan pour former un si long catalogue. *Sphærus*, *Lampridès*, *Laosthénés*, *Dercylus*, sont des noms Grecs : *Amyntas*, est un nom des Rois de Macédoine. *Arius*, en est un des Rois de Sparte. *Xercès*, *Armamitrès*, *Mithræus*, sont des noms Persans. *Sosarmus*, est le nom d'un Roi des Médes, selon Ctésias même. Voyez le P. Montfaucon, *Hist. de Judith* p. 127.

On pourroit cependant excuser Ctésias, sur ces noms Grecs & Persans qu'il donne à plusieurs Rois Assyriens, en disant qu'il avoit employé ces noms tels qu'il les avoit trouvés dans les Archives de Perse, traduits de l'Assyrien en Persan. On pourroit dire aussi que peut-être il les a traduits lui-même en Grec, & les a exprimés par d'autres noms qui lui auront paru équivalens. Combien d'Ecrivains ont pris la même liberté ? Sans parler des Grecs, & des Latins, l'Histoire écrite par M. de Thou, fourniroit seule plusieurs exemples de noms tellement déguisés, qu'à peine peut-on les reconnoître.

[a] Voyez notre Dissertation sur les antiquités des Babyloniens, des Assyriens, &c. à la fin du sixiéme Volume.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

talens militaires. L'Histoire ne se charge guères que des conquêtes & des révolutions célebres, sur-tout lorsque les Historiens parlent de pays qui ne les intéressent point. Nous ne connoissons l'histoire des anciens peuples que par les écrits des Grecs. Les Grecs, peuple inquiet & remuant, n'estimoient que les nations belliqueuses. Ils n'ont pas daigné écrire les regnes tranquilles des Souverains de Ninive [a]: amateurs du merveilleux, ils ne trouvoient point dans l'histoire des Monarques Assyriens, de ces événemens brillans qui attachent l'esprit des Lecteurs, & frappent l'imagination des Ecrivains. Extrêmement prévenus d'ailleurs en faveur des Egyptiens, ils n'ont, pour ainsi dire, connu que ce peuple dans toute l'antiquité.

On doit juger cependant que les successeurs de Ninias n'étoient pas absolument tels qu'on nous les représente. Tous les Historiens de l'antiquité avouent qu'on ne connoissoit point de Monarchie qui eût subsisté aussi longtems que celle des Assyriens [b]. Héro-

[a] *Diod.* l. 2. p. 136. = [b] Ibid. p. 137. = *Dionys. Halicarn.* l. 1. p. 2.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

dote, celui de tous les Ecrivains qui donne le moins de durée à cet Empire, convient cependant que les Assyriens ont été maîtres de l'Asie pendant 520 ans [a]. Il n'est parlé durant le cours de tant de siécles d'aucune révolution. Cet Empire se seroit-il maintenu pendant un si long espace de tems sans troubles & sans révolutions, si les Rois qui le gouvernoient eussent été entiérement perdus de débauches & abîmés dans la mollesse ? Ils ne s'occuperent vraisemblablement que du soin de gouverner leurs peuples en paix ; c'est par cette raison que les Historiens Grecs n'ont pas daigné en parler, ils ne trouvoient rien de remarquable à en rapporter [b]. Est-ce un titre néanmoins pour mépriser ces Princes ? Sont-ce toujours les inclinations guerrieres d'un Monarque qui font le bonheur de ses sujets ? Quoi qu'il en soit au surplus, il faut nécessairement perdre de vûe les Babyloniens & les Assyriens pendant tout l'espace de tems que nous allons parcourir dans cette seconde Partie de notre Ouvrage.

[a] L. 1. n. 95. = [b] *Diod.* L. 2. p. 136.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

CHAPITRE SECOND.

Des peuples de la Palestine & de l'Asie Mineure.

NOUS sommes mieux instruits des événemens arrivés durant les mêmes siécles dans cette partie de l'Asie, que baigne la Méditerranée. On a vû dans le Volume précédent, que peu de tems après le déluge la Palestine & les environs du Jourdain étoient habités par des nations policées qui cependant, à l'exception des Sidoniens, n'ont joué aucun rôle dans l'Histoire. La plûpart de ces peuples furent détruits par Josué, lorsqu'il fit la conquête de la Palestine. Il n'y eut que ceux auxquels les Grecs ont donné le nom de Phéniciens, qui se conserverent. Nous les ferons connoître plus particuliérement, lorsque nous parlerons de l'état du Commerce & de la Navigation dans les siécles qui nous occupent présentement.

L'Histoire de l'Asie mineure, qui

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

jusqu'à ce moment n'a pû rien fournir à notre travail, présente aussi des objets très-dignes d'attention. Il s'est élevé dans cette partie du monde plusieurs Etats dont il est très-souvent question dans l'Histoire ancienne. Les Lydiens, les Troyens, les Phrygiens sont des peuples très-connus. Il est vrai, qu'à l'exception des Troyens, ces Monarchies, dans les siécles dont nous parlons n'étoient pas fort considérables. Aussi nous y arrêterons-nous peu.

A l'égard des Troyens, leur Empire étoit d'une assez grande étendue. Plusieurs provinces en relevoient. La côte maritime de l'Hellespont étoit en entier dans leur dépendance [a]. Tous les Ecrivains de l'antiquité s'accordent à donner une grande idée de la Puissance de Priam [b]. Troye, la capitale de ses

[a] Achille, dans l'Iliade, dit que par mer il a pris douze villes de l'Empire Troyen, & que par terre il s'est rendu maître de onze, *l.* 9. *v.* 328.

[b] La description qu'Achille fait à Priam, lui-même, de l'étendue de l'Empire Troyen, en donne une très-grande idée. *Iliad.* l. 24. v. 544, &c.

L'Epithéte que Virgile donne à Priam, est aussi une marque qu'on regardoit ce Prince comme le plus puissant Monarque qui régnât alors dans l'Asie Mineure.

..... *Tot quondam populis, terrisque superbum. Regnatorem Asiæ.* Æneid.

Etats, étoit une ville considérable; son Royaume d'ailleurs paroît avoir été très florissant. Mais on ne sçait rien de particulier sur la maniere dont il étoit gouverné. On ignore quelles en pouvoient être les loix. Ce que l'on en peut dire de plus certain, c'est que la couronne y étoit héréditaire [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Le trône étoit aussi héréditaire dans les autres Royaumes de l'Asie mineure. La maniere dont on raconte que Gordius, qu'on doit regarder comme la tige des Rois de Phrygie, parvint à la royauté, présente un de ces événemens qui dans les premiers tems auront donné naissance au gouvernement monarchique.

Les Phrygiens, comme tous les autres peuples, furent quelque tems sans aucune forme de gouvernement. Lassés des malheurs auxquels leurs dissensions domestiques les exposoient journellement, ils consulterent l'Oracle pour sçavoir quelle en seroit la fin. La réponse fut que le seul moyen d'arrêter le cours des maux qui les désoloient, étoit

L. 2. v. 559.
Strabon qualifie Priam de *Roi des Rois*. l. 13. p. 891.

[a] *Diod.* l. 4. p. 318, &c.

IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt de la Royauté chez les Hébreux.

de se choisir un Roi. Les Phrygiens voulurent sçavoir sur qui devoit tomber leur choix. L'Oracle leur commanda d'élever sur le trône le premier qu'ils rencontreroient allant sur une charrette au temple de Jupiter. A peine eurent-ils reçu cette réponse, qu'ils rencontrerent Gordius. Sur le champ ils le proclamerent Roi [a]. Gordius, en mémoire de cet événement, consacra à Jupiter la charrette sur laquelle il étoit monté lors de son élévation au trône. Le nœud qui en attachoit le joug au timon, étoit si adroitement fait, qu'on ne pouvoit découvrir ni où il commençoit, ni où il finissoit. C'est ce nœud si connu dans l'antiquité sous le nom de *Nœud Gordien*. L'Oracle avoit déclaré que celui qui pourroit le délier auroit l'Empire de l'Asie [b].

Après Gordius, son fils Midas monta sur le trône l'an 1428. avant J. C. [c].

[a] *Justin*, l. 11. c. 7. = *Arrian.* de Exped. Alex. l. 2. p. 85.
Arrien se trompe en rapportant à Midas ce qu'on vient de lire sur Gordius. Le plus grand nombre des Ecrivains, s'accorde à reconnoître Gordius pour le premier Roi de Phrygie.

[b] *Arrian.* loco cit. p. 87.

[c] Voyez les Mém. de l'Académ. des Inscript. t. 9. p. 126. = *Euseb.* Chron. l. 2. p. 86.

L'hiſtoire, ou plutôt la fable débitée ſur le compte de ce Prince, eſt trop connue pour que je m'y arrête. Ce fut Midas qui établit dans la Phrygie les cérémonies du culte public que l'on y rendit depuis ſon regne à la Divinité. Il tenoit d'Orphée la connoiſſance de ces pratiques religieuſes [a]. L'Hiſtoire remarque que ces ſentimens de religion qu'il ſçut inſpirer à ſes peuples, contribuerent plus à affermir ſon autorité, que la puiſſance de ſes armes [b].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Voilà tout ce que l'hiſtoire de l'Aſie peut fournir ſur l'objet qui nous occupe préſentement. Les maximes, les loix politiques & civiles des peuples dont nous venons de parler, nous ſont abſolument inconnues. On ne peut même s'en former aucune idée. Les ſecours nous manquent entiérement. Il en faut cependant excepter les Lydiens. Hérodote nous apprend que leurs loix étoient les mêmes que celles des Grecs [c].

Si nous voulions arrêter nos regards ſur le peuple Hébreu, nous trouverions

[a] *Conon.* apud *Phot.* Narrat. 1. p. 424. = *Juſtin.* l. 11. c. 7. = *Ovid.* Metam. l. 11. v. 93.

[b] *Conon. Juſtin.* loco cit.

[c] L. 1. n. 94.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

abondamment de quoi nous dédommager de la disette où nous laissent les autres nations de l'Asie. Depuis la sortie d'Egypte, les Israélites commencerent à se former en corps de nation, séparée par ses loix & ses usages de tout le reste de la terre; nation qui subsiste encore aujourd'hui; nation qui, quoique dispersée dans toutes les contrées de l'univers, se gouverne encore par ses coutumes particulieres. Les loix politiques & civiles des Hébreux nous sont parfaitement connues. Elles le sont même trop pour s'arrêter à en retracer le tableau. D'ailleurs on ne doit faire aucune comparaison entre la forme du gouvernement établi par Moïse, & les autres espéces de gouvernemens dont l'Histoire présente des exemples. Le peuple Hébreu a eu l'avantage unique d'avoir spécialement Dieu pour Monarque & pour Législateur. C'étoit de Dieu même que cette nation avoit reçu ses loix. C'étoit enfin l'Etre suprême qui avoit daigné prescrire les cérémonies du culte qu'il vouloit que les Israélites lui rendissent. On ne doit donc faire aucune comparaison entre les loix de ce peuple, loix dictées par la Sa-

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

geſſe même, & celles que pouvoient ſuivre les autres nations. Les ſeuls préceptes du Décalogue renferment plus de vérités ſublimes, & de maximes eſſentiellement propres à faire le bonheur des hommes, que tous les écrits de l'antiquité profane n'en peuvent fournir. Plus on médite les loix de Moïſe, & plus on y apperçoit de lumiere & de ſageſſe : caractère infaillible de divinité qui manque à tous les ouvrages des hommes, dans leſquels, lorſqu'on veut les approfondir, on trouve toujours de très-grandes défectuoſités. D'ailleurs les loix de Moïſe ont ſeules l'avantage ineſtimable de n'avoir ſubi aucune des révolutions communes à toutes les loix humaines, auxquelles on a toujours été obligé de retoucher ſouvent, ſoit pour y changer, ſoit pour y ajouter, ſoit pour en retrancher quelque choſe. On n'a jamais rien changé, rien ajouté, ni retranché aux loix de Moïſe, exemple unique, & d'autant plus frappant, qu'elles ſubſiſtent en leur intégrité depuis plus de 3000 ans. Si Moïſe n'eût pas été le miniſtre de Dieu, il n'auroit pû, quelque génie qu'on veuille lui ſuppoſer, tirer de ſon propre fond des loix

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jufqu'à l'établiffemt. de la Royauté chez les Hébreux.

qui reçurent toute leur perfection à l'inftant même de leur naiffance; des loix qui pourvoient à tout ce qui peut arriver dans la fuite des fiécles, fans qu'il ait été néceffaire d'y apporter de changement, ni même de modification. C'eft ce qu'aucun Légiflateur n'a jamais fait, & ce que Moïfe lui-même n'auroit pû faire s'il eût écrit fimplement comme homme, & que l'Etre fuprême ne l'eût pas infpiré [a].

J'obferverai, au furplus, que l'alliance paffée dans le defert entre Dieu & les Ifraélites, peut être regardée comme un modéle des formalités qu'on obfervoit autrefois pour contracter ces fortes d'engagemens.

De toutes les cérémonies ufitées anciennement dans les alliances folemnelles, l'effufion du fang paroît avoir été la plus importante & la plus univerfelle. S. Paul dit que Moïfe ayant fait réciter devant tout le peuple le livre, dans lequel étoient écrites les conditions de l'alliance que Dieu contrac-

[a] Voyez *Jaquelot*, Differtation 3eme. fur l'exiftence de Dieu. Chap. 4-7-8-9. = Et traité de la Vérité & de l'infpiration des Livres Sacrés, t. I. Chap. 8.

toit avec les Hébreux, prit du sang des veaux & des boucs mêlé avec de l'eau, qu'il y trempa de la laine teinte en écarlate & de l'hyssope, dont il fit une espéce d'aspersoir ou de goupillon, & qu'il en jetta sur le livre & sur tout le peuple, en disant: « C'est le sang de » l'alliance que Dieu a contractée avec » vous [a] ».

II[e]. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem[t]. de la Royauté chez les Hébreux.

L'Histoire profane nous fournit une preuve également marquée de cet ancien usage, qui regardoit l'effusion du sang comme le sceau de toutes les alliances solemnelles qu'on contractoit. Hérodote, en parlant du traité de paix conclu entre les Médes & les Lydiens, par Cyaxare & par Alyattes, observe que chez ces peuples, outre les autres cérémonies qui leur étoient communes avec les Grecs, les parties contractantes étoient dans l'usage de se faire des incisions aux bras, & de sucer mutuellement le sang qui en découloit [b].

On retrouve jusques chez les Sauvages un exemple de ces anciennes cérémonies, usitées dans les traités de

[a] *Ad* Hebr. c 6. ℣. 19. = Voyez le P. Calmet, loco cit. & t. 2. p. 52 & 223.

[b] L. 1. n. 74.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

paix & d'alliance. Les Espagnols en 1643. firent un traité de paix avec les Indiens du Chyli. On a conservé la mémoire des formalités qu'on pratiqua lors de la ratification. Il est dit que les Indiens tuerent plusieurs moutons : on teignit dans leur sang un rameau de canellier, que le Député des Caciques remit entre les mains du Général Espagnol en signe de paix & d alliance [a].

Quant à la maniere de constater les alliances, l'usage étoit alors qu'on écrivît deux exemplaires des contrats que l'on passoit. On enveloppoit, on entouroit de cordelettes un de ces exemplaires, & on le cachetoit du sceau des parties contractantes. L'autre n'étoit ni enveloppé, ni scellé, il restoit à découvert, afin qu'on pût y avoir recours dans l'occasion. Les ordres que Moïse reçut de Dieu au sujet des Tables de la Loi, & la maniere dont ce Législateur les exécuta, prouvent l'usage où l'on étoit alors d'avoir deux exemplaires des contrats qu'on passoit. Les Tables de la Loi que Moïse reçut sur le mont Sinaï, étoient l'exemplaire authentique où l'Eternel avoit

[a] Voyage de Frezier, p. 73.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

écrit les conditions de l'alliance qu'il faisoit avec son peuple; Dieu ordonna qu'on mît dans l'Arche ces deux Tables [a]; Moïse eut soin en même tems d'écrire un double de ces mêmes Commandemens, & il fit mettre cet écrit à côté de l'Arche [b], afin qu'on pût le consulter, & en tirer facilement des copies [c].

Des formalités approchantes avoient lieu sans doute, à l'égard des contrats particuliers, chez tous les peuples auxquels l'écriture alphabétique étoit alors connue. On peut en comparant la pratique dont je viens de parler, avec celles que j'ai dit, dans la premiere Partie de cet Ouvrage, avoir été usitées originairement [d], sentir la différence que l'écriture alphabétique avoit introduite par rapport aux mesures qu'on prenoit pour la sûreté des actes & des contrats chez les nations policées.

[a] *Exod.* c. 25. ℣. 16.

[b] *Deuter.* c. 31. ℣. 26.

[c] Voyez le Comment. du P. *Calmet*, & sa Dissert. sur la forme des anciens Livres.

[d] Tome I. Liv. I. Chap. I. p. 55, &c.

IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

CHAPITRE TROISIEME.

Des Egyptiens.

J'AI exposé dans la premiere Partie de cet Ouvrage l'origine & la constitution du gouvernement chez les Egyptiens ; mais je ne suis entré dans aucun détail sur les régnes & sur la personne des Monarques qui ont occupé le trône dans les siécles dont il étoit alors question. Il n'en sera pas de même présentement. Le regne de Sésostris, par lequel commence cette seconde partie de l'Histoire d'Egypte, est une époque trop remarquable, pour ne pas faire connoître particuliérement un Monarque si célebre dans l'antiquité. Sésostris est de tous les Souverains de l'Egypte celui dont les actions ont été les plus grandes & les plus mémorables [a]. Il s'est également signalé dans la paix, dans la guerre & dans les arts. Ce Prince monta sur le trône l'an 1659 avant J. C. (1).

[a] *Diod* l. 1. p. 62.

(1) J'ai suivi pour le regne de Sésostris, la Chronologie du P. Tour-

Sésostris étoit né avec toutes les qualités qui peuvent former un grand Monarque. L'éducation qu'il reçut étoit très-propre à seconder ces heureuses dispositions. On dit que le Roi son pere fit amener à la Cour tous les enfans mâles nés en Egypte le même jour que son fils [a]. Il leur fit donner à tous, sans excepter le jeune Prince, une éducation parfaitement égale & conforme. On les endurcissoit aux travaux & à la fatigue par toutes sortes d'exercices. On ne leur donnoit point à manger qu'ils n'eussent auparavant fourni à pied une carriere considérable (1).

nemine. Voyez ses Differtat. *ad calcem Menochii*, in fol. Paris. 1719. Differtat. 5.

[a] *Diod.* l. 1. p. 62.

Les *Natchez*, nation de l'Amérique Méridionale, pratiquent à l'égard de l'Héritier présomptif de la Couronne le même usage. *Lettr. Edif.* t. 20. p. 202.

(1) Diodore dit, cent quatre-vingts stades, nombre incroyable, à prendre comme à l'ordinaire vingt-quatre stades pour une lieue; car il en résulteroit une course de sept lieues & demie. Mais on sçait que l'évaluation & la mesure des stades, étoit aussi différente & aussi équivoque chez les Anciens que la mesure des milles & des lieues parmi les Modernes. On sçait qu'il y avoit de petites stades d'onze cents onze au degré; alors cent quatre-vingts stades, en comptant deux mille deux cents quatre-vingts-deux toises par lieues, de vingt-cinq au degré, font quatre lieues & quelques toises. Cette évaluation rend le fait dont parle Diodore un peu moins incroyable.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Telle fut l'éducation de Séſoſtris & de ſes compagnons ; l'Hiſtoire ajoute qu'ils lui demeurerent attachés inviolablement, & que ce fut parmi eux que ce Prince choiſit les principaux officiers de l'armée qu'il leva pour ſes grandes expéditions [a]. Ils étoient alors, dit-on, au nombre de 1700 [b]. Arrêtons nous un moment ſur ce fait.

Diodore ne marque point le nombre des enfans mâles nés en Egypte le même jour que Séſoſtris ; mais il donne lieu de le conjecturer, en diſant que lorſque ce Monarque commença ſes conquêtes ils étoient encore au nombre de 1700. Car on ne peut pas préſumer qu'il ne fût né en Egypte que 1700 enfans mâles le même jour que Séſoſtris, & on doit encore moins ſuppoſer, qu'au cas qu'il n'en fût né que 1700, ils fuſſent tous parvenus à un âge mûr : Séſoſtris ne devoit avoir guère moins de 40 ans quand il entreprit ſon expédition, puiſqu'il y fut déterminé par les conſeils de ſa fille Amyrtée [c]. Or l'expérience nous apprend que de mille enfans qui naiſſent en même tems, il n'en reſte au bout de quarante ans qu'un peu plus

[a] *Diod.* p. 64. = [b] Ibid. = [c] Ibid.

du

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

du tiers [a]. Ainsi pour qu'il restât encore 1700 compagnons de Sésostris, lors de son expédition, il auroit fallu que le nombre des enfans mâles nés en Egypte le même jour que ce Prince, montât à plus de 5000, & ce fait ne me paroît avoir aucune vraisemblance.

On a observé en effet qu'il naît à peu-près autant de garçons que de filles. La totalité des enfans nés en Egypte le même jour que Sésostris, monteroit donc à plus de 10000. Quelque peuplée que puisse avoir été anciennement cette contrée, comment se persuader qu'elle l'ait été assez pour qu'il y pût naître chaque jour plus de dix mille enfans? On peut même, par une comparaison sur ce qui arrive de nos jours en France, rendre cette proposition très-sensible.

En examinant le nombre des enfans qui naissent à Paris dans le cours d'une année, on voit, par exemple, qu'en 1750 il montoit à 23104 [b]; ce qui

[a] Journal des Sçavans, Août 1666. Art. I. = Tables de M. Dupré de S. Maur, rapportées au 2d. Tome de l'Hist. nat. du Cabinet du Roi par M. de *Buffon*, p. 590. & suiv.

[d] Mercure de France, Janvier 1751.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux..

donne 63, ou 64 enfans par jour. Nous venons d'obſerver qu'il naiſſoit à peu-près autant de garçons que de filles : ainſi on peut évaluer le nombre des enfans mâles qui naiſſent chaque jour à Paris à 32, ou à 33. Paris contient environ ſept cents mille ames [a]. Mais il faut ôter ſur ce nombre les Moines, les Religieuſes, les Eccléſiaſtiques, les vieillards, les enfans, & enfin cette quantité immenſe de gens de toute eſpéce qui gardent le célibat. Je ne crois pas trop m'avancer, en réduiſant à quatre cents mille ames tout au plus le nombre des perſonnes en état d'avoir des enfans. On a vû qu'il ne naiſſoit à Paris que 32, ou 33 enfans mâles par jour. Nous pouvons, d'après ce calcul, eſtimer le nombre de ceux qui pouvoient naître en Egypte, d'autant mieux que les Egyptiens ne pouvoient épouſer qu'une femme [b].

Suivant les recherches les plus exactes, l'Egypte contenoit ſous ſes premiers Rois vingt-ſept millions d'habitans [c]. Tout le monde ſe marioit chez

[a] Voyez le Diction. de la Martiniere, au mot *Paris*.

[b] *Herod.* l. 2. n. 92.

[c] Mém. de Trévoux; Janvier 1752. p. 32.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ces peuples ; les femmes y étoient prodigieusement fécondes [a] ; & l'on étoit obligé d'élever tous les enfans, même ceux qui venoient de commerces illicites [b]. C'est pourquoi afin de rendre le rapport que je veux établir, plus sensible, & faire une espéce de compensation, je calculerai la quantité d'enfans qui pouvoit naître chaque année en Egypte, d'après ces vingt-sept millions d'habitans, que je veux bien supposer être le nombre des personnes en état d'avoir des enfans ; & quelque avantageuse que cette supposition soit à l'Egypte, il s'en faudra cependant de beaucoup que nous n'approchions du nombre que demandent nécessairement les dix-sept cents compagnons de Sésostris.

En effet, en supposant même dans l'Egypte vingt-sept millions d'habitans en état d'avoir des enfans, il résulte des observations dont je viens de rendre compte, qu'il ne pouvoit naître par jour que 4320 enfans, nombre bien éloigné des 10000, auxquels nous conduiroit nécessairement le rapport

[a] *Strabo.* l. 5. p. 1018. B. = Voyez aussi les Notes *ad hunc loc.* = [b] *Diod.* l. 1. p. 31.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

de Diodore. Il s'en faut donc plus de moitié que nous ne nous retrouvions au pair. Il faudroit pour cela ſuppoſer plus de ſoixante millions d'habitans dans l'Egypte, nombre trop exceſſif, pour qu'on puiſſe jamais l'admettre. J'eſpere qu'on me pardonnera cette petite digreſſion. Je reviens à Séſoſtris.

Ce Monarque fut à peine monté ſur le trône, qu'il s'occupa des moyens de rendre l'Egypte plus floriſſante & plus redoutable qu'elle ne l'avoit encore été. Son ambition ne ſe propoſoit pas moins que la conquête de l'univers. Mais avant que d'exécuter ſes vaſtes projets, il commença par corriger & perfectionner la diſcipline intérieure de ſon royaume. Je parlerai en ſon lieu de ſes grandes expéditions & de ſes réglemens militaires. Nous ne devons enviſager préſentement Séſoſtris que comme légiſlateur. Ses établiſſemens politiques doivent faire notre unique objet.

J'ai dit ailleurs que de toute antiquité l'Egypte étoit partagée en pluſieurs provinces [a]. Les Auteurs anciens en conviennent; mais on ne voit point

[a] Prem. Part. Tome I. Liv. I. p. 111.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

quel en étoit précisément le nombre avant Sésostris. Ce Prince le fixa à trente-six. Il divisa toute l'Egypte, disent les anciens Historiens, en trente-six *Nômes* ou Départemens [a], dont il confia l'intendance à autant de personnes sur lesquelles il pouvoit compter. Ils levoient les deniers du Prince, & régloient toutes les affaires qui se présentoient dans l'étendue de leur département [b].

Sésostris partagea encore, suivant Hérodote, tout le territoire de l'Egypte en autant de portions qu'il y avoit d'habitans. Chacun eut une égale portion de terre, à la charge de payer par an une certaine redevance. Si l'héritage de quelqu'un se trouvoit diminué ou altéré par le Nil, il alloit trouver le Roi, & exposoit le dommage qu'il avoit souffert. Le Roi faisoit mesurer l'héritage pour connoître de combien il étoit diminué, & proportionnoit

[a] *Diod.* l. 1. p. 64.
Le terme de *Nôme*, consacré à désigner les différens cantons de l'Egypte, est un terme inventé par les Grecs, lorsqu'ils s'en furent rendus maîtres sous Alexandre. Les Romains nommerent par la suite ces mêmes départemens, *Préfectures*, lorsqu'ils eurent réduits l'Egypte sous leur obéissance au tems d'Auguste.

[b] *Diod.* l. 1. p. 64.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

le tribut à la quantité de terrein qui restoit au propriétaire [a].

De toutes les institutions politiques attribuées à Sésostris, la plus remarquable, à mon avis, est la distribution qu'il fit de tous ses sujets en différentes classes ou états [b]. On comptoit en Egypte sept ordres différens qui tiroient leurs noms de la profession que chaque ordre exerçoit [c]. Par cet établissement les différentes professions de chaque membre de l'Etat étoient séparées & distinguées les unes des autres. Il n'étoit point permis aux Egyptiens de s'adonner indifféremment à la profession pour laquelle ils se sentoient le plus de penchant. Le choix n'en étoit point remis à leur disposition. Les enfans étoient obligés d'embrasser la profession de leurs peres [d]. On punissoit même griévement quiconque la quittoit pour en embrasser une autre [e]. Nous aurons encore occasion de parler de cette institution politique. Je ré-

[a] L. 2. n. 109.

[b] *Arist.* Polit. l. 7. c. 10. *init.* = *Dicæarchus* apud *Schol. Apollon. Rhod.* l. 4. v. 273.

[c] *Herod.* l. 2. n. 163.

[d] *Plato.* in Tim. p. 1044. = *Isocrat.* in Busirid. p. 328, 329. = *Diod.* l. 1. p. 86.

[e] *Diod.* loco cit.

ſerve auſſi pour l'article de la guerre les loix militaires publiées par Séſoſtris. Les Egyptiens attribuoient à ce Prince la plûpart des ordonnances concernant les troupes & la diſcipline des armées [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux..

Séſoſtris a été mis au nombre des plus fameux Légiſlateurs [b]. Les Egyptiens, pour marquer combien ce Prince poſſédoit parfaitement la ſcience du gouvernement, diſoient qu'il avoit été inſtruit par Mercure dans la politique & dans l'art de régner [c]. Ils conſerverent toujours pour ſa mémoire la plus grande vénération; on en va juger par le fait que nous allons rapporter.

Lorſque l'Egypte, bien des ſiécles après Séſoſtris, fut tombée ſous la domination des Perſes, Darius, pere de Xercès, voulut faire mettre ſa ſtatue au-deſſus de celle de ce Prince. Le Grand-Prêtre de la part de tout le Collége aſſemblé ſur ce ſujet, s'oppoſa au deſſein de Darius, lui repréſentant qu'il n'avoit pas encore ſurpaſſé les actions de Séſoſtris. Darius ne fut point

[a] *Diod.* l. 1. p. 106.
[b] *Ælian.* Var. Hiſt. l. 12. c. 4.
[c] *Ariſt.* Polit. l. 7. c. 10. = *Diod.* l. 1. p. 105, 106.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

choqué de la liberté du Grand-Prêtre [a]. Il répondit seulement qu'il s'efforceroit d'atteindre à la gloire de ce héros, s'il atteignoit au nombre de ses années [b].

Sésostris mourut après un regne de 33 ans [c]; son fils lui succéda [d]. Les Historiens s'accordent à dire qu'il ne fit rien de remarquable [e]. Il eut cela de commun avec les autres Monarques qui occuperent le trône d'Egypte depuis Sésostris jusqu'à Bochoris, dont le regne tombe à l'an 762 avant J. C. On ne connoît pas bien positivement les noms, & moins encore les actions de la plûpart de ces Princes. L'Egypte ne fournira donc rien à nos recherches pendant une longue suite de siécles.

[a] *Herod.* l. 2. n. 116. = *Diod.* l. 1. p. 68.
[b] *Diod.* ibid.
[c] *Diod.* l. 1. p. 69.
[d] Idem. ibid. = *Herod.* l. 2. n. 111.
[e] Id. ibid.



CHAPITRE QUATRIEME.

De la Gréce.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

JE ne rappellerai point ce que j'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage sur l'état des anciens habitans de la Gréce. On y a vû à quel point ils étoient originairement barbares & grossiers. On n'aura pas oublié que cette partie de l'Europe a dû les premieres connoissances, dont elle a joui, à des étrangers qui sortant de l'Egypte y formerent un Empire fort étendu, mais dont la durée fut très-courte. Successivement d'autres colonies passerent dans la Gréce. Je ne me suis pas, il est vrai, beaucoup étendu sur ces premiers établissemens. Marquer leur époque, & indiquer les noms de ceux qui en avoient été les auteurs, étoit tout ce qu'il y avoit à en dire.

Ces premieres colonies n'avoient point, ou presque point civilisé les Grecs. Ces peuples n'ont commencé à se policer que vers les siécles qui nous occupent présentement. Cet heu-

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

reux changement a été l'ouvrage des nouvelles colonies qui passerent alors de l'Egypte & de la Phénicie dans la Gréce. Les conducteurs de ces dernieres peuplades apprirent aux anciens habitans du pays à mettre plus de régle & plus de police dans leurs sociétés. Ils fonderent différens Royaumes qui ont subsisté long-tems avec éclat. Nous allons en parcourir l'histoire, suivant l'ordre des tems & l'importance des matieres.

ARTICLE PREMIER.

Athènes.

J'AI touché dans le premier Volume l'origine du royaume d'Athènes. J'ai remarqué alors que l'Attique n'avoit point été exposée aux mêmes mouvemens que les autres cantons de la Gréce [a]. Ses habitans néanmoins n'avoient point profité de la tranquillité dont ils avoient joui, pour travailler à se policer. Les Athéniens resterent long-tems barbares & sauvages, ignorant les arts les plus nécessaires, vivant

[a] Premiere Part. Tome I. Liv. I. p. 141.

sans loix & sans discipline. L'Attique n'étoit rien avant la fondation d'Athènes.

II[e]. PARTIE Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem[t]. de la Royauté chez les Hébreux.

Cette ville si fameuse, à qui l'Europe entiere doit l'origine de ses loix, de ses arts & de ses sciences; Athènes, le siége de la politesse & de l'érudition, le théatre de la valeur & de l'éloquence, l'école publique de tous ceux qui ont aspiré à la sagesse; Athènes plus fameuse par l'esprit de ses habitans, que Rome par ses conquêtes, doit sa fondation à Cécrops, originaire de Saïs ville de la basse Egypte [a].

Cécrops aborda dans l'Attique 1582 ans avant l'Ere chrétienne [b]. Il fut bien accueilli d'Actée qui régnoit alors dans ce canton. Ce Prince lui donna même sa fille en mariage, & après la mort d'Actée, Cécrops lui succéda [c]. Dès qu'il fut monté sur le trône, il travailla à policer ses sujets, en leur faisant connoître les avantages de vivre en société. Lorsque Cécrops passa dans l'Attique, cette partie de la Gréce étoit en proie

[a] *Diod.* l. 1. p. 33. = *African.* apud *Euseb.* Præp. Evang. l. 10. c. 10. p. 491.

[b] Marm. Oxon. Ep. 1.

[c] *Apollod.* l. 3. p. 192. = *Paus.* l. 1. c. 2.

II[e]. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem[t]. de la Royauté chez les Hébreux.

aux ravages & aux incursions des pirates & des brigands. Les peuples de la Béotie, qu'on nommoit alors Œones, désoloient ce pays par des courses continuelles [a]. Les Cariens, du côté de la Mer, ne cessoient d'en piller les côtes [b]. Cécrops fit envisager à ses nouveaux sujets que le seul moyen de résister à de pareilles violences, étoit de se rassembler & de réunir leurs forces. Il leur enseigna à bâtir des maisons, & fonda une ville qu'il nomma de son nom Cécropie [c] : afin même de mettre son nouvel établissement entiérement en sûreté, il bâtit une forteresse sur la hauteur, où depuis on éleva le temple de Minerve [d]. Telle est l'époque de la naissance d'Athènes.

Le nom de cette ville est devenu très-fameux dans l'Histoire ancienne, par un événement que la Fable a étrangement défiguré, mais qui mérite cependant d'être rapporté, eu égard au changement remarquable qu'il occa-

[a] *Philocor.* apud *Strab.* l. 9. p. 609.
[b] Id. Ibid.
[c] *Apollod.* l. 3. p. 192. = *Plin.* l. 7. sect. 57. p. 413.
[d] *Thucyd.* l. 2. p. 110. = *Plin.* loco cit. Anonym. de Incredib. c. 1. p. 85. = *Valer. Maxim.* l. 5. c. 3. Exern. n. 3. p. 465.

ſionna dans la forme du gouvernement.

L'antiquité diſoit donc que Cécrops en bâtiſſant les murs d'Athènes, vit ſortir tout-à-coup de terre un olivier & une fontaine. Surpris de ces prodiges, il envoya à Delphes demander à Apollon ce qu'ils ſignifioient, & ce qu'il y avoit à faire. L'Oracle répondit que Minerve déſignée par l'olivier, & Neptune par l'eau, prétendoient réciproquement au droit de nommer la ville qu'on bâtiſſoit, & que c'étoit au peuple à décider ce différend. Sur cette réponſe Cécrops aſſembla tous ſes ſujets, hommes & femmes; car les femmes alors avoient droit de ſuffrage dans les délibérations publiques. Minerve ne l'emporta que d'une voix, & ce fut, dit-on, celle d'une femme [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Peu de tems après l'Attique ayant

[a] *Varro.* apud *Auguſt.* de Civit. Dei, l. 18. c. 9.

Nous ne devons pas être ſurpris que dans ces premiers tems les femmes, chez les Grecs, fuſſent admiſes dans les aſſemblées publiques, & y euſſent droit de ſuffrage. Elles jouiſſoient du même avantage chez pluſieurs autres nations de l'antiquité. Les femmes étoient admiſes chez nos ancêtres dans les aſſemblées de la nation, & on n'y prenoit aucune réſolution ſans leur avis. Il en étoit de même chez les anciens peuples de la Germanie. *Plut.* t. 2. p. 246. C. = *Tacit.* de Morib. Germ. n. 8. = *Polyæn.* Strat. l. 7. c. 50.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

été ravagée par les eaux, les Athéniens s'imaginerent que c'étoit Neptune irrité qui se vengeoit. Pour l'appaiser on résolut de punir les femmes de la préférence qu'elles avoient fait obtenir à Minerve; il fut décidé qu'à l'avenir elles ne seroient plus admises dans les assemblées, ni qu'aucun enfant ne porteroit désormais le nom de sa mere [a].

Quelques Anciens ont avancé que Cécrops avoit bâti douze villes, ou, pour parler plus juste, douze bourgs [b]. Mais il me paroît plus vraisemblable de rapporter la fondation de ces douze villes, ou bourgs à Cécrops II. septiéme roi d'Athènes. C'est le sentiment de plusieurs Critiques modernes très-estimés [c]. Il n'eut pas été pratiquable dans ces premiers siécles de fonder douze villes en même tems. C'étoit beaucoup à Cécrops de pouvoir en former une, avec un peuple aussi grossier qu'étoient

[a] *Varro*, apud *August.* loco cit.

On peut voir les différentes explications qu'ont données de cette Fable historique, *Vossius* de Idol. l. 1. c. 15. Le P. *Tournemine*, Trévoux, Janvier 1708. l'Abbé *Banier*, Explic. des Fables, t. 4. p. 20.

[b] *Philocor.* apud *Strab.* l. 9. p. 609.

[c] *Meurs.* de Regn. Athen. l. 2. c. 14. = *Potter.* Archæol. Gr. l. 1. c. 2. p. 7.

alors les Athéniens. Ce qu'on peut préſumer, c'eſt que la fondation d'Athènes ne tarda pas à être ſuivie de celle de quelques autres villes ou bourgades. Nous ſommes d'autant plus autoriſés à le croire, que les Athéniens étoient regardés comme les premiers peuples de la Gréce qui euſſent établi des cités & des métropoles [a].

Un des premiers ſoins de Cécrops fut l'inſtitution d'un culte public rendu ſolemnellement à la Divinité. Il s'appliqua à régler les cérémonies de la Religion. Ce n'eſt pas que les premiers habitans de la Gréce n'euſſent déja une ſorte de culte; mais il paroît qu'ils n'avoient pas des idées bien claires & bien diſtinctes de la Divinité, & des hommages qui lui ſont dûs [b]. On doit donc regarder Cécrops comme le premier qui ait donné une forme certaine à la religion des Grecs [c]. Pauſanias dit que ce Prince avoit réglé le culte des Dieux & les cérémonies religieuſes avec beaucoup de ſageſſe [d]. Il apprit aux Grecs

[a] *Stephan.* voce Ἀθῆναι, p. 28.

[b] Voyez *Bannier*, Explicat. des Fables, t. 6. p. 248. & ſuiv.

[c] *Iſidor.* Orig. l. 8. c. 11.

[d] L. 8. c. 2. *init.*

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

à appeller Jupiter le Dieu suprême, ou plutôt le *Très-haut* [a]. Il fit dresser le premier un autel à Athènes [b], & défendit qu'on sacrifiât aux Dieux rien qui fût animé [c].

Pour assurer les fondemens de son nouvel établissement, & achever de policer ses sujets, Cécrops travailla à leur donner des loix. La premiere & la plus importante fut celle du mariage [d]. Avant Cécrops les Grecs n'avoient aucune idée de l'union conjugale. Ils assouvissoient indistinctement leur brutalité. Les enfans qui provenoient de ces commerces déréglés ne pouvant jamais sçavoir quels étoient leurs peres, ne connoissoient que leurs meres dont ils portoient toujours le nom [e]. Cécrops fit sentir aux Athéniens les inconvéniens auxquels un pareil abus exposoit la société. Il établit les loix & les régles du

[a] Ὕπατος, ibid. = *Euseb.* Præp. Evang. l. 10. c. 9.

[b] *Euseb.* ibid. = *Macrob.* Saturn. l. 1. c. 10.

[c] *Pauf.* l. 8. c. 2. *init.* Il y a sur ce sujet une différence d'opinions très-remarquable entre les Ecrivains de l'antiquité, mais la contradiction n'est qu'apparente. Meursius l'a parfaitement bien prouvé, *de Regib. Athen.* l. 1. c. 9.

[d] *Justin*, l. 2. c. 6. = *Athen.* l. 13. *init.* = *Suidas*, voce Προμηθ, t. 3. p. 189.

[e] *Varro* apud *August.* de Civ. Dei, l. 18. c. 9. = *Suidas*, loco cit.

mariage dans la forme qu'elles étoient pratiquées en Egypte, c'est-à-dire, que chaque homme ne pût s'unir qu'à une seule femme [a].

Les loix ne seroient pas d'une grande utilité, s'il n'y avoit des personnes chargées de tenir la main à leur exécution. Ce fut dans cette vûe que Cécrops créa des tribunaux pour juger des contestations qui naîtroient entre ses sujets. Les Athéniens trouverent cet établissement si sage & si nécessaire, que depuis chaque bourgade de l'Attique eut ses Magistrats pour maintenir le bon ordre & la police, ainsi que des édifices consacrés uniquement à rendre la justice [b]. De tous les Tribunaux érigés par Cécrops, le plus fameux est celui que depuis on a nommé Aréopage (1). Nous en parlerons plus amplement sous le

[a] *Herod.* l. 2. n. 92. = *Suidas*, loco cit.

[b] *Thucyd.* l. 2. p. 108. = *Plut.* in Thes. p. 11. A.

(1) Les anciens sont partagés sur le tems auquel on doit fixer l'institution de l'Aréopage. Mais depuis la découverte des marbres d'Arundel, on ne peut pas en rapporter l'établissement à d'autres qu'à Cécrops, puisque sous le regne de Cranaüs son successeur, ce Tribunal étoit déja en si grande réputation que Neptune & Mars, le choisirent pour arbitre de leur différend. *Marm. Oxon. Ep.* 3.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

regne de Cranaüs, successeur de ce Prince.

Cécrops distribua aussi en quatre tribus tous les habitans de l'Attique [a]. Il est probable qu'il fit cette division sur le plan de la distinction des professions établies en Egypte par Sésostris [b]. Nous aurons encore lieu d'observer par la suite plusieurs autres conformités entre la police des Athéniens & celle des Egyptiens.

La maniere de rendre aux morts les devoirs de la sépulture, a toujours été regardée comme une de ces pratiques qui distinguent les peuples policés des nations absolument barbares & sauvages. Tous les Législateurs ont eu grande attention de prescrire à leurs peuples les régles qu'ils devoient observer dans ces tristes occasions [c]. L'antiquité attribue à Cécrops l'institution des cérémonies funèbres dans la Gréce. Cicéron nous apprend que ce Prince introduisit

[a] *Pollux*, l. 8. c. 9. Segm. 100.
D'autres rapportent cette institution au regne d'Erechtée. Voyez *infrà*, p. 62 & 63.

[b] *Suprà*, page 30. = Voyez *Diod.* l. 1. p. 33.

[c] *Plato*, de Rep. l. 4. p. 636. B. De Leg. l. 1. p. 774. A.

l'usage d'inhumer les morts, & de répandre du grain sur leur tombeau [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

Dans ces tems reculés les Royaumes avoient fort peu d'étendue; une ville, d'où dépendoient quelques villages & quelques lieues de terrein, composoit souvent tout le domaine de ces premiers Souverains. Ce qu'un ancien Auteur rapporte du dénombrement des habitans de l'Attique fait par Cécrops, peut nous faire juger de la puissance & des forces de ces anciens rois. Cécrops, pour sçavoir quel étoit le nombre de ses sujets, ordonna que chacun apporteroit une pierre dans un certain lieu qu'il désigna : quand tout le monde eût obéi, on compta les pierres, & il s'en trouva vingt mille [b].

Voilà tout ce que l'histoire nous apprend des actions de Cécrops qui a régné cinquante ans depuis son arrivée en Gréce [c]. La fable a fait de ce Prince un monstre composé de deux différentes espéces. Les Anciens ont cherché

[a] De Legib. l. 2. n. 25. t. 3. p. 158. Les Grecs ensuite jugerent à propos de brûler leurs morts. Voy. *Hom. Iliad.* & *Odyss.* passim.

[b] *Philocor.* apud *Scholiast. Pind. Olymp.* Ode 9. v. 68. p. 109.

[c] *Suidas*, in Προμηθ, t. 3. p. 189.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

plusieurs motifs de cette allégorie. Les uns l'ont expliquée de l'institution du mariage, qui en quelque sorte a composé l'homme de deux corps différens. D'autres l'ont expliquée de sa naissance étrangere; d'autres, de la grandeur de son corps; & quelques-uns enfin de ce qu'il parloit deux langues, l'Egyptienne & la Grecque, & qu'il étoit instruit des mœurs des deux nations [a].

Cécrops n'avoit eu de son mariage avec la fille d'Actée, qu'un fils nommé Erysicton [b]. Ce Prince mourut avant son pere [c]. Cranaüs, Grec & Athénien de naissance [d], se trouvant à la mort de Cécrops, le plus puissant & le plus accrédité de la ville, s'empara du trône. Nous aurions peu de choses à dire de son regne, si les Marbres ne plaçoient sous ce Prince, deux événemens très-fameux dans l'antiquité.

Le premier est le jugement rendu par l'Aréopage entre Neptune, souverain d'une partie de la Thessalie, & Mars qui régnoit aussi sur plusieurs cantons de cette Province. Le meurtre

[a] Voyez *Marsh.* p. 109.
[b] *Pauf.* l. 1. c. 2. p. 7.
[c] Id. ibid.
[d] *Apollod.* l. 3. p. 193.
= *Pauf.* loco cit.

d'Hallirothius, fils de Neptune, tué par Mars, donna occasion à ces deux Rois d'invoquer les lumieres de l'Aréopage. Comme ce jugement est un des premiers & des plus célebres qu'ait rendu cette auguste Compagnie [a], il est à propos de le rapporter.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

L'Aréopage, institué par Cécrops sur le modéle des Tribunaux d'Egypte, n'avoit pas tardé à s'attirer la plus grande considération. Les étrangers, les Souverains même, venoient se soumettre à ses décisions. C'étoit principalement pour connoître des meurtres que l'Aréopage avoit été établi (1). Hallirothius, fils de Neptune, ayant abusé d'Alcippe, fille de Mars, ce Prince, indigné d'un affront si sanglant, en tira vengeance par la mort d'Hallirothius. Ce procédé violent auroit pû avoir des suites funestes. Pour les éviter, Mars & Neptune soumirent leur différend à la décision de l'Aréopage. Le Sénat s'assembla, & après avoir écouté les raisons de part & d'autre, il

[a] Marm. Oxon. Ep. 3. = *Plin.* l. 7. sect. 57. p. 415. = *Pauf.* l. 1. c. 21.

(1) Solon étendit considérablement la jurisdiction de ce Tribunal. Il lui donna inspection sur tout l'Etat.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

prononça que la vengeance de Mars n'avoit point excédé l'outrage qu'il avoit reçu en la personne de sa fille [a]. Ce jugement fut trouvé si juste, que pour relever les lumieres de ceux qui l'avoient rendu, on dit que douze Dieux s'étoient mêlés dans le nombre des Sénateurs [b]. Ce fut à cette occasion que l'Aréopage reçut le nom qu'il a toujours porté par la suite [c].

Au commencement les membres de ce fameux Tribunal étoient choisis d'entre les plus prudens & les plus judicieux personnages de la ville. Les Auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre de Juges dont il étoit composé [d] : ce qui me feroit croire qu'il a varié en différens tems. L'édifice dans lequel l'Aréopage s'assembloit dans son origine, étoit très-simple & très-grossier [e]. Il étoit placé au milieu d'Athènes sur une

[a] Ce fut le premier procès, pour cause de meurtre, qui fut jugé à Athènes. *Pauf.* l. 1. c. 21. = *Plin.* l. 7. sect. 57. = *Liban.* Declam. 22, 23.

[b] *Apollod.* l. 3. p. 193.

[c] Marm. Oxon. Ep. 3. = *Euseb.* Chron. l. 2. p. 36. = *Serv.* ad Georg. l. 1. versu, 18.

Les anciens ne s'accordoient pas trop sur l'étymologie de l'Aréopage. Voyez *les Mém. de l'Acad. des Inscript.* t. 7. *Mém.* p. 175.

[d] Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 7. p. 198.

[e] *Vitruv.* l. 2. c. 1.

colline ſituée à l'oppoſite de la citadelle [a]. Cette poſition devoit être très-incommode pour des vieillards qui ne pouvoient monter qu'avec peine [b]. C'eſt ce qui détermina les Aréopagiſtes à tranſporter leur tribunal dans un endroit de la ville, appellé *le Portique du Roi* [c]. C'étoit une place expoſée à toutes les injures de l'air [d]. Les Juges s'y rendoient en grand ſilence. Auſſi-tôt qu'ils étoient réunis, on les enfermoit dans une enceinte tracée par une eſpéce de corde qu'on faiſoit tourner autour d'eux [e]. Ils étoient aſſis ſur des ſiéges de pierre, tenant à la main pour marque de leur caractère, une maniere de bâton, fait en forme de ſceptre [f].

Homère dépoſe de l'ancienneté de ces uſages. Parmi les différens ſujets repréſentés ſur le bouclier d'Achille, on voit des Juges occupés aux fonctions de leur miniſtère. Le Poëte les dépeint aſſis en cercle au milieu de la place publique ſur des pierres bien polies, & portant un ſceptre à la main

[a] *Herod.* l. 8. n. 52. = *Val. Max.* l. 5. c. 3. p. 467.
[b] Acad. des Inſcript. t. 7. Mém. p. 195.
[c] Ibid. p. 190.
[d] Ibid.
[e] Acad. des Inſcript. t. 7. Mém. p. 190 & 196.
[f] *Suid.* t. 1. p. 411.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

lorsqu'ils vont aux opinions [a]. Il y a lieu de croire que dans cette peinture Homère s'est conformé aux usages de l'Aréopage. Pausanias dépose également de cette ancienne simplicité, lorsqu'en parlant de ce Tribunal, il dit, que dans la salle d'audience on voyoit deux espéces de blocs d'argent taillés en forme de siéges [b]. L'expression dont il se sert est remarquable : il appelle ces masses, *des pierres d'argent* (1) : preuve que dans les premiers tems les pierres étoient les seuls siéges dont on se servoit dans l'Aréopage (2).

Afin que rien ne pût partager l'attention des Aréopagistes, ils ne jugeoient que pendant la nuit. De-là ce que nous lisons dans Athénée, que personne ne connoissoit ni le nombre ni le visage des Aréopagistes [c]. Ceux des Anciens qui ont examiné les raisons de cet usage, ont débité bien des motifs que je crois plus ingénieux que solides [d]. Il me paroît que c'étoit une suite néces-

a *Iliad.* l. 18. v. 497, &c.

b L. 1. c. 28. p. 68.

(1) Ἀργυρέυς λίθους.

(2) Spon pretend qu'on voit encore aujourd'hui à Athènes, des restes de cet ancien Tribunal. *Voyage de Gréce*, t. 2. p. 451.

c L. 6. p. 255.

d Ibid. Voyez aussi *Lu-*

saire

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

faire de l'usage où étoient tous les Tribunaux de juger *sub dio*, *en plein air*, les criminels accusés de meurtre [a]. Il est visible que, sans cette précaution, la foule & le bruit du peuple, qu'il n'étoit pas possible d'empêcher pendant le jour, auroient enlevé aux Magistrats, assemblés dans une place uniquement fermée par une corde, une grande partie de l'attention que demandoient des affaires aussi importantes que celles des meurtres.

J'ai déja dit que l'Aréopage avoit été formé par Cécrops sur le modéle des Tribunaux d'Egypte. On a vû qu'il n'étoit point permis en Egypte aux Parties de se défendre par la voix des Orateurs [b]. Les maximes de l'Aréopage, dans son institution, étoient en ce point très-conformes à celles des Egyptiens. Dans les premiers tems les Parties étoient obligées de plaider elles-mêmes leurs causes [c]; l'éloquence des Orateurs étoit regardée alors comme un talent dangereux, qui n'étoit propre qu'à

cien in Hermot. n. 64. t. 1. p. 805.

[a] Voy. Antiph. Orat. *de cæde* Herodis.

[b] Tom. I. Prem. Part. L. I. Art. IV. p. 114. & *suiv.*

[c] *Sext. Empiric.* adv. Rhet. l. 2. p. 304.

prêter au crime les couleurs de l'innocence. Cependant la févérité & l'exactitude de l'Aréopage sur ce point s'adoucirent dans la suite; on souffrit que les Accusés empruntassent le ministere & le secours des Orateurs [a]; mais il ne leur étoit pas permis, en plaidant, de s'écarter jamais du fond de la question [b]. Par une suite de cette façon de penser, ils ne pouvoient employer ni exorde ni peroraison, ni rien, en un mot, de ce qui pouvoit exciter les passions & surprendre l'admiration ou la pitié des Juges [c]. Les Orateurs étoient obligés de se renfermer uniquement dans leur cause; autrement on leur faisoit imposer silence par un héraut [d]. Cette maniere dont on plaidoit devant l'Aréopage avoit, pour ainsi dire, donné le ton au Barreau d'Athènes, & s'étoit étendue aux discours qu'on prononçoit dans les autres Tribunaux. C'est par cette raison que le commencement & la fin des harangues de Demosthène nous pa-

[a] *Lucian.* in Anacharsi. n. 19. t. 2. p. 889.

[b] *Arist.* Rhet. l. 1. c. 1. *init.* = *Lucian.* ubi suprà.

[c] *Pollux*, l. 8. c. 10. Segm. 117. = *Quintil.* Inst. l. 6. c. 1.

[d] *Arist. Quintil. Lucian.* loco cit.

roiſſent ſi ſimples & ſi dénuées d'ornemens [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Quant aux émolumens des Juges, il y a eu lieu de douter qu'on leur en eût attribué originairement [b]. Ceux qu'ils eurent dans la ſuite étoient très-médiocres. On ne leur adjugea d'abord que deux oboles par cauſe, & enſuite trois [c]; c'étoit quatre ſols tout au plus, l'obole revenant à peu-près à quinze deniers de notre monnoie. La longueur de la procédure n'y changeoit rien, & quand la déciſion d'une affaire étoit renvoyée au lendemain, les Aréopagiſtes n'avoient ce jour-là qu'une obole [d]. Tel étoit l'Aréopage, dont l'intégrité & la ſageſſe ſont trop univerſellement reconnues, pour qu'il ſoit néceſſaire d'y inſiſter. L'Hiſtoire ne parle jamais de cette auguſte compagnie que pour vanter ſes lumieres, & en faire l'éloge. Demoſthène ne craignoit point de dire qu'il étoit inoüi que quelqu'un ſe fût

[a] *Epiloges illi mos civitatis abſtulit.* Quintil. Inſt. l. 10. c. 1.

[b] Voyez *Infrà*, p. 56. *& ſuiv.*

[c] *Ariſtophan.* in *Plut.* v. 329. in *Equit.* v. 51. Voyez les notes de *Caſaubon*, p. 77. celles de Spanheim ſur le Plutus, p. 251. & les *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* t. 7. *Mém.* p. 192 & 195.

[d] Ibid. p. 195.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

plaint d'une ſentence injuſte de ce Tribunal [a].

Le ſecond évenement qui ait rendu le regne de Cranaüs mémorable, a été le déluge de Deucalion [b]. Rien n'eſt plus célebre dans l'Hiſtoire Grecque que cet évenement. Deucalion y eſt regardé comme le réparateur du genre humain ; & en effet il a été la tige d'une nombreuſe poſtérité qui régna dans pluſieurs parties de la Gréce. Mais le déluge arrivé de ſon tems ne fut qu'une grande inondation cauſée par quelques fleuves de la Theſſalie, dont le cours ſe trouva arrêté entre les hautes montagnes dont ce pays eſt environné, ce qui joint à une grande quantité de pluie qui tomba cette année, ſubmergea toute la contrée [c]. Il paroît même que l'inondation s'étendit juſqu'aux environs du mont Parnaſſe, où Deucalion avoit établi le ſiége de ſa domination [d].

Cependant la plûpart des Anciens parlent du déluge de Deucalion com-

[a] In Ariſtocrat. p. 735. F.
[b] Marm. Ep. 4.
[c] Ibid. Ep. 2. = *Banier*, Explic. des Fables, t. 6. p. 75.
[d] Marm. Oxon. Ep. 25

me d'une inondation univerſelle qui ſubmergea tout le genre humain, à l'exception de ce Prince & de Pyrrha ſa femme [a]. C'eſt d'après cette tradition que Deucalion paſſoit dans l'antiquité Grecque pour le premier qui eût bâti des villes & élevé des temples aux Dieux. On diſoit auſſi qu'il avoit été le premier Souverain [b]. Quelques-uns même ont prétendu qu'après ce déluge la terre étoit reſtée long-tems déſerte & ſans culture [c]; que l'inondation avoit fait périr les arbres, corrompu les ſemences, & détruit généralement tous les monumens des Arts & des Sciences [d]. C'eſt ſans doute ſur ce fondement que quelques Ecrivains modernes ont avancé qu'après le déluge de Deucalion, la Gréce avoit été totalement abandonnée & déſerte, ſans que ce pays ait pû recevoir de culture que plus de trois ſiécles après cette inondation [e].

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Tous ces faits, loin d'être prouvés,

[a] *Apollod.* l. 1. p. 19, 20. = *Ovid.* Met. l. 1. v. 318, &c.

[b] *Apollon.* Rhod. l. 3. v. 1085.

[c] *Plato*, de Leg. l. 3. p. 804.

[d] *Diod.* l. 3. p. 232. l. 5. p. 376-397, 398.

[e] Acta Erudit. Lipſ. an. 1691. p. 100. = *Buffon*, Hiſt. nat. t. 1. p. 201.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

sont entiérement démentis par l'Histoire. La Gréce, depuis le moment qu'elle a commencé d'être peuplée, n'a jamais cessé d'être habitée. La suite des Rois d'Argos, d'Athènes, de Sicyone, n'est point interrompue. On doit donc regarder le déluge de Deucalion comme une inondation passagere qui put faire périr beaucoup de monde dans le canton où elle arriva, mais qui ne paroît point avoir eu d'autres suites. C'est ainsi que s'en expliquent les marbres de Paros. Ils disent simplement que Deucalion ayant été préservé des eaux, se retira à Athènes, où il sacrifia à Jupiter Phyxius [a].

Cranaüs n'occupa le trône que neuf années. Il fut chassé par Amphyction à qui il avoit donné sa fille en mariage [b]. Quelques-uns font cet Amphyction fils de Deucalion; d'autres disent qu'il n'étoit que son petit-fils [c]. Aucune de ces opinions n'est recevable. Les marbres distinguent très-expressément Amphyction fils de Deucalion, d'Amphyction, roi d'Athènes [d]. Ils les

[a] Marm. Oxon. Ep. 4.
[b] *Pauf.* l. 1. p. 7, 8.
[c] Acad. des Inscript. t. 3. Mém. p. 195.
[d] Marm. Oxon. Ep. 5.

font contemporains [a]. Nous ignorons quelle étoit l'extraction du Roi d'Athènes. Nous ne sommes pas mieux informés de sa maniere de gouverner : mais il tombe sous son regne deux évenemens très-importans de l'Histoire Grecque, l'établissement du Conseil des Amphyctions, & l'arrivée de Cadmus : je ne parlerai pour le moment que du premier.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Dans le tems qu'Amphyction jouissoit à Athènes du fruit de son usurpation, Amphyction, fils de Deucalion, régnoit aux Termopyles [b]. Ce Prince plein de sagesse & d'amour pour sa patrie, fit de sérieuses réflexions sur la position où la Gréce se trouvoit de son tems. Dès-lors elle étoit partagée en plusieurs souverainetés indépendantes les unes des autres. Cette division pouvoit faire naître des inimitiés, & occasionner des guerres intestines qui auroient livré la nation aux entreprises des peuples barbares dont elle étoit environnée, & qui pouvoient l'accabler facilement [c]. Pour prévenir un pa-

[a] Ibid. = Voyez aussi *Apollod.* l. 1. p. 20.
[b] Marm. Oxon. Ep. 5.
[c] *Dion. Halicarn.* l. 4. p. 229.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

reil malheur, Amphyction songea à réunir par un lien commun tous les différens Etats de la Gréce; afin, dit un Ancien, qu'étant toujours étroitement unis par les nœuds sacrés de l'amitié, ils travaillassent de concert à se maintenir contre l'ennemi commun, & se rendissent formidables aux nations voisines [a]. Dans cette vûe il établit une confédération entre douze villes Grecques, dont les députés se rendoient deux fois l'année aux Termopyles [b]. Cette célebre assemblée s'appelloit *le Conseil des Amphyctions*, du nom de celui qui l'avoit instituée [c].

Chaque ville envoyoit deux députés, & avoit par conséquent dans les délibérations deux voix, & cela sans distinction, & sans que les plus puissantes eussent aucune prérogative ni aucune prééminence [d]: la liberté dont

[a] Ibid.

[b] *Herod.* l. 7. n. 200. = *Eschin.* de falsa Legat. p. 401. = *Strabo*, l. 9. p. 643. = *Pauf.* l. 10. c. 8. *init.*

[c] Marm. Oxon. Ep. 5. = *Pauf.* loco cit. Les Historiens Grecs, ne sont pas d'accord sur le nombre des peuples dont étoit composée l'assemblée des Amphyctions. Voyez *les Mém. des Inscript.* t. 3. *Mém.* p. 191.

[d] *Eschin.* de falsa Legat. p. 401.

se piquoient ces peuples demandant que tout fût égal parmi eux.

Lé serment que prêtoient ces députés avant que d'être installés, est trop remarquable pour ne le pas rapporter. C'est Eschine qui nous en a conservé la formule [a]. Il étoit conçu à peu-près en ces termes : « Je jure de ne jamais » renverser aucune des villes honorées » du droit d'Amphyctionat, & de ne » point détourner ses eaux courantes » ni en tems de paix ni en tems de » guerre. Que si quelque peuple ve- » noit à faire une pareille entreprise, » je m'engage à porter la guerre dans » son pays, à raser ses villes, ses bourgs » & ses villages. De plus, s'il se trou- » voit quelqu'un assez impie pour oser » dérober quelques-unes des offrandes » consacrées dans le temple d'Apol- » lon, ou pour faciliter à quelque au- » tre le moyen de commettre ce cri- » me, soit en lui prêtant la main, soit » en l'aidant de ses conseils, j'emploie- » rai mes pieds, mes mains, ma voix ; » en un mot, toutes mes forces pour » tirer vengeance de ce sacrilége ». Ce

[a] De falsa Legat. p. 401. B.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

serment étoit accompagné d'imprécations & d'exécrations terribles.

On doit regarder l'assemblée des Amphyctions comme la tenue des Etats généraux de la Gréce. Les députés qui composoient cette auguste compagnie, représentoient le corps de la nation, avec plein pouvoir de concerter & de résoudre ce qui leur paroîtroit être le plus avantageux à la cause commune. Leur autorité ne se bornoit pas à juger en dernier ressort les affaires publiques ; elle s'étendoit encore jusqu'à lever des troupes pour forcer les rebelles à se soumettre à l'exécution de leurs Arrêts. Les trois guerres sacrées entreprises en différens tems par l'ordre des Amphyctions, sont une preuve éclatante de l'étendue qu'avoit leur autorité [a].

On tenoit à grand honneur dans la Gréce d'avoir le droit de députer à cette espéce d'Etats généraux. La moindre marque d'infidélité à la patrie suffisoit pour n'y être point admis. Les Lacédémoniens & les Phocéens en furent exclus pour un tems [b]. On ne pou-

[a] Acad. des Inscript. t. 3. Mém. p. 192, 193.
[b] *Pauf.* l. 10. c. 8. *init.*

voit obtenir le droit d'y rentrer qu'en réparant par des preuves éclatantes de ſervice & d'attachement la faute qu'on avoit commiſe.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Les grands Politiques ont de tout tems ſenti que le meilleur moyen d'aſſurer la durée des établiſſemens qu'ils formoient, étoit de les lier à la Religion. Dans cette vûe, Amphyction chargea le Conſeil, qui porta depuis ſon nom, du ſoin de protéger le temple de Delphes, & de veiller à la conſervation des richeſſes qui y étoient enfermées [a]. Mais ſon principal objet fut, comme nous le diſions il n'y a qu'un moment, d'établir entre les différens Etats de la Gréce le concert qui étoit néceſſaire pour la conſervation du corps de la nation, & de former un centre de réunion qui aſſurât à jamais une correſpondance réciproque entre ſes différens peuples.

L'effet répondit aux ſoins & à l'attente de ce Prince. Dès ce moment les intérêts de la patrie devinrent communs entre tous les peuples de la Gréce. Les différens Etats dont cette partie de l'Europe étoit compoſée, ne

[a] Académ. des Inſcript. t 3. Mém. p. 191.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

formerent plus qu'une seule & même République : union qui dans la suite rendit les Grecs formidables aux Barbares[a]. Ce furent les Amphyctions qui sauverent la Gréce dans le tems de l'invasion de Xercès. C'est par le moyen de cette association que ces peuples ont exécuté de si grandes actions, & se sont soutenus si long-tems avec la plus grande distinction. L'Europe nous offre encore des modeles d'une semblable association. L'Allemagne, la Hollande,& les Ligues Suisses forment des Républiques composées de plusieurs Etats.

Amphyction doit donc être regardé comme un des plus grands hommes que la Gréce ait produit, & l'établissement du Conseil des Amphyctions, comme un très-grand chef-d'œuvre de politique. Il faut mettre dans le même rang l'institution des Jeux Olympiques ; quiconque en soit l'auteur. On ne peut en général donner trop d'éloges aux Législateurs Grecs sur les divers moyens qu'ils avoient imaginés pour réunir & lier ce nombre infini de petits peuples & de petits Etats qui

[a] *Eschin.* de falsa Legat. p. 401.

compofoient la nation Grecque.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jufqu'à l'établiffemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Je pafferai fous filence les regnes d'Erichtonius & de Pandion, pour venir à celui d'Erechtée, fous lequel les marbres placent un événement des plus mémorables de l'antiquité Grecque. C'eft l'arrivée de Cérès dans la Gréce [a] : époque d'autant plus célebre que c'eft à ce tems que tous les Anciens rapportent l'établiffement, ou pour mieux dire, le rétabliffement de l'agriculture & des Loix civiles dans la Gréce. Je traiterai par la fuite ces deux objets dans un plus grand détail [b].

Le regne d'Erechtée eft encore remarquable par quelques faits qui ont rapport avec l'ancienne forme de gouvernement établie dans la Gréce. Jufqu'à ce Prince, les Rois avoient toujours réuni dans leur perfonne le fceptre & le facerdoce. Erechtée, en fuccédant à Pandion, fe dépouilla d'une partie de fes droits en faveur de fon frere nommé *Butès*. Il retint pour lui la royauté, & donna à Butès le pontificat de Minerve & de Neptune [c].

[a] Marm. Oxon. Ep. 12.

[b] Voyez *infrà*, Art. VIII, & Liv. II. Sect. II. Chap. I.

[c] *Apollod.* l. 3. pag. 198.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

C'est le premier exemple qu'on trouve dans l'Histoire Grecque du partage de la puissance séculiere & ecclésiastique.

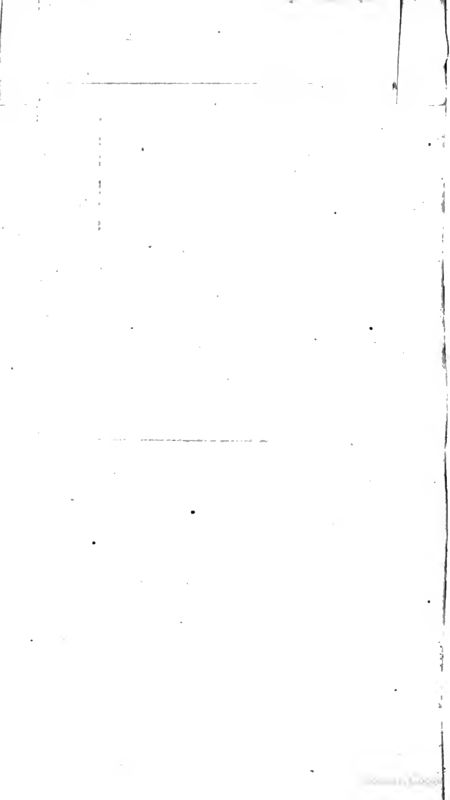
Erechtée regna cinquante ans, il fut tué dans une guerre qu'il avoit entreprise contre les Eleusiniens [a]. Le succès cependant en fut avantageux aux Athéniens, auxquels ceux d'Eleusis furent obligés de se soumettre [b]. Les Athéniens avoient donné le commandement de leur armée à Ion, fils de Xuthus, & arriere petit-fils de Deucalion [c]. Ils furent si contens des services que Ion leur avoit rendus dans cette guerre, qu'ils lui confierent le soin & l'administration de leur Etat [d]. Il y a même des Auteurs qui ont dit qu'à la mort d'Erechtée son ayeul maternel, Ion monta sur le trône [e]. Nous ne trouvons cependant point le nom de ce Prince dans aucune des listes des Rois d'Athènes [f]. Mais il est certain qu'Ion jouit d'une très-grande autorité. Il fut le premier qui introduisit

[a] *Pauf.* l. 1. c. 38.
[b] Ibid.
[c] *Herod.* l. 8. n. 44. = *Pauf.* l. 2. c. 14.
[d] *Vitruv.* l. 4. c. 1. = *Strabo*, l. 8. p. 588.
[e] *Euripid.* in *Ione*, v. 577. & *Conon* apud *Phot.* Narrat. 27. p. 438.
[f] Voyez *Pauf.* l. 7. init.

B

Patte

avec le revet



dans la Gréce l'usage de séparer en différentes classes, les différentes professions auxquelles les citoyens s'adonnent dans un Etat. Il distribua tout le peuple d'Athènes en quatre classes [a]. L'une renfermoit les Laboureurs, l'autre les Artisans, la troisieme étoit composée des Ministres de la Religion, les gens de guerre (1) formoient la quatrieme.

Avant de finir ce qui concerne le regne d'Erechtée, je crois devoir faire remarquer que sous ce Prince l'Attique étoit déja si peuplée, que ne pouvant suffire à la subsistance de tous ses habitans, les Athéniens furent obligés d'envoyer différentes colonies dans le Péloponèse [b], & dans l'isle d'Eubée [c].

Depuis Erechtée jusqu'à Théfée, l'Histoire d'Athènes n'offre rien de remarquable ni d'intéressant. Le siécle de Théfée est celui des anciens héros

[a] *Strabo*, l. 8. p. 588.

(1) C'est le sens dans lequel je crois qu'on doit prendre le terme de φύλακες, dont se sert ici Strabon. Cette traduction est autorisée par Platon, qui, dans sa République, employe toujours le mot φύλακες, pour désigner les gens de guerre. Voy. aussi *Arist.* Polit. l. 2.

[b] *Strabo*, l. 8. p. 585.

[c] *Pausf.* l. 1. c. 5. p. 13. On l'appelle à présent *Négrepont*. C'est la plus grande des Isles de l'Archipel.

IIe. PARTIE.

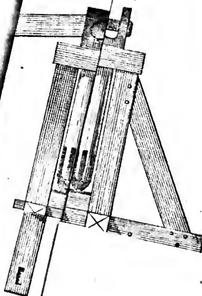
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

de la Grece. Ce Prince a été sans contredit un des plus fameux & des plus distingués ; mais ce ne sont pas ses exploits qui nous doivent occuper présentement. Nous n'avons à rendre compte que de son administration, & des changemens qu'il fit dans le gouvernement d'Athènes.

On a vû précédemment que Cécrops II. avoit fondé douze principales habitations dans l'Attique [a]. Les habitans de ces bourgades vivoient entiérement séparés les uns des autres [b] : chaque canton avoit sa jurisdiction & sa police particuliere, indépendante même du Souverain [c]. Cet arrangement faisoit que chaque bourgade formoit, pour ainsi dire, un corps isolé & séparé dans l'Etat ; il n'étoit pas aisé d'en rassembler les habitans, & de les réunir lorsqu'il étoit question de délibérer sur la sûreté & l'intérêt de la cause commune. De plus, ils étoient assez ordinairement en guerre les uns contre les autres [d], souvent même contre leur Souverain [e].

[a] *Suprà*, p. 37, 38.
[b] *Thucyd.* l. 2. p. 110.
[c] Ibid.
[d] *Plut.* in Thes. p. 10. F.
[e] *Thucyd.* l. 2. p. 110.

cloppemerodate.



3. Toises



es
Echelle de ur

Patte direxit

I

S PRODOTE

IIᵉ. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemᵗ. de la Royauté chez les Hébreux.

Le premier usage que Thésée fit de son autorité, fut de remédier à un pareil abus. Ayant sçu joindre à propos la prudence à la fermeté, il cassa tous les Magistrats & toutes les assemblées particulieres de chaque canton [a]: il fit même démolir dans tous les bourgs les salles où l'on tenoit les conseils, & les édifices où l'on rendoit la justice [b]. Depuis cette réforme tous les habitans de l'Attique furent soumis à la jurisdiction du Magistrat d'Athènes. Toute la force & l'autorité politiques se trouverent réunies dans cette capitale [c]. Ainsi quand il étoit question de prendre une résolution générale, les habitans de la campagne étoient obligés de quitter leurs bourgs, & de se rendre à Athènes [d]. Les assemblées de la nation ne se tenoient plus que dans cette ville, qui devint par ce moyen le centre du gouvernement, auquel participoit par un droit égal quiconque portoit le nom d'Athénien. Car les habitans de la campagne avoient le même droit

[a] *Thucyd.* l. 2. p. 110.
[b] *Plut.* in Thes. p. 11. A.
[c] *Thucyd.* loco cit. = *Isocrat.* Encom. *Helen.* p. 312. = *Plut.* loco cit.
[d] *Thucyd.* l. 2. p. 110.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

aux suffrages que les habitans de la ville ; & c'est dans ce sens qu'on doit dire que tous les Athéniens étoient réellement citoyens d'une même ville [a].

Pour augmenter & peupler sa capitale, Thésée invita tous les gens de la campagne à s'y rendre [b], en leur offrant les mêmes droits & les mêmes priviléges que ceux dont jouissoient les citoyens [c] ; mais en même tems pour empêcher que cette foule de peuple ramassée de toutes parts, ne portât la confusion & le désordre dans son nouvel établissement, il crut devoir distinguer les habitans d'Athènes en trois classes. On a déja vû qu'anciennement sous le regne d'Erechtée, on avoit partagé en quatre classes tous les Athé-

[a] *Isocrat.* Encom. *Helen.* p. 312.

[b] *Isocrat. Plut.* loco cit.

[c] *Plut.* p. 11.

C'est faute d'y avoir assez réfléchi, que la plûpart des Ecrivains modernes ont avancé que Thésée avoit transporté dans la ville d'Athènes, tous les habitans de l'Attique. Il est vrai qu'ils ont pû être trompés par Ciceron *de Leg. l.* 2. *n.* 2. = *Diodore*, l. 4. p. 306. = *Strabon*, l. 9. p. 609. qui le disent expressément. Mais cette idée n'est point juste. Il est certain qu'il resta des habitans dans la campagne pour cultiver les terres. Thucydide le dit formellement, l. 2. p. 108. Thésée ne fit autre chose que rendre Athènes la Métropole de l'Attique.

niens [a] : Théſée crut n'en devoir faire que trois : les Nobles, les Laboureurs & les Artiſans [b]. Le principal but de Théſée avoit été d'établir une parfaite égalité dans l'Etat [c]. Dans cette vûe, il accorda aux Nobles le privilége d'offrir les ſacrifices, de rendre la juſtice, & de connoître de tout ce qui concernoit la Religion & la police [d]. Par ce moyen Théſée rendit la Nobleſſe auſſi puiſſante que les deux autres états. Ces derniers l'emportoient par le nombre, le beſoin qu'on avoit d'eux, & l'utilité dont ils étoient : mais les honneurs & les dignités dont la Nobleſſe étoit en poſſeſſion, lui donnoient une conſidération que n'avoient ni les Laboureurs ni les Artiſans.

Cette diſtribution des citoyens d'un Etat en différentes claſſes, relativement aux différentes profeſſions, étoit le goût dominant des anciens peuples. Nous avons vû qu'elle avoit lieu en Egypte. Les colonies qui paſſerent de ce pays dans la Gréce, apporterent avec elles cette politique [e]. Il n'eſt

[a] *Suprà*, p. 63.
[b] *Diod.* l. 1. p. 33. = *Plut.* p. 11. C.
[c] *Pauſ.* l. 1. c. 3. p. 9. = *Demoſth.* in Neæram. p. 873. C.
[d] *Plut.* loco cit.
[e] *Diod.* l. 1. p. 33.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

donc pas étonnant qu'elle y ait eu lieu. Je n'insisterai point ici sur les inconvéniens qui devoient naître d'une maxime si dangereuse ; j'en parlerai ailleurs (1).

Telle fut la nouvelle forme de gouvernement que Thésée établit dans son Royaume. Il rendit Athènes la capitale, & si l'on peut dire, la métropole de ses Etats. Dès-lors ce Prince jetta les fondemens de la grandeur où dans la suite cette ville est parvenue. Il peut à juste titre en être regardé comme le second fondateur [a].

Thésée fut au reste le premier Prince qui favorisa le gouvernement populaire [b]. Il usa très-modérément de la puissance souveraine, gouvernant ses peuples avec beaucoup de justice & d'équité [c]. Malgré toutes ces grandes qualités, il ne put cependant éviter les traits de l'envie attachée à persécuter le mérite des grands hommes. Il fut

(1) Dans la 3e. Part. Liv. I. Chap. IV. p. 38 & *suiv.*

[a] *Diod.* l. 4. p. 306.

[b] *Demosth.* in Neœram. p. 873. = *Plut.* in Thes. p. 11.

Cet Auteur observe, d'après Aristote, que les Athéniens, sont les seuls auxquels Homere donne le nom de *peuple. Iliad.* l. 2. B. v. 54.

[c] *Isocrat.* Encom. *Helenæ*, p. 309 & 311. = *Diod.* l. 4. p. 306.

banni de cette même ville qui étoit son ouvrage [a]. Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que ce fut par la voie de l'Ostracisme, que lui-même avoit établi [b].

Je ne dirai rien des Rois qui occuperent le trône d'Athènes après Thésée. Nous passerons à Codrus en qui finit le gouvernement monarchique. Une réponse de l'Oracle détermina ce Prince à se sacrifier pour le salut de son Royaume [c]. Voici quelle en fut l'occasion.

Le retour des Héraclides dans le Péloponèse, dont je parlerai dans un moment, avoit jetté cette Province dans le dernier trouble & la plus grande confusion. Ses habitans chassés de leurs anciennes demeures, avoient été contraints d'aller chercher un asyle de différens côtés. Les Ioniens, entre autres,

[a] *Diod.* Ibid. = *Plut.* in Thes. p. 15, 16.

[b] *Teophrast.* in Polit. apud *Suid.* voce Α'ρχὴ Σκυθία, t. 1. p. 344. = *Euseb.* Chron. l. 2. p. 90. = *Syncell.* p. 172. = *Scholiast. Aristoph.* in *Pluto.*

Il est vrai que ce sentiment souffre quelque difficulté. Voyez *Scaliger.* Animadv. in *Euseb.* p. 50. = *Potter*, Archæolog. l. 4. c. 25. p. 115, & les *Mém. de l'Acad. des Inscript.* t. 12. *Mém.* p. 145.

[c] *Codrus pro patriâ non timidus mori.*

Horat. Carm. l. 3. Od. 19.

IIe. PARTIE.

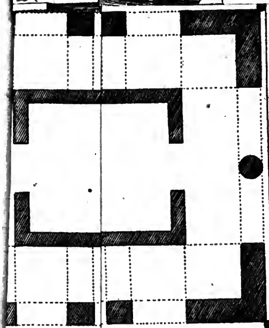
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

s'étoient adreſſés aux Athéniens. Mélanthus qui régnoit alors à Athènes, leur avoit donné retraite [a]. Cette nouvelle colonie rendit l'Attique plus floriſſante que jamais. Les Héraclides virent d'un œil jaloux cette augmentation de puiſſance. Ils déclarent la guerre aux Athéniens [b]. Mélanthus alors étoit mort, & Codrus lui avoit ſuccédé. C'étoit l'uſage autrefois de n'entreprendre aucune expédition ſans s'adreſſer auparavant à l'Oracle. On le conſulta donc, & la réponſe fut que les Héraclides ſeroient vainqueurs s'ils ne tuoient point le roi des Athéniens. En conſéquence ils firent publier une défenſe expreſſe de toucher au roi d'Athènes. Codrus apprend cette nouvelle. L'amour que ſon peuple avoit pour lui le faiſoit garder à vûe. Pour échaper à la vigilance de ſes gardes, il ſe déguiſe en payſan, entre dans le camp des ennemis, cherche querelle à un ſoldat, & le bleſſe. Le ſoldat ſe jette ſur lui & le tue. Cette nouvelle ſe répand. Codrus eſt reconnu. Les Héraclides s'imaginant, d'après la réponſe de l'Oracle, que les

[a] *Strabo*, l. 9. p. 602. = *Pauſan.* l. 7. Cap. 1.

[b] *Juſtin.* l. 2. c. 6. = *Strabo*, l. 9. p. 602.





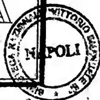


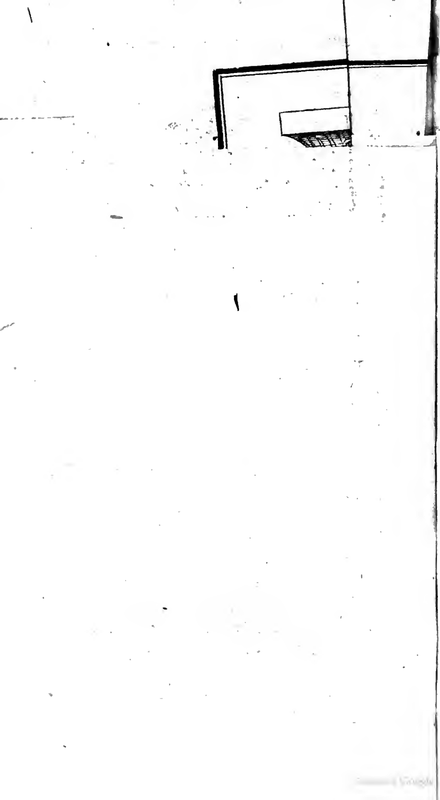
...a Haute Egy. connu l'Art de faire des Voutes.



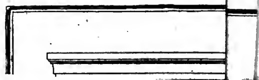
E

Haute Egypte qui l'art de faire des cintres.





p des Voutes ni des Cintres.



Athéniens feroient victorieux, se retirerent sans rendre de combat [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Après la mort de Codrus, les Athéniens voulurent lui donner un successeur. Mais n'en trouvant point qui approchât de son mérite, ils abolirent la royauté. Par cet événement le gouvernement d'Athènes devint Républicain, de Monarchique qu'il étoit auparavant [b]. Nous rendrons compte ailleurs des suites de cette révolution [c].

[a] *Justin.* loco cit. = *Val Max.* l. 5. c. 6. p. 489. = *Pausan.* l. 7. c. 25.

[b] *Justin*, l. 2. c. 7. = *Vell. Patercul.* l. 1. c. 2. = *Pausan.* l. 4. c. 5. *sub fin.*

[c] Dans la troisiéme Partie, Liv. I. Chap. V.

ARTICLE SECOND.

Argos.

J'AI déja dit ailleurs qu'Argos étoit un des plus anciens Royaumes de la Gréce. J'ai dit aussi que les regnes des premiers successeurs d'Inachus ne méritoient aucune attention [a]. Nous les passerons donc sous silence pour venir à Gélanor. Ce fut le dernier de la race des Inachides qui porta la couronne.

[a] Voyez la 1re. Part. Tome I. Liv. I. p. 145.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Gélanor avoit à peine régné quelques mois, que Danaüs, à la tête d'une Colonie Egyptienne [a], vint lui disputer la couronne [b]. Le peuple fut choisi pour juge de leur différend. Jusqu'à ce moment Danaüs n'avoit eu aucun commerce avec les Argiens. Tout sembloit devoir se réunir en faveur de Gélanor. Danaüs étoit à peine connu des peuples, sur lesquels il vouloit régner. Gélanor, au contraire, étoit issu d'un sang qui depuis long-tems étoit en possession de les gouverner. Le motif qui fit préférer Danaüs est des plus singuliers. Dans le tems que les deux concurrens attendoient la décision du peuple, un loup se jetta sur un troupeau de vaches qui paissoient sous les murs de la ville. Il attaqua le taureau qui marchoit à la tête & le terrassa. Les Argiens prirent cet accident pour un augure décisif. Ils s'imaginerent que Gélanor étoit représenté par le taureau, animal domestique, & Danaüs par le loup, animal sauvage. Sur ce fondement ils se déciderent en faveur de Danaüs [c].

[a] Marm. Oxon. Ep. 9. = *Herod.* l. 2. n. 91. = *Apollod.* l. 2. p. 63. = *Diod.* l. 5. p. 376.

[b] *Pauf.* l. 2. c. 16.

[c] Ibid. c. 19.

Aussi-tôt

Aussi-tôt qu'il se vit revêtu de l'autorité souveraine, il songea aux moyens de la conserver. A ce dessein il bâtit une citadelle dans la ville d'Argos [a]. Danaüs élevé en Egypte, où les Arts étoient très-florissans, en fit part à ses nouveaux sujets. Il leur enseigna les moyens d'améliorer leur pays, & de le rendre plus fertile (1). Ce Prince surpassa tous les Rois qui l'avoient précédé. Ce fut même d'une maniere si distinguée, qu'en sa considération ses peuples changerent le nom qu'ils avoient porté jusqu'alors, & firent gloire d'adopter le sien [b].

A Danaüs succéda Lyncée son gendre [c]; il n'y a rien à dire de son regne ni de ceux de ses successeurs jusqu'à Acrisius. C'est sous le regne de ce Prince qu'on place l'arrivée de Pélops dans la Gréce [d].

Il étoit fils du célebre Tantale, roi de Phrygie. Une guerre avec Ilus, fils de Tros, le même qui donna à Troye le nom d'Ilium, obligea Pélops de quit-

[a] *Strabo*, l. 8. p. 570.
(1) Nous en parlerons à l'article des Arts.
[b] *Euripid.* apud *Strab.* l. 8. p. 570.
[c] *Apollod.* l. 2. p. 67. *Pauf.* l. 2. c. 6.
[d] *Marsh.* p. 286.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ter l'Asie, & de passer dans la Gréce avec sa sœur [a]. Leur arrivée occasionna peu de tems après de grands changemens dans les affaires de cette partie de l'Europe. Thucydide a remarqué que Pélops obtint aisément un grand crédit dans la Gréce, parce qu'il y apporta de l'Asie des richesses inconnues jusqu'alors aux naturels du pays [b]. A quoi Plutarque ajoute que le nombre de ses enfans y contribua autant que la grandeur de ses trésors. Car ses filles furent mariées aux plus puissans Princes de la Gréce, & il trouva le moyen de former des souverainetés à chacun de ses enfans [c]: Pélops fut d'ailleurs un Prince ferme & prudent, qui sçut s'assujettir plusieurs peuples du Péloponèse. Il y fut même tellement honoré & respecté, qu'on donna son nom à toute cette Péninsule. J'aurai encore occasion de parler dans la suite de la postérité de Pélops. Revenons à Acrisius.

Personne n'ignore que la fin de ce Prince fut des plus funestes. Il perdit la vie par la main de Persée son petit-fils. Par cette mort Persée se trouvoit roi d'Argos. Mais la maniere dont il

a Ibid. = b Ibid. = c Ibid.

étoit monté sur le trône, lui fit concevoir du dégout pour son Royaume. Il se condamna lui-même à quitter sa patrie, & engagea Mégapente, roi de Tyrinthe; son cousin, à changer de Royaume avec lui [a].

Le royaume d'Argos perdit à la mort d'Acrisius la plus grande partie de son lustre. Depuis Mégapente, qui laissa le sceptre à Anaxagore son fils, il n'y a rien de certain dans la suite des rois d'Argos. Tout ce qu'on sçait, c'est que Cylarabis en fut le dernier. Sous le regne de ce Prince, Oreste, fils d'Agamemnon, s'empara du royaume d'Argos [b], & le réunit à celui de Mycènes.

[a] *Apollod.* l. 2. p. 77. = *Pauf.* l. 2. c. 16.
[b] *Pauf.* ibid. c. 18.

ARTICLE TROISIEME.

Mycènes.

QUOIQUE le Royaume de Mycènes soit un des moins anciens & des moins considérables de la Grece; cependant pour ne rien laisser à désirer sur l'ancien état de cette partie de l'Europe, je vais en parcourir l'histoire très-succincte-

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

ment. Ce qu'on vient de lire de l'échange fait entre Persée & Mégapente, m'engage à placer ici ce que j'ai à en dire.

Le Royaume de Mycènes doit sa fondation à Persée [a]. Tyrinthe étoit la capitale du nouveau Royaume que ce Prince venoit d'acquérir; mais par des raisons qui ne nous sont pas connues, il résolut de fixer ailleurs sa résidence. Comme il cherchoit un endroit propre à bâtir une nouvelle ville, le pommeau de son épée se détacha. Cet accident lui parut un heureux présage. Il crut y reconnoître la volonté des Dieux marquée d'une maniere sensible, & parce que Μύκης en Grec veut dire le pommeau d'une épée, il y bâtit une ville qu'il appella Mycènes [b]. Tels étoient la plûpart du tems les motifs par lesquels on se conduisoit dans ces siécles reculés.

Persée, Prince également fameux par ses exploits & par ses voyages, est un des héros que l'antiquité a le plus célébrés [b]. Je me crois dispensé d'entrer

[a] *Strabo*, l. 8. p. 579.

[b] *Pausf.* l. 2. c. 16.

[c] Voyez *Herod*, l. 2. n. 91. l. 7. n. 61 & 150. = *Apollod.* l. 2. = *Hygin.* Fab. 64. = *Ovid.* Metam. l. 4.

II. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

dans aucun détail ſur ſes actions. Ce que l'Hiſtoire nous en a tranſmis eſt tellement défiguré par des récits fabuleux & contradictoires, qu'on n'en peut preſque faire aucun uſage. Je me contenterai ſeulement de toucher un mot de ſes voyages à l'article de la Navigation.

Les ſucceſſeurs de Perſée furent Maſtor, Electrion, Sthénélus & Euryſthée. Ce dernier étoit petit-fils de Pélops par ſa mere Nicippe [a], que Sthénélus avoit épouſée. Perſonne n'ignore les travaux dont il accabla Hercule ſon couſin. La famille de Perſée finit en la perſonne d'Euryſthée. Ayant porté la guerre dans l'Attique, il y périt avec tous ſes enfans [b].

A ſa mort la couronne de Mycènes paſſa dans la famille de Pélops. En partant pour ſon expédition contre les Athéniens, Euryſthée avoit confié le gouvernement de ſes Etats à ſon oncle Atrée, fils de Pélops [c]. Atrée n'eut pas plutôt appris la mort de ſon neveu,

[a] *Apollod.* l. 2. p. 78, 79. *Diod.* l. 4. p. 301, 302.

[b] *Thucyd.* l. 1. p. 8. = *Apollod.* l. 2. p. 122.

[c] *Thucyd.* l. 1. p. 89. = *Diod.* l. 4. p. 302.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

& la défaite de son armée, que profitant de la consternation que cet événement avoit jetté dans le pays, il s'empara du trône de Mycènes. Ce Prince n'est que trop connu par les suites affreuses de sa haine implacable contre Thyeste son frere aîné. On sçait quel en étoit le fondement. Pour se venger du deshonneur qu'il croyoit avoir reçu, Atrée fit manger à Thyeste ses propres enfans [a]. Ce pere malheureux avoit eu commerce autrefois avec sa fille Pélopie [b]. De cet inceste naquit un enfant auquel on donna le nom d'Egysthe. Egysthe vengea son pere en tuant Atrée. Cette mort plaça Thyeste sur le trône de Mycènes [c]. Agamemnon son neveu l'en chassa [d] : mais par les intrigues de sa femme Clytemnestre, il succomba lui-même quelque tems après sous les coups d'Egysthe qui s'empara de la couronne [e]. Cet usurpateur périt à son tour par la main d'Oreste, qui n'épargna pas sa propre mere [f].

[a] *Pauf.* l. 2. c. 18. = *Hygin.* Fab. 87, 88.
[b] Idem, ibid.
[c] Ibid. = *Iliad.* l. 2. v. 100.
[d] *Euripid.* Iphig. Act. 5.
[e] *Odyss.* l. 4. v. 91, 92. l. 11. v. 403, &c. = *Virgil. Æneid.* l. 11. v. 226. & 268. = *Hygin.* Fab. 117. = *Vell. Pater.* l. 1. p. 2.
[f] Marm. Oxonienf. Ep. 24. = *Hygin.* Fab. 119.

Le crime d'Oreste ne demeura point impuni. Sans parler des remords de sa conscience, désignés par les furies vengeresses dont les Tragiques anciens nous le représentent tourmenté, il fut accusé devant le peuple par Périlas, qui, en qualité de cousin germain de Clytemnestre, demanda vengeance de sa mort [a]. Oreste fut obligé d'aller à Athènes se soumettre au jugement de l'Aréopage [b]. C'est un des plus célebres que ce Tribunal ait rendus. Quoique la fable en ait étrangement défiguré les circonstances, il est certain que ce jugement fut l'époque d'un changement de très-grande conséquence dans la procédure criminelle des Athéniens. C'est pourquoi je vais mettre les faits sous les yeux du lecteur. Je laisse à son discernement le soin de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai, d'avec ce que le goût d'un siécle trop ami du faux merveilleux a pû leur prêter.

L'Aréopage discuta l'affaire d'Oreste avec beaucoup d'attention. Les opinions se trouverent partagées au commencement; mais à la fin le nombre

[a] *Pausf.* l. 8. c. 34. = [b] Id. l. 1. c. 28. = Marm. Oxon. Ep. 24.

II. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem. de la Royauté chez les Hébreux.

des Juges qui étoient d'avis de condamner Oreste, l'emportoit d'une voix sur ceux qui vouloient l'absoudre. Ce Prince infortuné alloit succomber ; alors Minerve se joignit, dit-on, aux Juges qui se portoient à le renvoyer absous, & rendit par ce moyen les suffrages égaux. En conséquence, Oreste fut renvoyé de l'accusation [a]. Depuis ce tems, toutes les fois qu'il y avoit égalité de suffrages, on décidoit en faveur de l'accusé [b], en lui donnant ce qu'on appelloit *le suffrage de Minerve* (1).

Le regne d'Oreste fut glorieux & florissant. Par son mariage avec Hermione, fille de Ménélas, il hérita du

[a] *Eschil.* in Eumen. v. 743 & 749.

[b] *Arist.* Problem. sect. 29. Probl. 13. = *Hesychius* voce Ἴσαι ψῆφοι. = Voyez aussi *Méziriac*, in Ep. *Ovid.* t. 2. p. 271. = *Bianchini*, Istor. Univ. p. 318. & Not. in Marm. Oxon. p. 353.

Suivant Varron, cet usage seroit encore plus ancien qu'Oreste ; il prétend qu'il eût lieu dans le jugement que l'Aréopage rendit entre Mars & Neptune, au sujet du meurtre d'Hallirothius. Apud *August.* de Civit. Dei. l. 8. c. 10.

(1) En France les accusés sont traités encore plus favorablement. Il faut que l'avis le plus rigoureux l'emporte toujours de deux voix. Si de onze voix, par exemple, il y en a six qui aillent à un supplice grave, & cinq à une moindre peine, ces cinq l'emportent sur les six, & l'arrêt passe à l'avis le plus doux.

royaume de Sparte [a]. J'ai déja dit qu'il avoit réuni à la couronne de Mycènes le royaume d'Argos [b].

Tisamene son fils lui succéda [c], & ne porta la couronne que trois ans. Ce fut sous son regne que finit le royaume de Mycènes par l'invasion des Héraclides, qui vinrent se jetter sur le Péloponèse, s'en rendirent les maîtres, & changerent la face du Gouvernement [d].

a *Hygin.* Fab. 121. = *Pausf.* l. 3. c. 1.
b *Suprà*, p. 75.
c *Pausf.* l. 2. c. 18.
d Voyez *infrà*, Art. VI. pag. 98.

ARTICLE QUATRIEME.

Thèbes.

LA Béotie est une des premieres contrées de la Gréce qui ait été habitée; ses peuples se nommoient autrefois Ecténes, & comptoient Ogygès pour leur premier souverain [a]. Une peste violente ayant détruit presque toute cette premiere peuplade, les Hyanthes & les Aoniens entrerent dans la Béotie & s'y établirent [b]. On ignore les événemens

a *Pausf.* l. 9. c. 5. = b Ibid. Voyez aussi *Strab.* l. 9. p. 615.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

qui s'y sont passés jusqu'au tems où Cadmus s'en empara.

L'arrivée de ce Prince est une époque des plus célébres de l'Histoire Grecque. Elle tombe sous le regne d'Amphyction second Roi d'Athènes [a], l'an 1519 avant J. C. Il importe peu de connoître si Cadmus étoit Egyptien ou Phénicien d'origine; c'est une question que je n'examinerai point. Il suffit de sçavoir qu'il vint de Phénicie en Gréce. C'est ce dont tous les Auteurs conviennent. Le motif de son voyage, selon quelques-uns, étoit l'ordre qu'il avoit reçu du Roi son pere, d'aller chercher sa sœur Europe que les Grecs avoient enlevée [b]. Après avoir été long-tems battu par la tempête, il vint aborder dans la Béotie.

[a] Marm. Oxon. Ep. 7.

[b] *Euseb.* Chron. l. 2. p. 79.

Selon une ancienne tradition rapportée par Athénée, l. 14. p. 658. Cadmus n'étoit qu'un des principaux Officiers du Roi de Sidon. Séduit par les charmes d'Hermione, ou d'Harmione, musicienne de la Cour de ce Prince, il l'enleva & la conduisit dans la Béotie. Voyez sur toute cette Anecdote, le Comment. du P. *Calmet*, sur la Gen. c. 37. ℣. 36.

Athénée l'avoit tirée du 3e. livre d'Evhémére, Auteur très-célébre, mais très-décrié dans l'antiquité, & je crois fort injustement, comme je pourrai bien le faire voir ailleurs.

Son premier ſoin fut d'aller conſulter l'Oracle de Delphes, pour apprendre dans quel pays il pourroit trouver Europe. Le Dieu, ſans répondre à ſa queſtion, lui ordonna de fixer ſon ſéjour à l'endroit qui lui ſeroit indiqué par un bœuf d'un certain poil [a]. Au ſortir du temple, Cadmus en rencontra un, qui après l'avoir mené fort loin, ſe coucha de laſſitude. Cadmus ſe fixa dans le lieu même, & l'appella Béotie [b].

IIe. PARTIE

Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Ce ne fut pas ſans éprouver beaucoup de réſiſtance de la part des anciens habitans, que Cadmus parvint à former ſon nouvel établiſſement. Les Hyanthes ſur-tout s'y oppoſerent fortement [c]. Mais un combat déciſif les obligea d'abandonner le pays, & d'aller chercher retraite ailleurs. Les Aones devenus ſages par l'exemple de leurs voiſins, ſe ſoumirent volontairement au vainqueur qui leur permit, en les recevant au nombre de ſes ſujets, de reſter dans le pays. Ils ne firent plus qu'un ſeul & même peuple avec les Phéniciens [d]. Telle eſt en abrégé l'hiſ-

[a] *Apollod.* l. 3. p. 136. = *Hygin.* Fab. 178. = *Pauſ.* l. 9. c. 12.

[b] Ibid.

[c] *Pauſ.* l. 9. c. 5.

[d] Ibid.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

toire de cette colonie, que la fable a étrangement altérée [a].

Dès que Cadmus se vit paisible possesseur du pays, il bâtit, suivant l'usage de ces premiers conquérans, une forteresse, qui du nom de son fondateur, fut appellée *la Cadmée* [b]. Comme il desiroit accroître le nombre de ses sujets, il mit le premier en usage la faveur des asyles, & accorda une entiere sûreté à tous ceux qui viendroient se réfugier auprès de lui [c]. Cadmus réussit, par cet expédient, à rendre sa ville extrêmement peuplée. Mais il s'exposa en même tems à la jalousie de ses voisins, en ce qu'il déroboit les criminels aux supplices qu'ils avoient mérités.

Il est peu de colonies dont les Grecs ayent retiré d'aussi grands avantages que de celle de Cadmus. La Gréce lui est redevable de l'écriture alphabétique, de l'art de cultiver la vigne, de

[a] Voyez *Apollod.* l. 3. p. 136. = *Ovid* Metam. l. 3. *init.* = *Palæphat.* c. 6. = *Bannier*, Explicat. des Fables, t. 6. p. 117.

[b] *Strabo.* l. 9. p. 615. = *Pauf.* l. 9. c. 5.

[c] *Potter.* Archæol. Gr. l. 2. c. 2. p. 213. Romulus se servit du même moyen pour peupler Rome plus promptement. *Dion. Halicarn.* l. 2. p. 88. = *T. Livius*, l. 1. n. 8. = *Strabo*, l. 5. p. 352. = *Plut.* in Romulo, p. 22. E.

la fonte & du travail des métaux. Je traiterai tous ces objets avec les détails convenables dans la suite de cet Ouvrage.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Cadmus après avoir régné quelque tems dans la Béotie, vit former une conspiration qui le renversa de dessus le trône. Obligé de se retirer, il alla chercher un asyle chez les Enchéléens [a]. Ces peuples étoient alors en guerre avec les Illyriens. Ils avoient reçu une réponse de l'Oracle, qui leur promettoit la victoire s'ils marchoient sous la conduite de Cadmus. Ils y ajoûterent foi, & ayant effectivement mis ce Prince à leur tête, ils défirent les Illyriens. En reconnoissance du service que Cadmus venoit de leur rendre, ils le choisirent pour Roi. Ce fut le terme de ses courses. Il mourut dans ce pays [b].

Au moment que Cadmus abandonna sa Principauté naissante, Polydore son fils, monta sur le trône [c]. Je ne m'arrêterai pas davantage sur les successeurs de Cadmus. La famille de ce

[a] *Apollod.* l. 3. p. 143. = *Strabo*, l. 7. p. 503. = *Pauſ.* l. 9. c. 5.

[b] *Apollod.* & *Pauſ.* loco cit.

[c] Ibid.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Prince n'est que trop connue par les malheurs affreux dont elle fut accablée. Les catastrophes les plus tragiques semblent avoir été le partage de ses successeurs. Elles s'étendirent jusques sur Xanthus dernier Roi de Thèbes. La maniere dont il périt, fut cause que le gouvernement changea de forme, & devint républicain.

Il s'étoit élevé un différend entre les Athéniens & les Thébains au sujet d'une ville dont ils se disputoient la possession. Les troupes étant en présence, les deux armées firent réflexion qu'en s'exposant au hasard d'une bataille, il périroit nécessairement bien du monde de part & d'autre. On convint donc, pour épargner le sang, d'obliger les deux Rois à vuider eux-mêmes la querelle des deux peuples. Timœthés, roi d'Athènes, refusa le défi, & se démit de la royauté. Mélanthus, auquel on l'offrit, l'accepta, & tua le Roi de Thèbes [a].

Cet événement, joint au malheur

[a] *Conon.* apud *Phot.* Narrat. 39. p. 447. = *Strabò*, l. 9. p. 602. = *Pauf.* l. 9. c. 6. = *Polyæn.* Strat. l. 1. c. 19. = *Frontin.* Strat. l. 2. n. 41. = *Suidas*, voce Ἀπατούρια, t. 1. p. 248.

qui sembloit attaché à la personne de leurs Souverains, dégoûta les Thébains de la royauté [a] : semblables en cette partie aux Athéniens qui, à la mort de Codrus, changerent aussi la forme de leur gouvernement. Mais ce changement ne fit qu'illustrer Athènes, au lieu que Thèbes, en perdant ses Rois, perdit toute sa réputation [b]. Athènes, devenue République, porta sa gloire au plus haut point où elle soit parvenue. Thèbes, au contraire, ne fit que languir pendant fort long-tems. Il se passa près de sept cents ans avant qu'elle pût se relever de cette obscurité. Elle en sortit enfin par l'éclat que les victoires d'Epaminondas & de Pélopidas répandirent sur ses armes. Cette République joua même alors un rôle qui fut court, à la vérité, mais des plus brillans. Ce seroit trop s'écarter de notre sujet que de s'y arrêter.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

[a] *Pausf.* l. 9. c. 6. = [b] *Pausf.* ibid. = *Herod.* l. 9. n. 85.



IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE CINQUIEME.

Lacédémone.

IL n'en est pas de l'origine de cette ville comme de celle d'Athènes. Les commencemens de Lacédémone nous sont totalement inconnus. Ses premieres années ont été si obscures, que la fable même n'a pas trouvé matiere à les embellir. Je ne m'arrêterai donc point à discuter les différentes traditions qui nous ont été transmises sur l'origine de ce peuple, dont nous ne sommes nullement instruits [a]. Il faut sans doute en attribuer la cause au mépris que de tout tems les Lacédémoniens ont eu pour les Lettres [b].

On regarde Lélex comme le premier qui ait régné sur la Laconie. Les uns disent qu'il étoit Egyptien [c]; d'autres, qu'il étoit originaire du pays [d]. On rapporte le commencement de son regne à l'an 1516 avant l'Ere Chré-

[a] Voyez *Bochart*, le P. *Pezron*, le *Clerc*, Bibliothéque Univ. t. 6.

[b] *Ælian.* Var. Hist. l. 12. c. 50.

[c] *Pausan.* l. 1. c. 44.

[d] Id. l. 3. *init.*

tienne. De plusieurs Rois qui ont occupé le trône depuis ce Prince jusqu'à Oreste, nous n'en connoissons presque que les noms; on ne trouve nulle part ni le tems que chacun de ces Princes a régné, ni même le nombre d'années que forment la totalité de leurs regnes. D'ailleurs le peu que nous sçavons de leurs actions, ne présente rien d'assez intéressant pour y arrêter le Lecteur. Il en faut cependant excepter Œbalus, huitieme Roi de Sparte depuis Lélex.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Ce Prince épousa en secondes nôces Gorgophone, fille de Persée. Cette Princesse étoit alors veuve de Périérès, roi de Messène [a]. C'est le premier exemple que l'Histoire Grecque fournisse d'une veuve qui ait passé à de secondes nôces [b]. De ce mariage naquit Tyndare [c]. Son pere le déclara héritier de ses Etats : il en jouit même quelque tems. Mais Œbalus avoit eu de Nicostrate, sa premiere femme, un fils appellé Hippocoon [d]. Ce Prince, assisté des principaux du pays, réclama le trône en vertu de son droit d'aînesse,

[a] Id. l. 4. c. 2.

[b] Id. l. 2. c. 21.

[c] Id. l. 3. c. 1.

[d] *Meurs.* de Regn. Laced. c. 3, 4.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

déclara la guerre à Tyndare [a], l'obligea de lui céder la couronne, & de sortir de Sparte [b]. Tyndare se retira auprès de Thestius, dont il épousa la fille Léda, si connue dans la fable par les amours de Jupiter [c]. Hippocoon s'étant attiré quelque tems après la colere d'Hercule, ce héros le massacra lui & tous ses enfans, & remit Tyndare sur le trône de Sparte [d]. Mais il ne lui céda cette couronne qu'à condition de la remettre un jour à ses descendans quand ils viendroient la lui demander [e].

Tyndare eut de son mariage avec Léda, deux fils jumeaux, Castor & Pollux, & deux filles, Héléne & Clytemnestre [f]. Les Auteurs ne sont pas d'accord sur la maniere dont périrent Castor & Pollux. Quoi qu'il en soit, Tyndare affligé de la perte prématurée de ses deux enfans, songea à la réparer en choisissant un gendre digne

[a] *Pausan.* l. 2. c. 18. p. 151. l. 3. c. 1.

[b] *Apollod.* l. 3. p. 173. = *Diod.* l. 4. p. 278. = *Strabo*, l. 10. p. 708. = *Pauf.* l. 3. c. 21. p. 263.

[c] *Apollod.* l. 3. p. 173. = *Hygin.* Fab. 77. = *Strabo*, l. 10. p. 709.

[d] *Apollod.* l. 2. p. 114, 115. = *Diod.* l. 4. p. 278. = *Pauf.* l. 2. c. 18. p. 151. l. 3. c. 15. p. 244.

[e] *Diod.* l. 4. p. 278. = *Pauf.* p. 151.

[f] *Apollod.* l. 3. p. 174. = *Hygin.* Fab. 78.

de posséder sa fille, & capable de gouverner son Etat. On ne sçut pas plutôt son dessein, que tous les Princes de la Gréce se présenterent. On compte jusqu'à vingt-trois rivaux qui aspiroient à la main d'Heléne [a]. Cette foule de concurrens jettoit Tyndare dans un grand embarras. Il craignoit que le choix qu'il feroit ne lui attirât l'inimitié de ceux qui se verroient refusés. Ulysse qui s'étoit mis aussi sur les rangs, donna dès-lors des marques de cette finesse d'esprit qui a toujours éclaté dans sa conduite. Il suggéra à Tyndare un expédient pour sortir d'embarras sans aucune suite fâcheuse. Il lui conseilla de faire jurer solemnellement à tous les amans d'Heléne, qu'ils s'en rapporteroient au choix de cette Princesse, & qu'ils se joindroient tous à celui qu'elle auroit choisi, pour le dé-

[a] *Apollod.* l. 3. p. 175.

Il falloit qu'alors l'espérance d'une couronne fît passer par-dessus bien des considérations; sans cela l'enlévement d'Heléne par Thésée, avoit fait assez de bruit dans la Gréce pour devoir refroidir l'ardeur des prétendans, d'autant mieux qu'on la soupçonnoit d'avoir eu de Thésée, Iphigénie, que Clytemnestre, sa tante, prenoit soin d'élever comme si elle eût été sa fille. *Pausf.* l. 2. c. 22. = *Auton. Liberal.* Metam. c. 27.

II[e]. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem[t]. de la Royauté chez les Hébreux.

fendre contre quiconque voudroit la lui disputer [a]. Ils accepterent tous cette proposition, chacun se flattant que ce seroit sur lui que tomberoit le choix d'Héléne. Elle se détermina en faveur de Ménélas, frere d'Agamemnon [b], qui par ce moyen devint roi de Sparte [c]. A peine eut elle été trois ans avec ce Prince, qu'elle fut enlevée par Pâris, fils de Priam. Personne n'ignore que ce rapt occasionna la guerre de Troye (1).

Avant cet événement, Héléne avoit eu de Ménélas une fille nommée Hermionne [d]. Cette Princesse, en épousant Oreste, son cousin germain, porta en dot à ce Prince le royaume de Sparte [e]. Ce fut sous le regne de Tisamène, son fils, que les descendans d'Hercule rentrerent dans le Péloponèse, & s'en ren-

[a] *Apollod.* l. 3. p. 176. = *Hygin.* Fab. 78. = *Pauf.* l. 3. c. 20.

[b] *Hygin.* Fab. 78.

[c] Id. ibid.

(1) Hérodote fait sur ce sujet une réflexion très-judicieuse. Les Asiatiques, dit-il, regardent comme une action très-injuste d'enlever une femme; mais ils croyent aussi qu'il n'y a que des insensés qui poursuivent la vengeance de celles qui ont été enlevées, persuadés que cela ne seroit point arrivé si elles n'y avoient consenti. *l.* 1. *n.* 4.

[d] *Apollod.* l. 3. p. 176.

[e] *Pauf.* l. 3. c. 1. = *Hygin.* Fab. 122.

dirent maîtres quatre-vingts ans après la prise de Troye. Cet événement, un des plus considérables de l'Histoire Grecque, changea totalement la face de cette partie de l'Europe, & lui fit éprouver une funeste révolution. Voici quel en fut le sujet.

ARTICLE SIXIEME.

Les Héraclides.

PERSÉE avoit eu de son mariage avec Andromede, Alcée, Sthénélus, Hilas, Mastor & Electrion [a]. Alcée ayant épousé Hippomene, fille de Ménécée, en eut deux enfans, Amphytrion & sa sœur Anaxo [b]. Electrion épousa sa niéce Anaxo, fille d'Alcée, & de ce mariage naquit Alcmene [c], qui dans la suite devint femme d'Amphytrion, & fut mere d'Hercule.

Electrion occupa le trône de Mycènes après la mort de Persée. Amphytrion devoit naturellement lui succéder. Il étoit petit-fils de Persée, & par a femme Alcmene il étoit seul héritier

[a] *Apollod.* l. 2. p. 77. 78. = *Diod.* l. 4. p. 254.

[b] *Apollod.* ibid.

[c] Id. Ibid.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

d'Electrion [a] : mais ayant eu le malheur de tuer involontairement son beau-pere, il fut obligé de se retirer à Thèbes [b] : Sthénélus, frere d'Electrion, profitant de la haine publique que cet événement avoit attiré sur Amphytrion, s'empara des Etats de son neveu fugitif, & les transmit à son fils Eurysthée [c]. Par cette usurpation Hercule se vit exclus de la couronne de Mycènes. On sçait les dangers auxquels Eurysthée exposa ce héros, dans la vûe de le faire périr. Il appréhendoit sans doute qu'il n'entreprît un jour de le détrôner. Hercule en mourant laissa plusieurs enfans. Ils furent presque tous élevés par les soins de Ceïx, Roi de Trachine [d]. Euristhée craignant qu'un jour ils ne se liguassent pour lui enlever la couronne, menaça Ceïx de lui déclarer la guerre s'il ne les chassoit de sa Cour. Les Héraclides épouvantés de ces menaces quitterent Trachine. Ce fut en vain qu'ils chercherent un asyle dans la plûpart des villes de la Grece.

[a] Id. p. 79, 80.
[b] Id. p. 80. = *Pauf.* l. 9. c. 11.
[c] *Apollod.* l. 2. p. 80.
[d] Id. ibid. p. 122. = *Diod.* l. 4. p. 301. = *Pauf.* l. 1. c. 32. pag. 79.

Ils n'en trouverent aucune qui voulût les recevoir. Les Athéniens furent les seuls qui oserent leur donner retraite [a]. Eurysthée ne put les y souffrir. Déterminé à les perdre, il mena contre eux une puissante armée. Les Héraclides soutenus par les Athéniens, & commandés par Iolaüs, neveu d'Hercule, par Hyllus son fils, & par Thésée, donnerent bataille à Eurysthée. Ils la gagnerent. Eurysthée même y perdit la vie [b].

Cet heureux succès ayant attiré dans l'armée des Héraclides un grand nombre de soldats, ils s'emparerent de presque toutes les villes du Péloponèse [c]. Mais une peste violente ayant affligé cette province, ils consulterent l'Oracle à ce sujet. Ils apprirent qu'étant entrés trop tôt dans ce pays, ils ne pouvoient faire cesser ce fléau qu'en se retirant. Ils obéirent & abandonnerent le Péloponèse [d].

L'Oracle, suivant l'usage, s'étoit

[a] *Apollod. Diod. Pauf.* locis cit. = *Euripid. Heraclid.* v. 19-50-145, &c. = *Isocrat.* p. 129.

[b] *Apollod. Diod.* locis cit. = *Strabo*, l. 8. p. 579.

[c] *Apollod. & Diod.* locis cit.

[d] *Apollod.* l. 2. p. 122, 123.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

expliqué obscurement sur le tems qui devoit s'écouler jusqu'à ce que les Héraclides pussent tenter une nouvelle entreprise. Aussi Hyllus, leur chef, qui crut en avoir pénétré le sens, revint-il dans le Péloponèse aut bout de trois ans [a]. Atrée qui régnoit alors à Mycènes, rassembla toutes ses troupes, se fortifia par des alliances, & s'avança pour disputer le passage à l'ennemi [b]. Les armées étant en présence, Hyllus remontra qu'il ne convenoit point d'exposer les deux partis au sort d'une bataille générale. Il proposa donc à Atrée & aux autres chefs de choisir parmi eux un champion, & offrit de se battre contre lui, à la charge que le sort de leur combat termineroit celui de la guerre. L'offre fut acceptée. On demeura d'accord que si Hyllus étoit vainqueur, les Héraclides rentreroient dans l'héritage de leur pere, mais que s'il étoit vaincu, lui & les siens ne reviendroient

[a] Id. ibid. p. 123, 124. Le Dieu leur avoit ordonné d'attendre *le troisiéme fruit*; Hyllus croyant que cette expression désignoit trois récoltes, revint dans la Péloponèse au bout de trois ans, au lieu que, suivant l'intention de l'Oracle, il devoit entendre par *le troisiéme fruit*, la troisiéme génération.

[b] *Diod.* l. 4. p. 302.

dans

dans le Péloponèse qu'après cent ans[a]. Echémus, roi des Tégéates, accepta, du côté des Alliés, le défi d'Hyllus, & le tua. Les Héraclides, suivant le traité, retirerent leurs troupes; & s'abstinrent de tout acte d'hostilité[b].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Ils furent fidéles à observer leur parole; mais dès que le terme dont on étoit convenu fut expiré, Téménès, Cresphonte & Aristodème, descendans d'Hercule par Hyllus[c], firent un dernier effort pour se rendre maîtres du Péloponèse. Cette troisieme tentative réussit mieux que les précédentes. Après avoir équipé une flotte à Naupacte[d], les Héraclides allerent, suivant la coutume, consulter l'Oracle sur le succès de leur entreprise. Sa réponse fut qu'ils devoient prendre *trois yeux pour guides de leur expédition*[e]. Comme ils cherchoient le sens de ces

[a] *Herod.* l. 9. n. 26. = *Diod.* l. 4. p. 302. se trompe en fixant ce terme à 50 ans.

[b] *Diod.* l. 4. p. 302. = *Pauf.* l. 1. c. 41. se trompe en plaçant cet événement sous le regne d'Oreste.

[c] *Pauf.* l. 2. c. 18.

[d] *Apollod.* l. 2. p. 124. *Pauf.* l. 5. c. 3.
Pendant qu'on préparoit cette flotte, Aristodème mourut. Il laissa deux enfans qui succéderent à ses droits. *Apollod.* suprà. = *Pauf.* l. 4. c. 3.

[e] *Apollod.* l. 2. p. 125. = *Pauf.* l. 5. c. 3.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

paroles, il vint à passer un homme borgne monté sur un mulet. C'étoit un Etolien, nommé Oxylus. Persuadés qu'il étoit le guide désigné par l'Oracle, les Héraclides l'associerent à leur entreprise, en lui promettant de lui donner l'Elide pour son partage [a].

Les Achéens & les Ioniens occupoient alors la plus grande partie du Péloponèse (1). Tisaméne, fils d'Oreste, régnoit sur Argos, Mycènes & Lacédémone. Il prit les armes, mais il fut défait, & périt dans la bataille qui se donna [b]. Les Héraclides s'emparerent d'Argos, de Lacédémone & de Mycènes. Ils partagerent entre eux ces trois villes. Ce fut le sort qui régla leurs partages [c]. Téménès eut Argos. Lacédémone tomba aux enfans d'Aristodème mort durant le cours de cette expédition. Mycènes échut à Cresphonte [d]. Oxylus eut l'Elide qu'on lui

[a] *Apollod. Pauf.* locis cit.

(1) Ces peuples tiroient leur nom D'ACHE'US, & D'ION, fils de *Xuthus*, petit-fils d'*Hellen*, & arriére-petit-fils de *Deucalion*.

[b] *Apollod.* loco cit. = *Pauf.* l. 2. c. 18. dit simplement que ce Prince fut obligé de se retirer avec ses enfans.

[c] *Apollod.* l. 2. p. 125, 126. = *Pauf.* l. 4. c. 3. L'original de ce traité subsistoit encore du tems de Tibère. *Tacit. Annal.* l. 4. n. 43.

[d] *Plato.* de *Leg.* l. 3.

avoit promise. Il ne s'y établit cependant pas aussi facilement qu'il s'en étoit flatté. Dius, qui en étoit possesseur, la lui disputa. Suivant l'usage de ces temslà [a], au lieu d'exposer toutes leurs forces aux risques d'une bataille, ils convinrent de choisir un Etolien & un Eléen, qui par un combat singulier, termineroient la querelle des deux prétendans. L'Etolien remporta la victoire ; aussi-tôt Oxylus fut reconnu pour Roi [b].

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem[t]. de la Royauté chez les Hébreux.

Ce fut ainsi que le Péloponèse passa de la famille de Pélops aux descendans d'Hercule. Cette partie de la Gréce ne fut pas la seule qui se ressentit de la révolution [c]. Le reste du pays eut presque également à souffrir des suites de cet événement. Les peuples qui furent attaqués les premiers se rejettérent sur leurs voisins : ceux-ci portérent réciproquement la désolation dans les contrées que la proximité mettoit le plus à leur bienséance. Le plus fort

p. 808. = *Apollod.* l. 2. p. 126. = *Pausf.* l. 2. c. 18. l. 4 c. 3.

[a] *Strabo*, l. 8. p. 548.

[b] Id. ibid. = *Pausf.* l. 5. c. 4. *init.*

[c] Id. l. 4. c. 13. *init.* = *Herod.* l. 2. n. 171. = *Diod.* Fragm. l. 6. = Apud *Syncell.* p. 179. = *Strabo*, l. 9. p. 602.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

chassoit le plus foible. Semblables aux flots d'une mer agitée, ces peuples, si l'on peût le dire, refluoient les uns sur les autres. Les Achéens furent les premiers sur lesquels tomba la tempête. Obligés d'abandonner leur pays, ils vinrent se jetter sur les Ioniens auxquels ils firent éprouver le même sort. Ces derniers eurent recours à Mélanthus qui venoit de monter sur le trône d'Athènes. Sensible aux malheurs de ses anciens compatriotes, ce Prince leur donna retraite dans son Royaume [a].

Le retour des Héraclides dans le Péloponèse est une des époques les plus remarquables de l'Histoire Grecque. Les suites en furent funestes à toute la nation, comme je le ferai voir, lorsque je parlerai de l'état des Arts & des Sciences dans la Gréce pendant le cours des siécles que nous parcourons.

[a] *Strabo*, L. 9. p. 602. = *Pauf.* l. 7. c. 1.



IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE SEPTIEME.

Observation sur l'ancien Gouvernement de la GRECE.

ON a vû par l'exposé que j'ai fait des commencemens de l'Histoire Grecque, que le Gouvernement monarchique est le premier qui ait eu lieu chez ces peuples. C'est une vérité reconnue par tous les Ecrivains de l'antiquité [a]. Ces fameuses Républiques, Athènes, Thèbes, Corinthe, &c. ne se sont formées qu'assez tard. Examinons quels étoient les droits, la puissance, les fonctions & l'autorité des premiers Souverains de la Gréce. On va voir par les détails dans lesquels nous allons entrer, combien l'ancien gouvernement de ces peuples étoit informe & grossier.

On doit appliquer aux premiers Rois de la Gréce ce que j'ai dit des premiers Souverains de l'Asie. Ils étoient bien éloignés de l'idée que l'on atta-

[a] *Arist.* Polit. l. 1. c. 10. = *Dion. Halicarn.* l. 5. p. 336. = *Strabo*, l. 7. p. 496.

IIe. PARTIE
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

che aujourd'hui au nom de Roi. L'étendue de leurs Etats, de leurs domaines & de leur puissance ne répondoit nullement au titre qu'ils portoient; une petite ville, une bourgade, quelques lieues de terrein étoient décorées du nom de royaume. Il n'y avoit point alors de villes considérables dans la Gréce. La plus grande partie des habitans vivoit dans les campagnes [a]. Aussi quand il est parlé dans l'histoire de ces tems-là de grandes Monarchies, de Rois puissans, on doit l'entendre toujours par comparaison aux Etats voisins. L'Argolide qui formoit le royaume d'Agamemnon, étoit un très-petit canton. Il y a en France bien des terres plus considérables, par les domaines qui en dépendent, que ce royaume si vanté dans l'antiquité Grecque.

Le pouvoir de ces Rois n'étoit guères plus étendu que leur domaine. L'aventure d'Hypermnestre, fille de Danaüs, prouve combien étoit bornée l'autorité des Souverains de la Gréce.

Danaüs étoit irrité contre sa fille de ce qu'elle n'avoit pas exécuté l'ordre qu'il lui avoit donné de poignarder son

[a] *Thucyd.* l. 1. p. 11. lin. 70.

mari la premiere nuit de ses nôces. Il n'osa cependant l'en punir de son chef. Il prit le parti de la citer devant le peuple comme coupable de désobéissance : non-seulement Hypermnestre fut renvoyée de l'accusation ; elle fut encore honorée par les Argiens du sacerdoce de Junon leur principale divinité [a].

Nous sçavons encore que les Rois de l'Attique, loin d'avoir une autorité souveraine, étoient très-souvent exposés aux caprices & aux violences de leurs peuples. Il n'étoit pas rare de leur voir prendre les armes contre leur Prince, & souvent ils lui déclaroient la guerre. La volonté des Rois n'étoit point leur régle. Ils se gouvernoient à leur gré, & en venoient fréquemment aux mains les uns avec les autres [b]. Ils ne s'adressoient au Roi que lorsqu'un péril commun les obligeoit de se rassembler : alors ils s'en remettoient à sa conduite [c].

[a] *Pauf.* l. 2. c. 19. = *Euseb.* Chron. l. 2. n. 582.
Il paroît que dans ces tems-là ce n'étoit pas le Roi qui nommoit les grandes Prêtresses ; mais qu'elles étoient élues par le peuple. Voyez *Iliad.* l. 6. v. 300.

[b] *Plut.* in Thes. p. 10. F.

[c] *Thucyd.* l. 2. p. 107 & 108.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Ce qu'Homere nous apprend de la forme du gouvernement du royaume d'Ithaque, de celui des Phéaciens (1), & de quelques autres, peut servir de régle pour juger du reste des Etats de la Gréce. On ne doit regarder les premiers Souverains de ce pays que comme les chefs d'une espéce de République, où toutes les affaires se décidoient à la pluralité des voix. L'ancien gouvernement des Grecs étoit, à proprement parler, un mêlange, un composé de Monarchie, d'Oligarchie & de Démocratie [a].

Les Grands avoient beaucoup d'autorité, & jouissoient de priviléges très-étendus. Dans Homere, Alcinoüs, roi des Phéaciens, adressant la parole aux principaux de l'Etat, dit en propres termes : « Il y a ici douze chefs qui » commandent au peuple, & je suis le

(1) Quoique par des raisons que j'expliquerai ailleurs, je pense qu'on doive regarder l'Isle des Phéaciens comme appartenante à l'Asie, plutôt qu'à l'Europe ; trouvant néanmoins beaucoup de conformité entre le Gouvernement de ces peuples & celui des Grecs, j'ai cru pouvoir fortifier l'article dont je traite présentement d'exemples tirés des usages des Phéaciens.

[a] *Arist.* Polit. l. 3. c. 14. = *Dion. Halicarn.* l. 5. p. 337.

à treizieme [a] ». Quand Théſée voulut réunir dans la ville d'Athènes toute l'autorité du gouvernement, & ſoumettre à la juriſdiction de cette ville tous les bourgs de l'Attique, il trouva beaucoup d'oppoſition de la part des plus riches & des plus puiſſans de ſon royaume, qui appréhendoient de ſe voir dépouillés de la meilleure partie de leur autorité [b].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Le peuple avoit auſſi ſes droits. On tenoit des aſſemblées publiques pour délibérer ſur les affaires de l'Etat. Les Rois ne décidoient rien d'eux-mêmes. Ils avoient un Conſeil compoſé des principaux de la nation [c] : ils y propoſoient ce qu'ils jugeoient être convenable. Si leur projet étoit approuvé, ils l'exécutoient après en avoir fait part à l'aſſemblée du peuple [d]. C'eſt ce qu'A-

[a] *Odyſſ.* l. 8. v. 390. Ces douze Chefs, ou Princes, étoient à-peu-près, ce qu'étoient autrefois les douze Pairs de France.

[b] *Plut.* in Theſ. p. 11.

[c] *Odyſſ.* l. 8. *init.*

[d] *Iliad.* l. 2. v. 53. = *Odyſſ.* l. 3. v. 127. = *Euſtath.* ad *Iliad.* l. 1. v. 144.

Il faut bien diſtinguer les *aſſemblées* des *Conſeils*; c'étoit deux choſes fort différentes. Les *aſſemblées* Α'γοϱαὶ, étoient générales, tout le peuple avoit droit de s'y trouver : les *Conſeils* Βȣλαὶ, étoient des aſſemblées particulieres compoſées de perſonnes choiſies.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ristote explique très-distinctement : « Il » est aisé de remarquer, dit-il, par les » anciennes formes de gouvernement » très-exactement suivies & décrites » par Homere, que les Rois propo- » soient au peuple ce qui avoit été ré- » solu dans le Conseil [a] ». Nous aurons encore occasion de revenir sur ce sujet, lorsqu'il sera question de la discipline militaire de ces anciens tems [b].

D'ailleurs les peuples vivoient dans la plus grande liberté, & presque dans l'indépendance, sans aucune obligation d'obéir au Souverain, s'il leur proposoit des choses qu'ils croyoient injustes ou contraires aux loix de l'Etat, aux usages reçus, ou aux intérêts des particuliers. La constitution du gouvernement chez les anciens habitans de la Germanie, étoit parfaitement conforme à celle de l'ancienne Gréce [c], & conséquemment aussi vicieuse.

[a] In Moral. l. 3. c. 5. t. 2. p. 32. = Voyez aussi *Dion. Halicarn.* l. 2. p. 86.

[b] *Infrà*, Liv. V. Chap. III.

Notre ancien Gouvernement Féodal, est une image fidèle du Gouvernement de la Gréce dans les siécles héroïques. On n'en savoit pas plus alors dans un pays que dans l'autre : la barbarie y régnoit également.

[c] *Tacit.* de Mor. Germ. c. 11.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Il paroît encore que c'étoit le peuple qui disposoit des dignités. Dans l'Odyssée, Ulysse adressant la parole à la Reine des Phéaciens, lui dit : « Grande Reine, je viens embrasser vos genoux, ceux du Roi, & ceux de tous ces Princes qui sont assis à votre table. Veuillent les Dieux leur faire la grace de laisser après eux à leurs enfans les richesses & les honneurs dont le peuple les a comblés [a] ». Le pouvoir des premiers Rois de la Gréce étoit donc extrêmement limité ; leur titre se réduisoit presque à une sorte de prééminence sur les autres citoyens de l'Etat. Voici en quoi consistoient leurs prérogatives.

Ils avoient le droit d'assembler le peuple chacun dans leur district. Ils opinoient les premiers, écoutoient les plaintes, & jugeoient les différends qui survenoient entre leurs sujets [b]. Mais la principale fonction de ces Rois, & en quoi consistoient véritablement les prérogatives de leur dignité, étoit le commandement des troupes en tems de guerre, & la suprême intendance de la

[a] L. 7. v. 146, &c. = [b] *Arist.* Polit. l. 3. c. 14. p. 357. B. = Ibid. c. 15. *init.*

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Religion. Ils présidoient aux sacrifices, aux jeux & aux combats sacrés [a]. Dans Homere, ce sont toujours les Rois qui font la fonction de Sacrificateurs. Les Grecs étoient si intimement convaincus que le souverain sacerdoce ne pouvoit être exercé que par les Rois, que même dans les villes qui changerent le gouvernement monarchique en républicain, celui qui présidoit aux mysteres & aux affaires de la Religion, avoit le titre de Roi, & sa femme celui de Reine [b]. Il en étoit de même chez les Romains ; malgré l'aversion & le mépris que ces fiers Républicains avoient conservés pour tout ce qui portoit le nom de Roi, il y avoit cependant à Rome un Roi des sacrifices [c].

Le revenu des Rois étoit de même nature que celui des particuliers. Il consistoit dans des terres, des bois, & sur-tout dans des troupeaux [d]. La seule différence qu'il y avoit entre les

[a] *Arist.* ibid. = *Demosth.* in Neœram. p. 873. = *Strabo*, l. 1. p. 43. l. 14. p. 938. = *Plut.* t. 2. p. 279. C.

[b] *Demosth.* loco cit. = *Pollux.* l. 8. c. 9. Segm. 96. = *Heraclid.* in Polit.

[c] *Cicero.* de Divinat. l. 1. n. 40. = *Dion. Halicarn.* l. 5. p. 278.

[d] *Odyss.* l. 14. v. 98, &c. = *Pauf.* l. 4. c. 36. = Voyez *Méziriac.* in Ep. *Ovid.* t. 2. p. 329.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Rois & les particuliers, c'eſt que les Rois en avoient une plus grande quantité. Les peuples ne leur témoignoient même leur reconnoiſſance que par des préſens de ce genre [a]. Les Athéniens, pour récompenſer Théſée des ſervices qu'il leur avoit rendus, lui firent préſent d'une certaine quantité de terres & d'enclos [b]. C'étoit au reſte l'uſage dans ces tems reculés, que les peuples témoignaſſent aux Princes leur eſtime & leur reconnoiſſance par des préſens. C'eſt pourquoi il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture des préſens que les Princes recevoient de leurs ſujets [c]. C'étoit auſſi anciennement la coutume chez les Romains de donner pour récompenſe une certaine quantité de terres [d].

Indépendamment de leurs domaines particuliers, ces Princes levoient encore des ſubſides ſur leurs peuples [e]. Il y avoit même des occaſions où ils

[a] *Iliad.* l. 6. v. 194. l. 9. v. 573.
[b] *Plut.* in Theſ. p. 10. E.
Les peuples traitoient à cet égard les Héros comme les Dieux; car les Dieux avoient des terres qui leur étoient conſacrées.
[c] 3. *Reg.* c. 10. ✝. 25. = *Paral.* c. 17. ✝. 15.
[d] *Plin.* l. 18. ſect. 3. *init.* = Voyez auſſi *Tacit.* de Mor. Germ. c. 15.
[e] *Iliad.* l. 9. v. 156.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

imposoient de nouvelles taxes [a]. C'étoit aussi l'usage d'exiger des tributs des peuples vaincus [b]. Il paroît au reste que ces tributs se levoient en nature [c].

Au surplus les richesses de ces premiers Souverains ne pouvoient pas être considérables ; il suffit, pour s'en convaincre, de considérer que la Gréce, dans les tems héroïques, étoit sans commerce, sans arts, sans marine, dénuée, en un mot, de toutes les ressources qui procurent à un pays l'abondance & les richesses [d].

L'Histoire parle, il est vrai, d'un certain Minyas, roi des Phlégiens, dont les revenus étoient, dit-on, si considérables, qu'il surpassa tous ses prédécesseurs en richesses. On ajoute que ce fut le premier Roi de la Gréce qui bâtit un édifice exprès pour y déposer ses trésors [e]. Ce Prince pouvoit régner vers l'an 1300 avant J. C. 50

[a] *Odyss.* l. 13. v. 14, 15.

[b] *Apollod.* l. 3. p. 85. *Diod.* l. 4. p. 255. = *Pausf.* l. 9. c. 37. *init.*

[c] *Plut.* t. 2. p. 294. D.

[d] Voyez *Thucyd.* l. 1. n. 11. = *Herod.* l. 8. n. 137. C'est ce que j'aurai lieu d'examiner plus particuliérement quand je parlerai de l'état des Arts & du Commerce dans la Gréce, aux siécles qui font présentement notre objet. *Infrà*, Liv. IV.

[e] *Pausf.* l. 9. c. 36.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

ans environ avant l'expédition des Argonautes [a].

On a vanté auſſi les richeſſes d'Athamas, roi d'Orchomène. Athamas étoit petit-fils de Deucalion, & gendre de Cadmus [b]. Je ne veux pas conteſter ces faits, mais je dirai ſeulement qu'il faut les prendre avec les reſtrictions convenables. Minyas & Athamas ont pû être regardés comme très-riches, relativement aux autres Rois de la Gréce leurs contemporains. Mais comme ces Souverains étoient alors peu opulens, il s'enſuit qu'on ne doit pas appliquer aux richeſſes de Minyas & d'Athamas l'idée que nous attachons aujourd'hui à ces expreſſions.

J'ai eu ſoin de faire remarquer dans la premiere Partie de cet Ouvrage, qu'en Egypte & dans l'Aſie, le trône étoit héréditaire [c]. La même maxime avoit lieu dans la Gréce. Le ſceptre paſſoit du pere au fils [d], & ordinaire-

[a] Voyez, *Méziriac.* in Ep. *Ovid.* t. 2. p. 56, &c.

[b] *Apollod.* l. 1. p. 31. = *Hygin.* Fab. 139.

[c] Liv. I. p. 26 & 27.

[d] *Odyſſ.* l. 1. v. 387. l. 16. v. 401. = *Ariſt.* Polit. l. 3. c. 14. p. 357. A. = *Thucyd.* l. 1. p. 12. lin. 71.

La Généalogie qu'Homere fait du ſceptre d'Agamemnon. *Iliad.* l. 2. v. 46 & 101. ſuffiroit ſeule

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

ment à l'aîné [a]. Il n'y avoit que la superstition qui pût faire rejetter quelquefois l'héritier présomptif. C'est ce qui paroît par le discours qu'Homere fait tenir à Télémaque par Nestor qui demande à ce jeune Prince, si ses peuples l'ont pris en aversion en conséquence de quelque réponse de l'Oracle [b]. Si l'on en excepte donc quelques circonstances particulieres [c], l'ordre que la couronne passât du pere au fils, semble avoir été généralement & constamment suivi. Il ne faut que jetter les yeux sur l'Histoire Grecque pour se convaincre de cette vérité.

Je ne crois point devoir terminer cet article sans parler des Oracles, & de l'influence qu'ils avoient alors sur la conduite des peuples. Le propos de Nestor à Télémaque, que je viens de rapporter, nous y conduit naturellement.

On ne finiroit point si l'on vouloit citer tous les exemples que l'Histoire

pour prouver que la Couronne étoit héréditaire chez les Grecs; mais ce fait est établi d'ailleurs par quantité de passages du même Poëte.

[a] *Apollod.* l. 3. p. 202. = *Diod.* l. 5. p. 376. *lin.* 96. l. 6. Fragm. = Apud *Syncell.* p. 179. C.

[b] *Odyss.* l. 3, v. 215. = Voyez aussi l. 16. v. 96. & *Eustathe*, p. 1464. *lin.* 25.

[c] Voyez *Suprà*, p. 73, 77, &c.

ancienne fournit du pouvoir & de l'effet des Oracles. On en trouve des traits suffisamment caractérisés dans le court exposé que j'ai fait des principaux événemens arrivés dans la Gréce pendant les siécles que nous parcourons présentement. Ces faits font assez sentir à quel point les Grecs étoient alors aveuglés de cette superstition. Il suffira donc de dire que rien ne se faisoit sans l'avis des Oracles. On les consultoit non-seulement pour les grandes entreprises, mais même sur les affaires des particuliers. S'agissoit-il de faire la guerre ou la paix, fonder une ville, détourner quelque calamité, établir de nouvelles loix, réformer les anciennes, changer la constitution des Etats ? on avoit recours à l'Oracle. Sa réponse étoit l'autorité suprême qui décidoit & faisoit agir les peuples. Un particulier vouloit-il se marier, entreprendre un voyage, avoit-il quelque affaire importante, étoit-il attaqué d'une maladie dangereuse ? il alloit consulter l'Oracle. Rien enfin n'a plus généralement influé sur la conduite des anciens peuples de la Gréce [a]. C'est aux Oracles qu'il faut

[a] Voy. *Plato*, de Leg. l. 6. p. 869. A. & l. 8. *init.*

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

rapporter la plûpart des grands évenemens que nous lisons dans les premiers siécles de l'Histoire Grecque : évenemens, pour la plûpart, singuliers, inattendus, & dont on ne trouve point d'exemple dans les siécles postérieurs. On voit dans ceux, dont nous parlons, des révolutions, des mutations subites qu'on ne peut attribuer ni à la politique, ni à la force des armes. Quelle en étoit donc la source? Les Oracles. Ils influoient même jusques dans la conduite de ces évenemens. Ils y jettoient cette incertitude qu'on y remarque toujours avec étonnement. On doit aussi rapporter aux Oracles les nouveaux cultes qu'on sçait à différens tems s'être introduits dans la Gréce.

Tous ces mouvemens partoient d'un principe que nous ne connoissons plus à présent. C'est en quoi consiste la différence la plus essentielle & la plus remarquable du génie des nations d'autrefois à celles d'aujourd'hui. Aujourd'hui chez les peuples de l'Europe, la politique & la force des armes sont les seuls moyens que l'ambition puisse employer. On voit rarement la superstition séduire les esprits au point d'oc-

casionner des révolutions : mais dans les tems dont je parle, c'étoit toujours la séduction qui occasionnoit les révolutions, & décidoit du sort des Empires. Et quels moyens employoit-on pour opérer cette séduction ? Les Oracles.

Si nous manquions de témoignages pour prouver la grossiéreté & l'ignorance des Grecs aux tems héroïques, leur crédulité & leur déférence pour les Oracles, seroient des preuves plus que suffisantes pour démontrer cette vérité. Cette espéce de superstition n'a de force & d'empire que proportionnellement à la grossiéreté des peuples ; témoins les Sauvages qui n'entreprennent rien que préalablement ils n'aient consulté leurs devins & leurs oracles.



IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE HUITIEME.

Des anciennes Coutumes & des premieres Loix de la Gréce.

AVANT que d'entrer en matiere, il eſt à propos de rappeller ſommairement ce que j'ai dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage ſur l'origine & la diſtinction des Loix. J'ai fait voir que primitivement les peuples s'étoient gouvernés par des COUTUMES, qui par la ſuite des tems & un long uſage acquirent la force de *Loix*. Nous avons appellé ces ſortes de Loix, Loix NATURELLES. J'ai dit enſuite que pour ſuppléer au peu d'étendue & de préciſion des Loix NATURELLES, les premiers Souverains avoient fait différens réglemens, auxquels nous avons donné le nom de Loix POSITIVES. J'ai diſtingué ces Loix POSITIVES en deux claſſes, en Loix POLITIQUES & en Loix CIVILES. On n'aura pas oublié que ſous le nom de Loix POLITIQUES j'ai compris tous les réglemens qui concernent le maintien & la police de

la société, & forment proprement la constitution de l'Etat. Telles sont les Loix sur les engagemens du mariage, les Loix pénales, celles qui prescrivent la forme & les cérémonies du culte public, &c. J'ai renfermé sous le nom de Loix CIVILES toutes celles qui ont été établies pour régler les intérêts particuliers des différens membres de la société. Telles sont les Loix concernant les ventes, le commerce, les contrats, &c. J'ai dit encore que l'institution des Loix POLITIQUES étoit antérieure à l'institution des Loix CIVILES. On va reconnoître dans ce que l'Histoire nous fournit sur l'établissement & le progrès des Loix dans la Gréce, la vérité de toutes ces propositions.

On ne connoît point de Loix positives dans la Gréce plus anciennes que celles des Athéniens. Ils en étoient redevables à Cécrops qui monta sur le trône vers l'an 1582 avant J. C. Il est vrai qu'antérieurement à ce Prince, Phoronée avoit donné quelques Loix aux habitans de l'Argolide. Mais il ne s'en est rien conservé. D'ailleurs il ne paroît pas que les autres peuples de la Gréce aient jamais rien emprunté des Ar-

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

giens ; au lieu que les Loix d'Athènes ont été adoptées non-seulement dans presque toutes les villes de la Gréce, mais même dans la plus grande partie de l'Europe[a].

Il faut donc rapporter l'époque de l'établissement des Loix positives dans la Gréce à l'an 1582 avant l'Ere chrétienne, tems de l'arrivée de Cécrops dans l'Attique. Mais il n'est pas naturel de supposer que jusqu'à ce Prince la Gréce ait été sans aucune espéce de Loi. On en doit donc conclure que jusqu'alors la plûpart des Grecs ne connoissoient point d'autres Loix que les conventions tacites que j'ai dit avoir été la base & le fondement de toutes les sociétés, & que j'ai nommées LOIX NATURELLES[b].

Nous sommes entrés à l'article d'Athènes dans un assez grand détail sur les Réglemens établis par Cécrops ; on a pû remarquer que tous ces réglemens ne sont que des constitutions politiques:

[a] *Adsunt Athenienses, unde humanitas, doctrina, religio, fruges, jura, leges ortæ, atque in omnes terras distributæ putantur.* Cicero *pro* L. Flacco, no. 26. t. 5. p. 261. = *Lucretius.* l. 6. *init.* = *Macrob.* Saturn. l. 3. c. 12. p. 413.

[b] Voyez la 1re. Partie Tome I. Liv. I. p. 16, 17.

comme l'institution du mariage, les cérémonies de la Religion, celle des funérailles, & l'établissement d'un Tribunal pour juger les crimes & les délits. Il n'est fait mention d'aucune ordonnance qu'on puisse ranger dans la classe des Loix civiles. On ne doit pas au reste en être étonné. Les Athéniens, de même que tous les autres peuples de la Gréce, ne s'étoient pas encore adonnés à l'agriculture, dont la pratique ne fut bien établie dans cette partie de l'Europe que vers le regne d'Erechtée, 170 ans environ après Cécrops [a]. C'est à cette époque qu'on doit fixer la connoissance & l'établissement des Loix civiles chez les Grecs [b].

Voilà en peu de mots l'exposé fidéle de l'origine & du progrès des Loix dans la Gréce. Je préviens au surplus, que dans le détail où je vais entrer, je suivrai plutôt l'ordre des matieres que la précision chronologique qui interromperoit trop la suite & la liaison des objets. Je ne ferai cependant mention que des Loix dont l'établissement ap-

[a] Marm. Oxon. Ep. 12.
[b] Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet, 1ere. Partie, T. I. L. I. p. 69 & 223.

partient aux siécles qui nous occupent présentement.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

L'état de barbarie dans lequel la Gréce étoit plongée avant l'arrivée des différentes colonies qui de l'Egypte & de la Phénicie vinrent s'y établir, laissoit vivre ses habitans dans une grande liberté sur le commerce des femmes. Les engagemens & les liens de l'union conjugale leur étoient totalement inconnus. Cécrops fut le premier qui les retira d'un pareil désordre; il leur fit sentir que le mariage étoit le fondement & l'appui de la société. Il établit l'union d'*un* avec *une* [a]. Depuis ce Prince les Grecs s'assujettirent inviolablement à cette Loi. Ils conçurent même une si haute idée de l'union conjugale, qu'il se passa plus de deux cents ans, avant que les veuves osassent se remarier. La preuve qu'on regardoit alors les secondes nôces comme contraires aux bonnes mœurs, c'est que l'Histoire a conservé le nom de celle qui la premiere passa à un second mariage. Ce fut Gorgophone, fille de Persée & d'Andromède, qui en donna l'exemple. Cette Princesse avoit épousé en premieres nô-

[a] *Suprà*, p. 40.

ces

ces Périérès, roi des Messéniens. Ayant survécu à ce Prince, elle se remaria avec Œbalus, roi de de Sparte[a]. Œbalus régnoit environ vers l'an 1348. avant J. C. On fixe l'époque de Cécrops à l'an 1582. Ainsi pendant l'espace de deux cents trente-quatre ans l'Histoire Grecque ne fournit aucun exemple de veuve qui se soit remariée; & jusqu'à Gorgophone, c'étoit une coutume qu'on avoit regardée comme inviolable, que toute femme qui perdoit son mari passât le reste de ses jours dans le veuvage[b].

L'exemple de Gorgophone ne tarda pas apparemment à être suivi. Il ne paroît pas que dans les tems héroïques les veuves péchassent contre la bienséance en se remariant. C'est en effet ce qu'on peut conclure des différens propos qu'Homère met dans la bouche de Pénélope. Le discours qu'Ulysse tient à cette Princesse au moment de son départ pour Troye est encore plus positif. Il lui dit : « Qu'il ne sçait pas » s'il échappera aux dangers de cette » guerre, & que s'il vient à y périr, elle » choisisse pour époux le Prince qui lui

[a] *Pausf.* l. 2. c. 21. — [b] Id. ibid.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

» paroîtra le plus digne d'elle [a]. « Il eſt vrai que Virgile fait tenir un autre langage à Didon. Il ſe paſſe un combat perpétuel dans le cœur de cette Reine infortunée entre le goût qu'elle a pris pour Enée, & le remords de paſſer à un ſecond mariage. Elle ſe repréſente cette action comme une faute contre l'honneur [b]. Mais Virgile n'a fait parler ainſi Didon que d'après la façon de penſer des Romains, chez leſquels les ſecondes nôces, quoique permiſes, étoient déshonorantes [c].

Héſiode nous donne lieu de penſer qu'anciennement c'étoit l'uſage dans la Gréce de ne marier les garçons qu'à trente ans, & les filles à quinze [d]. Les préſages régloient le moment où le mariage devoit ſe faire. On y avoit grande

[a] *Odyſſ.* l. 18. v. 258, &c.

[b] Æneid. l. 4. v. 19-25-54.

Huic uni forſan potui ſuccumbere culpæ,
Vel pater omnipotens...
Ante, pudor, quam te violem, aut tua jura reſolvam.
... Solvitque pudorem, &c.

[c] *Val Max.* l. 2. c. 1. n. 3. = *Martial.* l. 6. Epigramm. 7. = *Quintil.* Declam. 306. p. 627.

[d] Opera & Dies. v. 696, &c.

C'eſt ſur cet uſage qu'eſt fondé le calcul par lequel Hérodote, imité en cela par la plus grande partie des Chronologues anciens, évalue les générations à trente-trois ans, & compte cent ans pour trois générations. *l.* 2. *n.* 142.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

attention [a]. Il y a bien de l'apparence que dans les premiers tems on ne statua rien sur les degrés de parenté : excepté les unions des peres & des meres avec leurs enfans, toutes les autres alliances semblent avoir été permises [b].

Les enfans ne pouvoient contracter aucun engagement sans le consentement de leurs peres, qui avoient droit de décider de leur établissement [c]. On les élevoit dans un grand respect pour ceux qui leur avoient donné la naissance. C'étoit même une des plus anciennes ordonnances de la Gréce. Dans les Loix attribuées à Triptolème, on en trouve une qui ordonne expressément d'honorer ses parens [d].

Aujourd'hui le grand nombre d'enfans est regardé comme une charge : mais dans les premiers tems de la Gréce c'étoit un honneur & un avantage d'être pere d'une famille nombreuse. Les Grecs estimoient beaucoup la fécondité. Plutarque observe que Pélops fut de tous les Rois ses contemporains le

[a] *Hésiod.* loco cit. v. 801.

[b] *Feithius* Antiq. Hom. l. 2. c. 13. p. 216.

[c] Ibid. p. 219, 220.

[d] *Porphyr.* de Abstin. l. 4. p. 431.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

plus puissant & le plus considéré, non-seulement par ses richesses, mais encore par la quantité d'enfans dont il se voyoit le pere [a]. Les Poëtes anciens ont beaucoup vanté le bonheur de Priam d'être pere de cinquante enfans. Nous voyons dans l'Ecriture-Sainte David se glorifier d'avoir eu beaucoup d'enfans [b]. Aussi étoit-ce alors un grand opprobre à une femme d'être stérile [c]. Les Chinois sont dans les mêmes sentimens. Ils regardent la stérilité avec tant d'horreur, que les gens mariés aimeroient mieux avoir commis le plus grand des crimes, que de mourir sans enfans. Ils mettent au nombre des plus grands malheurs de ne point laisser de postérité [d].

Les Grecs pensoient de même. Ils regardoient comme le sort le plus triste celui d'un homme qui mouroit sans enfans. Phœnix dans l'Iliade voulant exprimer jusqu'à quel excès de colere son pere s'étoit emporté contre lui : « Il » invoqua, dit-il, les terribles Furies,

[a] In Thes. p. 2. A.
[b] I. Paral. c. 28. ℣. 5.
[c] *Gen.* c. 30. ℣. 23. = I. *Reg.* c. 1. ℣. 5, &c. = *Luc.* c. 1. ℣. 25.
[d] *Martini*, Hist. de la Chine, l. 6. p. 21. = Lettr. Edif. t. 5. p. 56.

» les conjurant que je ne puſſe jamais » faire aſſeoir ſur mes genoux un fils » ſorti de moi [a] ». C'étoit pour remédier en quelque ſorte au malheur de n'avoir point d'enfans, que les Grecs avoient imaginé l'adoption. L'uſage en étoit très-ancien. Pauſanias nous apprend qu'Athamas, roi d'Orchomène, ſe voyant ſans poſtérité maſculine, avoit adopté ſes petits neveux [b]. Diodore nous fournit auſſi un exemple de la même antiquité [c]: & Plutarque dit que Caſtor & Pollux s'étant rendus maîtres d'Athènes, demanderent à être initiés aux grands myſtères, mais qu'ils n'y furent admis qu'après avoir été adoptés par Aphidnès, comme Hercule l'avoit été par Pylius [d]. Il y a bien de l'apparence que les Grecs avoient pris l'adoption des Egyptiens, chez leſquels nous voyons cet uſage établi dès les tems les plus reculés [e].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Les filles qui mouroient ſans être mariées étoient réputées très-malheureuſes. Hérodote nous fournit une preuve bien marquée de cette façon de penſer

[a] L. 9. v. 455, &c.
[b] L. 9. c. 34.
[c] L. 4. p. 312.
[d] *Plut.* in Theſ. p. 16, A.
[e] *Exod.* c. 2. ✝. 10.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

dans l'aventure de Polycrate, tyran de Samos. Polycrate séduit par les promesses d'Orétès, gouverneur de Sardes, se mit en devoir d'aller trouver ce Satrape. Sa fille qui n'auguroit rien que de sinistre de ce voyage, fit tous ses efforts pour l'en dissuader. Voyant que malgré toutes ses remontrances il se disposoit à partir, elle lui dit hautement qu'il ne lui en arriveroit que du malheur. Polycrate indigné des discours qu'elle tenoit, & voulant lui en témoigner son ressentiment, la menaça de ne la marier de long-tems, en cas qu'il revînt sain & sauf de son voyage. Cette menace ne fut pas capable de faire taire son zèle. Elle en souhaita l'accomplissement; aimant mieux, dit Hérodote, être sans mari, que de se voir privée de son pere [a]. On voit aussi dans Sophocle Electre se plaindre amérement de n'être point mariée [b].

[a] L. 3. n. 124.

[b] In Electrâ, v. 166, 167.

La tradition portoit que cette Princesse n'avoit jamais été mariée, ce qui lui avoit fait donner le nom d'*Electre*. *Ælian.* Var. Hist. l. 4. c. 26. Pausanias, l. 2. c. 16. & Hygin, Fab. 122. disent cependant qu'Oreste avoit marié cette Princesse à Pylade, & que selon le témoignage d'Hellanicus, elle en avoit eu deux enfans. Mais ce sentiment ne paroît pas avoir

IIe. PARTIE
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

J'ai remarqué dans la premiere Partie de cet Ouvrage qu'originairement l'usage vouloit que celui qui recherchoit une fille en mariage l'achetât en quelque sorte, soit par les services qu'il rendoit au pere de celle qu'il vouloit épouser, soit par les présens qu'il lui faisoit à elle-même [a]. Cette coutume s'observoit aussi en Gréce dès les tems les plus reculés [b]. Celui qui recherchoit une fille, étoit obligé de faire des présens de deux espéces; les uns au pere, pour l'engager à lui donner sa fille; & les autres, à la personne qu'il demandoit en mariage. Dans l'Iliade, Agamemnon fait dire à Achille qu'il lui donnera une de ses filles, sans exiger de ce Prince le moindre présent [c]. Pausanias nous fournit aussi une preuve de cet ancien usage. Danaüs, dit cet Auteur, ne trouvant point à marier ses filles, à cause du crime horrible qu'elles avoient commis, fit publier qu'il ne de-

été le plus suivi chez les anciens.

[a] Liv. I. p. 52 & 53.

[b] *Arist.* Polit. l. 2. c. 8. p. 327. B.

[c] L. 9. v. 146.

Homere ne parle point du présent fait à la mariée; mais seulement de celui qu'on faisoit au pere. Les présens qu'on faisoit à la mariée s'appelloient Ἕδνα. Voy. *Meziriac*, in *Ovid.* Ep. t. 2. p. 317.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

manderoit point de présens à ceux qui voudroient les épouser [a]. Aujourd'hui encore c'est l'usage parmi les Grecs que quiconque veut se marier, achete sa femme par les présens qu'il est obligé de faire aux parens de celle qu'il épouse [b].

Nous voyons cependant qu'anciennement les présens que le marié faisoit, soit à son beau-pere, soit à la personne qu'il dévoit épouser, ne dispensoient pas le pere de donner à sa fille une certaine quantité de biens, & c'est ce qui formoit proprement la dot de la mariée [c]. La coutume vouloit que lorsqu'une veuve venoit à se remarier, elle ne pût pas disposer de la dot qu'elle avoit eue lors de son premier mariage, ni la porter à son second mari. Tout son bien étoit de ce moment dévolu aux enfans du premier lit. Son pere étoit obligé de lui donner une nouvelle dot [d]. Mais s'il arrivoit qu'un fils fût assez dénaturé pour chasser sa mere de la maison pater-

[a] L. 3. c. 12.

[b] Voyage de la Boulaye, le Gouz. p. 411.

[c] *Iliad.* l. 9. v. 147, 148. La dot que le pere donnoit à sa fille étoit appellée Μείλια. Ibid.

[d] *Odyss.* l. 2. v. 53.

nelle, il étoit obligé de lui rendre tout le bien qu'elle avoit apporté [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Quant à la forme dans laquelle se faisoient les contrats de mariage, j'ai observé précédemment que dans les tems où l'écriture n'étoit pas encore connue, on passoit tous les actes en présence de témoins [b]. On retrouve les mêmes pratiques dans les siécles primitifs de la Gréce. Avant que ces peuples connussent l'écriture, l'usage étoit de donner des gages & des cautions pour assurance de la dot & des conditions du mariage [c]. Il paroît même par Homère que les Grecs ont été long-tems sans connoître l'usage des contrats & des obligations par écrit. C'étoit la déposition des témoins qui faisoit foi de la réalité des actes [d]: & c'est encore par cette raison qu'anciennement chez les Grecs, comme chez tous les autres peuples, les jugemens se rendoient devant tout le monde dans la place publique [e].

On voit que dès les tems héroïques

[a] Ibid. v. 132, 133.

[b] Premiere Part. Tome I. Liv. I. p. 55 & 56.

[c] *Pollux*, l. 3. c. 3. Segm. 36. = *Servius*, ad Æneid. l. 10. v. 79.

[d] *Iliad.* l. 18. v. 499, &c.

[e] Ibid. v. 497, 498, &c. = Voyez aussi la premiere Partie Tome I. L. I. p. 57.

II. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

il y avoit dans la Gréce des peines établies contre l'adultère. Ceux qui en étoient accusés étoient obligés de payer une amende pécuniaire au mari qui avoit pû les en convaincre [a]. Le pere de la femme surprise en adultère étoit aussi obligé de rendre à son gendre tous les présens qu'il en avoit reçus pour obtenir sa fille [b].

J'ai déja dit que Cécrops avoit établi le mariage d'un avec une; aussi la pluralité des femmes n'étoit-elle point permise aux Grecs. Ils n'en pouvoient épouser qu'une [c]. Mais il paroît que dès les plus anciens tems il étoit permis de la répudier, lorsqu'on croyoit en avoir des sujets légitimes [d]. Ce qui m'étonne le plus, c'est de voir que les commerces illégitimes n'eussent alors rien de déshonorant. La naissance des enfans qui en provenoient n'étoit point regardée comme honteuse. Agamemnon, dans l'Iliade, voulant encourager Teucer, frere d'Ajax, à continuer ses exploits, lui représente que, quoiqu'il ne fût pas

[a] *Odyss.* l. 8. v. 332-347 & 348. = Voyez aussi *Diod.* l. 12. p. 491. *lin.* 89.

[b] *Odyss.* l. 8. v. 318.

[c] *Herod.* l. 2. n. 92.

[d] Voyez *Pauſ.* l. 10. c. 29. p. 870. = *Pollux*, l. 3. c. 4. Segm. 46.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

fils légitime de Télamon, ce Prince néanmoins n'en avoit pas moins eu d'attention ni de soins pour son éducation [a]. S'il y eût eu alors quelque honte attachée à ces sortes de naissances, il n'est pas vraisemblable qu'Homère eût fait faire par Agamemnon un semblable reproche à un des principaux Officiers de l'armée, & duquel il paroît d'ailleurs qu'il étoit très-satisfait.

On voit aussi dans l'Odyssée, Ulysse se dire fils d'une concubine [b]. C'est une preuve qu'on avouoit alors ces sortes de naissances sans rougir. C'est ainsi qu'il est dit dans l'Ecriture que Gédéon eut 70 enfans de plusieurs femmes qu'il avoit épousées, & que d'une concubine, qui même avoit été sa servante, il avoit eu un fils nommé Abimelech, qui après la mort de son pere fut roi de Sichem [c]. Chez nos ancêtres la bâtardise n'avoit rien de déshonorant. Les Historiens donnent à quantité de personnes très-illustres & très-considérables la qualité de *Bâtards*. Le fameux

[a] L. 8. v. 281, &c.
[b] L. 14. v. 202.
[c] *Judic.* c. 8. ℣. 30, 31. c. 9. ℣. 6 & 18. *Non enim erat vetitus eo tempore concubinatus, neque concubina à matronâ, nisi dignitate, distabat*, dit *Grotius* sur ce passage.

Iᵉ. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemᵗ. de la Royauté chez les Hébreux.

Comte de Dunois n'est pas plus connu sous ce nom, que sous celui de bâtard d'Orléans. Il est encore parlé très-souvent du bâtard de Rubempré & de plusieurs autres. C'étoit même une qualité qu'on ne craignoit pas de prendre dans les actes publics. On en trouve plusieurs signés, *un tel*, bâtard *d'un tel*. Des Lettres-patentes accordées par Guillaume le Conquérant à Alain, comte de Bretagne, commencent ainsi: « Guillaume, dit le *Bâtard*, roi » d'Angleterre, &c. [a]. » Revenons aux Grecs. Les enfans légitimes héritoient des biens de leurs peres & meres [b]: s'ils étoient plusieurs, ils partageoient la succession, & il ne paroît pas qu'il y eût alors aucun avantage attaché au droit d'aînesse. Voici la maniere dont on procédoit aux partages. On faisoit avec le plus d'égalité qu'il étoit possible autant de lots qu'il y avoit d'héritiers, & ensuite on les tiroit au sort [c].

Cette conduite ne se pratiquoit pas seulement dans les partages des biens

[a] Mém. de Trév. Janvier 1711. p. 118.

[b] *Odyss.* l. 7. v. 149.

[c] Ibid. l. 14. v. 208. = *Arist.* Polit. l. 6. c. 4. p. 417. B.

des particuliers. Elle avoit lieu, même dans les maisons souveraines. Neptune, dans l'Iliade, répond à Iris qui lui vient ordonner de la part de Jupiter de ne plus secourir les Grecs, qu'il est égal en dignité à Jupiter : « Nous sommes, ajoute-t-il, trois freres, tous » trois fils de Saturne & de Rhéa. Jupiter est le premier, moi le second, » & Pluton le troisiéme ; l'Empire a été » partagé entre nous. On en a fait trois » lots, qui n'ont point été distribués selon l'ordre de la naissance. On les a » tirés au sort, & c'est la fortune qui a » décidé de la part que chacun a eue [a] ». On pourroit citer encore plusieurs autres exemples de cette ancienne pratique [b].

Quoique dans le partage des biens la condition des freres fût égale, il y avoit cependant de grands priviléges attachés au droit d'aînesse. Ces privi-

[a] L. 15. v. 186, &c. Virgile a suivi exactement cette tradition. Il fait aussi dire à Neptune que l'Empire de la mer lui est échû par le sort. *Sed mihi sorte datum.* Æneid. l. 1. v. 138.

[b] Voyez ce que nous avons dit ci-dessus sur le partage du Peloponèse entre les descendans d'Hercule. p. 47. = Voy. aussi *Apollod.* l. 1. p. 4. = *Diod.* l. 3. p. 229. = *Pausan.* l. 8. c. 53. = Et *Strab.* l. 9. p. 601. B.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

léges consistoient dans l'honneur & le respect que les cadets étoient obligés de rendre à leurs aînés, & dans l'autorité que les aînés avoient sur leurs cadets. On peut dire même que les Grecs regardoient le droit d'aînesse comme un droit divin : Homère en fournit une preuve très-sensible dans le passage de l'Iliade que je viens de citer. Jupiter en envoyant porter ses ordres à Neptune par Iris, dit à cette Déesse : ». » Mon frere doit sçavoir qu'en qualité » d'aîné je suis au-dessus de lui [b] ». Neptune fait quelque difficulté de se rendre aux ordres de Jupiter : Iris pour l'y déterminer insiste sur la qualité de Jupiter, & demande à Neptune, s'il ignore, « que les noires Furies accompa» gnent toujours les aînés, pour ven» ger les outrages qu'ils reçoivent de » leurs freres [b] ».

Les enfans des concubines n'avoient aucun droit à l'héritage de leurs peres ; car dans ces sortes de commerces il n'y avoit ni conventions ni solemnités. Aussi ne voyons-nous point que les enfans qui en provenoient partageassent dans la succession avec les enfans légi-

[a] L. 15. v. 165, 166. — [b] Ibid. v. 204.

times. Ils n'avoient que ce que leurs freres vouloient bien leur abandonner [a] : l'ordre même des successions étoit si bien réglé, que quand quelqu'un mouroit sans enfans, ses biens passoient à ses collatéraux [b].

Le même esprit d'ordre qui avoit assigné à chacun une certaine quantité de biens pour subsister, faisoit regarder avec mépris ces hommes que la fai-

[a] *Odyss.* l. 14. v. 210.

[b] Χηρωσαὶ δὲ διὰ κτῆσιν δατέοντο.

Iliad. l. 5. v. 158.

Eustathe, p. 533. *lin.* 30, & l'ancien Scholiaste entendent par le mot Χηρωσαὶ, des *Curateurs* ; sur cela ils ont imaginé des Magistrats établis pour prendre soin du bien des vieillards qui avoient perdu leurs enfans, & le conserver à leurs collatéraux en empêchant ces peres malheureux d'en disposer. Mais outre qu'Eustathe, & l'ancien Scholiaste n'alléguent aucun Auteur qui marque l'établissement de ces prétendus Magistrats, s'ils avoient voulu faire attention au mot δατέοντο, dont Χηρωσαὶ est le nominatif, ils auroient bien vû que Χηρωσαὶ, ne pouvoit en cette occasion signifier des *Curateurs*. Des Curateurs en effet ne partagent point une succession ; mais, suivant l'étymologie même de leur nom, ils sont préposés pour la conserver.

Il est donc certain que dans ce passage Χηρωσαὶ, doit s'entendre des *Collatéraux*. Il est pris dans ce sens là par Hésiode Theog. v. 606. d'après lequel Hesychius, *voce* Χηρωσαὶ, dit expressément Χηρωσαὶ οἱ μακρόθεν συγγενεῖς : on appelle Χηρωσαὶ des *parens fort éloignés*. Voyez aussi *Pollux*, l. 3. c. 4. Segm. 47. & le Schol. d'*Hésiode*, p. 289.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

néantise empêchoit de travailler, & qui étoient assez lâches pour ne vivre que de la libéralité des personnes riches. Quand Ulysse, dans l'Odyssée, sous l'équipage d'un mendiant, se présente à Eurymaque, ce Prince le voyant fort & robuste, lui offre du travail & de bons gages. Mais il fait entendre en même tems qu'il n'y avoit dès-lors que trop de ces gueux de profession, qui aimant mieux vivre dans l'oisiveté, que de gagner leur vie par un travail honnête, étoient l'objet du mépris général [a].

On avoit aussi le plus souverain mépris pour ces gens, qui n'ayant point de demeure fixe, errent continuellement de ville en ville. On regardoit un vagabond comme un exilé, comme un malheureux, qui, ayant abandonné sa patrie, devoit être rejetté de la société [b].

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'alors le vol n'étoit point une action déshonorante [c]. Les Anciens ne

[a] L. 18. v. 356, &c.

[b] *Iliad* l. 9. v. 644. l. 16. v. 423. = Voyez ce que Platon fait dire à ce sujet par Socrate, *in Criton.*

[c] *Iliad.* l. 6. v. 153. = *Odyss.* l. 19. v. 395. = Voyez *Feith.* l. 2. c. 9.

s'en faisoient aucun scrupule. Il n'étoit honteux que quand on étoit pris sur le fait [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

La plûpart des loix dont je viens de rendre compte, n'ont été en usage que depuis l'établissement de l'agriculture. Les premiers Législateurs Grecs n'avoient rien négligé pour porter & engager leurs peuples à s'adonner à la culture de la terre [b]. Ils avoient établi dans cette vûe plusieurs loix très-utiles & très-sages, comme la défense de posséder des terres labourables au-delà d'une certaine quantité ; celle de vendre & d'aliéner l'héritage de ses ancêtres. Il y avoit aussi une loi qui défendoit d'hypothéquer une dette sur des terres labourables [c]. Toutes ces loix

[a] *Suid.* in voce Κλέπτης. t. 2. p. 325.

[b] On remarque que dans toutes les anciennes traditions de la Gréce, Neptune est toujours dit, avoir succombé dans ses disputes avec Minerve, Apollon & les autres Dieux. Voyez *Plut.* t. 2. p. 741. = *Pauf.* l. 2. c. 1. p. 112. c. 15. p. 145.

Plutarque prétend même que la dispute entre Minerve & Neptune, pour sçavoir qui d'elle ou de ce Dieu seroit patron d'Athènes, & la réussite de Minerve étoit une fable inventée & débitée par les anciens Rois de la Gréce, pour détourner leurs peuples de l'envie de courir les mers, & les porter à cultiver la terre. In *Themistocle*, p. 121. E.

[c] *Arist.* Polit. l. 2. c. 7. p. 323. l. 6. c. 4. p. 417.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

étoient, au rapport d'Ariſtote, de la plus haute antiquité, & remontoient aux ſiécles dont nous faiſons préſentement l'hiſtoire [a].

J'ai déja dit que c'étoit ſous le régne d'Erechtée, ſixiéme roi d'Athènes depuis Cécrops, que la connoiſſance du labourage avoit été répandue dans la Gréce ſous les auſpices de Cérès & de Triptolème. Comme l'établiſſement de l'agriculture emporte néceſſairement l'inſtitution des loix civiles, tous les Ecrivains de l'antiquité ont attribué à Cérès & à Triptolème les premieres loix de la Gréce [b]. La tradition la plus conſtante & la plus générale portoit que les Athéniens avoient été les premiers à qui Cérès eût enſeigné l'agriculture [c]. Auſſi avons-nous

[a] Ibid.

[b] *A quibus initia vitæ atque victûs, legum, morum, manſuetudinis, humanitatis exempla hominibus, & civitatibus data, ac diſpertita eſſe dicuntur,* Cicero in Verr. Act. 5a. n. 72. t. 4. p. 478. *Prima Ceres* . . . . *Prima dedit leges: Cereris ſunt omnia munus.* Ovid. Met. l. 5. v. 341, &c. = *Diod.* l. 1. p. 18. l. 5. p. 324 & 385. = *Plin.* l. 7. ſect. 57. p. 412. = *Macrob.* Saturn. l. 3. c. 12. p. 413.

C'eſt par cette raiſon qu'on trouve ſi ſouvent l'Epithète Θεσμοφόρος, *Legifera*, donné à Cérès. Voyez l'explication hiſtorique de la Fable de Cérès par *le Clerc.* Biblioth. Univ. t. 6. p. 47.

[c] *Cicero* in Verr. Act. 4a. n. 49. t. 4. p. 396. =

vû qu'ils passoient pour les auteurs de toutes les loix civiles [a]. On leur attribuoit également l'invention de toutes les formalités de la Justice & de l'ordre des procédures [b].

C'est au surplus à ce court exposé que se réduira ce que j'avois à dire sur l'origine & l'établissement des loix civiles dans la Gréce. Les Ecrivains de l'antiquité ne nous ont conservé aucun détail sur un objet si important. Non-seulement ils ne rapportent la teneur d'aucune loi, ils ne nous apprennent pas même quels étoient les Magistrats & les Tribunaux établis pour juger les contestations civiles. Il est même assez remarquable que dans le peu qui s'est conservé des loix attribuées à Triptolème, il n'est question que de réglemens politiques. Voici ces loix, telles que Porphyre les rapporte [c].

La premiere, dont nous avons déja eu occasion de parler, ordonne d'honorer ses parens [d].

La seconde défend d'offrir aucune

Diod. l. 1. p. 34. l. 5. p. 333 & 385.

[a] *Suprà*, p. 118.

[b] *Ælian.* Var. Hist. l. 3. c. 38.

[c] De Abstin. l. 4 p. 431.

[d] *Suprà* p. 123.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

autre chose aux Dieux, que les fruits de la terre.

La troisieme ordonne de ne point faire de mal aux animaux.

Ces loix ne faisoient que renouveler & confirmer celles de Cécrops, qui, en instituant un culte réglé dans la Gréce, avoit défendu d'offrir à la Divinité rien de ce qui étoit animé [a]. Je ne puis à cette occasion me dispenser de dire un mot des fameux mystères d'Eleusis.

J'ai fait voir précédemment que Cécrops avoit appris le premier aux Grecs à honorer l'Etre suprême par un culte public & solemnel [b]. Mais les cérémonies religieuses établies par ce Prince, n'ont point produit un effet aussi marqué que l'institution des mystères célébrés à Eleusis en l'honneur de Cérès. De toutes les pratiques de la Religion payenne, les cérémonies usitées dans ces mystères ont été celles qui ont le plus attiré l'admiration & le respect des Anciens. On en rapporte l'institution à Erechtée, le même sous lequel la connoissance de l'Agriculture

[a] *Suprà*, p. 39 & 40. = [b] *Suprà*, p. 39 & 40.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

passa dans la Gréce [a]. Je n'entreprendrai point de lever le voile obscur qui nous dérobe la connoissance de ces cérémonies si vantées dans l'antiquité. Je remarquerai seulement que les Ecrivains les mieux instruits & les plus judicieux de la Gréce & de Rome, ont été persuadés que ces mystères avoient contribué plus que tout autre moyen à adoucir les mœurs barbares des premiers habitans de l'Europe. Ils n'ont point hésité à attribuer à ces cérémonies religieuses toute la politesse & les connoissances dont ont joui les siécles les plus éclairés. « Ce sont les mystè-
» res, dit Cicéron, qui nous ont tiré
» de la vie barbare & farouche que me-
» noient nos ancêtres. C'est le plus
» grand des biens que nous devions à
» la ville d'Athènes, entre tant d'au-
» tres qu'elle a répandus parmi les hom-
» mes. C'est d'elle que nous avons ap-
» pris non-seulement à vivre avec joie,
» mais encore à mourir avec tranquil-
» lité, dans l'espoir d'un avenir plus
» heureux [b] ». Isocrate en avoit dit au-

[a] *Diod.* l. 1. p. 34. = Marm. Oxon. Ep. 14.

[b] De Leg. l. 2. n. 14. t. 3. p. 148.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

tant long-tems auparavant [a]. Les Grecs désignoient les mystères d'Eleusis par un mot qui dans leur langue signifioit *Perfections* (1), parce que dans l'initiation on acquéroit, à ce qu'ils croyoient, la connoissance de la vérité, & l'amour de la vertu. Les Latins exprimoient ces mystères par le terme d'*Initia*, *Commencemens*; parce que, dit Cicéron, la doctrine qu'on enseignoit dans les mystères renfermoit les principes de la vie heureuse & tranquille. Ainsi les deux nations de l'antiquité les plus polies & les plus éclairées, ont été persuadées qu'on ne pouvoit donner assez d'éloges à l'établissement des mystères d'Eleusis. Il ne me reste plus maintenant qu'à dire un mot des anciennes loix pénales de la Gréce.

Les loix pénales sont avec raison celles dont les premiers Législateurs Grecs paroissent s'être le plus occupés. Les Historiens placent dans les siécles que nous parcourons l'institution de plusieurs tribunaux, dont l'unique fonction étoit de juger des matieres criminelles.

a In Panegyr. p. 65. = (1) Τελετή.

L'Aréopage étoit le plus ancien tribunal de la Gréce, & c'étoit pour connoître des meurtres que Cécrops l'avoit établi [a]. Dans l'origine, les Aréopagistes connoissoient de toutes sortes d'homicides. Par la suite leur jurisdiction fut bornée aux seuls assassinats commis de dessein prémédité [b]. On érigea, peu de siécles après l'Aréopage, un autre tribunal nommé le *Delphinium*, pour juger ceux qui, s'avouant coupables d'homicide, prétendoient avoir eu raison de le commettre [c]. C'est à ce tribunal que Thésée fut absous, lorsqu'il eut mis à mort les enfans de Pallas & Pallas lui-même, qui tramoient une conspiration contre l'Etat [d]. On établit ensuite le *Palladium*, où ceux qui avoient commis un meurtre involontaire, venoient se présenter [e]. Démophon, fils de Thésée, fut le premier qui comparut devant ce tribunal [f].

Les loix de la Gréce, conformes

[a] *Isocrat.* Panegyr. p. 69. = Voyez aussi *Demosth.* in *Aristocrat.* p. 735. = *Plin.* l. 7. sect. 57. p. 415. = *Paus.* l. 4. c. 5. init.

[b] *Demosth.* in *Aristocrat.* p. 728. E. = *Ælian.* Var. Hist. l. 5. c. 15.

[c] Ibid.

[d] *Paus.* l. 1. c. 28. p. 70.

[e] *Ælian.* suprà, loco cit.

[f] *Paus.* l. 1. p. 69. = Voyez *Pollux*, l. 8. c. 10.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

en ce point à celles d'Egypte, punissoient de mort l'homicide commis de dessein prémédité [a]. Dédale ayant été accusé & convaincu devant l'Aréopage d'avoir fait périr son neveu Talus, fut condamné à mort par ce tribunal, & il n'évita la punition de son crime qu'en prenant la fuite, & se retirant dans l'Isle de Créte [b]. J'observerai à ce sujet que chez les Grecs il étoit très-aisé aux meurtriers de se dérober aux supplices qu'ils pouvoient appréhender.

La maniere dont on procédoit dans la Gréce à la poursuite des meurtres étoit bien différente de celle qu'on suit dans nos tribunaux. En France, c'est au ministère public qu'appartient le soin de rechercher & de faire punir les meurtriers. La premiere démarche que fait la Justice dans ces occasions, c'est de faire arrêter l'accusé contre lequel on a rendu plainte ; on examine ensuite s'il est réellement coupable du crime qu'on lui impute, & il est retenu dans

[a] *Demosth.* in Midiam. p. 610. A. = In *Aristocrat.* p. 738. C. = Voyez aussi *Plat.* de Leg. l. 9. p. 934. B. p. 935. E.

[b] *Diod.* l. 4. p. 319 & 320. = *Apollod.* l. 3. p. 206.

les

les prisons jusqu'à jugement définitif. Il n'en étoit pas de même chez les Grecs. Il n'y avoit point d'officier public, chargé par l'État de rechercher les meurtriers. Les parens du mort avoient seuls le droit d'en poursuivre la vengeance. Homere le fait assez connoître [a]. On peut joindre au témoignage de ce grand Poëte, celui de Pausanias qui dépose en plusieurs endroits de cet ancien usage [b]: usage qui paroît avoir toujours subsisté dans la Gréce [c]. Mais les mêmes loix qui avoient déféré aux seuls parens du mort le droit d'en poursuivre le meurtrier, défendoient expressément qu'on le remît entre leurs mains [d]; & comme le ministère public ne se mêloit point de faire arrêter les meurtriers, ils jouissoient d'une liberté pleine & entiere tout le tems que duroit l'instruction de leur procès. Ainsi dans les cas où un coupable pouvoit appréhender la juste punition de son crime, il ne tenoit qu'à lui de se dérober au supplice en prenant la fui-

[a] *Iliad.* l. 9, v. 628, &c.

[b] L. 5. c. 1. p. 376. l. 8. c. 34. p. 665.

[c] Voyez *Plat.* de Leg. l. 9. p. 930, 931 & 935. = *Demosth.* in *Aristocrat.* p. 736. = *Pollux*, l. 8. c. 10. Segm. 113.

[d] *Demosth.* loco cit.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

te. Personne n'étoit en droit de l'en empêcher [a]. La seule précaution qu'il eût à prendre, c'étoit de disparoître après ses premieres défenses [b]. Car lorsque la procédure étoit assez avancée pour que les juges fussent en état d'opiner, l'accusé alors étoit soumis à toute la sévérité des loix, & s'il étoit déclaré atteint & convaincu du crime qu'on lui imputoit, les Magistrats s'en emparoient pour lui faire subir le supplice auquel il étoit condamné [c]. Cette liberté provisoire qu'on laissoit aux accusés, prouve clairement que c'étoit la coutume de les entendre deux fois avant que de les livrer au supplice. Si l'accusé, dont le crime étoit prouvé, avoit fait usage de la ressource de l'exil volontaire, tous ses biens étoient confisqués & vendus à l'encan [d]. J'ai déja parlé de la coutume de renvoyer les accusés absous lorsque les voix étoient partagées également [e].

Avant que de donner audience à l'accusateur & à l'accusé, on les obli-

[a] *Demosth.* ibid. = *Pollux.* l. 8. c. 10. Segm. 117.

[b] *Demosth. Pollux.* locis cit.

[c] *Demosth.* in *Aristocrat.* p. 736.

[d] *Pollux.* l. 8. c. 9. Segm. 99.

[e] *Suprà*, p. 79, 80.

geoit de consigner chacun une somme, qui appartenoit à celui qui gagnoit sa cause. La loi condamnoit en outre l'accusateur à une amende de mille drachmes, s'il n'avoit pas eu pour lui au moins la cinquieme partie des voix [a]. Si l'accusation étoit prouvée, les loix accordoient à l'accusateur le triste avantage d'assister au supplice du malheureux qu'il avoit convaincu de crime [b] : mais il devoit arriver très-rarement qu'on exécutât à mort les homicides, eu égard aux facilités qu'ils trouvoient à se dérober au supplice [c]. Car outre qu'ils étoient les maîtres de prendre la fuite, la loi leur avoit donné un moyen encore plus efficace pour désarmer la justice, & rester même tranquilles dans leur patrie. Ils n'avoient qu'à chercher les voies propres à appaiser les parens de celui qui avoit été tué : ils étoient sûrs alors de l'impunité & de n'être jamais inquiétés ; c'étoit à prix d'argent qu'on assoupissoit ordinairement ces sortes d'affaires. On

[a] *Demosth.* in Mid. p. 610. F. = In *Aristocrat.* p. 738. C. = *Plato*, in Apolog. Socrat. p. 27. E. = *Pollux.* l. 8. c. 6. Segm. 41 & 53.

[b] *Demosth.* in *Aristocrat.* p. 736.

[c] Voyez *Diod.* l. 3. p. 177.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

donnoit une certaine somme aux parties intéressées, pour les engager à cesser leurs poursuites [a].

La loi n'avoit pas voulu que le meurtre même involontaire fût entiérement exemt de punition, de peur, dit Porphyre, que l'impunité, dans ces occasions, ne donnât lieu aux méchans d'abuser de l'indulgence de la loi [b]. L'exil étoit originairement chez les Grecs la peine du meurtre involontaire [c]. Céphale fut condamné par l'Aréopage à un bannissement perpétuel, pour avoir tué involontairement sa femme Procris [d]. Les loix se relâcherent par la suite de cette rigueur. Nous voyons dans Homere, que du tems de la guerre de Troye, les meurtriers n'étoient obligés de s'absenter de leur patrie, que jusqu'à ce qu'ils eussent appaisé les parens de celui qu'ils avoient tué [e]. Si l'on s'en rapporte même au Scholiaste d'Euripide, les meurtriers involontaires n'étoient obligés de s'ab-

a *Iliad.* l. 9. v. 628, &c.

b De Abstin. l. 1. p. 16, &c.

c *Apollod.* l. 2. p. 116. = *Demosth.* adv. Aristocrat. p. 732. B. = *Plut.* t. 2. p. 299. C.

d *Apollod.* l. 3. p. 200.

e Voyez *Feithius*, Antiq. Hom. l. 2. c. 8. p. 187.

ſenter que durant le cours d'une année [a]. Platon, dans ſes loix, paroît s'être conformé à cet ancien uſage [b].

Mais en même tems que les loix avoient voulu aſſujettir à quelque peine le meurtre involontaire, elles avoient pris des précautions pour dérober le meurtrier à la vengeance précipitée que les parens du mort auroient pû tirer de ſa perte. C'eſt dans cette vûe que nous voyons le droit d'aſyle établi chez tous les peuples de l'antiquité. Ce privilége, attaché à certains lieux, de mettre les meurtriers à couvert de toutes pourſuites, étoit très-ancien & très-reſpecté chez les Grecs. On croyoit que l'aſyle de Samothrace avoit été établi par Cybèle [c]. Un des plus anciens eſt celui que Cadmus ouvrit dans la Béotie [d].

L'endroit où s'aſſembloit l'Aréopage étoit un aſyle inviolable. Sous Aphidas qui monta ſur le trône d'Athènes l'an 1162 avant J. C. l'Oracle de Dodone avertit les Athéniens, qu'un jour les Lacédémoniens vaincus ſe réfugi-

[a] In *Hippolyt.* v. 35.
[b] L. 9. p. 929. F. p. 930. D.

[c] *Diod.* l. 3. p. 224.
[d] *Suprà*, p. 84.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

roient dans l'Aréopage, & qu'ils se donnassent bien de garde de les maltraiter. Les Athéniens se ressouvinrent de cet avis, lorsque sous le regne de Codrus le Péloponèse se ligua contre l'Attique. On sçait quel fut l'événement de cette guerre, & comment les armées étant en présence, celle des ennemis crut devoir faire retraite [a]. Quelques Lacédémoniens qui s'étoient avancés jusqu'aux portes d'Athènes, se trouverent à cette nouvelle dans un cruel embarras. Tout ce qu'ils purent faire fut de tâcher, à la faveur des ténébres, de se cacher aux yeux des Athéniens. Dès que le jour parut, ils se sauverent dans l'Aréopage. On n'osa les attaquer dans cet asyle, ils y furent respectés, & obtinrent permission de s'en retourner sains & saufs dans leur patrie [b].

La faveur des asyles n'avoit été établie originairement que pour les meurtriers involontaires. Dans Thucydide les Athéniens donnent à entendre très-clairement que les autels des Dieux ne servoient d'asyle qu'à ceux qui avoient eu le malheur de commettre

[a] Voyez *suprà*, p. 70. = [b] *Pauf.* l. 7. c. 25. *init.*

involontairement un homicide [a]. On voit aussi dans Tite-Live le meurtrier du Roi Eumenés obligé d'abandonner l'asyle du temple de Samothrace, comme indigne d'en jouir [b]. Moïse, en établissant des villes de refuge pour les meurtriers involontaires, exclut formellement de ce privilége les assassins[c].

Au surplus il en étoit du meurtre involontaire chez les Grecs comme de l'homicide prémédité, c'est-à-dire, que les meurtriers involontaires pouvoient, en appaisant les parties intéressées, rester tranquilles dans leur patrie. L'usage étoit pareillement de donner aux parens du mort une certaine somme [d]. Cette politique partoit d'un principe très-sensé. Parmi des peuples peu disciplinés, les inimitiés sont dangereuses & très-sujettes à occasionner les suites les plus fâcheuses, il est donc du bien public qu'elles soient aisées à terminer [e]. Aussi voyons-nous que chez les anciens peuples, il n'y avoit point de délit qu'on ne pût racheter à prix

[a] L. 4. p. 296. *lin.* 90.
[b] L. 45. n. 5.
[c] *Deuter.* c. 19. ℣. 11, &c.
[d] *Iliad.* l. 18. v. 498, &c.
[e] Voyez *l'Esprit des Loix*, t. 3. p. 102 & 328.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

d'argent. Tout se réduisoit à des dommages & à des réparations. C'est par cette raison qu'il n'y avoit point alors, comme aujourd'hui parmi nous, de partie publique qui fût chargée du soin de poursuivre les criminels. Les Sauvages de l'Amérique nous retracent l'image de ces anciens tems. Chez ces peuples la réparation de l'homicide consiste dans un certain nombre de présens que le meurtrier est obligé de faire aux parens du défunt, pour appaiser leur ressentiment [a].

Les anciens Législateurs n'avoient rien obmis pour inspirer à leurs peuples toute l'horreur possible du meurtre & du sang répandu. On tenoit pour souillés ceux qui avoient commis un homicide, de quelque maniere que ce fût. Ils devoient, avant que de rentrer dans la société, se faire purifier par certaines cérémonies religieuses. Thésée avoit rendu un service important à sa patrie, en mettant à mort les brigands qui l'infestoient. Quoique ces meurtres fussent très-légitimes, néanmoins un de

[a] *Lescarbot*, Hist. de la Nouv. France, p. 395 & 798. = Mœurs des Sauvages, t. 1. p. 490 & 491.

ses premiers soins fut de s'en faire purifier [a]. Homere fait dire à Hector sortant du combat, qu'il n'ose faire des libations à Jupiter avant que de s'être purifié, parce qu'il n'est point permis de le prier avec des mains ensanglantées [b]. Enée dans Virgile, après avoir mis à mort plusieurs de ses ennemis, n'ose toucher à ses dieux Pénates jusqu'à ce qu'il se soit purifié [c]. On pourroit citer plusieurs autres exemples [d]. Il n'étoit pas permis à un meurtrier, qui s'étoit banni de sa patrie pour un homicide involontaire, d'y rentrer, même après avoir satisfait les parens du défunt, sans s'être fait purifier & expier du meurtre qu'il avoit commis [e]. On rapporte au régne de Pandion, huitiéme Roi d'Athènes, l'établissement des cérémonies religieuses, propres à purifier les homicides [f].

Nous remarquerons à ce sujet que Moïse ordonne une expiation solem-

a *Plut.* in Thes. p. 5. C. = *Pausf.* l. 1. c. 37. init.

b *Iliad.* l. 6. v. 265, &c.

c *Æneid.* l. 2. v. 717, &c.

d Voy. *Marsh.* p. 253. = *Feithius*, p. 187.

e *Demosth.* in *Aristocrat.* p. 736. E. = Voy. aussi *Plat.* de Leg. l. 9. p. 930, &c.

f Marm. Oxon. Ep. 15. = *Marsh.* p. 253.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

nelle pour les meurtres dont on ne connoît pas les auteurs [a]. Il veut aussi que ceux qui, dans une guerre juste & légitime, se sont souillés par l'effusion du sang ennemi, ne rentrent dans le camp, qu'après s'être purifiés [b]. Chez les Romains, les soldats qui suivoient le char du vainqueur, étoient couronnés de lauriers; afin, dit, Festus, qu'ils ne parussent rentrer dans la ville, que purifiés du sang humain qu'ils avoient répandu [c]. Le but de toutes ces coutumes étoit d'inspirer le plus grand éloignement pour l'homicide.

Il faut, je crois, rapporter à ce même principe d'humanité, autant qu'à la politique, la défense de tuer certains animaux, si précisément établie par les premiers Législateurs de la Gréce. On a vû que Cécrops avoit défendu d'offrir aux Dieux rien qui fût animé [d]. Triptolème avoit renouvellé cette loi, en ordonnant de ne leur offrir que des fruits [e]. Mais ce second Législateur alla encore plus loin; car il défendit expres-

[a] *Deut.* c. 21. ℣. 5, &c.

[b] *Num.* c. 31. ℣. 19 & 24.

[c] Verbo *Laureati*, p. 206.

[d] *Suprà*, p. 40.

[e] *Suprà*, p. 140, 141.

fément de faire du mal aux animaux fervans au labourage [a]. L'Hiftoire n'a pas même dédaigné de nous conferver les circonftances qui occafionnerent la mort du premier bœuf égorgé à Athènes, & les fuites de cet événement [b]. C'eft un de ces faits finguliers qui méritent une attention particuliere : il arriva fous Erechtée, fixiéme roi d'Athènes [c]. Cet événement eft d'autant plus remarquable qu'il donna lieu à l'érection du Prytanée, tribunal très-renommé chez les Athéniens [d]. La fonction des Prytanes étoit de faire le procès aux chofes inanimées, qui avoient occafionné la mort de quelqu'un [e].

Je finis ce qui concerne les loix pénales de la Gréce, en obfervant une parfaite conformité entre ces loix & celles des Egyptiens, fur la punition des femmes enceintes coupables de crimes qui méritoient la mort. Les Grecs, à l'exemple des Egyptiens, attendoient,

[a] *Suprà*, p. 140.
[b] *Porphyr.* de Abftin. l. 2. p. 136 & 174. = *Ælian.* Var. Hift. l. 8. c. 3. = *Pauf.* l. 1. c. 28. p. 70.
[c] *Pauf.* Ibid.
[d] Ibid. *loco cit.* = *Pollux.* l. 8. c. 10.
[e] *Pauf.* l. 1. c. 28. p. 70. Voyez les exemples qu'il en cite, l. 5. c. 27. p. 449. l. 6. c. 11. p. 478.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

pour les conduire au ſupplice, qu'elles fuſſent accouchées [a].

Ce que je trouve de plus extraordinaire dans les anciennes loix de la Gréce, c'eſt que les Légiſlateurs n'avoient point déterminé préciſément le genre & la durée du ſupplice dont chaque crime devoit être puni [b]. Ils avoient laiſſé les Juges maîtres d'appliquer les loix ſuivant qu'ils le jugeroient à propos. Zaleucus, légiſlateur des Locriens, fut, dit-on, le premier qui preſcrivit & expliqua dans ſes loix l'eſpéce & la durée des peines qu'on devoit infliger aux criminels [c].

On voit par tout ce qui vient d'être dit, que les premieres loix de la Gréce étoient aſſez informes; elles ſe reſſentoient de la groſſiereté qui régna ſi longtems dans cette partie de l'Europe [d].

Les Grecs, comme tous les anciens peuples, ont été quelque tems ſans connoître l'art d'écrire. Le chant étoit alors le ſeul moyen de faire paſſer à la poſtérité ce qu'on avoit intérêt de ne

a *Diod.* l. 1. p. 88. = *Ælian.* Var. Hiſt. l. 5. c. 18. = *Plut.* t. 2. p. 552. D.

b *Strabo*, l. 6. p. 398.

c Ibid.

d *Ariſt.* Polit. l. 2. c. 8. p. 327. B.

point oublier [a]. Cette méthode très-simple & très-naturelle a été employée pour conserver le souvenir des loix. Faute de monumens où ils puſſent dépoſer leurs loix, les premiers Légiſlateurs les mirent en chant pour les faire retenir plus facilement. Les Grecs chantoient leurs loix. C'eſt ce qui fit donner le même nom aux loix & aux chanſons (1). Ariſtote, dans ſes Problêmes, recherchant la raiſon de cette conformité de nom entre deux objets ſi différens, c'eſt, dit-il, qu'avant la connoiſſance de l'écriture, on chantoit les loix pour ne les point oublier [b].

[a] Voyez la premiere Partie Tome I. Liv. I. p. 57 & 58.

(1) Νόμος.

[b] Problem. ſect. 19. Problem. 28.

Joſephe & Plutarque ſoupçonnent que le terme Νόμος, employé pour déſigner les loix, étoit moderne, en comparaiſon de ces premiers tems dont nous parlons, & qu'il étoit même poſtérieur au ſiécle d'Homère, qui dans ſes Poëmes ne ſe ſert jamais du mot Νόμος, pour déſigner les loix, mais de celui de Θεμίσται, *jura*.

Mais Joſephe & Plutarque, parlant ſur-tout avec quelque doute, ne ſçauroient balancer l'autorité d'Ariſtote ſur l'antiquité d'un mot Grec, pour ne rien dire d'un Hymne en l'honneur d'Apollon, attribué à Homère, où Νόμος eſt employé pour ſignifier la *Loi* ou la *méthode* du chant. *Verſ.* 20.

On trouve auſſi le mot Νόμος, employé dans Héſiode pour déſigner les *Loix*. Op. & Dies, v. 276.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

L'uſage de mettre en chant les loix & tout ce qui y avoit rapport, gagna tellement dans la Gréce, qu'il continua même après que l'écriture y fut introduite. Le crieur qui publioit les loix de la plûpart des villes Grecques, étoit aſſujetti à des tons réglés, & à une déclamation meſurée. Il étoit accompagné du ſon de la lyre, comme un acteur ſur la ſcêne [a]. Cette maniere de publier les loix, les édits, &c. a ſubſiſté long-tems chez les Grecs. L'Hiſtoire nous en a conſervé un exemple trop remarquable pour ne le pas rapporter.

Dans la nuit qui ſuivit la bataille de Chéronée, Philippe, ivre de bonne chere & de vin, & plus encore de la victoire qu'il venoit de remporter, ſe tranſporta ſur le champ de bataille couvert encore de cadavres des Athéniens. Là, pour inſulter aux morts, il ſe mit à parodier le décret que Démoſthène avoit propoſé pour exciter les Grecs à prendre les armes. Philippe chantoit donc en battant la meſure: « *Démoſ-*

[a] *Græcarum quippe urbium multæ ad Lyram leges, decretaque publica recitabant.* Martian. Capella, de Nupt. Philolog. l. 9. p. 313. = Voy. auſſi *Ælian.* Var. Hiſt. l. 2. c. 39. = *Stob.* Serm. 42. p. 291.

» *thène, fils de Démosthène Pœonien,*
» *a dit, &c.* [a] ».

Les Locriens d'Italie passoient, dans les écrits de quelques auteurs de l'antiquité, pour les premiers peuples Grecs qui eussent rédigé leurs loix par écrit [b]. Ce fait ne me paroît point exact; car sans parler de Minos, qui, au rapport de Platon, avoit rédigé ses loix par écrit [c]; sans parler d'une loi de Thésée écrite sur une colonne de pierre qui subsistoit encore du tems de Démosthène [d], il est certain que Solon avoit fait coucher ses loix par écrit [e]: & Solon est antérieur de près d'un siécle à Zaleucus, législateur des Locriens. Je ne crois point au surplus que dans les tems dont il s'agit maintenant, aucun peuple de la Gréce, si l'on en excepte les Crétois, eût un corps de loix compilées & rédigées par écrit.

[a] *Plut.* in *Demosth.* p. 855. A.
[b] L. 6. p. 397.
[c] In Minoë, p. 568. E.
[d] In Neæram. p. 873. C.
[e] Voyez la 3[e]. Part. Liv. I. Chap. V. Art. I. p. 67 & 68. *& suiv.*



IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE NEUVIEME.

Des Loix de Crète.

J'AVOIS d'abord résolu de ne point parler des Crétois. Ces Insulaires ne faisoient point corps avec les autres peuples de la Gréce; fixés dans leur isle, ils ne prirent presque jamais de part aux affaires générales, & n'influerent sur aucun événement qui ait intéressé tous les Grecs (1). On doit cependant regarder les Crétois comme faisant partie de la nation Grecque, puisqu'ils parloient la même langue [a]. D'ailleurs les loix de Crète méritent par elles-mêmes notre attention; elles ont servi de modéle à celles que Lycurgue donna par la suite aux Lacédémoniens. Il est donc à propos d'en parler, afin qu'on puisse remarquer la conformité qu'il y avoit entre les loix de Crète & celles de Sparte.

De tous les peuples de la Gréce, les

(1) Excepté la guerre de Troye, ils ne paroissent point s'être jamais mêlé des affaires de la Grèce. Voyez *Herod.* l. 7. n. 167. & 170, 171.

[a] C'étoit le Dialecte Dorique.

Crétois passoient pour les plus anciens dont les loix eussent été rédigées par écrit [a]. Elles étoient l'ouvrage de Minos premier [b]. La réputation dont ces loix ont joui, a fait mettre ce Prince au nombre des plus grands législateurs de l'antiquité.

Les loix de Minos étoient fondées sur deux motifs principaux, de former ses sujets à la guerre, & d'entretenir l'union entre les esprits. Si Minos réussit dans le premier de ces objets, nous allons voir qu'à l'égard du second, l'événement ne répondit point à ses espérances.

Dans la vûe d'établir une parfaite union entre ses sujets, Minos travailla à mettre entre eux le plus d'égalité qu'il étoit possible. Il ordonna pour cet effet que tous les enfans seroient nourris & élevés ensemble [c]. Leur vie étoit dure & sobre. On les accoutumoit à se passer de peu, à souffrir le chaud, le froid, à marcher dans des endroits rudes & escarpés. Ils étoient toujours ha-

[a] *Plat.* in Min. p. 568. E. = *Solinus*, c. 11. p. 29. = *Isidor.* Orig. l. 14. c. 6.

[b] Voyez les Mém. de l'Académ. des Inscript. t. 3. Mém. p. 49.

[c] *Strabo*, l. 10. p. 735. &c.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

billés comme doivent l'être des gens de guerre, & d'une étoffe fort simple, la même en hiver qu'en été. On les exerçoit à faire entre eux de petits combats, à souffrir courageusement les coups qu'ils se portoient; & afin, dit Strabon, que jusqu'à leurs divertissemens, tout ressentît la guerre, leur danse même se faisoit les armes à la main [a].

Pour rapprocher encore davantage les esprits, & les lier plus intimement, Minos voulut que tous les citoyens mangeassent ensemble aux mêmes tables [b]. Ils étoient nourris aux dépens de l'Etat. C'étoit le trésor public qui fournissoit à la dépense [c]. Les jeunes gens mangeoient à terre, & se servoient les uns les autres. Ils servoient aussi les hommes faits [d]. Comme à l'armée les soldats sont obligés de manger tous ensemble, l'intention de Minos, dans l'établissement de ces repas publics, avoit été de former dès l'enfance ses

[a] *Strabo*, l. 10. p. 735, &c.
Cette danse a été fort célébre dans l'antiquité sous le nom de Pyrrhique.

[b] *Arist.* Polit. l. 7. c. 10. = *Strabo*, l. 10. p. 736.

[c] *Arist.* Ibid. & l. 2. c. 10. p. 332. E. = *Strabo*, l. 10. p. 736.

[d] *Strabo*, p. 739.

ſujets à la diſcipline militaire. C'eſt le ſeul mérite que pouvoit avoir cet uſage. L'inſtitution des repas publics ne réuſſit point à entretenir l'union & la concorde entre les Crétois ; on ſçait qu'ils étoient continuellement en guerre les uns contre les autres [a]. Ils ne s'accordoient que quand il s'agiſſoit de repouſſer un ennemi commun [b]. Je ne fais aucun doute qu'il ne faille attribuer ces diviſions inteſtines des Crétois à la diſtinction des profeſſions, qui avoit lieu en Crète comme en Egypte [c].

On ne ſçauroit trop louer l'attention de Minos à l'égard des Magiſtrats & des perſonnes âgées. Non-ſeulement il exigeoit qu'on eût pour eux le reſpect & les égards qui leur ſont dûs, mais encore dans la crainte que l'on n'y manquât il avoit défendu, en cas qu'on remarquât en eux quelques défauts, de les

[a] *Ariſt.* Polit. l. 2. c. 10. p. 333.

[b] *Plut.* t. 2. p. 490. B. C'eſt de cette conduite des Crétois qu'eſt venue, ſuivant Plutarque, cette expreſſion proverbiale, ſi connue dans la Gréce, *Syncrétiſer.* On a depuis appellé *Syncrétiſtes*, ceux qui ſe mêloient de concilier les différentes ſectes. Ce mot eſt employé ſouvent par les Théologiens, mais toujours en mauvaiſe part.

[c] *Ariſt.* Polit. l. 7. c. 10. = Voyez ſur cet article la 3me. Partie Tome V. Liv. I. Chap. IV. p. 38 & 39.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

relever en présence des jeunes gens [a]. D'ailleurs il avoit pris toutes les précautions que la prudence humaine peut suggérer pour inspirer à la jeunesse un grand respect & un grand attachement pour les maximes & les coutumes de l'Etat. Il n'étoit pas permis aux jeunes gens de révoquer en doute, ni même de mettre en question la sagesse ou l'utilité des réglemens dont on les instruisoit. C'étoit ce que Platon trouvoit de plus admirable dans les loix de Minos [b].

Afin d'inspirer aux Crétois une vénération plus profonde pour ses ordonnances, Minos se retiroit de tems en tems dans un antre, où il se vantoit d'avoir avec Jupiter des entretiens familiers [c]. Ce n'est au surplus ni le premier, ni le seul des législateurs anciens qui ait cru devoir s'autoriser de la divinité pour faire respecter ses loix. Mnévès, un des plus renommés & des plus anciens législateurs de l'Egypte, attribuoit les siennes à Hermès, autrement

[a] *Plato*, de Leg. l. 1. p. 775.

[b] Id. Ibid.

[c] *Hom. Odyss.* l. 19. v. 179. = *Plato.* in Minoë, p. 568. = *Horat.* Carm. l. 1. Od. 28. = *Diod.* l. 1. p. 105. = *Strabo*, l. 16. p. 1105. = *Val. Max.* l. 1. c. 2. p. 37. = *Plut.* in Numa, p. 62 D.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

dit, Mercure [a]. Lycurgue avoit eu ſoin de ſe munir du ſuffrage d'Apollon avant que de travailler à la réforme de Sparte [b]. Zaleucus, légiſlateur des Locriens, ſe diſoit inſpiré de Minerve [c]. Zathrauſtès, chez les Arimaſpes, publioit qu'il tenoit ſes ordonnances d'un Génie adoré de ces peuples [d]. Zamolxis vantoit aux Gétes ſes communications intimes avec la Déeſſe Veſta [e]. Numa entretenoit les Romains de ſes converſations avec la Nymphe Egérie [f]. On pourroit en citer bien d'autres exemples : ces faits, pour le dire en paſſant, démontrent invinciblement que la tradition primordiale ſur l'exiſtence de Dieu ne s'eſt jamais perdue, puiſque dans tout l'univers connu, cette croyance ſe trouve établie de tems immémorial, & ſi profondément même que les premiers légiſlateurs ont voulu s'en auto-

[a] *Diod.* l. 1. p. 105.

[b] Ibid. loco cit. = *Strabo*, l. 16. p. 1105. = *Plut.* t. 2. p. 543. A. = *Val. Max.* l. 1. c. 2. p. 38.

[c] *Diod.* l. 1. p. 105. = *Val. Max.* l. 1. c. 2. p. 38. = *Plut.* in Numa, p. 62. D.

[d] *Diod.* loco cit.

[e] *Diod.* loco cit. = *Strabo*, l. 16. p. 1106.

[f] *Plut.* in Numa. p. 62. D. = *Dion. Halicarn.* l. p. 122. = *Val. Max.* l. 1. c. 2.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

riser, pour donner à leurs loix une considération plus qu'humaine [a].

Le grand défaut de Minos dans ses institutions politiques, défaut dans lequel Lycurgue tomba d'après lui, étoit de n'avoir envisagé que la guerre. C'est le seul but que le législateur des Crétois semble s'être proposé [b]. Nous avons vû que c'étoit uniquement de ce côté qu'étoit dirigée l'éducation de la jeunesse. Par une suite du même motif, les Crétois ne cultivoient point leurs terres par leurs mains. Des esclaves connus dans l'antiquité sous le nom de *Périœciens*, étoient chargés de ce soin. On les obligeoit de rendre tous les ans une certaine somme à leurs maîtres [c], sur laquelle on prélevoit les frais nécessaires aux besoins de l'Etat [d].

Si les loix de Minos étoient bonnes à faire des Crétois, d'excellens soldats, elles ne paroissent pas avoir été égale-

[a] Voyez *Diod.* l. 1. p. 105. = *Strabo*, l. 16. p. 1105 & 1106. = *Plut.* in Numa, p. 62. = *Dion. Halicarn.* l. 2. p. 122. & le traité de l'*Opinion*, t. 4. p. 513.

[b] *Plato.* de Leg. l. 1. p. 769, &c.

[c] *Arist.* Polit. l. 2. c. 10. = *Strabo*, l. 12. p. 817. = *Plut.* in Lacon. p. 239. = *Athen.* l. 6. p. 263 & 264.

[d] *Arist.* loco cit.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ment propres à régler leurs mœurs & leurs sentimens. Chaque citoyen étoit obligé de se marier [a]: mais avec quel étonnement ne voit-on pas qu'un législateur ait pû approuver un moyen aussi infâme que celui dont les Crétois faisoient usage pour n'être point chargés d'un trop grand nombre d'enfans. Soit qu'en Créte la fertilité ou l'étendue des terres ne répondît point au nombre des habitans, soit que les corps y fussent plus robustes, ou les femmes plus fécondes; Minos autorisa par ses loix, une passion que la nature désavoue, & permit des excès dont la pudeur ne parle jamais qu'en frémissant [b].

[a] *Strabo*, l. 10. p. 739. A.

[b] *Arist.* l. 2. c. 10. p. 333. = *Strabo*, l. 10. p. 739 & 740. = *Athen.* l. 13. p. 602. = Voyez aussi sur la maniere dont on punissoit l'adultère en Crète. *Ælian.* Var. Hist. l. 12. c. 12.

FIN DU PREMIER LIVRE.





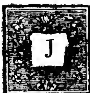
SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux: espace d'environ 600 ans.

LIVRE SECOND.

Des Arts & Métiers.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.



'AI essayé dans la premiere Partie de cet Ouvrage de donner une idée de l'origine & du développement des Arts. J'aurois desiré pouvoir en suivre le progrès d'âge en âge, & fixer le degré de perfection auquel ils ont été portés dans chaque siécle. Le défaut de monumens ne m'a pas permis d'exécuter ce projet. On apperçoit

perçoit seulement à travers l'obscurité qui enveloppe l'histoire des peuples de l'Asie & celle des Egyptiens, que ces nations ont connu fort promptement plusieurs Arts, & que leurs premiers progrès ont été assez rapides. Nous voyons en effet peu de siécles après le déluge, les Egyptiens, & quelques contrées de l'Asie, en possession de plusieurs des connoissances qui sont le partage des peuples policés. L'exposé que je vais faire des ouvrages exécutés par ces nations, dans les tems qui fixent présentement nos regards, achévera de nous en convaincre.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

A l'égard des Grecs, leurs connoissances dans les Arts étoient alors bien différentes de celles des peuples de l'Asie & des Egyptiens. Ils n'en étoient encore, dans les tems dont il s'agit maintenant, qu'aux premiers élémens. La Gréce a langui bien des siécles dans l'ignorance & dans la grossiéreté.



IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

SECTION PREMIERE.

De l'état des Arts dans l'Asie & dans l'Egypte.

J'AI cru devoir rassembler sous une seule & même section ce que j'ai à dire dans cette seconde Partie sur l'état des Arts dans l'Asie & dans l'Egypte. Les peuples de ces contrées semblent avoir marché d'un pas à peu-près égal dans la carriere des connoissances humaines. Leur goût paroît aussi avoir été presque semblable ; je ne ferai donc point d'articles séparés pour l'Asie, ni pour l'Egypte.



IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Agriculture.

L'HISTOIRE des peuples de l'Asie, dans les siécles qui sont l'objet de cette seconde Partie, ne nous fournit rien de particulier sur l'état de l'Agriculture proprement dire. Je crois seulement y appercevoir des traits qui donnent lieu de penser que l'art du Jardinage étoit alors fort cultivé dans quelques contrées de cette partie du monde. Les Syriens passoient pour entendre parfaitement le Jardinage [a]; preuve qu'ils s'y étoient adonnés depuis très-long-tems. On en peut dire autant des Phrygiens. Les jardins de Midas étoient fort renommés dans l'antiquité; mais il ne nous en est point resté de description : Hérodote qui en parle, se contente de dire qu'il y croissoit des roses d'une grandeur & d'une odeur admirables [b]. Homère nous fournira plus de lumieres sur cet objet. La description des jardins d'Alcinoüs sera

[a] *Plin.* l. 20. sect. 16. p. 192. = [b] L. 8. n. 138.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

connoître quel étoit le goût des peuples de l'Asie, dans cette partie de l'Agriculture. On sera peut-être étonné du rapport que j'établis entre l'Asie & l'isle des Phéaciens ; mais je crois y être suffisamment autorisé (1).

(1) Jusqu'à présent on a toujours pris l'Isle de Corfou pour l'Isle des Phéaciens, si fameuse dans les Poëmes d'Homère. Je ne sçais cependant si les raisons sur lesquelles on se fonde sont absolument décisives. Je crois au contraire trouver dans le texte même d'Homère, des faits qui ne permettent pas de placer l'Isle des Phéaciens dans l'Europe.

Le seul motif sur lequel on établit l'identité de l'Isle des Phéaciens avec celle de Corfou, c'est sa proximité d'Ithaque. Il n'est pas difficile de détruire cette conjecture, & de faire voir qu'elle porte sur des fondemens peu solides.

Homère a semé trop de fables & mis trop de contradictions dans les voyages d'Ulysse, pour qu'il soit possible de déterminer avec quelque sorte de précision, les pays où il a voulu faire aborder son Héros. L'exactitude Géographique n'a point été le but que ce Poëte s'est proposé dans l'Odyssée. A chaque instant il déplace les pays, & arrange les routes, suivant qu'il le juge à propos. Envain tenteroit-on de vouloir retrouver la plûpart des contrées dont il parle ; les efforts seroient superflus. Je n'en citerai pour exemple que l'Isle d'*Œa*, où le Poëte place le séjour de Circé. Les Géographes prétendent que c'est le Promontoire *Circeï*, situé sur la côte Occidentale d'Italie.

Mais quelle ressemblance peut-on trouver entre l'Isle d'*Œa* d'Homère, & le Promontoire *Circeï* ?

1° Homère dit nettement que Circé habitoit dans une Isle, & non pas sur un Promontoire. 2° Il n'y a jamais eu de ville d'*Œa* en Italie. 3° Homère dit que l'Isle de Circé étoit située dans l'Océan. On n'ignore pas combien le Promontoire *Circeï* en est éloigné. Comment en

Homère est le plus ancien Auteur qui ait parlé nommément des jardins, & qui se soit plû à les décrire. Ses ouvrages peuvent donc nous instruire des

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

fin accorder la position de ce Promontoire, situé sur la côte Occidentale de l'Italie, avec les danses de l'aurore qu'Homère place dans l'Isle d'Œa, dont il dit de plus qu'elle voit naître le soleil. *Odyss. l. 12. init.*

Je sçais bien que Strabon, & ceux qui défendent la Géographie de l'Odyssée, ont essayé de concilier, à l'aide de l'ancienne tradition, les contradictions dont je parle. Mais on voit qu'ils sont obligés de faire à chaque instant violence aux notions de Géographie les plus communes. Il faut renverser toutes les idées qu'on en peut avoir.

Mais, dit-on, l'Isle des Phéaciens ne peut pas être bien éloignée d'Ithaque, puisque Ulysse ne met qu'un jour à faire cette traversée.

Pour qu'on pût tirer quelque induction de ce raisonnement, il faudroit être assuré qu'Homère ne s'écarte jamais sur ce sujet de la vraisemblance. Cependant nous voyons que lorsque Ulysse part de chez Circé pour aller aux enfers, le Poëte lui fait traverser l'Océan en un jour. A l'égard de sa traversée de l'Isle des Phéaciens à Ithaque, le merveilleux qu'Homère a répandu dans tout ce récit, ne permet pas qu'on en puisse rien inférer pour la distance des lieux. Il s'en explique même assez clairement, puisqu'il dit, qu'il n'en est pas des vaisseaux Phéaciens comme de ceux des autres nations. Ces vaisseaux, dit-il, n'ont ni gouvernail ni Pilote. Ils sont doüés de de connoissance. Ils sçavent d'eux-mêmes les chemins de toutes les villes & de tous les païs; ils font très-promptement les plus grands trajets. *Odyss. l. 8. v. 556, &c.*

Je crois que ce passage détruit suffisamment toutes les inductions qu'on a prétendu tirer de la proximité de l'Isle de Corfou à celle d'Ithaque. On ne trouve d'ailleurs aucune conformité, aucun rapport entre le nom de *Schérie*, qu'Homère donne à l'Isle des Phéaciens, &

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

espéces d'arbres & de plantes qu'on a connues & cultivées dans les premiers tems. Nous y trouvons aussi la maniere

celui de *Corcyre* ou de *Corfou.* Faisons voir maintenant que l'état où ce Poëte dit qu'étoit l'Isle des Phéaciens lorsque Ulysse y aborda, ne peut en nulle façon convenir à l'état où devoit être l'Isle de Corfou aux siécles héroïques.

Homère dépeint l'Isle des Phéaciens comme une contrée où régnoit dès le tems de la guerre de Troye une opulence, une mollesse & une magnificence, inconnues certainement alors dans toute l'Europe. Je ne parle point du Palais d'Alcinoüs, quoiqu'Homère semble s'être épuisé pour en faire concevoir la plus haute idée. Mais j'insisterai sur la grandeur & la décoration des places publiques, sur celle des Ports, sur la beauté & la quantité des vaisseaux dont ils étoient remplis, enfin, sur l'expérience des Phéaciens dans la Marine & sur l'étendue de leur Commerce. J'appuyerai aussi sur l'habileté & l'adresse des Phéaciennes à travailler des étoffes d'une finesse & d'une beauté surprenante. Je dis que toute cette description ne peut caractériser une Isle de l'Europe dans les tems héroïques; & pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur l'état où étoient alors les Arts, le Commerce & la Navigation dans la Gréce. Je crois au contraire, reconnoître à ces traits des Asiatiques. C'est à ces peuples qu'on doit rapporter tout ce qu'Homère débite des Phéaciens, & je n'imagine pas qu'il ait eu d'autres vûes. Ce Poëte étoit trop instruit pour ignorer que du tems d'Ulysse, il n'y avoit aucune Isle de la Gréce dans un état pareil à celui dans lequel il dépeint l'Isle des Phéaciens. Je ne pense donc pas que toutes ces conjectures, auxquelles on est obligé d'avoir recours pour placer cette Isle dans l'Europe, puissent l'emporter sur le texte même d'Homère, qui me paroît prouver clairement que ce Poëte a voulu désigner une Colonie Grecque transportée dans quelques-unes des Isles de l'Asie.

dont les jardins étoient disposés.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Ce Poëte dit qu'il y avoit dans les jardins d'Alcinoüs des poiriers, des grenadiers, des figuiers & des oliviers. Il y auroit même lieu de soupçonner qu'il y avoit des citroniers [a]. A l'égard des légumes, Homère n'entre dans aucun détail sur cet article. On peut conjecturer seulement qu'il y en avoit de plusieurs espéces [b].

Quant à la distribution & à l'arrangement de ces jardins, on y voit régner une sorte de symétrie. Ils étoient partagés en trois parties. Un verger contenant les arbres fruitiers, une vigne & un potager. Les arbres ne semblent point plantés confusément dans le verger. Il paroît au contraire qu'on connoissoit dès lors l'art de les alligner (1). La vigne pouvoit aussi former des treilles. A l'égard du potager, Homère,

[a] *Odyss. l.* 7. v. 115. &c.

Μηλέαι ἀγλαόκαρποι. A la lettre : *des fruits brillants à la vue.* Ce qu'on peut fort bien interpréter des *oranges*, ou des *citrons.*

[b] Ibid. v. 127 & 128.

(1) Je fonde ma conjecture sur ce qu'Homère se sert du mot ὄρχατος, plutôt que de celui de Κῆπος, en parlant des jardins d'Alcinoüs. Or le mot ὄρχατος, vient de la racine ὄρχος, qui désigne des Plantes rangées avec ordre & symétrie.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

suivant que je le conjecture, donne à entendre que les légumes y étoient rangés en différentes planches ou compartimens (1). On sçavoit encore ménager & distribuer des eaux courantes dans les jardins. Homère remarque que dans ceux d'Alcinoüs il y avoit deux fontaines : l'une se partageant en différens canaux, arrosoit tout le jardin : l'autre, coulant le long des murs de la cour, avoit son issue à l'extérieur du palais, & fournissoit de l'eau à toute la ville [a].

Convenons cependant que cette description ne donne pas une grande idée du goût qui régnoit alors dans les jardins. Ceux d'Alcinoüs ne sont, à proprement parler, que des clos, des vergers. On n'y voit que des arbres ou des plantes utiles. Nulle mention de l'ormeau, du hêtre, du platane, ni d'aucun de ces arbres qui par la suite ont fait l'ornement & l'agrément des jardins. Point d'allées couvertes, point

(1) C'est, je crois, l'induction qu'on peut tirer des termes de Κοσμηταὶ πρασιαὶ, dont Homère se sert : son Scholiaste les explique, & je crois avec beaucoup de fondement par ἐν τάξει, διατιθέμεναι, *des plantes rangées avec ordre*

[a] *Odyss.* l. 7. v. 129, &c.

de bosquets, point de terrasses. Il n'est pas même question de fleurs, & moins encore de parterres. Il n'y a rien, en un mot, dans cette description, qui présente ce qu'on peut appeller le dessein & l'ordonnance d'un jardin.

Un point plus important, c'est d'examiner quelle connoissance on pouvoit avoir alors de la culture des arbres. Il est constant que l'art de les faire venir dans les endroits qu'on jugeoit à propos, étoit bien connu ; mais étoit-on instruit également de l'art de les gouverner, de les greffer, par exemple ? c'est sur quoi j'ai déja eu lieu de proposer quelques conjectures [a]. J'ai soutenu que ce secret n'avoit été connu qu'assez tard : établissons les motifs qui m'ont fait embrasser cette opinion.

Il n'est point question de la greffe dans les écrits de Moïse. Nous voyons néanmoins ce Législateur donner aux Israélites des préceptes fort utiles sur la culture des arbres fruitiers. Il ordonne de retrancher pendant les trois premieres années les fruits des arbres qu'on plantera. Ceux de la quatriéme

[a] Voyez la Ire. Partie Tome I. Liv. II. Chap. I. Art. V. p. 247, &c.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

pousse étoient consacrés au Seigneur. Ce n'étoit qu'à la cinquieme année qu'il étoit permis d'en manger [a]. Ce précepte étoit fondé sur l'expérience & sur la connoissance que Moïse avoit de la culture des arbres fruitiers. Il n'ignoroit pas qu'on fatigue & qu'on épuise un jeune arbre quand on lui laisse porter à maturité les fruits qu'il produit à une premiere pousse : ainsi en ordonnant aux Israélites de retrancher les fruits des trois premieres années, l'intention de Moïse a été d'apprendre à son peuple les moyens de conserver les arbres fruitiers, & de leur faire porter de beaux fruits.

D'après ces détails, je crois être en droit de présumer que si Moïse eût connu la greffe, il n'auroit pas négligé d'en donner quelques préceptes aux Hébreux.

Nous voyons aussi qu'Homère ne dit rien de la greffe, quoiqu'il ait eu occasion d'en parler plusieurs fois.

On pourroit ajouter qu'il n'est point fait mention de la greffe dans ce qui nous reste aujourd'hui des Poëmes

a *Levit.* c. 19. ℣. 23, &c.

d'Hésiode (1); cependant son premier Ouvrage où il traite dans un grand détail de tout ce qui concerne l'Agriculture, nous est parvenu assez entier. Mais l'induction qu'on pourroit tirer du silence d'Hésiode, ne seroit pas également concluante. Il est certain premierement que tous les écrits de ce Poëte ne sont pas parvenus jusqu'à nous[a]. On trouve en second lieu dans Manilius un passage qui donne à entendre qu'Hésiode avoit parlé de la greffe dans quelques-uns de ses ouvrages[b]. Je ne veux donc point m'auto-

(1) On pourroit s'autoriser du vers 731. *Oper. & Dier.* pour soutenir que l'art de greffer n'étoit pas inconnu à Hésiode. Mais outre que d'habiles Critiques regardent comme vicieuse la leçon commune, & substituent ἐκτρέψασθαι à ἐντρέψασθαι qu'on lit dans les éditions, il seroit bien singulier de voir le verbe ἐντρέφειν devenir synonyme à ἐμφύειν; terme consacré à signifier l'opération de la greffe.

[a] Voy. *Fabric.* Bibli. Græc. t. 1. p. 379.

[b] *Atque Arbusta vagis essent quod adultera pomis.* l. 2. v. 22.

Il est certain que par cette expression, Manilius désigne la greffe. Pline employe le même terme en parlant des entes ou greffes : *Ob hoc insita & arborum quoque adulteria excogitata sunt.* l. 17. sect. 1.

Il y a cependant dans tout ceci une difficulté considérable, en ce que Manilius attribue dans tout ce passage plusieurs choses à Hésiode, qui ne se trouvent point dans ses Ouvrages, ou même qui sont contraires à ce qu'on y voit. Scaliger, conjec-

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

riser des écrits de ce Poëte pour nier l'ancienneté de cette découverte. Mais en accordant que ce secret a pû être connu d'Hésiode, on n'en peut rien induire pour les tems dont je parle. Ce Poëte est de beaucoup postérieur à l'époque qui nous occupe présentement.

Voilà tout ce que l'histoire de l'Asie nous fournit pour le moment par rapport à l'Agriculture.

A l'égard des Egyptiens, le regne de Sésostris doit être regardé comme l'époque la plus marquée de l'attention de ces peuples à faire usage de tout ce qui pouvoit contribuer à mettre leurs terres en valeur.

On n'a pas oublié que dès les premiers siécles les Monarques d'Egypte s'étoient appliqués à tirer avantage des débordemens du Nil. Ils avoient fait construire & ménager divers canaux pour recevoir & répandre à propos les

ture que Manilius a confondu les Poëmes qui passoient pour être d'Orphée avec ceux d'Hésiode. Il rapporte même à cette occasion neuf vers du commencement d'un de ces prétendus Poëmes qui portoit le même titre que celui d'Hésiode, intitulé ἔργα καὶ ἡμέραι. *In Manil.* p. 102. & 103.

On n'ignore pas que tous les Poëmes attribués à Orphée sont supposés; ainsi cette autorité ne conclut rien pour l'ancienneté de la greffe.

eaux de ce fleuve [a]. Sésostris en augmenta considérablement le nombre [b]. On doit attribuer à ces travaux la prodigieuse fertilité dont les Historiens disent que l'Egypte jouissoit anciennement. Par le moyen des canaux multipliés on conduisoit l'eau sur toutes les terres. Chaque habitant pouvoit s'en procurer facilement. Il n'avoit que la peine d'ouvrir une tranchée chaque fois que le besoin l'exigeoit. C'est ainsi que l'Egypte se trouvoit arrosée jusques dans ses extrémités les plus éloignées du Nil [c].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

L'extrême fertilité dont jouissoit autrefois cette contrée est si généralement attestée, qu'on doit mettre ce fait au nombre de ceux qu'il ne paroît pas possible de révoquer en doute. Dès les siécles les plus reculés, l'Egypte étoit en possession de fournir aux autres peuples un secours assuré dans les tems de disette [d]. Sous les Empereurs Romains on l'appelloit le grenier d'Italie [e]. Il

[a] Voyez la 1re. Partie Tome I. Liv. II. Chap. I. p. 196.

[b] *Herod.* l. 2. n. 108 & 109. = *Diod.* l. 1. p. 66. = *Strabo*, l. 17. p. 1156 & 1157.

[c] *Herod.* l. 2. n. 19 & 108.

[d] Voyez la 1re. Partie Tome I. Liv. II. Chap. I. p. 196.

[e] Bibl. Anc. & Mod. t. 4. p. 123.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

en étoit de même sous les Empereurs Grecs. On tiroit d'Alexandrie tout le bled qui se consommoit à Constantinople [a]. Ces faits bien assurés & bien vérifiés forment cependant un problême qu'il n'est pas aisé de résoudre.

L'Egypte est une contrée qui n'a pas beaucoup d'étendue. Toutes les terres n'ont jamais pû y être d'un produit égal, même dans les meilleurs tems : enfin il a toujours dû rester dans le pays la quantité de bled nécessaire à la subsistance des habitans ; & cette quantité devoit être autrefois fort considérable, attendu que l'Egypte étoit alors extraordinairement peuplée. Comment se persuader, d'après ces réflexions, qu'une pareille contrée ait jamais pû fournir aux approvisionnemens immenses dont parlent les Anciens ? La question devient encore plus difficile à décider quand on rapproche les récits des différens Auteurs tant anciens que modernes, & qu'on veut se former, d'après leurs récits, une idée exacte de la fertilité de l'Egypte.

Pline compare le sol de l'Egypte à celui des Léontins, regardé autrefois

a Ibid. t. II. p. 215.

comme un des plus fertiles cantons de la Sicile. Il prétend que dans cette contrée le boisseau de bled rendoit cent pour un [a]. Mais si l'on s'en rapporte au témoignage de Cicéron, rien n'est plus exagéré que ce fait avancé par Pline. Cicéron dit en termes formels, que dans le terroir des Léontins, le plus haut produit étoit de dix pour un, & encore très-rarement. L'ordinaire n'étoit que de huit, & on se trouvoit alors bien partagé [b]. L'Orateur de qui nous tenons ce détail devoit en être bien instruit. Il avoit été Questeur en Sicile; de plus il plaidoit devant le peuple Romain la cause des habitans de cette province contre Verrès. Ainsi en comparant, d'après Pline, la fertilité de l'Egypte au terroir des Léontins, il se trouvera qu'en Egypte le boisseau ne rendoit que dix pour un.

Cette estimation se rapporte exactement avec celle que nous donne de la fertilité de ce pays le sieur Granger, auteur d'une relation d'Egypte, qui, à bien des égards, mérite beaucoup de

[a] L. 18. sect. 21. p. 111.

[b] In Verrem. Actio 2da. lib. 3. n. 47. t. 4. pag. 304.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

considération (1). Il dit que les terres les plus voisines du Nil, celles sur lesquelles, dans les tems de l'inondation, l'eau reste quarante jours, ne donnent, dans les meilleures années que dix pour un, & qu'à l'égard des terres où l'eau ne séjourne que cinq jours, c'est beaucoup quand elles rapportent quatre pour un [a].

Le même Voyageur prétend qu'on ensemence aujourd'hui autant de terres en Egypte, qu'on en ensemençoit anciennement; aucunes de celles qui peuvent l'être ne restant en friche. Cependant, ajoute-t-il, si les habitans, qui sont aujourd'hui peu nombreux, en comparaison de ce qu'on dit qu'ils étoient autrefois, mangeoient habituellement du pain de froment, l'Egypte, quoiqu'avec des récoltes abondantes, produiroit à peine de quoi les nourrir [b].

Il observe enfin que le sol de l'Egypte est si stérile, qu'il est très-rare

(1) La meilleure partie de cet Ouvrage a été revue & corrigée par M. Pignon, qui a été dix-sept ans Consul au Caire. C'est de lui-même que je tiens ce fait.

[a] Voyage en Egypte par le sieur Granger, p. 8 & 9. Voyez aussi *Maillet*, Descript. de l'Egypte. Lettr. 9. p. 4 & 5.

[b] *Granger*, p. 4, 5, 124.

d'y trouver quelques plantes ou quelques arbrisseaux: la terre est d'une couleur obscure & argilleuse. Ce n'est, à proprement parler, qu'un composé de sel & de poussiere [b]. Les graines & les arbres qu'on y plante ne croissent & ne poussent qu'à force d'eau. C'est par cette raison qu'il n'y a en Egypte ni bois de construction ni bois à brûler [b]. A l'égard des débordemens du Nil, c'est, dit-il, une erreur de croire que les eaux de ce fleuve, dans le tems des crues, charient un limon qui engraisse les terres. Quand le Nil est à la hauteur de dix-huit pieds, il atteint à une terre roussâtre dont ses bords sont composés, dans la haute Egypte. Les eaux étant pour lors rapides, rongent & entraînent ces bords, & se teignent d'une couleur qui les fait paroître de consistance de laît [c]; mais elles ne charrient point de limon, tel qu'on l'entend ordinairement (1).

Le sieur Granger conclut de toutes

[a] *Granger*, p. 12 & 26.

[b] Ibid. p. 12 & 13.

[c] ibid. p. 20.

(1) On m'a dit s'être assuré par des expériences réitérées, qu'il y a dix-neuf fois moins de limon dans l'eau du Nil que dans celle de la Seine. Voyez aussi le Voyage de *Schaw*, t. 2. p. 188.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ses observations, que l'Egypte, loin d'avoir jamais pû fournir à l'approvisionnement des autres pays, n'étoit pas même en état de subvenir à l'entretien de ce nombre infini d'habitans dont on prétend qu'elle étoit autrefois peuplée [a].

Les autres Voyageurs ne parlent point de l'Egypte d'une façon aussi désavantageuse que le sieur Granger. Ils conviennent, il est vrai, de l'aridité de cette contrée [b]; mais ils ne regardent point ce défaut comme un obstacle à sa fécondité. Entre plusieurs Voyageurs dont je pourrois citer le témoignage, je ne m'arrêterai qu'à celui du sieur Maillet, qui, par le long séjour qu'il a fait en Egypte, a pû acquérir une connoissance assez exacte de ce pays. L'Egypte, dit-il, n'est, à proprement parler, qu'un vaste & solide rocher. Dès qu'on creuse un peu la terre, ou qu'on veut fouiller dans le sable, on rencontre la pierre vive, excepté dans le Delta, qu'il pense s'être formé du limon du Nil [c]. Cependant le

[a] *Granger*, p. 4.

[b] *Pietro d'ella Valle.* Lettr. 11. p. 218. = *Maillet*, Description de l'Egypte, Lettr. 9me. p. 3.

[c] Descript. de l'Egypte. Lettr. 1re. p. 18 & 19.

ſieur Maillet veut qu'on reconnoiſſe aujourd'hui en Egypte un ſol qui, s'il étoit cultivé, ſeroit très-abondant (1): car il eſt bien éloigné de penſer qu'on enſemence à préſent la même quantité de terrein que par le paſſé. On en cultive à la vérité autant que l'état actuel de l'Egypte le permet; mais cet eſpace n'a plus à beaucoup près la même étendue qu'il avoit autrefois. La mauvaiſe politique des Turcs eſt cauſe de cette différence. Le Gouvernement a jugé à propos de défendre la ſortie des grains; dès lors on n'a plus enſemencé que les campagnes voiſines du Nil. On a ceſſé par la même raiſon de veiller à l'entretien des digues & des canaux avec autant d'attention qu'on y en apportoit

(1) Le ſieur Maillet, ne paroît pas trop d'accord avec lui-même. Dans ſa lettre 9me. p. 4 & 5. il dit qu'à préſent en Egypte, les terres rapportent communément dix pour un, & il ajoute tout de ſuite qu'un grain de bled y produit ordinairement vingt-cinq à trente épis. Ce ſecond fait dément le premier, & la contradiction eſt manifeſte. Il y a certainement erreur dans l'un ou dans l'autre calcul. Car, ſuivant le dernier compte, les terres produiroient aujourd'hui en Egypte au moins trois cents pour un. Comme ce n'eſt pas M. Maillet qui a rédigé & publié ſes Mémoires, on ne ſçait ſi c'eſt à lui, ou à ſon Editeur qu'il faut imputer les contradictions qui ſe rencontrent fréquemment dans cet Ouvrage.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

autrefois [a]. Il n'eſt donc pas étonnant que l'Egypte ne produiſe plus la même quantité de grains que dans les anciens tems.

Ce récit eſt bien oppoſé à celui du ſieur Granger. Le ſeul fait ſur lequel ces deux Voyageurs s'accordent, c'eſt qu'aujourd'hui il ne ſort plus de bled de l'Egypte. Mais par quels motifs? C'eſt ce dont ils ne conviennent point. Eſſayons de propoſer quelques conjectures ſur une queſtion ſi difficile aujourd'hui à décider.

Il eſt bien certain que, faute de ſoins & d'attention, une grande partie des canaux qui ſervoient autrefois à fertiliſer l'Egypte, a dû ſe combler. Les Romains en avoient bien reconnu l'importance. Ils étoient fort attentifs à les faire nettoyer [b]. Les Mahométans ont négligé d'entretenir ces ouvrages. On ne doit donc pas avancer qu'on enſemence aujourd'hui autant de terre dans ce pays qu'on en enſemençoit autrefois, puiſque le Nil n'en arroſe plus la même quantité. Mais en reconnoiſſant

[a] *Maillet*, Lettr. 1re. p. 30 & 31. Lettr. 9. p. 2.
[b] Voyez *Sueton.* in *Auguſt.* c. 18. = *Aurel. Victor*, Epitome, c. 1.

une très-grande différence entre l'état actuel de l'Egypte & son état ancien, je suis toujours étonné que cette contrée ait jamais pû fournir aux approvisionnemens immenses dont parlent les Historiens. On ne peut justifier leurs récits qu'en comparant l'ancien produit des terres en Egypte avec celui de certains cantons dont la fertilité est bien extraordinaire. Hérodote assure que dans la Babylonie le terrein produisoit deux & jusqu'à trois cents pour un [a]. On tire tous les ans une prodigieuse quantité de bled du Chili, pays néanmoins extrêmement désert, & où l'on ne voit de terres labourables que dans quelques vallées seulement. Mais ces terres produisent soixante, quatre-vingts & même jusqu'à cent pour un [b], tandis que nos meilleures en France ne rapportent que dix ou douze pour un, tout au plus [c]. Ainsi la récolte que l'on fait au Chili dans un seul arpent, équivaut pour le moins à celle qu'on tire de dix arpents de nos provinces les plus

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

[a] L. 1. n. 193. C'est à peu près aussi le calcul de Théophraste. *Hist. Plant.* l. 8. c. 7. p. 162.

[b] Voyag. de Frezier; p. 70 & 106.

[c] Journal des Sçavans; Août, 1750. p. 538.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

fécondes en grains. La fertilité est encore plus grande dans certains cantons du Pérou. Il y en a où l'on recueille jusqu'à quatre & cinq cents pour un de toutes sortes de grains. [a]

On est convaincu d'ailleurs, par plusieurs expériences, qu'on peut faire porter & rendre à la terre beaucoup plus qu'elle ne le fait communément. Ce secret dépend de la maniere de la cultiver & de la labourer [b]. Ne pourroit-on pas attribuer cette prodigieuse fécondité dont les Anciens disent que l'Egypte jouissoit, à quelque méthode particuliere pratiquée autrefois par les Egyptiens ? Le terrein de l'Egypte n'étant plus cultivé, & depuis long-tems, avec le même soin & la même industrie qu'il l'étoit dans les siécles passés, sa fécondité ne doit plus être la même. Enfin, si l'on en croit un célebre Naturaliste, la terre s'épuise par la suite des tems [c]. Il ne seroit donc pas surprenant que l'Egypte qui a été un

[a] Voyag. de Frezier, p. 137. = Hist. des Incas, t. 2. p. 335. = Conquête du Pérou, t. 1. p. 46 & 47.

[b] Mém. de Trévoux, Juillet, 1750. p. 1565 & 1566.

[c] *Buffon*, Hist. nat. t. 1. p. 241.

des premiers pays habités, fût aujourd'hui moins fertile qu'autrefois.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Ce ne feroit pas, au furplus, la feule contrée qui auroit éprouvé une pareille altération. Si l'on en croit Pline, autrefois dans la Libye le boiffeau de bled rendoit cent cinquante pour un [a]. Il faut que les chofes ayent bien changé depuis le fiécle de ce Naturalifte. Aujourd'hui, fuivant le rapport de Schaw, voyageur des plus exacts, le boiffeau de froment ne produit ordinairement dans ces pays que huit à douze pour un. On lui a dit, à la vérité, que certains cantons rapportoient beaucoup davantage; mais on l'a affuré en même tems que jamais la récolte n'alloit au centuple [b]. Pline ajoute qu'on avoit envoyé à Augufte un pied de froment venu dans la Libye, qui portoit près de quatre cents tuyaux, tous provenus d'un feul grain & attachés à une même racine. On en fit voir un prefque femblable à Néron [c]. Schaw dit auffi avoir vû à Alger un pied de froment qui contenoit quatre-vingts épis. Il parle mê-

[a] L. 18. fect. 21. p. 111.

[b] Voyage de *Schaw*, t. 1. p. 283 & 286.

[c] *Plin.* L. 18. fect. 21. p. 111.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

me d'un autre qui en avoit produit cent vingt [a]. Mais observons qu'il y a bien de la différence, pour le produit, entre un grain qui croît isolé, & ceux qui viennent tout à la fois dans un champ ensemencé. L'expérience nous apprend qu'une graine solitaire croît & produit cent fois davantage [b] que celles qui se trouvent rassemblées en grande quantité dans un même espace. Elles s'affament alors les unes les autres. Les épis dont parlent ces Auteurs, avoient crû probablement dans quelque endroit où ils s'étoient trouvés éloignés de tous les côtés d'autres grains ou d'autres plantes. Comme cette matiere au reste peut souffrir de grandes difficultés, je n'entreprendrai point de prononcer sur toutes ces questions. Je viens d'exposer les faits tels que je les ai trouvés dans les différens Auteurs. J'en abandonne la décision au jugement des lecteurs (1).

[a] Voyage de *Schaw*, t. 1. p. 283 & 286.

[b] Journal des Sçavans, ann. 1682. Janv. p. 11. Ann. 1750. Août, p. 538. = Spectacle de la Nature, t. 2. p. 292. = Traité de la Cult. des Terres par M. *Duhamel*, t. 2. p. 20.

(1) J'ai souvent eu occasion de m'entretenir de la fertilité actuelle de l'Egypte avec une personne digne de foi qui a demeuré plusieurs années, soit à Alexandrie, soit au Caire, elle ne pense pas que l'Egypte

CHAPITRE.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

CHAPITRE SECOND.

Des Vêtemens.

De tous les Arts dont nous avons à parler dans cette seconde Partie, il n'y en a point qui paroissent avoir été plus & mieux cultivés que ceux qui concernent les vêtemens. On voit éclater également le goût & la magnificence dans la description que Moïse fait des habits du Grand-Prêtre & des voiles du Tabernacle. Les tissus de tous ces ouvrages étoient de lin, de poil de chevre, de laine & de bysse [a]. Les couleurs les plus recherchées, l'or, la broderie & les pierres précieuses, avoient concouru à les embellir. Entrons dans quelque détail sur tous ces objets.

produise aujourd'hui autant à beaucoup près qu'elle produisoit, diton, autrefois; les terres restant en friche pour la plus grande partie dans la haute Egypte, par le manque d'habitans.

[a] Sur le Bysse, Voyez la 1re. Partie Tome I, Liv. II. Chap. II. p. 270 & 271.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE PREMIER.

Des Couleurs employées à la teinture des Etoffes.

IL FAUT que l'art de teindre ait fait dès les premiers tems des progrès assez rapides dans certains pays. Moïse parle d'étoffes teintes en bleu céleste, en pourpre, en écarlate *double ;* il parle aussi de peaux de moutons teintes en orangé & en violet [a]. Ces différentes teintures demandoient des préparations fort étudiées. Mon dessein n'est point d'entrer dans le détail de toutes les couleurs qui pouvoient être alors en usage, ni d'examiner les différentes opérations qu'on employoit pour les appliquer sur les étoffes. Je ne parlerai que de celles qui méritent une attention particuliere. Je commence par la pourpre, cette teinture si précieuse, & si renommée chez les Anciens.

C'est au hasard seul, suivant la tradition de toute l'antiquité, qu'on doit la découverte de cette belle couleur.

[a] Voyez *Exod.* c. 25. ℣. 4 & 5.

Le chien d'un berger pressé par la faim, ayant brisé sur le bord de la mer un coquillage, le sang qui en sortit lui teignit la gueule d'une couleur qui ravit d'admiration ceux qui la virent. On chercha les moyens de l'appliquer sur les étoffes, & on y réussit [a]. Il y a quelque variété dans les Auteurs sur les circonstances de cet évenement. Les uns placent cette découverte sous le regne de Phœnix deuxiéme roi de Tyr [b]; c'est-à-dire, un peu plus de quinze cents ans avant J. C. (1). D'autres, dans le tems que Minos premier régnoit en Créte [c], quatorze cents trente-neuf ans environ avant l'ere chrétienne. Mais le plus grand nombre s'accordent à faire honneur à l'Hercule Tyrien de l'invention de teindre les étoffes en pourpre. Il en présenta les premiers essais au roi de Phénicie. Ce Prince fut, dit-on, si jaloux de la beauté de cette nouvelle

[a] *Cassiodor.* Variar. l. 1. Ep. 2. p. 4. = *Achill. Tat.* de Clitophon. & Leucipp. Amor. l. 2. p. 87. = *Palæphat.* in Chron. Paschal. p. 43. C.

[b] *Palæphat.* loco cit. = *Cedren.* p. 18. D.

[c] *Suid.* in voce Ἡρακλῆς, t. 2. p. 73.

(1) Phœnix étoit fils d'Agénor & frere de Cadmus. *Apollodor.* l. 3. p. 129. = Cadmus passa en Gréce 1519. ans avant J. C.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

couleur, qu'il en défendit l'usage à tous ses sujets, la réservant pour les rois, & pour l'héritier présomptif de la couronne [a].

Quelques Auteurs font intervenir l'amour dans la découverte de la pourpre. Hercule, disent-ils, étoit épris des charmes d'une Nymphe appellée *Tyros*. Son chien trouvant un jour sur le bord de la mer un coquillage, le brisa & se teignit la gueule de couleur de pourpre. La Nymphe le remarqua : charmée aussitôt de l'éclat de cette nouvelle couleur, elle déclara à son amant qu'elle cesseroit de le voir s'il ne lui apportoit un habit teint d'une couleur semblable. Hercule songea au moyen de satisfaire le desir de sa maîtresse. Il ramassa un grand nombre de coquillages, & réussit à teindre une robe de la couleur que la Nymphe avoit demandée [b].

Telles sont les différentes traditions

[a] *Autor.* suprà, laudati.

[b] *Pollux.* l. 1. c. 4. p. 30.

Bochart Hieroz. Part. 2. l. 5. c. 11. explique fort bien toute cette petite Historiette. Il fait voir que dans le Syriaque le même mot signifie un *Chien* & un *Teinturier*, d'où les Grecs ont pris occasion de dire que c'étoit un chien qui avoit découvert la pourpre.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

que les Anciens débitent sur l'origine de la teinture pourpre. On sent bien que tous ces récits sont accompagnés d'épisodes fabuleux. J'ai cru néanmoins devoir les rapporter, parce qu'ils peuvent servir à fixer l'époque de cette découverte (1). Je crois qu'on peut la placer à peu-près vers les siécles que je viens d'indiquer. On voit que Moïse fit un grand usage d'étoffes pourpres (2), tant pour les habits du Grand-Prêtre, que pour les ornemens du Tabernacle. C'est une preuve qu'alors l'art de préparer la pourpre n'étoit pas absolument nouveau; car il a fallu du tems pour

(1) Palæphat. & Cedren, *locis citat.* étoient bien mal informés quand ils ont dit qu'avant la découverte de la pourpre, on ignoroit l'art de teindre. Le contraire est prouvé par les Livres Saints. Voyez *Gen.* c. 38. ℣. 27.

(2) Il n'est pas bien sûr, selon M. Huet, que le mot ארגמן *Argaman*, du texte Hébreu que tous les Interprêtes traduisent par *Purpura*, désigne en effet cette couleur. Ce Prélat observe qu'*Argaman*, vient d'ארג *Arag*, *textuit* & de מנה *Manah*, *præparavit.* Il s'ensuivroit, suivant sa pensée, qu'*Argaman*, signifieroit plutôt une sorte d'ouvrage & de tissu que non pas une couleur. *Rec. de Tilladet*, t. 2. Dissert. 22. p. 255 & 256.

Mais ce raisonnement ne peut pas détruire la traduction ordinaire, parce que le mot *Argaman*, est employé dans les Livres Saints, comme le mot *Purpura* dans les Auteurs prophanes, pour désigner l'habillement des Souverains.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

porter cette teinture à son degré de perfection. On n'a dû y parvenir qu'après plusieurs essais & plusieurs expériences.

Le témoignage d'Homère sert encore à confirmer l'ancienneté de cette découverte. Ce grand Poëte observateur exact du *Costume*, donne des ornemens pourpres à des héros qui vivoient vers les siécles [a] où je place la découverte de cette teinture. On pourroit citer encore d'autres témoignages [b].

Il est plus facile de fixer l'époque où l'on a commencé à connoître la pourpre, que de présenter une idée claire & précise du procédé des Anciens pour donner aux étoffes cette couleur si recherchée. Voici ce qui nous reste à peu-près de plus certain sur ce sujet.

La teinture pourpre se tiroit de plusieurs sortes de coquillages marins (1). Les meilleurs se trouvoient proche de l'isle où étoit bâtie la nouvelle Tyr [c]. On en pêchoit aussi dans d'autres endroits

[a] *Iliad.* l. 6. v. 219.

[b] Voy. *Apollon. Rhod. Argon.* l. 1. v. 728. l. 4. v. 424 & 425.

(1) C'est par cette raison que les Latins appelloient les habits pourpres *Conchiliatæ vestes.*

[c] *Plin.* l. 9. sect. 60. p. 524.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

de la Méditerranée. Les côtes d'Afrique étoient renommées par la pourpre de Gétulie [a]. Les côtes de l'Europe fournissoient la *pourpre* de Laconie dont on faisoit beaucoup d'estime [b]. Pline range sous deux genres toutes les espéces de poissons testacés qui servoient à teindre en pourpre; les *Bucinum*, ou cornets de mer, & les coquillages nommés *Pourpres*, du nom de la teinture qu'ils fournissoient [c]. Ces derniers étoient particuliérement recherchés. On trouvoit, au rapport des Anciens, dans la gorge de ce poisson une veine blanche qui contenoit une liqueur d'un rose foncé [d]. C'étoit la base de la teinture pourpre. Tout le reste du coquillage étoit inutile [e]. Le point essentiel étoit de prendre ces poissons en vie;

[a] Ibid. l. 5. sect. 1re. p. 242. l. 9. sect. 60. p. 524.

[b] Ibid. sect. 60. p. 524, 525. = *Pausan.* l. 3. c. 21. p. 294. l. 10. c. 37. p. 893. = *Horat.* Carmin. l. 2. Od. 18. v. 8.

[c] L. 9. sect. 61. p. 525.

[d] *Arist.* Histor. Animal. l. 5. c. 15. p. 844. = *Plin.* l. 9. sect. 60. p. 524.

[e] *Arist. Plin.* locis cit. = *Vitruv.* l. 7. c. 13.

Aristote & Pline observent qu'il n'y avoit que les gros coquillages auxquels on se donnât le soin d'ôter la veine. A l'égard des petits on les écrasoit sous des meules. Cette pourpre étoit beaucoup moins estimée que la premiere.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

car au moment de leur mort ils perdoient cette précieuse liqueur [a]. On la recueilloit soigneusement. Après l'avoir laissé macérer dans le sel pendant trois jours, on la mêloit avec une certaine quantité d'eau. On faisoit cuire le tout dans des chaudieres de plomb à un feu lent & modéré pendant dix jours. On y plongeoit ensuite la laine bien lavée, bien dégorgée, & préparée convenablement [b]. On la laissoit d'abord tremper pendant cinq heures; on la retiroit alors, on la cardoit, & on la remettoit de nouveau dans la chaudiere jusqu'à ce que toute la teinture fût bue & consommée [c]. Il falloit au reste mêler différentes espéces de coquillages pour faire la couleur pourpre [d]. On y joignoit divers ingrédiens tels que le nître, l'urine humaine, l'eau, le sel & le *Fucus*, plante marine, dont la meilleure espéce se recueilloit abondamment sur les rochers de l'isle de Crète [e].

[a] *Arist. Plin.* locis cit. *Ælian.* de Animal. l. 7. c. 1.
M. de Jussieu dans un Mémoire dont il sera parlé ci-dessous, observe la même chose au sujet du poisson qui fournit la pourpre de Panama.

[b] *Cicero Philosophica Frag.* t. 3. p. 424.

[c] *Plin.* l. 9. sect. 62. p. 526.

[d] Id. ibid.

[e] Ibid. *locis citat.* p. 526. sect. 64. p. 527. l.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Les Tyriens ont été, de l'aveu de toute l'antiquité, ceux qui ont le mieux réussi à teindre les étoffes en pourpre. Leur opération différoit un peu de celle que je viens d'exposer. Ils n'employoient pour faire leur couleur, que des coquillages pourpres pris dans la haute mer. Ils faisoient un bain de la liqueur qu'ils tiroient de ces poissons. Ils y mettoient tremper leur laine un certain tems. Ils la retiroient ensuite, & la plongeoient dans une autre chaudiere où il n'y avoit que des buccins ou cornets de mer [a]. C'est tout ce que les Anciens nous apprennent de la pratique des Tyriens. Il est parlé aussi dans le Cantique des Cantiques d'une pourpre royale que les teinturiers faisoient tremper dans des canaux, après l'avoir liée par petits faisceaux [b]. On entrevoit dans ce peu de mots quelques préparations particulieres dont le détail nous est inconnu (1).

13. sect. 48. p. 700. l. 26. sect. 66. l. 31. sect. 46. p. 565. l. 32. sect. 22. p. 581. = *Plut.* t. 2. p. 433. B. = *Theophrast.* Hist. Plant. l. 4. c. 7. p. 82. = Voyez aussi *Turneb.* Adversar. l. 9. c. 5.

[a] *Plin.* l. 9. sect. 62. p. 526.

[b] C. 7. ℣. 5.

(1) Voici seulement quelques conjectures que je proposerois.

La meilleure façon de laver les laines, après

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

On sçait que les étoffes pourpres les plus estimées étoient celles qui avoient été mises deux fois à la teinture. Cette préparation étoit fort ancienne. Les étoffes pourpres dont Moïse fit usage pour le culte du Tout-puissant, avoient été teintes deux fois [a]. C'est ainsi qu'on parvenoit à faire cette couleur précieuse qui disputoit de prix avec l'or même [b]. On ne doit point en être surpris. La veine du coquillage d'où l'on tiroit la pourpre, ne fournissoit qu'une très-petite quantité de liqueur. Il falloit d'ailleurs la recueillir avant la mort du poisson, sans compter les autres apprêts qui demandoient beaucoup de tems & de précautions(1),

qu'elles sont teintes, est de les plonger dans l'eau courante. Peut-être l'Auteur sacré a-t-il eu en vue cette pratique, lorsqu'il dit qu'on mettoit tremper la pourpre Royale dans des canaux. Quant à ce qu'il ajoute que c'étoit après l'avoir liée en petits faisceaux, ou petits paquets, on pourroit induire de cette circonstance qu'au lieu de travailler l'étoffe avec la laine blanche, & de mettre ensuite la piéce entiere à la teinture, comme nous le pratiquons aujourd'hui, on suivoit alors une autre méthode. On commençoit par teindre la laine en écheveaux, & on en fabriquoit ensuite les étoffes pourpres.

[a] *Exod.* c. 25. ℣. 4.

[b] Voyez *Arist.* Hist. Animal. l. 5. c. 15. p. 844. A. = *Plin.* l. 9. sect. 63. p. 527. = *Athen.* l. 12. p. 526. D.

(1) Il est fort probable que les anciens avoient quelque secret pour tenir

& sans parler du risque qu'il y avoit à pêcher ces coquillages dans le fond de la mer [a]. Je me bornerai à ce court exposé sur les préparations que les Anciens employoient pour teindre les étoffes en pourpre. Ceux qui désirent de plus grands éclaircissemens, consulteront les Auteurs modernes qui se sont appliqués à rechercher dans les écrits des Anciens tous les faits qui peuvent avoir rapport à cet objet [b].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

On trouve dans Aristote & dans Pline quelques détails sur la préparation de la pourpre; mais ces détails ne sont pas assez circonstanciés. Comme Aristote & Pline écrivoient dans des siécles où cette pratique étoit très-commune, ce qu'ils en ont dit suffisoit alors pour en retracer l'idée : c'en est trop peu pour nous en éclaircir aujourd'hui qu'on a cessé depuis plusieurs siécles de faire usage de cette teinture. Aussi, malgré tous les écrits qui avoient paru sur cette opération, a-t-on douté

en dissolution, dans une liqueur convenable, le sang des poissons pourpres à mesure qu'ils le tiroient. Voyez *Acad. des Scienc. ann.* 1736. *Hist.* page 8.

[a] *Plin.* l. 22. sect. 3.

[b] Voyez *Fabius Columna* & son Commentateur *Daniel Major.*

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

long-tems que nous fussions parfaitement instruits de l'espéce de coquillage dont les Anciens tiroient leur pourpre [a] : on a cru même ce secret absolument perdu ; il est certain néanmoins qu'on l'a retrouvé.

On a découvert, tant sur les côtes d'Angleterre [b], que sur celles de Poitou [c] & de Provence [d], des coquillages qui portent tous les caractères auxquels les Anciens désignent les poissons qui fournissoient la pourpre. On en voit plusieurs dans les cabinets des Curieux. Si on ne s'en sert plus, c'est qu'on a trouvé le moyen de faire une teinture plus belle & à moins de frais avec la cochenille. On a même découvert une nouvelle pourpre qui, suivant toutes les apparences, a été inconnue aux Anciens, quoique de même espéce que la leur [e].

Au surplus, quand le secret de la pourpre seroit perdu, je ne vois pas qu'il y eût lieu de regretter beaucoup.

[a] Acad. des Sciences, ann. 1711. Mém. p. 166 & 167.

[b] Journal des Sçavans, Août, 1686. p. 195, &c.

[c] Acad. des Sciences, ann. 1711. Mém. p. 168 & 179.

[d] Ibid. ann. 1736. Mémoir. p. 49.

[e] Acad. des Sciences, ann. 1711. Mém. p. 169.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

cette perte. Il paroît, d'après le témoignage des Auteurs anciens [a], confirmé par les découvertes modernes [b], que les étoffes teintes en cette couleur, avoient une odeur forte & désagréable. D'ailleurs, à juger de l'effet de la pourpre par les descriptions qui nous en sont restées, cette couleur ne devoit pas être fort agréable à l'œil. L'écarlate telle que nous l'avons aujourd'hui, est fort au-dessus. Quelques réflexions suffisent pour s'en convaincre.

On distinguoit plusieurs sortes de couleurs pourpres. L'une étoit extrêmement foncée, d'un rouge tirant sur le violet [c] : l'autre étoit plus déchar-

[a] *Martial.* l. 1. Epigram. 50. v. 32. l. 4. Epigram. 4. v. 6. l. 9. Epigram. 63. = Voyez *Turneb.* Adversar. l. 9. c. 5.

[b] Journal des Sçavans, Août 1686. p. 197. = Acad. des Sciences, ann. 1711. Mém. p. 191. Ann. 1736. Mém. p. 55.

[c] *Nigrantis rosæ colore sublucens.* Plin. l. 9. sect. 50. p. 524.

M. Huet dans le Recueil de Tilladet, t. 2. p. 252, prétend au contraire, que cette espéce de pourpre approchoit de la couleur que nous appellons *Rose séche*, semblable à celle que prennent les feuilles de vignes prêtes à tomber. C'est, ajoute-t-il, la même à peu-près qu'on remarque dans le bord intérieur de l'Arc-en-Ciel.

Je crois que M. Huet se trompe, mais en admettant son explication, cette pourpre n'en auroit été que plus désagréable. Cette espéce de couleur jaunâtre qu'il veut désigner, ne plaît nullement à la vue.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

gée, approchant de notre écarlate; c'étoit la moins estimée [a]. Celle enfin dont on faisoit le plus de cas, étoit d'un rouge foncé, couleur de sang de bœuf [b]. C'est en faisant allusion à cette teinte, qu'Homère & Virgile donnent au sang l'épithete de *pourpré* [c]. Cette couleur triste étoit ce qu'on recherchoit principalement dans ces sortes d'étoffes [d]. C'est en quoi celles de Tyr l'emportoient sur toutes les autres. Je laisse à juger si une pareille couleur devoit produire un effet bien agréable à l'œil.

Il y avoit encore une quatriéme sorte de pourpre bien différente de celle dont je viens de parler. La couleur en étoit blanche [e]; mais comme cette espéce de teinture paroît n'avoir été connue que dans des siécles bien postérieurs à

[a] *Rubens color, nigrante deterior.* Plin. sect. 62. p. 526.

[b] *Laus ei summa in colore sanguinis concreti.* Plin. Ibid.

On voit qu'en général les Anciens n'estimoient que les couleurs foncées. Anacréon donne la préférence aux roses qui tirent sur le noir.

[c] *Iliad.* l. 17. v. 360. & 361. = *Æneid.* l. 9. v. 349.

[d] C'est l'idée que nous en donne Cassiodore; il définit la couleur pourpre, *obscuritas rubens, nigredo sanguinea.* Variar. l. 1. Ep. 2. p. 3.

[e] *Plut.* in Alex. p. 686. D.

ceux que nous parcourons maintenant, je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire d'en parler (1).

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Les Anciens avoient une ſi grande eſtime pour la couleur pourpre, qu'elle étoit ſpécialement conſacrée au ſervice de la Divinité. J'ai déja eu lieu de faire obſerver que Moïſe avoit employé beaucoup d'étoffes de cette couleur pour les ouvrages du Tabernacle & pour les vêtemens du Grand-Prêtre. Les Babyloniens donnoient à leurs idoles des habits pourpres [a]. Il en étoit de même chez la plûpart des autres peuples de l'antiquité. Les payens étoient même perſuadés que la teinture pourpre avoit une vertu particuliere, & capable d'appaiſer le courroux des Dieux [b].

La pourpre étoit auſſi la marque diſtinctive des plus grandes dignités. Cet uſage étoit établi dès les tems les plus reculés. On a vû que le Roi de Phénicie, auquel la tradition porte qu'on

(1) Sur cette pourpre blanche. Voyez la Traduct. de *Vitruve* par Perrault, l. 7. c. 13. p. 249. *note* (3).

[a] *Jerem.* c. 10. ✝. 9. = *Baruch.* c. 6. ✝. 12 & 71.

[b] *Diis advocatur placandis.* Plin. l. 9. ſect. 60. p. 525. = *Cicero.* Epiſt. ad Attic. l. 2. Epiſt. 9. t. 8. p. 115.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

présenta les premiers essais de cette couleur, l'avoit réservée pour le Souverain [a]. Entre les présens que les Israélites firent à Gédéon, l'Ecriture fait mention des habits pourpres trouvés dans la dépouille des rois de Madian [b]. Homère donne assez à entendre qu'il n'appartenoit qu'aux Princes de porter cette couleur [c]. On remarque en effet qu'il ne l'emploie jamais qu'à cet usage ; usage observé chez toutes les nations de l'antiquité.

Je finis ce que j'ai à dire de la pourpre, par examiner l'opinion d'un très-habile Naturaliste sur les espéces d'étoffes propres à recevoir cette teinture. Il a proposé son sentiment à l'occasion de la pourpre d'Amérique qui se fait à Panama [d]. On la tire d'une espéce de conque Persique, appellée à cause de sa propriété, *Pourpre de Panama*. La couleur que fournit ce coquillage ne peut prendre que sur le coton, & sur les autres étoffes tirées des végétaux. L'Auteur dont je parle, en ren-

[a] *Suprà* p. 195, 196.
[b] *Judic.* c. 8. ℣. 26.
[c] *Iliad.* l. 4. v. 144.
[d] Voyez les Mém. de Trévoux, Septemb. 1703. p. 1689. Septemb. 1704. p. 1773.

dant compte de ce fait, ajoute qu'il n'y a que la cochenille inconnue aux Anciens, qui puisse teindre en rouge les tissus formés de matieres animales. Il conclut de cette observation, qu'autrefois les étoffes pourpres ne devoient être que de coton [a].

Je ne crains point d'en trop dire, en assurant que ce sentiment est formellement contredit par le témoignage unanime de l'antiquité. On voit par tous les Auteurs qui ont eu occasion de parler de la pourpre, que les matieres animales, & notamment la laine, étoient susceptibles de cette couleur [b]. La maniere même dont la tradition portoit qu'on avoit découvert cette teinture, est une preuve de ce que j'avance. La premiere fois qu'on en ait vû l'effet a été sur la gueule d'un chien;

[a] Mém. de M. de Jussieu l'aîné, lû à l'Acad. des Sciences le 14. Novemb. 1736. extrait dans le Mercure de Décembre, 1736. p. 2834.

[b] Voyez *Exod.* c. 25. ℣. 5. c. 35. ℣. 6 & 23. = *Horat.* Carm. l. 2. Ode 16. v. 35, &c. Epod. Od. 12. v. 21. = *Ælian.* Hist. Animal. l. 16. c. 1. = *Ovid.* Art. Amat. l. 1. v. 251. l. 3. v. 170. = *Seneca* Hercul. Œt. Act. 2. = *Cicero* Philosophic. Fragm. t. 3. p. 424. = *Plin.* l. 9. sect. 62. p. 526 & 527.

Cet Auteur parle même de moutons vivans, qu'on avoit teints en pourpre. l. 8. sect. 74 p. 477.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ce fut avec de la laine que le berger essuya la gueule de cet animal qu'il croyoit ensanglantée. Hercule prit cette laine, & la porta au roi de Phénicie[a]. Si la pourpre d'Amérique ne peut prendre que sur le coton, c'est parce que les poissons qui la fournissent, ont des propriétés différentes de celles des coquillages pourpres dont se servoient les Anciens. Ajoutons que vraisemblablement on n'emploie pas à cette teinture les mêmes préparations qu'on y employoit autrefois.

La discussion dans laquelle je viens d'entrer conduit à une réflexion assez naturelle sur les moyens dont se servoient les Anciens pour rendre leurs teintures solides & permanentes. On voit qu'ils employoient beaucoup de sel dans ces sortes d'opérations [b], & il en faut effectivement; mais toute es-

[a] *Palæphat. Achill. Tatius*, locis cit.

Si l'on en croit Pline, l. 7. p. 414. & Hygin. Fab. 274. l'art de teindre la laine en général auroit été connu fort tard, puisqu'ils font honneur de cette découverte aux habitans de la ville de Sardes, fondée après la prise de Troye. *Strabo*, l. 13. p. 928.

Mais ce fait qu'avancent ces deux Auteurs, est démenti par toute l'antiquité.

[b] Voyez *Plin.* l. 9. sect. 62. = *Plut.* t. 2. p. 433. B.

péce de sel, excepté le cryſtal de tartre & le tartre vitriolé, ou ſe diſſout à l'eau, ou ſe calcine au ſoleil [a]. On voit encore que dans beaucoup d'occaſions les Anciens faiſoient leurs teintures avec le ſang des animaux [b]. On ſçait que toutes les teintures où l'on fait entrer le ſang des animaux, ſans y mêler des acides minéraux, s'évaporent, changent, & deviennent noires avec le tems. Ce n'eſt que par le ſecours de la Chymie qu'on peut ſe procurer tant l'eſpéce de ſels dont je viens de parler, que les acides minéraux, ſi néceſſaires dans la teinture. Mais les préparations chymiques étoient inconnues aux Anciens : on ſeroit donc porté à croire qu'ils ne pouvoient avoir que de mauvaiſes teintures.

Cependant nous ne voyons point les Anciens ſe plaindre que la couleur de leurs étoffes fût ſujette à s'altérer ou à changer [c]. Il falloit qu'ils euſſent ſuppléé aux opérations chymiques par des manipulations particulieres. Ils de-

a Acad. des Sciences, ann. 1740. Hiſt. p. 60. ann. 1741. Mém. p. 42-70 & 71.

b Voyez le P. *Calmet*, t. 2. p. 348.

c Voyez *Lucret*. l. 6. v. 1072, &c. = Voyez auſſi *Vitruv*. l. 7. c. 13.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

voient avoir quelques préparations; quelques mordans que nous ignorons. Plutarque rapporte dans la vie d'Alexandre, que ce Conquérant trouva dans le trésor des rois de Perse, une quantité prodigieuse d'étoffes pourpres, qui depuis cent quatre-vingts-dix ans qu'elles y étoient gardées, conservoient tout leur lustre & toute leur premiere fraîcheur, parce qu'elles avoient été, dit-il, préparées avec le miel [a]. Voilà un genre d'apprêt qui nous est entiérement inconnu.

On trouve dans Hérodote que certains peuples des environs de la Mer Caspienne, imprimoient sur leurs étoffes des desseins soit d'animaux, soit de fleurs, dont la couleur ne s'effaçoit jamais, & duroit aussi long-tems que la laine même dont ces habits étoient faits. Ils se servoient pour cette opération des feuilles de certains arbres qu'ils piloient & délayoient dans l'eau [b]. Nous sçavons que les Sauvages du Chili font avec certaines plantes des teintures qui peuvent souffrir plusieurs fois l'épreuve du savon, sans

[a] Plut. p. 686, D. = [b] L. 1. n. 203.

se décolorer [a]. Pline enfin décrit une maniere dont les Egyptiens faisoient des toiles peintes, qui mérite quelque attention. On commençoit, dit-il, par enduire de certaines drogues une toile blanche : on la jettoit ensuite dans une chaudiere pleine de teinture bouillante. Après l'y avoir laissée quelque tems, on l'en retiroit peinte de diverses couleurs. Pline observe qu'il n'y avoit qu'une sorte de liqueur dans la chaudiere. Les différentes couleurs imprimées sur la toile, ne pouvoient donc être produites que par les divers mordans dont elle étoit enduite. Ces couleurs étoient si adhérentes, qu'il n'étoit pas possible de les altérer, quelques lotions qu'on donnât ensuite à la toile. Pline ajoute même que ces sortes d'étoffes s'affermissoient, & n'en devenoient que meilleures à la teinture [b]. On peut conclure de tous ces faits, qu'apparemment les Anciens avoient

[a] Voyage de Frezier, p. 72.

[b] L. 35. sect. 42. p. 709. Toute cette préparation est décrite par Pline d'une maniere fort embarrassée & fort obscure, selon l'usage de cet Auteur : j'ai tâché de la rendre le plus clairement qu'il m'a été possible. Je n'en voudrois cependant pas garantir l'exactitude, & moins encore la réalité.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

des préparations par lesquelles ils suppléoient aux secours que nous tirons de la Chymie, pour fixer la couleur de nos étoffes. Si au surplus le détail de leurs opérations est à présent inconnu, c'est que de nouvelles découvertes infiniment plus sûres & plus commodes ont fait disparoître insensiblement les anciennes pratiques. J'en ai déja fait l'observation [a].

Il resteroit encore une question à proposer au sujet d'une couleur rouge différente de la pourpre, dont il est souvent parlé dans l'Exode [b]. Les sentimens sont partagés tant sur le sens du mot hébreu (1), que sur celui de *coccus* par lequel les Septante & la Vulgate l'ont traduit. Les uns pensent que c'est le cramoisi, d'autres, que c'est l'écarlate. En adoptant la traduction des Septante & de la Vulgate, que je crois la véritable, il est aisé de faire voir que la couleur nommée *coccus* par les Grecs & par les Latins, est l'écarlate, bien différente du cramoisi. L'examen des matieres propres à l'une & à l'autre teinture doit décider la question.

[a] *Suprà*, p. 201. & *suiv.*
[b] C. 25. ỳ. 4.

(1) תולעת שני Tolaat-Scheni.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Le cramoisi, proprement dit, est d'un rouge foncé, & se fait avec la cochenille, ingrédient absolument inconnu à l'antiquité. L'écarlate est d'un rouge vif & brillant. Pour faire cette teinture, on se sert d'une espéce de petits grains rougeâtres, qu'on recueille sur une sorte d'yeuse ou chêne verd, arbrisseau commun dans la Palestine, dans l'isle de Créte, & dans plusieurs autres pays [a]. On trouve sur les feuilles & sur l'écorce de cet arbuste de petites coques, ou vessies grosses comme des bayes de genievre. Ces excressences sont occasionnées par la piquûre de petits vermisseaux [b]. Les Arabes leur ont donné le nom de *kermès*; nous les appellons *graine d'écarlate*, ou *vermillon* [c], parce qu'on s'en sert à faire la teinture du beau rouge vermeil. Appliquons ces principes à la question dont il s'agit.

Il est constant que les Anciens avoient

[a] Voyage de la Terre-Sainte du P. *Roger*, Récollet, l. 1. c. 2. = Voyage de *Monconys*, Part. 1re. p. 179. = *Bellon*, Observat. l. 1. c. 17. l. 2. c. 88. = Acad. des Scienc. ann. 1714. Mém. p. 435. ann. 1741. Mém. p. 50.

[b] Acad. des Sciences, ann. 1714. Mém. p. 13.

[c] Ibid.

une couleur rouge fort estimée ; appellée *coccus*, qu'ils distinguoient de la pourpre [a]. Le *coccus* différoit de la pourpre, tant pour la préparation, que pour le ton & l'effet de la couleur. La pourpre, comme on l'a vû, étoit d'un rouge-foncé tirant sur le sang caillé, & se teignoit avec la liqueur de certains coquillages. Le *coccus*, au contraire, étoit d'un rouge gai, vif, brillant, approchant du couleur de feu [b]. Cette teinture se faisoit avec une sorte de petits grains qu'on recueilloit sur l'yeuse [c]. Les Anciens appelloient même ces grains, que nous nommons à présent *graine d'écarlate*, *fruits d'yeuse* [d]. Ils n'ignoroient pas non plus que ces prétendus fruits renfermoient des

[a] Voyez *Exod.* c. 25. ℣. 4. = *Plin.* l. 9. sect. 65. p. 528. = *Quintil.* Instit. Orat. l. 1. c. 2.

A Rome l'écarlate étoit permise à tous les particuliers; mais la pourpre étoit réservée pour les premieres dignités.

[b] *Plin.* l. 9. sect. 65. p. 528. l. 21. sect. 22. p. 240.

[c] *Theophrast.* Histor. Plant. l. 3. c. 16. = *Plin.* l. 16. sect. 12. p. 6. = *Dioscorid.* l. 4. c. 48. = *Pausf.* l. 10. c. 36.

[d] Πρίνου καρπόν. *Plut.* in Thes. p. 7. = *Plin.* l. 16. sect. 12. p. 6. appelle ces petits grains *Cusculia*, du Grec κοσκύλλειν, qui signifie *couper les petites excrescences*; parce qu'en effet on coupe, on racle ces petits grains de dessus l'écorce & les feuilles du chêne verd.

vermisseaux.

vermisseaux [a]. D'après cet exposé il paroît clair que la couleur nommée *coccus* par les Anciens, étoit notre écarlate (1). Les Septante & la Vulgate ayant traduit par ce mot, le terme hébreu employé par Moïse à désigner une couleur rouge, autre que la pourpre, il s'ensuit qu'ils ont cru y reconnoître l'écarlate. Mais indépendamment de l'autorité & de la considération que méritent ces Interprétes, l'étymologie des termes du texte original prouve la vérité du sentiment que je propose. On y voit désigné très-clairement une teinture faite avec des vermisseaux [b].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Au surplus, je ne pense pas que cette couleur fût aussi brillante que celle que nous connoissons aujourd'hui sous le nom d'écarlate fine. Je doute même que celle des Anciens pût en approcher. N'oublions pas qu'avant les découver-

[a] *Coccum ilicis celerrimè in vermiculum se mutans*, dit Pline; l. 24. sect. 4. p. 327.

(1) C'est aussi le sentiment de Mathiole sur Dioscoride.

[b] *Exod.* c. 39. ℣. 1 & 28. = Voyez le P. *Calmet*, t. 2. p. 350 & 351.

On fait aujourd'hui peu d'usage du *Coccus* ou *Kermès* dans la teinture. La cochenille, bien supérieure à toutes les drogues qu'on employoit autrefois pour teindre en rouge, les a fait abandonner. *Acad. des Scien. ann.* 1741, *Mém.* p. 69.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

tes chymiques, l'art de teindre devoit être très-imparfait [a]. Sans les préparations que la Chymie nous fournit, on ne pourroit pas teindre les étoffes en écarlate fine. C'est la plus belle & la plus éclatante couleur de la teinture ; mais c'est aussi une des plus difficiles à porter à son point de perfection [b].

[a] Voyez *Senac*, nouveau cours de Chymie. Préf. p. LXX.

Pline donne lieu de conjecturer, que la couleur des étoffes teintes en écarlate n'étoit pas autrefois bien solide & bien adhérente, l. 22. sect. 3. p. 266. Voyez aussi la Rem. du P. *Hardouin*, note (5).

[b] Acad. des Sciences, ann. 1741. Mém. p. 56.

ARTICLE SECOND.

De la variété & de la richesse des Etoffes.

On a vû dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que l'invention de broder les étoffes, & d'en varier le tissu de couleurs différentes, étoit fort ancienne. Il ne m'a pas été possible, faute de monumens, d'entrer alors dans aucun détail sur le progrès de ces deux arts. Les siécles dont il s'agit présentement, nous mettent plus à portée

d'en juger. On y voit régner beaucoup de goût & de magnificence dans les habillemens. Il suffit de lire quelques chapitres de l'Exode pour s'en convaincre. Ce qui mérite sur-tout notre attention, c'est la maniere dont on pouvoit alors employer les couleurs dans la fabrique des étoffes. Il est certain qu'elles n'étoient pas d'une seule & même teinte. L'Ecriture parle d'ouvrages où il entroit plusieurs couleurs [a]. Mais de quelle maniere les distribuoit-on ? Les étoffes étoient-elles rayées ou nuancées ? La premiere de ces opérations ne demande pas un grand art ; l'autre exige beaucoup plus de connoissances & d'habileté. Il est fort vraisemblable cependant qu'on connoissoit alors le secret de nuer les étoffes. Moïse parle d'ouvrages en broderie, tissus de différentes couleurs avec une *agréable variété* [b]. L'expression d'*agréable variété*, dont il se sert pour caractériser ces sortes d'étoffes, invite à penser que les couleurs n'en étoient point tranchées, & qu'on y avoit observé la dégradation. Mais ce qui acheve de con-

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

[a] *Exod.* c. 26. ℣. 1 & 31. c. 39. ℣. 2.

[b] *Exod.* c. 26. ℣. 1 & 31.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

firmer ce ſentiment, c'eſt la force du terme hébreu [a], employé à déſigner les tiſſus brodés. A la lettre, ce mot veut dire des ouvrages de *plumes en broderie* [b]. Il ne paroît pas cependant que les Hébreux fiſſent uſage alors des plumes d'oiſeaux. Il n'en eſt point parlé dans l'énumération que Moïſe fait des matieres employées à l'ornement du Tabernacle & aux habits du Grand-Prêtre. Le rapport entre les plumes des oiſeaux & l'effet des broderies, exprimé par le terme du texte original, me paroît donc indiquer une imitation de la maniere dont les couleurs ſont dégradées dans le plumage des oiſeaux, & par conſéquent des étoffes nuancées.

Ce n'étoit pas chez les Hébreux ſeulement que l'art de travailler en broderie étoit alors en uſage. Cette pratique étoit également connue de pluſieurs autres peuples de l'Aſie. Homère décrivant les occupations d'Héléne à Troye, dit que cette Princeſſe travailloit à un merveilleux ouvrage de bro-

[a] רקמה *Rakamah*, ℣. 36.

[b] *Ezechiel*. c. 17. ℣. 3. parlant des aîles d'un grand aigle, ſe ſert du mot *Rakamah*.

derie. Elle y repréſentoit les combats ſanglans, que ſe livroient les Grecs & les Troyens [a]. Il parle encore d'un autre ouvrage de même genre, auquel Andromaque travailloit lorſqu'elle apprit la mort d'Hector. C'étoient pluſieurs ſortes de fleurs qui en faiſoient le ſujet [b]. Dès avant la guerre de Troye, le femmes de Sidon étoient renommées pour leur adreſſe & leur habileté à travailler en broderie, & en tiſſus de différentes couleurs [c].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Dès lors auſſi on connoiſſoit le ſecret de faire entrer l'or dans le tiſſu des étoffes & dans les broderies. L'Ecriture marque qu'on employa beaucoup d'or dans les habits du Grand-Prêtre, & dans les voiles deſtinés pour le Tabernacle. [d] Comment préparoit-on alors ce métal pour la fabrique des étoffes? Etoit-il, comme aujourd'hui, tiré à la filiere, écaché, dévidé, & tourné ſur d'autres fils? Ou bien étoit-ce ſimplement de l'or battu au marteau en feuilles très-minces, coupées enſuite, par le moyen du ciſeau, en petites lames

[a] *Iliad.* l. 3. v. 125.
[b] Ibid. l. 22. v. 440, &c.
[c] ibid. l. 6. v. 289, &c.
[d] *Exod.* c. 28. ℣. 8. c. 39. ℣. 3.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ou tranches longues & étroites qu'on faisoit entrer dans la tissure des étoffes? Moïse dit « qu'on coupa des lames d'or, que l'on réduisit en feuilles très-minces, afin qu'on les pût tourner & plier pour les faire entrer dans le tissu des autres fils de diverses couleurs [a] ». Le sens de ces expressions ne me paroît point assez déterminé, pour se décider absolument en faveur de la premiere des deux pratiques que je viens d'indiquer. Je crois même que le passage en question ne présente aucune idée du fil d'or tiré comme aujourd'hui à la filiere. L'interprétation la plus naturelle est de dire qu'on tordit des lames d'or sur quelques-unes des différentes matieres dont l'Ephod & les voiles du Tabernacle devoient être composés. On forma, par ce moyen, une espéce de filé d'or semblable au nôtre, excepté que la base de ce filé étoit de l'or pur coupé par tranches, au lieu que le nôtre n'est fait que d'argent doré tiré à la filiere.

On pourroit peut-être former une difficulté, & dire que les étoffes en question étoient composées de pures

[a] Ibid. c. 39. ℣. 3.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jufqu'à l'établiffemt. de la Royauté chez les Hébreux.

lames d'or entrelacées : il eft fait mention de femblables habillemens dans Pline [a]. On fçait auffi que l'on ornoit quelquefois les fimulachres des Dieux, d'habits de cette efpéce [b]. Mais le texte de Moïfe répugne abfolument à cette idée : il dit expreffément que l'or fut réduit en lames très-minces afin qu'on le pût *tourner* & plier pour le faire entrer dans le tiffu des autres fils de diverfes couleurs. Ce détail leve toute difficulté.

L'art de faire entrer l'or dans le tiffu des étoffes, devoit être connu dans plufieurs contrées dès les fiécles que nous parcourons maintenant. Homère parle de la ceinture de Calypfo, & de celle de Circée [c]. On pourroit croire auffi qu'il feroit queftion, dans ce Poëte, d'étoffes d'argent [d]. Mais tous les Interpretes s'accordent à entendre les expreffions dont Homère fe fert dans ce paffage, de vêtemens blancs [e], les An-

[a] L. 33. fect. 19. p. 616.

[b] *Arift.* de curâ Rei famil. l. 2. t. 2. p. 511. = *Ælian.* Var. Hift. l. 1. c. 20. = *Cicero*, de Nat. Deor. l. 3. n. 34. = *Val. Max.* l. 1. c. 1. §. 3. Externa. = *Pauf.* l. 5. c. 11.

[c] *Odyff.* l. 5. v. 232. l. 10. v. 543, &c.

[d] Ibid. l. 5. v. 230. l. 10. v. 23 & 24.

[e] Voyez *Hefychius* voce Ἀργυρέοισ.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

ciens n'ayant pas été dans l'usage de faire entrer l'argent dans les tissus [a]. On trouve en effet depuis Moïse & Homère une tradition non interrompue dans l'antiquité sur les étoffes d'or, au lieu qu'on ne découvre rien de semblable par rapport aux étoffes d'argent. On ne peut alléguer un seul passage clair & précis de quelque Auteur ancien, où il soit fait mention du fil trait d'argent. Pline qui a parlé expressément du fil trait d'or, auroit-il oublié ou négligé de marquer qu'on faisoit la même opération à l'égard de l'argent? Son sujet, son but, sa méthode, tout demandoit qu'il en parlât, si cet art eut été connu de son tems. Le même Auteur, dans un chapitre particulier, traite fort au long de l'emploi qu'on faisoit de l'argent pour divers ornemens [b]. Cependant dans toute l'énumération qu'il donne des divers usages auxquels on faisoit servir ce métal, il n'y a pas un mot du fil d'argent.

Je terminerai ce que j'ai à dire pour le moment sur les vêtemens des An-

[a] Voyez *Vopisc.* in *Aurelian.* p. 224, &c. & les notes de Saumaise, pag. 394.

[b] L. 33. c. 12.

ciens, par une obſervation que je crois aſſez importante. On apperçoit une différence bien ſenſible entre les étoffes dont les Anciens ſe ſervoient, & celles qui ſont aujourd'hui en uſage parmi nous. Tous les habits pouvoient autrefois ſe laver & ſe blanchir journellement [a]. La plûpart des nôtres ſeroient gâtés par une pareille opération. Je ne fais au reſte qu'indiquer ces objets. La crainte de tomber dans des détails qui pourroient à la fin devenir ennuyeux, m'empêche de les approfondir.

[a] Voyez *Iliad.* l. 22. v. 154 & 155. = *Odyſſ.* l. 6. v. 91 & 92. = *Herod.* l. 2. n. 37.

ARTICLE TROISIEME.

De la découverte & de l'emploi des Pierres précieuſes.

Il eſt marqué dans l'Ecriture que l'Ephod & le Rational du Grand Prêtre étoient ornés de pluſieurs pierres précieuſes; l'aſſortiment en paroît & aſſez varié & aſſez complet. Ces pierres étoient montées en or, & arrangées

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

avec ordre & symétrie. Moïse nous dit de plus qu'on y avoit gravé les noms des douze Tribus [a]. Tous ces faits sont assez importans pour mériter une attention particuliere.

Nous ne voyons point qu'il soit parlé dans l'Histoire ancienne de l'usage des pierres précieuses avant Moïse. Je ne pense pas cependant qu'on doive le regarder comme l'auteur & l'inventeur de cette parure. La connoissance en a dû précéder le tems de ce Législateur, & il me paroît assez vraisemblable, qu'à cet égard, il n'a fait que se conformer à un usage déja reçu. Cette conjecture se trouve appuyée par le témoignage que nous fournit le livre de Job, ouvrage que je crois antérieur à Moïse [b]. Il y est parlé de plusieurs espéces de pierreries [c]. Job n'auroit pas pû entrer dans ce détail, si les pierres précieuses n'eussent pas été bien connues de son tems. Je crois aussi entrevoir des preuves de l'ancienneté de cette connoissance dans la description que Moïse fait du paradis terrestre. Il dit

[a] *Exod.* Chap. 28.

[b] Voyez notre Dissertation sur Job, Tome VI. page 41.

[c] Chap. 28. ỳ. 6, &c.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

qu'une des branches du fleuve qui sortoit de ce lieu de délices, arrosoit la terre d'Hévilah; c'est où l'on trouve, ajoute-t-il, les pierres précieuses [a]. Moïse, à ce qu'il me semble, n'auroit pas indiqué cette circonstance d'une maniere aussi simple, si le fait n'eût été connu bien avant le tems où il écrivoit.

Il est très-probable en effet que les premiers hommes auront connu d'assez bonne heure les pierres précieuses de couleur. On peut imaginer aisément de quelle maniere ils seront parvenus à cette découverte. Les mêmes causes qui ont fait connoître originairement les métaux, je veux dire le bouleversement des terres & le ravage des grandes eaux, auront donné la connoissance des pierres précieuses. On trouve ces riches productions dans les mines où se forment les métaux [b], dans les rivieres [c], & même à la superficie des

[a] *Gen.* c. 2. ✝. 12.

[b] *Theophrast.* de Lapid. p. 395. = *Plin.* l. 37. sect. 15 & 32, &c. = *Solin.* c. 15. p. 26. D. = *Isidor.* Origin. l. 16. c. 7. = *Alonso Barba*, t. 2. p. 8 & 334.

[c] *Theophrast.* de Lapid. p. 396. = *Strabo*, l. 2. p. 156. = *Plin.* l. 37. sect. 17 & 23. p. 778. = *Solin.* c. 15. p. 26. D. = *Isidor.* Orig. l. 16. c. 8. = Anc. Relat. des Indes, p. 123. = *Colonne*, Hist. nat. t. 2. p. 361.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

terres [a], où les torrens les déposent assez souvent. Quoique la couleur des pierres précieuses bruttes ne soit ni bien vive ni bien éclatante, elles en ont assez néanmoins pour se faire remarquer, & pour que leur vûe ait dû exciter l'attention. On aura pû cependant les négliger dans les commencemens, & jusqu'au moment où l'on aura trouvé l'art de les polir. C'est à cette opération que les pierres fines doivent ce brillant & cette vivacité qui de tout tems les a fait rechercher. Le hasard aura sans doute eu beaucoup de part à cette découverte. Dans le nombre des pierres bruttes qui se seront présentées aux regards des premiers hommes, il s'en sera trouvé quelqu'une de cassée naturellement. L'éclat & la vivacité dont on aura vû briller ces cassures, aura donné la premiere idée du poliment. On aura essayé d'imiter l'opération de

[a] *Plin.* l. 37. sect. 76. = *Isidor.* l. 16. c. 8. = *Alonso Barba*, t. 2. p. 71. = *Helloe*, de la fonte des Mines, p. 22-24. 25-40-55. = Hist. génér. des Voyages, t. 8. p. 549. = Rec. des Voyages au Nord, t. 10. p. 65. = *La Condamine*, Voyage à l'Equateur, p. 81. & 82. = *Colonne*, Hist. nat. t. 2. p. 361. = Voyage de D. Antoine d'*Ulloa*, t. 1. p. 393. = Acad. des Scienc, ann. 1718. Mém. p. 85.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

la nature, en enlevant aux pierres cette couche, cette écorce terne, dont elles font ordinairement enveloppées. On ne peut que former des conjectures sur la maniere dont on y sera parvenu. Il a fallu d'abord vaincre l'obstacle qu'on aura rencontré dans l'extrême dureté de la plûpart de ces pierres. Le hasard aura encore servi les premiers hommes dans cette occasion. Presque toutes les pierres fines peuvent se polir par leur propre poudre. Quelqu'un se sera avisé de frotter deux pierres orientales l'une contre l'autre, & aura réussi, par cette voie, à leur donner une sorte de poliment. La taille du diamant ne doit elle-même son origine qu'à un coup du hasard.

Louis de Berquen, natif de Bruges, est le premier qui l'ait mise en pratique, il n'y a pas encore trois cents ans[a]. C'étoit un jeune homme qui alors sortoit à peine des classes, & qui né d'une famille noble, n'étoit nullement initié dans le travail de la pierrerie. Il avoit éprouvé que deux diamans s'entamoient, si on les frottoit un peu

[a] En 1476. Merveill. des Indes Orient. par de Berquen. p. 13.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

fortement l'un contre l'autre ; c'en fut assez pour faire naître dans un sujet industrieux & capable de méditation, des idées plus étendues. Il prit deux diamans, les monta sur du ciment, les égrisa l'un contre l'autre, & ramassa soigneusement la poudre qui en provint. A l'aide ensuite de certaines roues de fer qu'il inventa, il parvint, par le moyen de cette poudre, à polir parfaitement les diamans, & à les tailler de la maniere qu'il le jugeoit à propos [a].

Je crois qu'on peut parfaitement bien appliquer cet exemple à l'origine de l'art de polir les Pierres précieuses. Je doute cependant que dans les premiers tems, ni même dans les siécles dont nous nous occupons présentement, on connût les pratiques que nous employons aujourd'hui pour donner aux Pierreries ce beau poliment, & ces formes agréables qui en font un des principaux mérites. Les procédés des premiers lapidaires n'ont dû être que fort imparfaits. Je ne pense pas qu'on doive juger fort avantageusement de leurs

[a] Merveilles des Indes Orient. par R. *de Berquen*, p. 13, &c.

connoiſſances, ni même de celles qu'en général l'antiquité a pû avoir ſur cette partie des Arts.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jufqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Quelque imparfaites, au ſurplus, qu'ayent pû être les anciennes pratiques, il eſt toûjours conſtant que du tems de Moïſe, l'art de polir les Pierres précieuſes devoit être connu. On ſçavoit auſſi les monter, travail aſſez délicat. Mais ce qui me paroît le plus digne de remarque, c'eſt qu'on connoiſſoit dès-lors l'art de les graver. L'Ephod d'Aaron étoit orné de deux Onix montées en or. On y avoit gravé en creux les noms des douze Tribus, c'eſt-à-dire, qu'il y avoit ſix noms de gravés ſur chaque Pierre [a]. Le Rational brilloit de l'éclat de douze Pierres précieuſes de différentes couleurs, & ſur chacune on liſoit le nom d'une des douze Tribus [b]. Pour peu qu'on ait d'expérience dans les Arts, on ſçait combien la gravure des pierres fines demande d'adreſſe, de préciſion & de connoiſſances. Il faut beaucoup d'outils très-fins & très-délicats, une grande

[a] *Exod.* c. 28. ℣. 9, &c. Le texte Hébreu porte, *d'un ouvrage de graveur de pierres fines, & d'une gravure de cachet.*

[b] Ibid. ℣. 17, &c.

IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

sûreté de main & de pratique. Je conviens que pour la finesse de l'exécution on ne doit pas comparer la gravure de quelques noms, au travail & à la dextérité qu'exigent les figures soit d'hommes, soit d'animaux, ou les sujets de composition. Mais quant à l'essence de l'art, le procédé est toujours le même ; & ne differe que du plus au moins de perfection. On doit être étonné de voir que dès le tems de Moïse, & sans doute auparavant, on fût en état d'exécuter de pareils ouvrages. Je regarde la gravure en pierres fines comme le témoignage le plus marqué du progrès rapide des Arts dans certains pays. Ce travail suppose quantité de découvertes, bien des connoissances & beaucoup d'acquit (1).

Quant à l'espéce de Pierres précieuses qui ornoient les vêtemens du Grand-Prêtre, on ne peut en parler que d'une maniere fort incertaine. Les Interprétes ne s'accordent point sur la signification des termes hébreux, & il faut convenir

(1) Il faut cependant convenir que les anciens Péruviens dont la Monarchie n'a gueres duré qu'environ 350 ans, entendoient parfaitement bien le travail des Pierres précieuses. *Hist. gén. des Voyages*, t. 13. p. 578 & 579.

qu'il eſt preſque impoſſible, faute de monumens & de points de comparaiſon, de pouvoir s'en aſſurer; on ſçait ſeulement que Moïſe a voulu déſigner un aſſortiment de Pierres précieuſes de couleur: je dis de couleur, car je ne crois pas qu'on doive mettre le diamant au nombre des Pierreries qu'on connoiſſoit alors. Pluſieurs raiſons peuvent autoriſer ce doute. Je pourrois d'abord m'appuyer du ſuffrage des Interprétes & des Commentateurs, dont la plus grande partie n'admet point le diamant. Je pourrois auſſi faire voir que ceux qui ont jugé à propos de comprendre cette Pierre parmi celles du Rational, ne ſont fondés ſur aucune étymologie certaine. Mais, ſans nous embarraſſer dans toutes ces diſcuſſions, je crois trouver aſſez de faits dans l'antiquité, pour douter qu'on fît uſage des diamans du tems de Moïſe.

Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

On voit qu'il n'eſt point queſtion de cette Pierre précieuſe dans les écrits des plus anciens Auteurs de l'antiquité. Homère, Héſiode, Hérodote, qui ont eu occaſion de décrire tant de différentes ſortes de parures, ne parlent jamais

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

du diamant (1). Il faut descendre presque aux derniers siécles avant l'ere chrétienne, pour trouver quelque Ecrivain qui en fasse mention. Pline qui paroît avoir fait d'assez grandes recherches sur les Pierreries, avoue que le diamant a été long-tems inconnu [a]. Il a dû l'être en effet. Bien des siécles se seront écoulés avant qu'on ait connu le prix de cette Pierre, & plus encore avant qu'on ait sçu la mettre en valeur.

Le diamant ne vaut qu'autant qu'il brille, & il ne peut briller qu'autant qu'il est taillé. D'heureux hasards, dira-t-on, ont pû offrir de bonne heure quelques-unes de ces Pierres naturellement polies. Ces diamans naturels auront mis les premiers hommes sur la voie de connoître ceux qui sont bruts, & auront fourni des indications pour les tailler. Il est vrai qu'on rencontre quelquefois des diamans, où la taille paroît indiquée; ayant roulé long-tems dans le lit des rivieres rapides, ils se

(1) Il est prouvé que les termes d'Ἀδάμας, & d'Ἀδαμάντινος, qu'on trouve quelquefois dans les écrits d'Homère & d'Hésiode, n'ont point de rapport au diamant.

a L. 37. sect. 15.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

trouvent polis naturellement & paroissent transparens ; quelques-uns même sont taillés en facettes [a]. Ces sortes de diamans se nomment *bruts ingenus*, & lorsque leur figure est pyramidale, on les appelle *pointes naïves* [b]. Mais ces rencontres heureuses, outre qu'elles sont fort rares, n'auront pas été d'une grande utilité aux premiers hommes pour la connoissance des diamans. Il n'y a aucun rapport, aucune ressemblance entre ces sortes de pierres lorsqu'elles sont bruttes, & lorsqu'elles sont taillées. Il n'en est pas des diamans comme des Pierres de couleur. Celles-ci quoique bruttes portent une teinte qui de tout tems à dû les faire remarquer & donner l'idée de les travailler, au lieu que les diamans avant qu'ils soient taillés, ne montrent rien de pareil & n'annoncent point quel peut être leur intérieur. Ils ressemblent à un grain de sel, à un simple caillou d'un gris blanchâ-

[a] *Leibnitz* Protog. p. 23. Edit. *in*-4°. 1748.

[b] *Boëtius de Boot.* Gemm. & Lapid. Hist. l. 2. c. 3. p. 121. = *Tavernier*, t. 2. l. 2. c. 16. p. 277. c. 17. p. 283. = *Alonso Barba*, t. 2. p. 191. = *De Laet.* de Gemm. & Lapid. l. 1. c. 1. p. 314. = *Mariette*, Traité des Pierres gravées, t. 1. p. 155.

tre, sale & terne. Les premiers hommes en conséquence n'y auront fait aucune attention. C'est ce qu'on sçait être arrivé aux diamans du Brésil. On les a long-tems négligés, & confondus avec les cailloux & les graviers [a]. Ce n'est que depuis trente ans, ou environ qu'on a commencé à en connoître le prix [b].

Ne soyons donc point étonnés de voir que dans l'antiquité les Pierres fines de couleur ayent été si communes, tandis que les diamans étoient si rares. On a dû long-tems les méconnoître. Il a fallu bien des siécles pour apprendre aux hommes que ces espéces de cailloux, qu'ils avoient si long-tems négligés, étoient la plus éclatante & la plus riche production de la nature. Ils n'ont pû en être instruits qu'après qu'on a eu découvert l'art de les tailler, découverte très-récente puisqu'elle n'a pas encore 300 ans [c]. Jusqu'à ce moment on n'a pû avoir d'autres diamans que des *brutes ingenus*, ou des *pointes naïves*.

[a] Voyage d'*Anson*, p. 44.

[b] Ibid. = Mercure de France, Janvier, 1730. p. 124. Février, 1732. p. 344 & 345. = *Mariette*, loco cit. p. 161.

[c] Par Louis de Berquen en 1476. Voyez *suprà*, p. 229.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem. de la Royauté chez les Hébreux.

On reconnoît ces sortes de Pierres dans la description que Pline, Solin & Isidore font du diamant. Ils le dépeignent généralement fort petit[a], à six angles, ou facettes[b], & transparent[c], tirant cependant sur le noir[d], & sans beaucoup de jeu ni de vivacité. Isidore même définit le diamant, une Pierre des Indes petite & peu agréable[e]. Tous ces caractères conviennent parfaitement bien aux *pointes naïves*. Ces sortes de pierres sont ordinairement fort petites. On en rencontre quelquefois, qui par un jeu de la nature sont taillées à six faces, d'une maniere assez réguliere[f]. Mais ces diamans ont peu d'agrément. Le poliment en est gras, la forme brutte, sans jeu & sans vivacité : on ne peut pas mieux les comparer qu'à des morceaux d'acier bruni[g].

[a] *Plin.* l. 37. sect. 15. = *Solin.* c. 52. p. 59. C. = *Isidor.* Orig. l. 16. c. 13. = *Marbod.* l. de Lapid. Pret. c. 1.

[b] *Plin. Solin.* locis cit.

[c] *Plin. Solin. Isidor.* Ibid.

[d] *Hunc ita fulgentem crystallina reddit origo. Ut Ferruginei non desinat esse coloris*, Marbod. *loco cit.*

[e] *Adamas, Indicus lapis, parvus, & indecorus, ferrugineum habens colorem*, loco cit.

[f] Bib. chois. t. 1. p. 265. = *De Laet.* de Gemm. & Lapid. l. 1. c. 1. p. 314.

[g] Voyez Merveill. des Indes, p. 13.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Pour se convaincre de la vérité de ces faits, il n'y a qu'à jetter les yeux sur ce qui nous reste d'anciens bijoux ornés de diamans.

On conserve dans le trésor de Saint Denis l'agraphe du manteau dont nos Rois se servent le jour de leur Sacre. Cette piéce est assez ancienne (1). On y voit quatre *pointes naïves*. Il y a dans le même Trésor un reliquaire presque aussi ancien (2) que l'agraphe dont je viens de parler, & orné de huit *pointes naïves*. Toutes ces Pierres sont fort petites, noires, & nullement agréables à l'œil. Il y en a seulement une sur le reliquaire de Saint Thomas un peu plus claire que les autres, & qui a aussi un peu plus de jeu. C'est apparemment des pierres de cette espéce dont Pline a voulu parler, quand il a dit, que le Diamant étoit clair comme le crystal [a].

Tout imparfaits que soient ces sortes de diamans, ils sont fort rares, on n'en rencontre pas communément. C'est pourquoi on les regardoit autrefois

(1) On conjecture qu'elle peut être du tems de Saint Louis.

(2) Il a été donné par Jean, Duc de Berry, fils du roi Jean.

[a] L. 37. sect. 15. p. 373.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

comme ce que la nature offroit de plus précieux. Pline remarque que pendant bien des siécles, il n'appartint qu'aux plus puissans Monarques d'en pouvoir posséder [a]. On soupçonnoit Agrippa, le dernier roi des Juifs, d'entretenir un commerce incestueux avec sa sœur Bérénice. Le diamant dont il fit présent à cette Princesse réalisa presque ces soupçons [b]; tant on avoit conçu d'idée de cette Pierre, regardée alors comme inestimable. Toutes ces considérations, jointes au silence qu'ont gardé sur les diamans, les plus anciens Ecrivains de l'antiquité, me porte à douter que cette Pierre précieuse, fût du nombre de celles que Moïse employa pour orner le Rational du Grand-Prêtre. Ajoutons-y l'extrême difficulté qu'il y a de graver le diamant.

On m'objectera sans doute les noms des douze Tribus gravés sur les Pierres de l'Ephod & du Rational. C'est avec la poudre de diamant qu'on exécute pour l'ordinaire cette sorte de travail. On pourroit donc en inférer que du

[a] *Diu nonnisi Regibus, & iis admodum paucis cognitus.* l. 37. sect. 15. initio.

[b] *Juvenal.* Satyr. 6. v. 155, &c.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

tems de Moïse, on avoit reconnu cette propriété dans la poudre de diamant, & qu'on avoit pû s'en servir à polir le diamant même. L'objection est plausible, & la conséquence assez naturelle. Il n'est cependant pas difficile d'y répondre.

Rien d'abord ne nous oblige à croire que les ouvriers qui graverent les noms des douze Tribus sur les Pierres de l'Ephod & du Rational, ayent fait usage de la poudre de diamant; on peut se servir pour ces sortes d'ouvrages, de rubis, de saphirs, ou d'autres Pierres orientales réduites en poudre [a] : on pourroit même y employer l'émeril [b], dont la propriété n'a pas été inconnue aux Anciens [c]. Je conviens qu'il n'y a nulle comparaison à faire entre un ouvrage exécuté avec la poudre de diamant & celui qui ne l'a été qu'avec la poudre des Pierres orientales (1); ou

[a] *Mariette*, Traité des Pierres gravées, t. 1. p. 202.

[b] Id. Ibid.

[c] Voyez *Job.* c. 41. ℣. 15. Edit. des 70. = *Dioscorid.* l. 5. c. 166. = *Hesychius*, voce, Σμύρις.

(1) Le terme de Pierres *Orientales*, en style de Lapidaire, ne signifie pas toujours une Pierre qui vient d'Orient. Il désigne en général une Pierre très-dure, telle que les saphirs, les rubis, les topazes, & les améthystes.

l'émeril.

l'émeril. Mais ces mordans ont pû suffire pour graver des noms qui ne demandent pas un travail aussi élégant que les figures d'hommes, d'animaux, de fleurs, &c.

D'ailleurs, quand on voudroit soutenir que les Graveurs employés par Moïse, firent usage de la poudre de diamant, cela ne décideroit rien pour la connoissance de la taille du diamant. Il est constant que les Anciens ont parfaitement connu la propriété qu'a la poudre de diamant pour mordre sur les Pierres fines; ils en faisoient un grand usage, tant pour les graver, que pour les tailler. Pline le dit très expressément [a]; & quand il ne l'auroit pas dit, les chefs-d'œuvres que les Anciens ont produit en ce genre, & que nous avons encore sous les yeux, le feroient assez connoître. Mais il est également certain qu'il ne leur est jamais venu en pensée

C'est pour distinguer ces sortes de Pierres, d'avec celles qui sont plus tendres, qu'on les appelle *Orientales*; celles de l'Orient, étant ordinairement beaucoup plus dures que celles des autres pays, quoiqu'il s'y en rencontre quelquefois, d'aussi dures que celles qui viennent d'Orient. Ces dernieres même ne sont pas toutes d'une égale dureté.

[a] L. 37. sect. 15. p. 773. sect. 76. p. 796.

II. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

d'employer cette poudre sur le diamant même, & que l'art de le tailler a été inconnu à toute l'antiquité. Ce fait, il est vrai, paroît difficile à concevoir : il n'en est cependant pas moins constant. Ce n'est pas au reste le seul exemple qu'on puisse citer des bornes que l'esprit humain semble souvent s'imposer à lui-même. Il s'arrête dans le moment qu'il est le plus près du but, & qu'il ne lui reste plus qu'un pas à faire pour y toucher.

Puisque nous en sommes sur cet article, je crois devoir exposer en deux mots ce qu'on trouve dans les Anciens sur la nature du diamant, & sur les lieux d'où on le tiroit. La maniere dont ils en parlent, a donné lieu de penser à quelques Auteurs modernes [a], que les diamans connus dans l'antiquité, n'étoient pas de la même espéce que ceux dont nous faisons usage aujourd'hui.

On voit d'abord que les Anciens tiroient ces Pierres précieuses de plusieurs pays, où il ne s'en rencontre plus aujourd'hui. Ils disent, que dans les premiers tems il n'en venoit que

[a] *Aldrovand.* Mus. Metall. l. 4. c. 78. p. 497. = *Colonne*, Hist. Nat. t. 2. p. 353, & 354.

Ethyopie; on les tiroit de certaines mines situées entre le temple de Mercure & l'Isle de Meroé [a]. Ces Pierres ne devoient pas être bien estimables, puisque les plus fortes n'étoient que de la grosseur d'un grain de concombre, & approchoient de cette couleur [b]. Par la suite on vint à tirer des diamans de plusieurs contrées, des Indes, de l'Arabie, de l'Isle de Chypre & de la Macédoine [c]. Toutes ces Pierres étoient fort petites, les plus considérables étant de la grosseur d'une amande de noisette [d]. Ce qui paroît le plus étonnant, c'est que, selon quelques Auteurs, on trouvoit des diamans dans la Sarmatie-Européenne, chez les Agathyrses [e], peuples qui habitoient au-dessus des Palus-Méotides (1). C'étoit même, si on les en croit, dans ces régions glacées, que se voyoient les plus beaux diamans [f]. Disons encore que les An-

[a] *Plin.* l. 37. sect. 15. Diodore & Strabon, qui parlent aussi de cette Isle disent bien qu'il y avoit beaucoup de mines d'or & de Pierres précieuses; mais ils ne spécifient pas en particulier le diamant. *Diod.* l. 1. p. 38. = *Strab.* l. 17. p. 1177.

[b] *Plin.* l. 37. sect. 15.

[c] Ibid.

[d] Ibid.

[e] *Amm. Marcell.* l. 22. c. 8. p. 314.

(1) Voyez *Cellarius* Not. Orb. antiq. p. 405.

[f] *Dionys. Perieget.* v. 318, & 319.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ciens étoient persuadés que la plûpart de ces Pierres précieuses venoient dans les mines d'or [a].

A l'exception des Indes, on ne tire plus aujourd'hui de diamans d'aucun des pays que je viens de nommer; & encore dans les Indes, ne connoissons-nous à présent que les Royaumes de Golconde, de Visapour & de Bengale [b], où il y en ait des mines. Quelques Voyageurs disent qu'il s'en trouve aussi dans l'Isle de Bornéo [c]; & on assure qu'autrefois on tiroit des diamans

Ce passage de Denis Périégete, fixe le sens dans lequel on doit prendre le terme d'*Adamantis lapidis*, dont se sert Ammien Marcellin, *loco cit.* Il ne peut pas signifier l'*Aimant*.

[a] *Plin.* l. 37. sect. 15. = *Solin.* c. 52. p. 59. D. *Plato*, in Politico, p. 558. & in Tim. p. 1066. parle d'un corps dur métallique qu'il appelle Ἀδάμας; mais je doute que ce Philosophe ait voulu désigner le diamant: voici comme il s'explique. « Ce qu'on » appelle Ἀδάμας, » n'est autre chose qu'un » rameau d'or, que son » extrême densité a rendu noir & très-dur ». On peut encore traduire ce passage par « Ἀδάμας, n'est que de l'or » qui a acquis la couleur » noire, & qui à cause » de son extrême densité » est très-dur ».

Est-ce bien le diamant dont Platon a voulu parler? Ce n'est pas non plus l'aimant qu'il appelle ordinairement *Pierre d'Hercule* ou d'*Héraclée*, in Tim. p. 1080. in Ion, p. 363. Qu'a-t-il donc voulu désigner? C'est ce qu'on ne comprend pas trop.

[b] *Tavernier*, 2de. Part. l. 2. c. 15, 16 & 17.

[c] Ibid. c. 17. p. 284.

des différentes autres contrées des Indes [a]. Quoi qu'il en soit, les mines qui servent aujourd'hui ne sont connues que depuis quelques siécles. Tavernier dit que celle de Bengale, est regardée comme la plus ancienne [b], sans fixer le tems où elle a été découverte. La mine de Visapour n'est connue que depuis environ 300 ans [c]. Pour celle de Golconde, du tems de Tavernier, on ne lui donnoit pas plus de cent ans d'ancienneté [d]. A l'égard des mines du Brésil, il n'y a gueres que trente ans, comme je l'ai déja dit, qu'on les a découvertes [e] : voilà les seuls pays où l'on trouve aujourd'hui des diamans.

Si l'on voit fort peu de rapport entre les contrées que je viens d'indiquer, & celles d'où les Anciens tiroient leurs diamans, on trouve encore moins de ressemblance entre les propriétés qu'ils attribuoient à ces Pierres, & celles que nous leur connoissons. Suivant Pline, le diamant résistoit au marteau, il fai-

[a] *De Boëtius de Boot*, Gemm. & Lapid. Hist. l. 2. c. 3. = *De Laet*, de Gemm. & Lapid. l. 1. c. 1.

[b] *Locis cit.* c. 17. *init.*

[c] Ibid. c. 15. p. 267.

[d] Ibid. c. 16. p. 277. Tavernier alla visiter ces mines en 1665.

[e] Voyez *Suprà*, p. 236.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux,

soit même tressaillir l'enclume sur laquelle on le battoit [a]. On regardoit comme un heureux hasard de pouvoir le rompre [b], & il n'étoit pas possible d'y parvenir qu'en l'amollissant avec du sang de bouc tout chaud, dans lequel on le mettoit tremper [c]. On ne reconnoît aucune de ces propriétés dans nos diamans. Leur dureté n'est pas si grande qu'on n'en cassât sous le marteau autant qu'on en voudroit mettre à l'épreuve. Ils se rompent & se pilent même assez aisément. A l'égard du sang de bouc, envain tenteroit-on d'amollir notre diamant par cette recette; on ne peut le travailler qu'avec sa propre poudre; c'est le seul agent qui ait prise sur cette Pierre.

Je suis persuadé au surplus qu'il en a été de même dans tous les tems. Si l'on remarque de la différence entre nos diamans & ceux des Anciens, c'est que tout ce qu'ils ont débité sur ce sujet est controuvé & peu fidéle. Ces inexactitudes sont encore une preuve

[a] L. 37. sect. 15.

[b] *Et cùm feliciter rumpere contingit*, &c. = Ibid. p. 733. = Voyez aussi *Senec.* de Constant. Sapient. c. 3. t. 1. p. 395.

[c] *Plin.* p. 733. = *Pausan.* l. 8. c. 18. p. 636.

du peu de connoiſſances qu'on a eues de cette Pierre précieuſe dans l'antiquité.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Les mêmes défauts régnent dans preſque tout ce que les Anciens ont écrit ſur les Pierres précieuſes [a]. Si l'on s'en rapportoit à ce qu'ils débitent, par exemple, ſur les émeraudes, il faudroit dire qu'ils en connoiſſoient d'une eſpéce différente des nôtres, & que nous n'avons plus. Ils comptoient juſqu'à douze ſortes de ces Pierres précieuſes, qu'ils diſtinguoient par les noms des Royaumes, ou des Provinces d'où ils croyoient qu'on les tiroit. Je ne m'arrêterai point à les détailler, on peut les voir dans Pline [b]. Je dirai ſeulement que, ſelon cet Auteur, les émeraudes de Scythie & d'Egypte, tenoient le premier rang [c].

On ne connoît maintenant que deux ſortes d'émeraudes, l'Orientale & l'Occidentale. Quelques Auteurs en ajoûtent une troiſiéme qu'ils nomment émeraude de la vieille Roche [d]. On eſt fort partagé ſur les lieux d'où nous

[a] Voyez *Diod.* l. 3. p. 206. = *Strabo*, l. 16. p. 1115.
[b] L. 37. ſect. 16.
[c] Ibid. ſect. 17.
[d] Mercure Indien. c. 7. p. 18. = *Tavernier*, 2de. Part. l. 2. c. 10. p. 228.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

viennent ces Pierres précieuses. Selon d'Herbelot, c'est aux environs d'Asuan, Ville située dans la haute Egypte, qu'on trouve la seule mine d'émeraudes Orientales qui soit connue dans le monde entier [a]. Mais il y a lieu de douter de l'exactitude de ce fait. Il est bien vrai qu'on rencontre encore aujourd'hui en Egypte beaucoup de mines d'émeraudes; mais outre que la couleur n'en est pas belle, elles sont si tendres qu'il n'est pas possible de les travailler [b]. Si l'on s'en rapporte à Tavernier, le Pérou est le seul endroit d'où il vienne des émeraudes; il assure que l'Orient n'en a jamais produit [c], & il n'est pas le seul de son opinion [d]. Chardin dit au contraire qu'on en tire encore aujourd'hui de Pégu, du royaume de Golconde & de la côte de Coromandel [e]. Ajoûtons-y le royaume de Calécut & l'Isle de Ceylan, où Pyrard assure qu'il s'en trouve beaucoup & des plus belles [f]. A l'égard des émeraudes

[a] Bibl. Orient. *voce* ASUAN, p. 141.

[b] *Maillet*, Description de l'Egypte, p. 307, & 318.

[c] Seconde Partie, l. 2. c. 19. p. 293 & 294.

[d] Voyez le Mercure Indien, c. 7.

[e] Tome 4. p. 70.

[f] Voyage de F. Pyrard, 1re. Partie, p. 286. 2de. Partie, p. 89.

de la vieille Roche, Chardin rapporte en avoir vû en Perse plusieurs de cette espéce, qu'on lui dit venir d'une ancienne mine d'Egypte, dont la connoissance est à présent perdue [a].

Dans le vrai, il est fort douteux que nous connoissions maintenant aucune des douze sortes d'émeraudes nommées par les Anciens. Car il est très-problématique qu'on en tire aujourd'hui d'Orient ; plusieurs personnes pensent qu'il n'en vient que d'Amérique.

Nous ne reconnoissons pas non plus dans nos émeraudes, les qualités que les Anciens attribuoient à quelques-unes de ces Pierres. Pline assure que les émeraudes de Scythie & d'Egypte, étoient si dures qu'on ne pouvoit pas les travailler [b]. Nous n'avons point au contraire de Pierre plus tendre ni qui se raye plus facilement, c'est pour cette raison qu'on ne se hazarde guere à la graver. Un Artiste qui n'a pas la main sûre, est dans un danger continuel d'en égriser les vives arrêtes (1). On ne com-

[a] Tome 2. p. 239. Tome 4. p. 69 & 70.
[b] L. 37. sect. 16.

(1) Voyez *Mariette*, Traité des Pierres, t. 1. p. 166.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

prend pas d'ailleurs sur quoi fondé ; Pline observe qu'en général il n'étoit pas permis de faire servir l'émeraude à la gravure [a]. L'Histoire ancienne nous apprend le contraire. La bague que Polycrate, tyran de Samos, jetta dans la mer, & qui fut retrouvée dans le ventre d'un poisson, étoit une émeraude gravée par Théodore, célebre Artiste de l'Antiquité [b]. Théophraste rapporte aussi que plusieurs personnes étoient dans l'usage de porter des cachets d'émeraudes pour se réjouir la vue [c]. Enfin Pline lui-même, avoit sous les yeux plusieurs exemples de ces Pierres gravées [d].

Les Anciens se sont plû à débiter bien des contes sur les émeraudes. Ils disent que dans l'Isle de Chypre, il y avoit sur le bord de la mer un lion de marbre dont les yeux étoient d'émeraudes. Ces Pierres étoient à ce qu'on prétend si vives, que leur éclat pénétroit jusqu'au fond de la mer. Les thons en étoient effrayés, & désertoient cette plage. Les pêcheurs, ne sçachant

[a] *Loco suprà cit.*
[b] *Herod.* Lib. 3. n. 41. *Pauf.* l. 8. c. 14.
[c] De Lapid. p. 394.
[d] Voyez L. 37. sect. 3. p. 765.

à quoi attribuer cet accident, soupçonnerent qu'il pouvoit être occasionné par les émeraudes dont étoient faits les yeux du lion en question. Ils les ôterent, & aussi-tôt les thons revinrent en aussi grande affluence qu'auparavant [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Hérodote assure avoir vû dans le temple d'Hercule, à Tyr, une colonne d'une seule émeraude qui répandoit la nuit une clarté merveilleuse [b]. Théophraste rapporte, d'après les annales des Egyptiens, mais sans y paroître ajouter beaucoup de foi, qu'un roi de Babylone avoit fait présent à un roi d'Egypte, d'une émeraude longue de quatre coudées, & large de trois [c]. Il ajoute que les Egyptiens se vantoient aussi d'avoir dans leur temple de Jupiter un obélisque de quarante coudées de haut & de quatre de large, composé de quatre émeraudes [d]. Un autre Ecrivain prétend que, de son tems, il y avoit en-

[a] *Plin.* l. 37. sect. 17. p. 775.

[b] L, 2. n. 44.

Théophraste qui parle de cette Colonne, ajoute qu'elle étoit fort grande; mais il ne dit point qu'elle répandît de clarté pendant la nuit, il soupçonne d'ailleurs que peut-être ce n'étoit pas une véritable émeraude, mais une Pierre bâtarde, une fausse émeraude. *De Lapid.* p. 394 & 395.

[c] Ibid. p. 394.

[d] Ibid.

core dans le labyrinthe d'Egypte une statue colossale du Dieu Sérapis, haute de neuf coudées, qui étoit d'une seule émeraude [a]. Cédrene enfin assure que sous le régne de l'Empereur Théodose, on voyoit à Constantinople une statue de Minerve d'une seule émeraude haute de quatre coudées. C'étoit, disoit-on, un présent fait autrefois par Sésostris au roi des Lidyens [b]. La tradition portoit aussi qu'Hermès-Trismégiste avoit gravé sur une de ces Pierres le procédé du grand œuvre, & qu'il l'avoit fait enfermer dans son tombeau [c]. Voilà, sans contredit, des récits qui paroissent bien fabuleux & bien exagérés. On seroit tenté, au premier mouvement, de les rejetter absolument. Cherchons néanmoins ce qui a pû les enfanter, & quel peut en avoir été le fondement.

Je ne sçache pas qu'il existe aujourd'hui dans aucun lieu des émeraudes d'une grosseur pareille à celles dont je

[a] *Apion.* apud *Plin.* l. 37. sect. 19. p. 776.

[b] Pag. 322.

[c] C'est ce que les Alchymistes appellent encore aujourd'hui la *Table Smaragdine.* = Voyez *Coringius* de Hermet, Med. l. 1. c. 3. p. 31. = *Fabricius.* Bibl. Gr. t. 1. l. 1. c. 10. p. 68.

viens de parler, ni même qui en approchent. On montre, il est vrai, à Gènes un vase d'un volume considérable, qu'on prétend être d'émeraude. Mais je crois avoir de fortes raisons pour douter que ce soit véritablement une Pierre fine (1): je le rangerai donc dans la classe de ces Ouvrages qu'on a donnés mal à propos pour être d'émeraudes [a]: mais d'où vient l'erreur? qu'est-ce qui peut l'avoir occasionnée? C'est sur quoi je vais proposer quelques conjectures.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

On pourroit dire que tous les ouvrages étonnans dont je viens de parler étoient faits de cette espéce de Pierre appellée *Prême d'émeraude.* Il s'en trouve des morceaux d'un volume considérable; on en a vû des tables d'une très-grande portée. Cette explication n'est pas absolument hors de vraisemblance, & satisferoit en quelque sorte à la difficulté. Je préférerois cependant celle que je vais proposer.

(1) Ce vase est plein de soufflures & de bouillons, preuve que ce n'est que du verre coloré. *Mercure de France*, Août 1757. p. 149 & 150.

[a] Voy. *Lescarbot*, Hist. de la Nouv. France, p. 847. = Le Mercure Indien, c. 7. p. 21. = Journal des Sçavans, Novembre, 1685. p. 282.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

L'art de faire le verre est une découverte qui remonte à une très-haute antiquité. Les Anciens étoient dans l'usage de le travailler & d'en fondre des morceaux beaucoup plus considérables que nous ne faisons aujourd'hui. Je n'en veux pour exemple que ces colonnes de verre dont étoit orné le théatre construit par les soins de Scaurus [a]. Les Anciens connoissoient aussi l'art de faire prendre au verre toutes sortes de couleurs [b]. Je penserois donc que ces ouvrages étonnans qu'Hérodote, Pline & les autres Auteurs disent avoir été d'émeraudes, n'étoient que de verre coloré. Les faits, par ce moyen, deviennent vraisemblables. Dans cette hypothèse, il est aisé, par exemple, d'expliquer les particularités de la colonne qu'on voyoit dans le temple d'Hercule à Tyr. Hérodote dit qu'elle étoit d'émeraude, & qu'elle répandoit la nuit une grande clarté [c]. Selon ce que je conjecture c'étoit une colonne de verre, couleur d'émeraude. Elle étoit creuse, & on mettoit dedans des

[a] *Plin.* l. 36. sect. 24. p. 744.

[b] Ibid. sect. 66, 67. & l. 37. sect. 26.

[c] *Suprà*, p. 251 & 253.

lampes qui la faisoient paroître lumineuse pendant la nuit.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Je trouve dans un ancien Auteur un fait qui confirme parfaitement l'explication que je propose. On lit dans le septiéme Livre des Récognitions de Saint Clément [d], que Saint Pierre fut prié de se transporter dans un temple de l'Isle d'Arad (1) pour y voir un ouvrage digne d'admiration. C'étoient des colonnes de verre d'une grandeur & d'une grosseur extraordinaire. N'est-il pas probable qu'Hérodote a voulu parler de quelque ouvrage semblable ou approchant ? Mais les Grecs, au lieu de dire simplement le fait, ont, suivant leur coutume, imaginé une colonne d'émeraude, qui éclairoit pendant la nuit. Ajoûtons néanmoins, qu'il a pû arriver aussi qu'Hérodote ait été trompé par l'artifice des Prêtres Tyriens.

Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. Je sens même que je ne m'y suis peut-être que trop étendu. J'espere ce-

[d] N. 12. t. 1. p. 555. *apud* Patres Apostolic. Edit. Antuerp. 1698. *in-fol.*

(1) C'étoit dans cette Isle que la *Tyr* dont parle Hérodote étoit bâtie.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

pendant qu'on voudra bien me pardonner les petites digressions auxquelles je me suis livré. J'ai cru pouvoir me les permettre d'autant plus volontiers, que c'est la seule fois que j'aurai occasion de traiter pareille matiere.



IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

CHAPITRE TROISIEME.

De l'Architecture.

L'ART de bâtir embrasse bien des objets, & renferme plusieurs Parties qui font autant de classes distinctes & séparées les unes des autres. On peut envisager l'Architecture, soit par rapport à la solidité & à la hardiesse des entreprises, soit du côté de la régularité, de l'élégance, du goût & de la magnificence des édifices. Je n'ai pû donner que des conjectures sur l'état & les progrès de cet Art dans la premiere Partie de mon Ouvrage. Il reste trop peu de détails sur les événemens de cette haute antiquité pour qu'on y puisse asseoir quelque jugement. On ignore absolument le goût qui régnoit alors dans les bâtimens.

On trouve dans les siécles que nous parcourons présentement des faits qui appartiennent aux différentes parties de l'Architecture. Par l'exposé que je vais en faire, on jugera des progrès de cet Art, & des connoissances rapides qu'y

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

avoient acquises les Egyptiens & les peuples de l'Asie Mineure. Commençons par les Egyptiens. Leurs monumens sont les premiers en date dans l'espace de tems qui fait le sujet de cette seconde Partie de notre Ouvrage.

ARTICLE PREMIER.

De l'état de l'Architecture chez les Egyptiens.

On a vû dans les Livres précédens que l'origine des Arts étoit fort ancienne en Egypte [a]. Les ouvrages dont je vais rendre compte le prouveroient, indépendamment du témoignage des Historiens. Comment en effet les Egyptiens auroient-ils pû les exécuter, dès les siécles qui nous occupent présentement, sans une connoissance antérieure de plusieurs & de différentes inventions.

Sésostris, dont le regne tombe vers le commencement des siécles que nous parcourons, a mérité par bien des titres d'être mis au rang des plus fameux Monarques de l'Antiquité. Ce Prince,

[a] Voyez la 1re. Partie Tome I. Liv. II.

après avoir employé les premieres années de son regne à parcourir & à subjuguer une vaste étendue de pays, ne s'occupa plus ensuite que des moyens de rendre son Royaume florissant. Aussi grand dans la paix que dans la guerre, il signala son loisir par des monumens dont la durée surpassa de beaucoup celle de ses conquêtes.

Les différentes contrées où Sésostris avoit porté ses armes, l'avoient mis à portée de faire bien des découvertes. Il en profita pour enrichir l'Egypte de plusieurs inventions très-utiles [a]. Ce Prince entreprit des ouvrages d'une exécution assez difficile & d'une prodigieuse dépense. L'objet de ces travaux, en immortalisant le nom de Sésostris, étoit de contribuer aussi

[a] *Diod.* l. I. p. 65. = *Athenod.* l. apud *Clem. Alex.* Cohort. ad Gent. p. 43.

Athénodore en disant que les conquêtes de Sésostris, donnerent à ce Prince le moyen d'amener en Egypte plusieurs ouvriers très-habiles, peut avoir raison. Mais quand il ajoute que c'étoit de la Gréce que venoient ces ouvriers, on voit bien que c'est un Grec qui parle, & qui très-mal à propos veut faire valoir sa nation. Les Grecs, au tems de Sésostris, étoient encore trop grossiers pour qu'il pût sortir de chez eux aucun artiste recommandable.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissm^t. de la Royauté chez les Hébreux.

à la sureté & à la commodité de l'Egypte.

Le premier soin de ce Monarque fut de chercher les moyens de mettre son Royaume à l'abri de toute incursion. L'Egypte étoit ouverte du côté de l'Orient. Sésostris fit élever dans cette partie un mur qui prenoit depuis Péluse jusqu'à Héliopolis. Cet espace avoit 1500 stades de longueur [a]. Il fit ensuite creuser divers canaux, les uns pour l'arrosement des terres [b], les autres pour l'aisance & la communication du commerce de villes en villes, en facilitant le transport des marchandises [c]. Le manque d'eau bonne à boire est aujourd'hui un des plus grands inconvéniens auxquels l'Egypte soit sujette [d]; Sésostris y avoit remédié. Il avoit dirigé ses travaux de maniere que les villes éloignées du Nil ne manquoient jamais d'eau, ou du moins en trouvoient commodément [e].

Suivant même quelques Auteurs, Sésostris avoit projetté de joindre la

[a] *Diod.* l. 1. p. 67.
[b] *Suprà*, Chap. I. p. 180, 181.
[c] *Diod.* l. 1. p. 66.
[d] *Maillet*, Description de l'Egypte, Lett. 1re. p. 16.
[e] *Herod.* l. 2. n. 108.

Mer rouge à la Méditerranée par un canal qui partant de la Mer rouge auroit rendu dans le Nil [a]. Mais l'entreprise ne fut point achevée. On prétend que l'appréhension de submerger l'Egypte, ou de corrompre au moins les eaux du Nil par le mélange des eaux de la mer, détourna Sésostris de ce projet [b]. Ce motif pouvoit être fondé. On croyoit dès lors s'être assuré que le niveau de la Mer rouge étoit beaucoup plus élevé que le sol de l'Egypte [c]. Quelques Géographes modernes sont du même avis [d]. D'autres, à la tête desquels on peut mettre Strabon, pensent le contraire [e]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le canal projetté, dit-on, par plusieurs Souverains de l'Egypte, n'a jamais été exécuté [f].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Les divers canaux que Sésostris fit creuser ne furent pas le seul ouvrage qu'il entreprit pour l'utilité de l'Egyp-

[a] *Marsham.* p. 378.

[b] Ibid.

[c] Ibid.

[d] *Buffon*, Hist. nat. t. 1. p. 104. & 391.

[e] *Strabo*, l. 17. p. 1158. = *Riccioli Almagest.* t. 1. p. 728. = *Fournier*, Hydrograph. l. 18. c. 9. p. 605. = Journ. des Sçavans, Février, 1668. p. 21. = Voyez aussi la Rem. du P. *Hardouin*, ad *Plin.* l. 6. sect. 35. p. 341. *note* (4).

[f] Voyez les Mém. de Trévoux, Juillet, 1705. p. 1257, &c.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

te. Les Rois ses prédécesseurs, s'étoient contentés d'opposer aux inondations du Nil des digues qui empêchoient ce fleuve de s'étendre au-delà de ce que le besoin le demandoit. Ces précautions cependant n'étoient pas suffisantes. Comme le terrein de l'Egypte est plat & uni, s'il arrivoit que le Nil vînt à rompre ses digues, la plûpart des villes & leurs habitans, étoient exposés à être submergés. Pour prévenir cet accident, Sésostris fit élever en plusieurs endroits des terrasses d'une hauteur & d'une étendue considérables. Il ordonna aux habitans de toutes les villes auxquelles la nature n'avoit pas fourni de semblables remparts, de les abandonner & d'aller bâtir des maisons sur les chaussées, qu'il avoit fait construire, afin de se mettre eux & leurs troupeaux, à l'abri des débordemens [a].

Ces villes rehaussées avec des travaux immenses, & s'élevant comme des isles au milieu des eaux, formoient dans le tems de l'inondation le plus beau, & j'ose dire, le plus singulier spectacle qui se puisse imaginer. L'Egypte changée alors en une vaste mer

[a] *Herod.* l. 2. n. 137. = *Diod.* l. 1. p. 66.

offroit à la vûe une immenſe étendue d'eau entrecoupée d'une infinité de villes & de villages [a]. Quoiqu'elle ſoit réduite aujourd'hui dans un état bien différent de celui où elle étoit autrefois, on y jouit encore du même coup d'œil. Tous les Voyageurs parlent avec admiration du tableau que préſente l'Egypte dans la ſaiſon du débordement [b].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Les ouvrages dont je viens de rendre compte, dépendent plus ou moins de l'Architecture ; ceux dont il me reſte à parler appartiennent plus directement à cet art. Séſoſtris ne s'occupa pas ſeulement des travaux qui pouvoient contribuer à la ſûreté & à la commodité de l'Egypte, il fit élever pluſieurs monumens pour embellir & décorer ſon royaume. Ce Prince fit bâtir dans chaque ville des temples en l'honneur de la divinité qui y étoit particuliérement révérée [c]. Celui de

[a] *Herod.* l. 2. n. 97. = *Diod.* l. 1. p. 43. = *Strabo*, l. 15. p. 1014. l. 17. p. 1137. = *Seneca*, Nat. Quæſt. l. 4. c. 2. t. 2. p. 750.

[b] *Maillet*, Deſcription de l'Egypte, Lettr. 2. p. 70.

[c] *Diod.* l. 1. p. 65 & 66.

Ire. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Vulcain étoit le plus remarquable. Les pierres qu'on employa à la construction de cet édifice, étoient d'une grandeur énorme [a]. C'est d'ailleurs tout ce que nous pouvons dire de la magnificence de ce temple. On ignore quelles pouvoient en être les dimensions, les proportions & les ornemens.

Le Tabernacle élevé par les Israélites dans le desert, peut cependant donner quelques idées sur la maniere dont étoient alors construits les temples Egyptiens. Je crois en effet qu'il devoit y avoir du rapport entre le goût qui régnoit dans ces édifices & le Tabernacle (1). Il est vrai, qu'à la rigueur, cet ouvrage ne devroit pas être regardé comme un morceau d'architecture ; ce n'étoit, à proprement parler, qu'une vaste tente : c'est même la premiere idée qui se présente à l'esprit ; mais en y réfléchissant plus attentivement, on sentira que le Tabernacle a beaucoup de rapport avec l'architecture. On doit l'envisager comme une représentation des temples & des palais de l'Orient. Rappellons ce que

[a] *Herod.* l. 2. n. 108.

(1) C'est aussi le sentiment du P. *Calmet*, t. 2. p. 391.

nous

nous avons dit précédemment ſur la forme du gouvernement des Hébreux. L'Etre ſuprême étoit également leur Dieu & leur Roi [a]. Le Tabernacle avoit été érigé dans la vûe de ſatisfaire à ce double titre. Il ſervoit à la fois de temple & de palais. Les Iſraélites y alloient tantôt adorer le Tout-puiſſant, & tantôt recevoir les ordres de leur Souverain, préſent d'une maniere ſenſible au milieu de ſon peuple [b].

Je penſe donc être fondé à regarder le Tabernacle comme un ouvrage dont Dieu avoit voulu que la ſtructure eût du rapport avec les édifices deſtinés dans l'Orient, ſoit au culte des dieux, ſoit à l'habitation des rois [c]. D'après ces idées, on peut dire qu'on étoit alors dans l'uſage d'orner ces monumens de colonnes travaillées & enrichies diverſement. Il y en avoit pluſieurs dans le Tabernacle portées ſur des baſes d'argent ou de bronze, & ſurmontées de chapiteaux d'or & d'argent [d]. Le fuſt de ces colonnes étoit d'un bois pré-

[a] Voyez *Suprà*, Liv. I. Chap. II. p. 16.

[b] *Facientque mihi Sanctuarium, & habitabo in medio eorum.* Exod. c. 25. ✝. 8.

[c] Voyez *Calmet*, t. 2. p. 391 & 393.

[d] *Exod.* c. 26. ✝. 32. c. 27. ✝. 17.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

cieux, couvert de lames d'or & d'argent [a]. La construction entiere du Tabernacle présente d'ailleurs le modèle d'un édifice régulier & distribué avec beaucoup d'intelligence. Toutes les dimensions & les proportions y paroissent observées avec soin, & parfaitement bien entendues.

Les inductions qu'on peut tirer de la description de ce monument, sont au surplus les seules lumieres que l'Histoire nous fournisse sur l'architecture des temples Egyptiens aux siécles dont il s'agit présentement. Je parlerai plus particuliérement de ces édifices dans la troisieme Partie de cet Ouvrage. Revenons à Sésostris.

Ce Prince signala encore son regne par l'érection de deux obélisques, qu'il fit tailler, dans la vûe d'apprendre à la postérité l'étendue de sa puissance, & le nombre des nations qu'il avoit subjuguées [b]. Ces monumens étoient de granit d'un seul morceau, & portoient cent quatre-vingts pieds de hauteur [c]. Auguste, si l'on s'en rapporte à Pline, fit transporter à Rome un de ces obélisques, & le plaça dans le champ de

[a] Ibid. = [b] *Diod. l. 1. p. 67.* = [c] Ibid

Mars [a]. On prétend l'avoir retrouvé de nos jours (1).

Une remarque qui ne doit point échapper, c'est que Sésostris n'employa aucun Egyptien à la construction des pénibles ouvrages dont je viens de parler. Il n'y fit travailler que les prisonniers qu'il avoit amenés de ses expéditions [b] : afin même que la postérité ne l'ignorât point, il eut soin de faire graver sur tous ces monumens, qu'aucun naturel du pays n'y avoit mis la main [c].

De tous les ouvrages dont je viens de parler, je n'en vois point de plus digne d'attention que les obélisques. Selon Pline, l'idée de cette espéce de monumens est dûe aux Egyptiens. Il

[a] L. 36. sect. 14. p. 736.

(1) Il se présente cependant une grande difficulté. Cet obélisque, suivant les mesures qu'on en a prises, n'a qu'environ 75 pieds, au lieu de 180 que Diodore donne aux monumens de Sésostris. Voyez *les Mem. de Trévoux*, Mai 1751. p. 979. Mais je doute 1°. avec plusieurs Critiques que cet obélisque soit un de ceux dont parle Diodore. On peut dire en 2d. lieu que supposé que ce soit le même ouvrage, les ravages de Cambyse ont pû tellement endommager ces anciens monumens, qu'il a fallu les diminuer par la suite en les réparant. Cette derniere raison me paroît fort plausible.

[b] *Herod.* l. 2. n. 108.

[c] *Diod.* l. 1. p. 66.

L'Ecriture remarque quelque chose de pareil en parlant des bâtimens de Salomon. 2. *Paral*, c. 8. ℣. 9.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

dit qu'un Souverain d'Héliopolis nommé Mestrès, fut le premier qui en fit élever un [a]. On ignore dans quel tems ce Prince a pû vivre. Je le crois cependant postérieur à Sésostris, & même son successeur. En effet, ce que Pline rapporte du motif qui engagea ce Mestrès à dresser un obélisque, convient assez à ce que d'autres Historiens racontent du successeur de Sésostris [b]. Je présume donc que Pline s'est trompé, & qu'on doit regarder Sésostris comme le premier qui ait fait élever des obélisques (1).

Au surplus, ce n'est peut-être ni à l'un ni à l'autre de ces deux Princes qu'on doit attribuer l'invention de cette sorte de monumens. Diodore parle d'une aiguille pyramidale dressée par les ordres de Sémiramis sur le chemin de Babylone. Elle étoit, à ce qu'il dit, d'une seule pierre haute de cent trente pieds; chaque côté de sa base, qui étoit quarrée, en avoit vingt-cinq [c]. Ce se-

[a] L. 36. sect. 14. p. 735.

[b] Comparez *Pline*, loco cit. avec *Herod.* l. 2. n. 111. = *Diod.* l. 1. p. 69. = *Isidor.* Orig. l. 18. c. 31. p. 159.

(1) C'est aussi le sentiment de Marsham, p. 369.

[c] L. 2. p. 125 & 126.

toit donc dans l'Aſie, & non dans l'Egypte, que les obéliſques auroient pris naiſſance.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, juſqu'à l'établiſſemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Quoi qu'il en ſoit, les Monarques Egyptiens paroiſſent avoir eu beaucoup de goût pour les obéliſques. Je ne m'arrêterai point à rapporter les noms de tous les Souverains qu'on ſçait en avoir fait élever : on les peut voir dans Pline [a]. Je ne parlerai ici que des obéliſques qui méritent une conſidération particuliere.

Après les deux obéliſques de Séſoſtris, dont j'ai déja parlé, on peut placer celui que ſon fils fit élever. Il fut tranſporté à Rome par ordre de Caligula. Le vaiſſeau que ce Prince fit conſtruire pour cette entrepriſe, étoit le plus grand qu'on eût encore vû ſur les mers [b]. Tous ces obéliſques cependant n'approchoient pas de celui que Rameſsès fit élever proche le palais d'Héliopolis. Ce Prince régnoit, ſuivant le calcul de Pline, au tems de la priſe de Troye [c]. Vingt mille hommes

[a] L. 36. ſect. 14, &c.

[b] *Plin.* Ibid. p. 736. & l. 16. c. 40. p. 35.

[c] L. 36. ſect. 14. p. 735. = Marsham, p. 441. fait Rameſsès de beaucoup plus moderne, mais c'eſt par une ſuite de l'erreur dans laquelle eſt tombé cet habile Chro-

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

furent employés à travailler à ce monument [a]. La plus grande difficulté fut de le dresser sur sa base. Afin de rendre le fait plus merveilleux, on n'a pas manqué de l'orner d'un conte. Ramessès appréhendoit que les machines qu'on avoit préparées ne fussent pas capables d'élever & de soutenir une aussi lourde masse. Le moyen que ce Prince imagina pour obliger les ouvriers à faire usage de leur adresse, est assurément des plus extraordinaires ; il fit, dit-on, attacher son fils au haut de l'obélisque. La vie de ce jeune Prince, & par conséquent celle des ouvriers, dépendant du succès de l'entreprise, on prit des mesures si justes qu'elle réussit parfaitement [b].

On doit regarder cet obélisque comme le plus remarquable de tous ceux

nologiste au sujet de Sésostris, qu'il confond avec le Sézac de l'Ecriture. Comme Marsham reconnoît Ramessès pour un des successeurs de Sésostris, il a dû conséquemment en avancer aussi le regne.

[a] *Plin.* loco suprà cit. Le texte de Pline, de l'Edit. du P. Hardouin, porte CXXM. hommes.

C'est par le moyen de cette multitude immense d'ouvriers, que les anciens peuples sont parvenus à élever en peu de tems les vastes édifices dont l'exécution nous paroît aujourd'hui si étonnante.

[b] *Plin.* loco cit.

dont il est parlé dans l'histoire. C'est un des plus précieux monumens qui nous soit resté de l'antiquité Egyptienne [a]. Il fut respecté même de Cambyse, dans le tems que ce Prince fougueux mettoit tout à feu & à sang dans l'Egypte, & qu'il n'épargnoit ni les temples, ni ces superbes monumens, qui tout ruinés qu'ils sont aujourd'hui, sont encore l'admiration des voyageurs. Après s'être rendu maître d'Héliopolis, Cambyse livra la ville toute entiere aux flammes, mais lorsqu'il vit que le feu gagnoit l'obélisque de Ramessès, il donna ordre aussi-tôt de l'éteindre [b].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

On a déja vû qu'après la conquête de l'Egypte, Auguste avoit fait transporter à Rome plusieurs obélisques; mais il n'osa pas toucher à celui-ci [c]. Constantin plus hardi tenta l'entreprise : à l'exemple de Caligula, il fit construire un vaisseau d'une grandeur extraordinaire. On avoit même déja conduit par le Nil l'obélisque à Alexandrie [d]; mais la mort de ce Prince suspendit l'exécution de ce projet : il n'eut

[a] Voy. *Marsh.* p. 431.
[b] *Plin.* loco cit.
[c] *Ammian. Marcell.* l. 17. c. 4. p. 160 & 161.
[d] Ibid.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

lieu que sous Constance son fils. L'obélisque, conduit à Rome, fut placé dans le Cirque avec des peines & des dépenses infinies [a]. Par la suite il avoit été renversé; c'est aux soins du Pape Sixte-Quint que Rome est redevable du rétablissement de ce fameux monument. Ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que cet obélisque, aussi bien que celui d'Auguste, étoient rompus en plusieurs morceaux: on a cependant trouvé le moyen de les raccommoder, sans que leur beauté en soit altérée. Ce fut le fameux architecte Dominique Fontana qu'on chargea du soin de les rétablir. Il dirigea toutes les opérations de cette importante entreprise. On sçait que ce ne fut qu'avec un très-grand appareil de machines & des précautions singulieres, qu'on parvint à les dresser [b].

Les obélisques sont, sans contredit, l'espéce de monumens la plus singuliere qui nous soit restée de l'antiquité. Il s'est trouvé des personnes qui, à la

[a] Voyez *Marsh*. p. 432.

[b] Voyez Vita di Sisto V. da *Greg. Leti*, Patte 3. l. 1. p 4, &c. p. 22, &c. = Voyez aussi le P. *Kirker*, *de orig. & erectione obeliscorum*.

vûe de ces lourdes masses, se sont imaginées ridiculement que la nature n'y avoit nulle part, & qu'elles étoient entiérement dûes à l'art. Les uns ont cru que les Egyptiens avoient le secret de fondre le marbre & les pierres, de la même maniere à peu-près qu'on fond les métaux. Ces colonnes, ces obélisques d'un seul morceau & d'une hauteur extraordinaire donnent, disent-ils, lieu de penser que ces piéces ont été fondues & coulées dans des moules comme on coule une piéce de métal.

D'autres ont pensé que les obélisques étoient une sorte de pierre factice, composée de différens cailloutages, broyés, liés & incorporés ensuite par le moyen de quelque mastic assez dur pour souffrir la taille & le poliment. Ils alléguent pour preuve de leur sentiment que dans le monde entier, il ne se trouve point aujourd'hui de carriere où l'on voie des blocs d'un pareil volume. De plus, ajoutent-ils, quand même il s'en rencontreroit, il seroit impossible d'en tirer, par exemple, une piéce de la grandeur de l'obélisque de Ramessès, & plus impos-

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

sible encore de la transporter. Ils proposent aussi d'autres objections que je ne m'arrêterai point à rapporter [a].

Ceux qui raisonnent ainsi, font bien voir qu'ils n'ont pas acquis de grandes connoissances dans les arts. A l'égard des premiers qui se sont imaginé que les obélisques avoient été fondus & coulés comme des piéces de métal, ils ignorent apparemment que le marbre & la pierre ne sont pas fusibles. Il n'y a que les sables & les cailloux qui le soient. De plus, quand même on supposeroit que les Egyptiens auroient eu sur ce sujet quelque secret qui nous seroit inconnu, ces personnes ignorent-elles que l'effet de la fusion est de vitrifier ces sortes de matieres, & par conséquent de les métamorphoser? Au lieu des monumens de marbre que nous voyons, ce secret n'auroit produit que des monumens de verre.

Quant à ceux qui croient que le marbre des obélisques n'est qu'une espéce de pierre factice, un assemblage de

[a] Voyez *Maillet*, Descript. de l'Egypte, Lettr. 9me. p. 39 & 40. = Voyage de *Schaw*, t. 2. p. 82. = Mém. de Trévoux, Juillet, 1703. p. 1218 & 1219. = Traité de l'opinion, t. 6. p. 608. = Diarium. Ital. P. *Montfaucon*, c. 17. p. 247.

cailloux liés & incorporés avec du mastic ; l'objection est plus spécieuse, mais elle n'est pas plus solide. S'imaginent-ils qu'il soit possible de former avec le mastic des morceaux d'une portée pareille à celle des obélisques, & d'une dureté capable de résister à l'injure d'autant de siécles qu'il s'en est écoulé depuis l'érection de ces monumens. Nous connoissons, il est vrai, de ces sortes de compositions en état de souffrir le ciseau, & susceptibles même de poliment; mais l'expérience a montré qu'on n'a point encore trouvé l'art de faire avec le mastic, d'assemblage assez dur & assez solide pour résister à l'action du soleil dans nos climats, & à plus forte raison en Egypte. Il n'est point nécessaire, au reste, d'avoir recours à tous ces expédiens pour expliquer la maniere dont les Egyptiens se sont procuré les masses énormes qui ont servi à la construction de leurs obélisques.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Pline nous apprend que ces peuples tiroient des montagnes de la haute Egypte le granit qu'ils y ont employé [a]. On a même découvert les carrieres où

[a] L. 36. sect. 13 & 14. p. 735.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

l'on présume que les obélisques ont été taillés : on y remarque encore aujourd'hui les matrices de ces fameux monumens. Dans cette chaîne de montagnes qui borne l'Egypte au couchant, & qui regne le long du Nil vers le desert, on trouve diverses sortes de marbres, & sur-tout du granit, le même qu'on veut avoir été fondu pour les obélisques. On voit encore dans ces lieux, disent les voyageurs, des colonnes à demi-taillées, & d'autres piéces de marbre prêtes à être détachées de la montagne [a]. L'inspection de ces carrieres suffit pour détruire l'opinion de ceux qui se sont imaginés que les marbres, dont les Egyptiens se servoient pour leurs monumens, étoient une composition dont le secret s'est perdu. Ces morceaux sont sortis des mains de la nature ; l'art n'y a eu d'autre part que le travail [b].

[a] Observations de *Belon*, l. 2. c. 21. p. 210. = *Maillet*, Description de l'Egypte, Lettr. 8. p. 319. Lettr. 9. p. 39, &c. = *Granger*, Voyage en Egypte, p. 76 & 77. = P. *Lucas*, t. 3. p. 159, &c. = Voyage de *Schaw*, t. 2. p. 81 & 82. = Rec. d'observations curieuses, t. 3. p. 158.

[b] Voyez *Belon*, Observat. l. 2. c. 21. p. 210. = Mém. de Trévoux, Juillet, 1703. p. 1219. = Diar. Ital. P. *Montfaucon*, c. 17. p. 247.

Quant aux objections qu'on forme sur l'impossibilité de pouvoir tailler de pareilles masses, elles supposent peu de connoissances de l'histoire naturelle de l'Egypte. Les carrieres, d'où les obélisques ont été tirés, ne ressemblent pas aux carrieres de nos pays. On n'a point été obligé de creuser la terre & d'en extraire ces marbres : on les a trouvés dans les flancs de cette chaîne de montagnes dont je viens de parler [a]. On choisissoit un endroit qui fût en pente, & à peu-près au niveau de la plus haute élévation du Nil. On y coupoit une piéce de marbre de la hauteur & de la grosseur qu'on le jugeoit à propos. J'imagine que les Egyptiens procédoient à ce travail de la même maniere à peu près qu'on y procéde aujourd'hui parmi nous. Sur une coline située en basse Normandie on trouve des blocs immenses de granit posés sur champ : on les taille, & on les enleve

M. Guettard a découvert dans plusieurs cantons de la France des bancs de granit, d'où l'on pourroit tirer des blocs propres à faire des obélisques encore plus considérables que tous ceux des Egyptiens. *Acad. des Sciences, ann.* 1751. *Hist.* p. 11-14 & 15.

[a] *Plin.* l. 36 sect. 14. p. 735. = *Maillet*, Description de l'Egypte, p. 306. = *Granger*, p. 98.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

facilement en creusant dans la masse entiere une tranchée de quelques pouces de profondeur, dans laquelle on chasse ensuite à force des coins de fer qui font éclater la pierre presque aussi uniment que si on l'avoit séparée avec la scie. On en a travaillé des morceaux qui avoient quarante-cinq pieds de long, sur dix-huit de large & six d'épaisseur [a]. Cet exposé suffit pour nous faire comprendre avec quelle facilité les Egyptiens ont pû tailler leurs obélisques. Aussi les Auteurs anciens qui en ont parlé, ont-ils reconnu que la difficulté de les voiturer & de les dresser sur leur base étoit, sans comparaison, bien plus grande que celle de les tailler [b].

Le Nil étoit d'un grand secours aux Egyptiens pour transporter ces masses énormes. Ce fleuve, dans le tems de sa plus grande hauteur, vient flotter au pied des montagnes où l'on tailloit les obélisques. [c]. On tiroit un canal qui aboutissoit à l'endroit où l'obélisque étoit couché, & qui passoit même

a Acad. des Sciences, *loco cit.* p. 15.

b *Plin.* l. 36. sect. 14. p. 735.

c *Maillet*, p. 319. *loco cit.*

par-dessous la piéce qu'on vouloit enlever : car on observoit que la largeur du canal fût tellement proportionnée, que l'obélisque portât par ses deux extrémités sur la terre, & formât comme un pont. Après avoir estimé quelle pouvoit être à peu-près la pesanteur de cette masse, on bâtissoit, à raison de son poids, deux radeaux qu'on mettoit sur le canal dont je viens de parler. Ils étoient construits de maniere que leur surface excédoit la hauteur des bords du canal ; on surchargeoit ces radeaux de briques au point de les faire enfoncer considérablement dans l'eau, ensuite on les faisoit couler sous l'obélisque : lorsqu'ils y étoient bien assurés, on ôtoit les briques dont on les avoit accablés. Ces radeaux, se trouvant ainsi allégés, s'élevoient d'eux-mêmes sur la surface du canal, & enlevoient l'obélisque [a]. On manœuvroit ensuite pour le conduire par eau aussi près qu'il étoit possible du lieu où l'on vouloit le placer. Comme l'Egypte étoit autrefois coupée d'une infinité de canaux, il n'y avoit guères d'endroits où l'on ne pût facilement voiturer ces mas-

[a] *Plin.* l. 36. sect. 14. p. 735.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ses énormes, dont la pesanteur auroit fait succomber toute autre sorte de machines que des radeaux. On ne peut rien dire de certain sur le surplus des manœuvres qu'on employoit pour les descendre à terre, les conduire au lieu de leur emplacement & les dresser sur leur base. Les Anciens ne nous ont rien transmis sur un objet si curieux & si important pour les méchaniques (1).

On ne voit point au surplus qu'aucune nation ait jamais été curieuse d'imiter les Egyptiens dans leur goût

(1) Nous avons sous les yeux un effort de l'art plus surprenant encore que le transport & l'érection des obélisques. Ce sont les deux pierres qui forment le fronton du Louvre. Elles ont 52 pieds de long, 8 de large, & pésent chacune plus de 80 milliers. Que l'on juge des peines & des soins que ces deux morceaux ont dû couter. Il a fallu les tirer du fond de la carriere, les voiturer par terre pendant près de deux lieues, & les placer à une hauteur de plus de 120 pieds du rez de chaussée. Néanmoins ce n'est pas tant à cause de leur pésanteur qu'eu égard à leur forme, que ces deux pierres ont été difficiles à élever. En effet, sur une longueur de 52 pieds & de 8 de largeur, elles n'ont tout-au plus que 18 pouces d'épaisseur. Cette forme les exposoit à se rompre facilement, si elles n'avoient pas été toujours également soutenues dans le tems de leur élévation. On peut voir dans la traduction de Vitruve, par Perrault, les précautions qu'il a fallu prendre pour éviter tous les inconvéniens qui pouvoient arriver. p. 339. not. (4).

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

pour les obélisques : les Romains même ne paroissent pas s'en être souciés. Ils se contenterent de transporter dans leur capitale quelques-unes de ces masses énormes, plutôt sans doute pour la singularité, que pour la beauté réelle de ces monumens.

Ce qu'on vient de voir sur la magnificence & le goût des ouvrages exécutés par Sésostris, me porteroit à croire que ce Prince pourroit bien être l'auteur d'une grande partie des embellissemens de Thèbes, cette ville si fameuse dans l'antiquité. Il est constant que sa fondation remontoit à des siécles très-reculés [a]. Mais il a fallu quelque tems pour qu'elle soit parvenue à ce degré de splendeur & de magnificence dont parlent les Anciens. Cet intervalle néanmoins n'a pas dû être extrêmement considérable : dès le tems de la guerre de Troye, Thèbes passoit pour la ville la plus opulente & la plus peuplée qu'il y eût dans l'univers [b]. Ces considérations m'engagent donc à pla-

[a] Voyez *Marsh.* p. 395 & 396.

[b] *Iliad.* l. 9. v. 381, &c. = *Odyss.* l. 4. v. 126 & 127. Par comparaison aux villes de l'Asie Mineure & de la Gréce, qui étoient alors fort peu de chose.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

cer dans les siécles que nous parcourons présentement, ce que j'ai à dire sur cette fameuse capitale de l'Egypte.

Les Anciens ne sont pas d'accord sur l'étendue que pouvoit avoir l'enceinte de Thèbes[a]. Homère lui donne cent portes[b], expression qu'on ne doit pas, sans doute, prendre à la lettre; mais qui désigne toujours une ville très-vaste & très-puissante : il ajoute que Thèbes étoit en état de fournir

[a] Au rapport de Caton, elle avoit 400 stades de longueur. Apud *Stephanum Byzant.* voce Διοσπόλις, p. 240.

Diodore, l. 1. p. 54. dit que le circuit de Thèbes étoit de 140 stades.

Selon *Strabon*, l. 17. p. 1170. les ruines de cette ville occupoient 80 stades de longueur.

Eusthate est celui de tous les Anciens qui donne le plus d'étendue à cette capitale de l'Egypte. Il dit qu'elle avoit 420 stades de longueur. Ad *Dionys. Perieget.* v. 248.

Suivant la Scholie de Didyme, sur le 383me. vers du 9me. livre de l'Iliade, la ville de Thèbes, avoit 3700 arures de superficie. On sçait par le rapport d'Hérodote, que l'arure étoit de 100 coudées Egyptiennes en tout sens, c'est-à-dire, de dix mille coudées Egyptiennes quarrées; & la coudée Egyptienne, qui de l'aveu du plus grand nombre des Sçavans, subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Dérah*, sans avoir reçu aucune altération, est de 1 pied 8 pouces, 5 $\frac{83}{89}$. lign. de roi. Ainsi la superficie de la ville de Thèbes étoit de 2997825, à 2997826 toises quarrées. Celle de la ville de Paris en contient, suivant M. Delisle, 4100337, d'où il résulte que l'ancienne Thèbes ne faisoit pas, à beaucoup près, les trois quarts de Paris.

[b] *Iliad.* l. 9. v. 383.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

vingt mille chariots de guerre [a]; par où l'on peut juger du nombre d'habitans qu'elle renfermoit. Il devoit être d'autant plus considérable que les maisons y avoient quatre à cinq étages [b]. Cependant on ne se persuadera jamais qu'il l'ait été au point où les Egyptiens le faisoient monter. D'anciennes inscriptions disoient en effet que cette ville avoit renfermé dans ses murailles jusqu'à sept cents mille combattans [c]. P. Mela renchérissant encore sur ce nombre, le fait monter à un million [d]. On sent assez combien de pareilles exagérations sont outrées & absurdes (1): Hérodote ne comptoit que 41000 combattans dans toute l'Egypte [e].

Homère vante beaucoup l'opulence de Thèbes [f]; & c'est un point sur lequel toute l'antiquité paroît s'être accordée. Les anciens Auteurs assurent qu'aucune ville du monde n'avoit renfermé tant de richesses & de magnifi-

[a] Ibid.
[b] *Diod.* l. 1. p. 54.
[c] *Tacit.* Annal. l. 2. c. 60.
[d] L. 1. c. 9.
(1) Il faudroit supposer dans Thebes 5 à 6 millions d'habitans. On n'en compte dans Paris qu'environ six cents cinquante mille.
[e] L. 2. n. 164, &c.
[f] *Diod.* loco cit.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

cence, en or, en argent, en yvoire; en pierres précieuses, en statues colossales & en obélisques d'une seule piéce [a]. On peut en juger d'après un fait rapporté par Diodore. Il dit que Sésostris offrit au Dieu qu'on adoroit à Thèbes, un vaisseau construit de bois de cédre long de deux cents quatre-vingts coudées (1), revêtu en-dedans de lames d'argent, & à l'extérieur de lames d'or [b].

Il nous reste d'ailleurs peu de détails sur les magnificences que Thèbes renfermoit autrefois. Diodore parle de quatre temples qui se distinguoient au-dessus de tous les autres. Le plus ancien étoit, à ce qu'il dit, une merveille en grandeur & en beauté. Cet édifice avoit treize stades de tour (2) & quarante-cinq coudées de hauteur. Ses murailles portoient vingt-quatre pieds d'épaisseur. Tous les ornemens de ce temple, & par la richesse de la matiere, & par la grandeur du travail, répondoient à la majesté de cet édifice;

[a] *Diod.* l. 1. p. 55.

(1) 280 coudées Grecques valent 401 pieds 6 lignes de notre mesure.

[b] *Diod.* l. 1. p. 76. Ce fait paroît des plus exagérés.

(2) C'est plus d'une demie-lieue.

qui subsistoit encore au tems où Diodore fut en Egypte [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Voilà tout ce que nous avons pû recueillir des Anciens au sujet de Thèbes. A l'égard des voyageurs modernes, ils s'accordent à dire que cette ville ne présente plus aujourd'hui qu'un amas informe de ruines & de démolitions [b]. Mais ils parlent de plusieurs monumens qui subsistent encore dans ses environs. Je crois qu'on ne sera pas fâché de comparer leurs récits avec ce que les Anciens nous ont dit des superbes édifices bâtis dans les plaines de Thèbes.

Diodore nous apprend que c'est aux environs de cette capitale qu'avoient été élevés ces tombeaux célebres des anciens rois d'Egypte, dont rien, à ce que l'on dit, n'égaloit la magnificence. Les chroniques Egyptiennes faisoient mention de quarante-sept de ces tombeaux. Du tems de Diodore

[a] *Diod.* l. 1. p. 55. Reste à sçavoir si ce temple étoit réellement le plus ancien de tous ceux que Thèbes renfermoit, & si cet édifice avoit été porté dès sa fondation au point de magnificence dont parle Diodore.

[b] P. *Lucas*, 3e. Voyage, t. 3. p. p. 148 = *Sicard*, Mém. des Missions du Levant, t. 7. p. 159. = *Granger*, Voyage d'Egypte, p. 54.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

il n'en restoit plus que dix-sept, dont plusieurs étoient même déja presque ruinés [a]. Cet Historien nous a conservé la description qu'un ancien voyageur Grec avoit laissée d'un de ces mausolées, monument dont je crois devoir rapporter la construction à l'un des successeurs de Sésostris. Le Prince dont il s'agit est nommé Osymandès [b]. Nous aurons occasion, dans le Livre suivant, de discuter l'époque de son regne qui tombe vers le tems de la guerre de Troye; revenons à la description de son tombeau.

L'entrée de cet édifice s'annonçoit par un vestibule de 200 pieds de long sur 67 & demi de haut. Les marbres les plus riches avoient été employés à sa construction. On trouvoit ensuite un péristile quarré, dont chaque côté avoit 400 pieds de long. Des figures d'animaux mal travaillées, mais chacune d'une seule pierre, & hautes de 16 coudées, tenoient lieu de colonnes, & supportoient un plat-fond formé par

[a] L. 1. p. 56. environ 30 ans avant J. C. Si l'on en croit le P. Sicard, il en subsiste encore dix, cinq entiers, & cinq à demi-ruinés. *Mém. des Miss. du Lev.* t. 7. p. 162.

[b] *Diod.* l. 1. p. 56.

des pierres qui avoient 12 pieds de longueur. Il étoit semé dans toute son étendue d'étoiles d'or dessinées sur un fond bleu céleste. Au-delà de ce péristile on trouvoit un second vestibule bâti comme le précédent, mais plus orné de sculptures. Les yeux y étoient d'abord frappés de trois figures colossales tirées d'un seul bloc. La principale étoit celle du Monarque qui avoit fait construire ce monument. Il étoit représenté assis. Cette statue passoit pour le plus grand colosse qu'il y eût dans l'Egypte. Elle devoit avoir au moins 50 pieds de hauteur (1). Tout ce morceau étoit, dit-on, moins recommandable par sa grandeur énorme, que par la beauté du travail & le choix de la pierre, qui dans un pareil volume ne présentoit pas le moindre défaut ni la moindre tache.

De ce vestibule on passoit dans un

(1) On n'en avoit mesuré que le pied qui s'étoit trouvé avoir un peu plus de 7 coudées. Le pied de l'homme est la sixiéme partie de la hauteur. Ainsi la statue dont il s'agit, auroit eu plus de 42 coudées, ou de 63 pieds, si Osimandès eut été représenté debout. Mais comme il étoit représenté assis, il faut en rabattre un cinquiéme pour la longueur des cuisses, & il reste encore plus de $33\frac{3}{5}$ coudées, ou de $50\frac{2}{5}$ pieds.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

autre périſtile beaucoup plus beau que le premier qui vient d'être décrit. Toutes les murailles y étoient chargées d'une multitude de ſculptures en creux repréſentant les exploits militaires d'Oſymandès. Au milieu de ce périſtile, on avoit élevé un autel d'un très-beau marbre, d'une grandeur étonnante & d'un travail infini. Dans le fond on avoit adoſſé contre la muraille deux ſtatues, chacune d'un ſeul bloc de 27 coudées de hauteur. Elles repréſentoient des perſonnages aſſis.

On ſortoit de ce périſtile par trois portes, entre leſquelles étoient placées les ſtatues dont je viens de parler, pour entrer dans une ſalle dont le plat-fond étoit ſoutenu par de hautes colonnes. Elle reſſembloit aſſez à un amphithéâtre, & avoit 200 pieds en quarré. Ce lieu étoit rempli d'une infinité de figures en bois, qui repréſentoient un grand auditoire attentif aux déciſions d'un Sénat occupé, à ce qu'il paroiſſoit, du ſoin de rendre la juſtice. Les Juges, au nombre de trente, étoient placés ſur un gradin fort élevé, adoſſé à l'une des faces du corps de bâtiment dont il s'agit.

De

De cet endroit on passoit dans une gallerie flanquée à droite & à gauche de plusieurs cabinets, dans lesquels on voyoit représentés sur des tables tous les différens mets qui peuvent flatter le goût. Dans cette même gallerie le Monarque, auteur du superbe édifice dont je parle, paroissoit prosterné aux pieds d'Osiris, & lui offrant des sacrifices. Un autre corps de bâtiment renfermoit la bibliothéque sacrée, proche de laquelle étoient placées les images de toutes les Divinités de l'Egypte: le Roi leur présentoit à chacune les offrandes convenables. Au-delà de cette bibliothéque, & sur le même allignement, s'élevoit un sallon dont l'intérieur renfermoit vingt lits, sur lesquels étoient couchées les statues de Jupiter, de Junon & d'Osymandès. On croit que le corps de ce Monarque reposoit dans cette partie de l'édifice. Plusieurs bâtimens étoient joints à ce dernier sallon: on y avoit mis les représentations de tous les animaux sacrés de l'Egypte.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

On montoit enfin dans un lieu qui formoit, à proprement parler, le tombeau du monarque Egyptien. On y voyoit un cercle ou couronne d'or d'une cou-

dée d'épaisseur & de 365 de circonférence. Cambyse lorsqu'il pilla l'Egypte enleva, dit-on, ce précieux morceau [a].

Tel étoit, selon les Auteurs anciens, le mausolée d'Osymandès (1); sur lequel je ne ferai, pour le moment, aucune réflexion. Ceux des Voyageurs modernes qui ont eu occasion de visiter les lieux où l'on présume que Thèbes étoit bâtie, attestent avoir vû dans ses environs plusieurs édifices dans lesquels on remarque, malgré l'injure & le ravage des tems, assez de rapport avec le monument que je viens de décrire. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Sieur Paul Lucas qui a pris, autant qu'on en peut juger, les ruines d'un palais pour celles d'un temple, erreur qui lui est commune avec presque tous les Voyageurs modernes.

« Proche d'Andéra, village que je » conjecture n'être pas fort éloigné de » l'ancienne Thèbes, quoique situé de » l'autre côté du Nil (2), on apperçoit

[a] *Diod.* loco suprà cit.

(1) Remarquons que Diodore avoit tiré tout ce récit d'Hécatée, Ecrivain souverainement décrié, même chez les Anciens, pour ses mensonges & ses exagérations.

(2) Strabon nous apprend que l'enceinte de Thèbes s'étendoit de deux côtés du Nil, *l.* 17. *p.* 1170.

» les ruines d'un palais le plus spacieux » & le plus magnifique qui se puisse » imaginer. Cet édifice est bâti en en» tier d'un granit grisâtre ; les murail» les sont toutes couvertes de bas-re» liefs plus grands que nature (1). La » grande façade de ce palais offre d'a» bord un vestibule soutenu par de » grands pilastres quarrés d'une gros» seur étonnante. Un long péristile, for» mé par trois rangs de colonnes, qu'à » peine huit hommes pourroient em» brasser, s'étend des deux côtés du » vestibule, & soutient un plat-fond » formé par des pierres de six à sept » pieds de large, & d'une portée ex» traordinaire. Ce plat-fond semble » avoir été peint originairement : on y » apperçoit encore des restes de cou-

Le P. Sicard, place les tombeaux des Rois de Thèbes à l'Ouest du Nil, du même côté où est situé le village d'Andera. *Mém. des Missions du Levant.* t. 7. p. 161, 162.

(1) Ou Paul Lucas s'est mal exprimé en se servant du terme de *bas-relief* pour désigner les sculptures du palais d'Andera, ou ce monument n'est pas de la haute antiquité ; car les anciens habitans de l'Egypte n'ont jamais sçu travailler les bas-reliefs : ils n'ont connu que les gravures en creux, c'est un fait dont tout ce qui nous reste de monumens de l'ancienne Egypte, joint au témoignage de tous les anciens Ecrivains, ne permet pas de douter.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

» leurs que le tems a épargnées. Une » longue corniche regne sur toutes les » colonnes de cet édifice. Chacune est » surmontée d'un chapiteau composé de » quatre têtes de femmes, coëffées fort » singuliérement, & adossées les unes » contre les autres. Ces quatre faces » ressemblent assez à la maniere dont » on représente les deux têtes de Ja- » nus : leur grosseur est proportionnée » au volume des colonnes qui les sup- » portent. Ces quatre têtes sont en ou- » tre couronnées chacune par un cube » d'environ six pieds qui soutient le » plat-fond : l'espéce de corniche qui » regne tout le long de ce péristile est » d'une construction très-singuliere : » sur le milieu du portique, qui sert » d'entrée à tout cet édifice, on voit » deux gros serpens entrelacés, dont » les têtes reposent sur deux grandes » aîles étendues des deux côtés.

» De ce vestibule on entre d'abord » dans une grande salle quarrée, où » l'on voit trois portes qui distribuent » à différens appartemens : ces premiers » appartemens conduisent dans d'au- » tres, soutenus également par plu- » sieurs grosses colonnes. Le toît de

» cet édifice est en terrasse, & pour juger de sa grandeur, il suffit de dire » que les Arabes avoient autrefois bâti » dessus un fort grand village dont on » voit encore les mazures (1). On ne » peut point au reste décider au juste » de combien de corps-de-logis cet » édifice étoit composé; car on trouve » à quelque distance de la façade une » grande architecture qui paroît avoir » été la porte d'entrée : elle a plus de » quarante pieds d'élévation. A trente » pas de-là, on rencontre des deux côtés deux autres bâtimens dont les » portes sont presque comblées. On y » remarque encore plusieurs logemens [a] ». Ce monument, tel que le représente Paul Lucas, paroît avoir beaucoup de rapport avec le mausolée d'Osymandès.

Paul Lucas n'est pas au reste le seul qui ait parlé de ce superbe édifice : le sieur Granger voyageur, dont j'ai déja eu sujet de louer l'exactitude & le discernement [b], en fait une description

(1) Je soupçonne beaucoup d'exagération dans ce fait.

[a] Troisiéme Voyage de *Paul Lucas*, t. 3. p. 37 &c.

[b] *Suprà*, Chap. I. p. 183 & *suiv.*

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

qui, quoiqu'infiniment plus exacte & beaucoup mieux circonstanciée, differe cependant très-peu de celle qu'on vient de lire : il pense que cet édifice est un temple d'Isis.

« Le premier objet, dit-il, qui se » présente à la vûe, est un portique de » 60 pieds de haut, 36 de large & 71 » d'épaisseur, orné d'une belle corni- » che & d'un cordon qui en fait le » tour, au bas duquel & immédiate- » ment sur la porte qui a 20 pieds de » haut & 10 de large, on voit une ma- » niere d'écusson composé d'un globe » soutenu par deux espéces de lottes » posées sur un champ d'azur à mode » de deux aîles étendues. Ce portique » est tout couvert depuis le haut jus- » qu'en bas d'inscriptions hiéroglyphi- » ques (1). De cette porte on entre » dans une cour très-spacieuse, rem- » plie de débris de colonnes : vis-à-vis » le temple qui est dans le milieu de » cette cour, on trouve douze autres » colonnes sur pied qui soutiennent le » reste d'un plat-fond.

» La façade du temple a 129 pieds » de long, 82 de large & 70 de haut :

(1) Ce fait désigne des gravures en creux.

» le derriere a 170 pieds de long, 108 » de large ; sa hauteur est la même que » celle de la façade. Les murailles en» dehors sont couvertes depuis le haut » jusqu'en bas de divinités Egyptien» nes en bas-reliefs, & de caractères » hiéroglyphiques : une très-belle cor» niche regne tout autour : huit têtes » de lions forment des goutieres.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

» On entre d'abord dans une gran» de salle qui a 112 pieds de long, 60 » de haut & 58 de large. Le plat-fond » en est soutenu par six rangs de qua» tre colonnes chacun. Le fust de ces » colonnes est de 52 pieds, & leur cir» conférence de 23 ; les chapiteaux de » ces colonnes sont formés par quatre » têtes de femme adossées les unes aux » autres. Les murailles de cette salle » sont chargées d'une infinité de figures » d'animaux, de divinités Egyptien» nes & de caractères hiéroglyphiques. » Le plat-fond, dont les pierres ont » chacune 18 pieds de long, 7 de lar» ge & 2 d'épaisseur, est peint à fres» que, & les couleurs en sont encore » très-vives.

» De cette salle, on passe dans un » sallon quarré, dont le plat-fond est

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

» soutenu par 6 colonnes, 3 de chaque » côté, de la même forme & proportion que les précédentes, un peu » moins grosses cependant. Ce sallon » a 42 pieds de long sur 41 de large.

» Ce même sallon distribue à quatre » chambres ; la premiere a 63 pieds » de long sur 18 de large ; les autres » ont 43 pieds de long sur 17 de large. Les murs de ces chambres sont » peints & chargés d'inscriptions hiéroglyphiques.

» De la derniere chambre on entre » dans un vestibule de 12 pieds de long » & 5 de large, qui conduit à un degré fait en limaçon, par où l'on monte » à la terrasse. On y trouve une chambre fort obscure de 18 pieds de long » & de large, & 9 de haut, bâtie sur » le plat-fond de la grande salle : elle » est également enrichie de plusieurs » figures taillées en bas-relief. On voit » dans le plat-fond de cette chambre la » figure d'un géant en ronde bosse, dont » les bras & les jambes sont étendues » en-dehors [a] ».

Je pourrois joindre à ces relations celle de Poccocke : à l'en croire, le

[a] *Granger*, Voyage d'Egypte, p. 43, &c.

monument d'Osymandès subsiste encore presque en entier. Il dit l'avoir connu & mesuré [a]; mais son récit est si diffus, si obscur & si conjectural, qu'on n'en peut tirer aucune satisfaction. Le Pere Sicard croyoit aussi avoir retrouvé le mausolée d'Osymandès [b]; mais nous n'avons point la relation complette de cet illustre Voyageur. Il ne nous en reste qu'une indication trop abrégée & trop superficielle pour éclaircir & contenter la curiosité [c].

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

Rapportons tout de suite ce qui concerne les autres antiquités qu'on apperçoit encore dans les environs de Thèbes. Je vais d'abord transcrire ce qu'en ont dit deux Missionnaires qui visiterent ces superbes ruines vers la fin du siécle passé. Ils parlent des monumens qui subsistent dans le voisinage de Luxor [d], village qu'on présume être bâti sur les ruines de Thèbes [e].

« J'ai compté, dit un de ces Voya-

[a] Descript. du Levant. Londr. *in-fol.* t. 1. p. 139.

[b] Mém. des Missions du Levant, t. 7. p. 161.

[c] Voyez Ibid.

[d] Relat. ou Voyage du Sayd, par les PP. Protais, & Charles-François d'Orléans, Mission. dans la collection des Voyages, publiés par Thévenot, t. 2.

[e] *Granger*, p. 54.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jufqu'à l'établiffemt. de la Royauté chez les Hébreux.

» geurs, environ 120 colonnes dans une
» feule falle dont les murs étoient char-
» gés de bas-reliefs & d'hiéroglyphes
» depuis le haut jufqu'en bas. J'y ai
» trouvé plufieurs figures de marbre de
» la grandeur de trois perfonnes, &
» deux particulierement de 56 pieds
» de haut, quoiqu'elles fuffent affifes
» dans des chaifes. Deux autres ftatues
» de femmes coëffées fingulierement
» avec des globes fur leurs têtes, por-
» toient douze pieds d'une épaule à
» l'autre ». Ce même Voyageur parle
enfuite d'un autre édifice, que la tradition du pays veut avoir été autrefois
la demeure d'un roi. « On n'aura pas,
» dit-il, de peine à le croire, même
» avant que d'y entrer : ce palais s'an-
» nonce par plufieurs avenues formées
» par des fphinx allignés, la tête tour-
» née en dedans de l'allée. Ces figures
» qui ont chacune 21 pieds de lon-
» gueur, font diftantes l'une de l'autre
» d'environ l'efpace de deux pas. J'ai
» marché, continue notre Voyageur,
» dans 4 de ces avenues qui aboutif-
» foient à autant de portes du palais. Je
» ne fçais s'il y en a davantage, parce
» que je ne fis que la moitié du tour de

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

» cet édifice qui paroît extrêmement » spacieux. J'ai compté 60 sphinx, » dans la longueur d'une allée, rangés » vis-à-vis d'un pareil nombre, & 51 » dans un autre. Ces avenues ont la lar- » geur d'un jeu de mail. Les portes de » ce palais sont d'un exhaussement pro- » digieux, couvertes de pierres admi- » rables. Une seule qui forme l'entable- » ment, a 26 pieds ½ de longueur sur » une largeur proportionnée. Les sta- » tues & les figures en bas-relief que » renferme ce palais, sont en fort grand » nombre (1) ».

Le même Voyageur ajoute que les frontispices des temples qu'il a eu occasion de voir dans cet endroit ne sont pas riches en architecture. Il vit au surplus des temples si spacieux, qu'à l'en croire, 3000 personnes auroient pu se ranger à l'aise sur leur toît. Il observe enfin que toutes les figures en bas-relief qui décorent ce monument, ne se présentent que de profil. Ces édifices au reste, sont tellement ruinés &

(1) Je pense que cet édifice doit avoir été un Temple, & non un Palais. J'y remarque un très-grand rapport avec la Description que Strabon nous donne des temples Egyptiens, l. 17. p. 1158 & 1159.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

tellement en désordre, qu'on ne peut rien connoître à leur distribution ni à leur arrangement.

Le sieur Paul Lucas qui se vante d'avoir aussi visité ces ruines, en parle de la même maniere dans son premier voyage; ou, pour mieux dire, il semble n'avoir fait que copier la relation que je viens de citer [a]. Je ne crois donc pas devoir m'y arrêter; je passe à ce qu'il dit d'un autre endroit situé aux environs de Thèbes.

« Proche le village d'Hermant, on » voit les ruines d'un édifice très-superbe & très-spacieux : on n'apperçoit » de tous côtés qu'un vaste amas de » pierres & de colonnes d'un marbre » des plus beaux & des plus riches. Les » colonnes qui restent encore sur pied » sont d'une grosseur que rien n'égale ; » elles sont toutes couvertes de figures » & d'hiéroglyphes : leurs chapiteaux » ornés de feuilles sont d'un ordre d'architecture différent de tous ceux que » la Gréce & l'Italie nous ont transmis. » Il reste encore sur pied une partie de » ce bâtiment, dont la couverture est » formée par cinq pierres, de 20 pieds

[a] Voyage du Levant, t. 1. p. 110 & 111.

» de long sur cinq de large, & de deux » pieds huit pouces d'épaisseur. Ce toît » est bâti en plate-forme : on apperçoit » dans les environs deux figures colos- » sales de marbre granit qui ont cha- » cune plus de 60 pieds de haut [a] ».

Le sieur Granger parle aussi de tous ces différens monumens, mais d'une maniere à faire juger qu'il avoit tout parcouru & tout vu par ses yeux. Je ne m'arrêterai point cependant à rapporter ce qu'il dit des ruines de Luxor. Son récit à cet égard diffère très-peu de la relation des deux Missionnaires, & de celle de Paul Lucas [b]; je n'insisterai que sur quelques monumens dont il me paroît qu'avant lui aucun Voyageur n'avoit fait mention.

Il parle d'un magnifique palais dont on voit les ruines à une lieue & demie de Luxor. « On entre d'abord dans une » cour qui a 162 pieds de large sur 81 » de long. La façade de ce palais est » large de 180 pieds, & haute de 36; » ayant à chacun de ses côtés une co- » lonne de granit d'ordre *Corinthien*.

[a] Troisiéme Voyage, t. 3. p. 17 & 22.

[b] Voyez p. 54, &c. Le P. Sicard en parle aussi dans les mêmes termes, *loco suprà cit.* p. 160.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

« La porte a 10 pieds d'épaisseur 18 » de haut & 8 de large : on passe de » cette porte dans une autre cour qui » a 56 pieds en quarré, & de celle-ci » dans une autre remplie comme les » précédentes de débris de colonnes. » On voit à côté plusieurs chambres » qui tombent en ruine, & dont les » murailles sont chargées d'hiéro- » glyphes & de figures humaines des » deux sexes : au fond de cette cour on » voit deux portes l'une grande, l'autre » petite ; celle-ci conduit à cinq cham- » bres fort obscures, dans l'une des- » quelles il y a un tombeau de granit » rouge, de 7 pieds de long, 3 de lar- » ge & 3 ½ de haut. La grande porte » conduit dans une cour d'où on ap- » perçoit la façade d'un corps de logis ; » elle a 180 pieds de large sur 170 de » haut : la porte qui est placée au mi- » lieu, a 30 pieds d'épaisseur, 20 de » hauteur sur 10 de largeur ; cette faça- » de est bâtie de gros quarrés de pier- » res. On entre ensuite dans une cour » qui a 112 pieds en quarré ; on y voit, » à la gauche, quatre colonnes de mar- » bre blanc sur pied, & à la droite trois » chambres qui tombent en ruine. De

» cette cour; on entre dans une salle » qui a 112 pieds de large & 81 de » profondeur : aux deux côtés & au » fond, regne une gallerie. Celle du » fond est formée par un rang de huit » grosses colonnes de 8 pieds de dia- » mètre, & d'un second rang de six » gros pilliers quarrés qui soutiennent » cette platte-forme. Les galleries laté- » rales ne sont formées que par un rang » de 4 colonnes semblables aux pre- » mieres, sur lesquelles est assise pa- » reille platte-forme ».

« Il paroît par les piédestaux & par » les chapiteaux répandus dans le milieu » de cette salle, & par l'arrangement » des dix colonnes d'ordre *Corinthien*, » dont les fusts sont d'une seule piece, » qu'il y en avoit trois rangs de 9 cha- » cun : leur diamètre est de 3 pieds & » la hauteur de 30 ». Ce Voyageur décrit encore plusieurs autres monumens; mais qui ne sont pas dignes qu'on s'y arrête.

Une observation assez importante à faire sur les récits du sieur Granger, c'est qu'il dit avoir vu des colonnes d'ordre Corinthien, & même d'ordre

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Composite [a] dans la plûpart des édifices dont il fait la description. On sçait que l'architecture des anciens Egyptiens ne ressembloit ni à celle des Grecs ni à celle des Romains. Cette réflexion nous conduiroit donc à penser que les monumens, dont je viens de parler, ne doivent point être attribués aux anciens Souverains de l'Egypte. On sçait en effet que les Ptolomées & les Empereurs Romains ornerent successivement l'Egypte de monumens très-magnifiques & très-nombreux : ce sont peut-être les seuls qui subsistent aujourd'hui. A l'égard du mêlange d'architecture Egyptienne, Grecque & Romaine qu'on y remarque, il est aisé de rendre raison de cette bisarrerie, en admettant que ces ouvrages, quoique construits par des Grecs & des Romains, devoient toujours se ressentir du goût & du génie Egyptien. On pourroit néanmoins satisfaire à la difficulté que je propose en disant que les Ptolomées & les Empereurs Romains ont eû l'attention de faire réparer plusieurs des anciens édifices de l'Egypte. C'est un fait

[a] P. 38, 39 & 58.

même qui paroît assez constaté par les inscriptions que rapportent les Voyageurs modernes [a]. Alors ce mêlange d'architecture Egyptienne, Grecque & Romaine, n'a plus rien d'étonnant. Il n'y auroit au surplus qu'un examen exact & judicieux qui pourroit nous mettre à portée de distinguer dans les antiquités Egyptiennes, ce qui peut avoir été l'ouvrage des tems reculés d'avec ce qui peut appartenir à des siécles plus modernes. Il faudroit avoir vû soi-même les monumens en question, ou du moins en pouvoir juger d'après le rapport de quelques personnes intelligentes & non prévenues, qualités qui paroissent avoir manqué en tout, ou en grande partie, aux Voyageurs que je viens de citer, à l'exception du sieur Granger.

Je ne dirai rien pour le moment de Memphis. Il y a bien de l'apparence que, dans les siécles qui nous occupent maintenant, cette ville, ou n'existoit pas, ou ne méritoit au moins aucune

[a] Voyez *Paul Lucas*, loco citat. p. 33, 34, 35 & 41, 42. = *Granger*, p. 42, 43, 53, 84, 85. = *Sicard*, Mém. des Missions du Levant, t. 7. p. 43.

IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

attention. Homère, qui parle de Thèbes avec les plus grands éloges, ne nomme seulement pas Memphis. Cette observation n'a point échappé à Aristote [a]; & la conséquence qu'il en tire est d'autant plus juste, qu'on ne pouvoit aller à Thèbes qu'en passant par Memphis : Homère ayant été informé de la grandeur & de la magnificence de Thèbes auroit dû l'être nécessairement de celles de Memphis, qui étoit d'un accès & d'un abord beaucoup plus facile que Thèbes. Ce raisonnement me paroît décisif, & me porte à croire qu'on n'aura commencé à parler de Memphis que depuis le siécle d'Homère.

Les mêmes raisons m'engagent aussi à ne point parler des Pyramides, ces fameux monumens qui ont rendu l'Egypte à jamais célébre. Je crois leur construction postérieure à l'époque que nous parcourons présentement [a].

[a] Meteorol. l. 1. c. 14. t. 1. p. 547.

[b] Voyez la 3e. Partie Liv. II. Chap. II. p. 124. & 125.



IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE SECOND.

De l'état de l'Architecture dans l'Asie Mineure.

L'ASIE, dans les siécles présens, ne nous offre point en architecture d'objet qui mérite notre attention. On ne peut pas douter néanmoins, que l'art de bâtir n'y fût assez cultivé; mais nous manquons de lumieres sur le goût & l'entente qui régnoient alors dans les édifices des peuples de l'Orient. Les Auteurs anciens fournissent peu de ressources sur cette matiere: les faits qu'ils rapportent ne sont point assez développés, ni assez circonstanciés. Ils manquent de ces détails qui seuls peuvent nous instruire du goût & de la maniere de bâtir de chaque siécle & de chaque Nation.

Homère, par exemple, en parlant du palais de Priam, dit qu'il y avoit à l'entrée 50 appartemens bien bâtis, dans lesquels les Princes ses enfans, logeoient avec leurs femmes. Au fond de la cour il y avoit douze autres apparte-

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

mens pour les gendres de ce Monarque [a] : on voit encore que Pâris s'étoit fait construire pour son usage particulier un logement très-magnifique [b]. Ces faits prouvent qu'au tems de la guerre de Troye, l'architecture devoit être cultivée dans l'Asie mineure ; mais ils ne nous instruisent point du goût dans lequel étoient construits les édifices dont je viens de parler. On ne voit point en quoi pouvoit consister leur magnificence & leur décoration. Homère remarque seulement que le palais de Priam étoit environné de portiques, dont les pierres avoient été travaillées avec soin [c]. Il en dit à peu près autant de celui de Pâris [d] : mais on verra dans l'article des Grecs, que nous n'avons aujourd'hui nulle idée de ce qu'Homère entendoit par le mot qu'on traduit ordinairement par celui de portique. On y verra encore que ce Poëte n'a probablement connu aucun des ordres d'architecture. Il ne parle jamais des embellissemens ni des ornemens extérieurs des édifices. Je croirois volon-

[a] *Iliad.* l. 6. v. 242. = Ibid. v. 315.

[b] Ibid. v. 313, &c.

[c] Ibid. v. 243.

[d] Ibid. v. 314.

tiers que la magnificence des palais consistoit alors plutôt dans leur vaste étendue, que dans la régularité & la décoration de leur architecture.

Je ne vois pas, non plus, qu'on puisse tirer aucune lumiere de la Description que le même poëte fait du palais d'Alcinoüs [1]. Il est à présumer qu'Homère a cherché à y mettre toute la magnificence connue de son tems : il aura pris pour modèle les plus beaux édifices qu'il avoit pû voir. Cependant on ne remarque rien, dans la description du palais d'Alcinoüs, qui ait un rapport direct à la beauté & à la magnificence de l'architecture. L'élégance & la décoration de cet édifice consistent uniquement dans la richesse des matériaux & dans celle des ornemens intérieurs. Le Poëte dit que les murailles de ce palais & le seuil des portes étoient d'airain massif [2]. Un entablement couleur

(1) Voyez la Dissertation où j'explique les raisons pour lesquelles je crois que l'Isle des Phéaciens doit appartenir à l'Asie. *Suprà*, Chap. 1er. p. 172 *& suiv.*

(2) Ce qu'Homère dit de ces seuils d'airain n'est point une pure imagination de la part du Poëte, cet usage est attesté par plusieurs Auteurs. *Virgil.* Æneid. l. 1. v. 448. = *Pauf.* l. 9. c. 19. p. 748. = *Suid.* voce Αντιπέτρυ βήματος, t. 1. p. 229.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

de bleu céleste régnoit tout à l'entour du bâtiment : les portes étoient d'or, les chambranles d'argent & les planchers de même matiere. Une corniche d'or régnoit dans l'intérieur des appartemens.

Homère fait ensuite une description des statues & des autres ornemens intérieurs qui décoroient le palais d'Alcinoüs ; mais, du surplus, il ne dit rien qui dénote un édifice recommandable du côté de l'architecture [a]. Les beautés de cet art, autant que j'en puis juger, étoient fort peu connues du tems d'Homère. J'aurai encore occasion de revenir sur ce sujet à l'article de la Gréce, & de le traiter avec plus d'étendue.

[a] *Odyss.* l. 7. v. 86, &c.



CHAPITRE QUATRIEME.

De la Métallurgie.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

S'IL POUVOIT rester quelques doutes sur la rapidité des connoissances que plusieurs peuples ont eues en Métallurgie, les faits dont je vais rendre compte acheveroient de les dissiper entierement. On voit les Israélites exécuter, dans le désert, toutes les opérations qui concernent le travail des métaux : ils connoissoient le secret de purifier l'or [a], l'art de le battre au marteau [b], celui de le jetter en fonte [c], & en un mot, de le travailler de toutes les façons possibles. L'Ecriture remarque à la vérité, que Dieu avoit présidé à la plûpart des grands ouvrages, relatifs à son culte [d]. Mais indépendamment de ces productions merveilleuses,

[a] *Exod.* c. 25. ℣. 31 & 36.

La Vulgate traduit tous les passages de ce Chapitre, où il est question d'Or, par *un or très-pur.* Mais, suivant le texte Hébreu, il s'agit d'or *purifié*, car le Verbe est toujours au participe.

[b] *Exod.* c. 25. ℣. 31 & 36.

[c] Ibid. c. 32. ℣. 4.

[d] ibid. c. 31. ℣. 1. & 35. ℣. 31.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

il est certain qu'il devoit y avoit parmi les Israélites plusieurs artistes très-habiles & très-intelligens dans la Métallurgie. Le Veau d'or, que ce peuple ingrat & léger érigea pour en faire l'objet de son adoration, est un témoignage également frappant, & de sa perfidie envers Dieu, & de l'étendue de ses connoissances dans le travail des métaux. Cette opération suppose beaucoup d'intelligence & d'acquit. Le long séjour des Hébreux en Egypte les avoit mis à portée de s'instruire des procédés nécessaires pour réussir dans une pareille entreprise.

Il falloit que les Egyptiens, comme je l'ai insinué dans la premiere Partie de cet Ouvrage, eussent fait, même dès les premiers tems, des expériences & des études très-recherchées sur les métaux. L'érection du veau d'or n'est pas la seule preuve qu'en fournisse l'Ecriture : ce qu'on y lit, par rapport à la destruction de cette idole, mérite infiniment plus d'attention. L'Ecriture dit que Moïse prit le veau d'or, le brûla, le réduisit en poudre, & qu'il mêla ensuite cette poudre dans de l'eau qu'il fit boire

boire aux Israélites [a]. Ceux qui travaillent aux métaux n'ignorent pas, qu'en général, cette opération est assez difficile. Moïse en avoit vraisemblablement appris le secret en Egypte : l'Ecriture marque expressément qu'il avoit été élevé dans toute la sagesse des Egyptiens [b]; c'est-à-dire, que Moïse avoit été instruit de toutes les sciences que ces peuples cultivoient. Je crois donc que dès lors les Egyptiens connoissoient l'art de faire cette opération sur l'or, opération dont il est nécessaire, en même tems d'exposer le procédé.

Les Commentateurs se sont beaucoup tourmentés pour expliquer la maniere dont Moïse brûla & réduisit en poudre le veau d'or. La plûpart n'ont donné que des conjectures vaines & absolument dénuées de vraisemblance. Un habile Chymiste a levé toutes les difficultés qu'on pouvoit former sur cette opération : le moyen dont il croit que Moïse s'est servi, est fort simple. A la place du tartre que nous employons pour un pareil procédé, le Législateur des Hébreux se sera servi du

[a] *Exod.* c. 32. ℣. 20. = [b] Act. Apostolor. c. 7. ℣. 22.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Natron, qui est assez commun dans l'Orient, & sur-tout proche du Nil[a]. Ce que l'Ecriture ajoute, que Moïse fit boire aux Israélites cette poudre, prouve qu'il connoissoit parfaitement bien toute la force de son opération[b]. Il vouloit aggraver la punition de leur désobéissance. On ne pouvoit pas imaginer de moyen qui la leur rendît plus sensible : l'or rendu potable par le procédé dont je viens de parler, est d'un goût détestable (1).

On doit regarder encore comme une marque des connoissances rapides que plusieurs peuples avoient acquises dans l'art de travailler les métaux, l'usage où l'on étoit très-anciennement d'employer l'étain dans beaucoup d'ouvrages : la manipulation de ce métal peut être mise au rang des procédés les plus difficiles de la Métallurgie. Il est cependant certain que dans les siécles dont il s'agit, on connoissoit parfaitement l'art de préparer & d'em-

[a] *Stahll. Vitul. aureus*, in Opusc. Chym. Phys. Medic. p. 585.

[b] Voyez les Mém. de l'Acad. des Sciences, ann. 1733. Mém. p. 315.

(1) Il approche de celui de Magistère de soufre. Voyez *Senac*. Nouv. Cours de Chymie, t. 2. p. 39 & 40.

ployer l'étain. Les témoignages de Moïse [a] & d'Homère [b] ne permettent pas d'en douter.

Je pourrois citer plusieurs autres faits qui marquent également le progrès que les Egyptiens & plusieurs autres nations avoient déja faits en Métallurgie : l'Histoire sainte d'un côté, & les Ecrivains profanes de l'autre, me fourniroient des preuves très-abondantes ; mais je réserve ce détail pour le Chapitre suivant, où je traiterai particuliérement de l'Orfévrerie.

[a] *Num.* c. 31. ℣. 22. = [b] Voyez *Infrà*, Art. II. p. 328.



IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

CHAPITRE CINQUIEME.

De la Sculpture, de l'Orfévrerie & de la Peinture.

On ne peut douter que la plûpart des Arts qui ont rapport au dessein, n'aient été extrêmement cultivés dans les siécles que nous parcourons présentement. La broderie, la sculpture, la gravure des métaux, & la science de les jetter en fonte pour en faire des statues, étoient fort connues des Egyptiens & de plusieurs peuples de l'Asie. Je m'arrêterai moins à en rapporter des preuves, qu'à examiner le goût qui pouvoit régner alors dans ces sortes d'ouvrages.



IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE PREMIER.

De la Sculpture.

IL paroît que les Egyptiens ont eu de tout tems beaucoup de goût pour les coloſſes & pour les figures giganteſques. On en voit des marques dans la plûpart des monumens érigés par Séſoſtris. L'Hiſtoire dit que ce monarque Egyptien fit placer devant le temple de Vulcain ſa ſtatue & celle de la reine ſon épouſe. Ces morceaux qui étoient d'une ſeule pierre, portoient 30 coudées de hauteur [a]. Les ſtatues de ſes enfans, au nombre de quatre, n'étoient guères moins conſidérables. Elles avoient 20 coudées de hauteur [b]. Ces faits ſont plus que ſuffiſans pour prouver le goût décidé que les Egyptiens avoient pour les coloſſes. J'aurai occaſion dans la ſuite de cet Ouvrage de revenir encore ſur cet article.

Quant à la partie du deſſein, j'en ai déja dit un mot dans les Livres pré-

[a] *Diod.* l. 1. p. 67. = [b] Ibid. = *Herod.* l. 2. n. 107.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

cédens a. Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire d'y insister pour le moment. Je réserve pour la troisiéme Partie de cet Ouvrage quelques détails sur la maniere dont ces peuples exécutoient leurs colosses. J'y joindrai en même tems quelques réflexions sur le goût & la pratique de l'Ecole Egyptienne.

Je ne sçais au surplus dans quelle classe ranger un monument très-singulier qu'un ancien Auteur dit avoir été exécuté par les ordres de Sésostris. En voici la description telle que Clément Alexandrin la rapporte d'après Athénodore b.

Cet Auteur dit que Sésostris ayant amené des pays qu'il avoit parcourus, plusieurs ouvriers très-habiles, chargea le plus adroit d'entre eux de faire la statue d'Osiris. Cet artiste employa pour la composer tous les métaux & toutes les espéces de pierres précieuses qui étoient alors connues. Mais surtout il y fit entrer le même parfum dont on avoit, dit-on, embaumé les corps d'Osiris & d'Apis. Il avoit donné à tout l'ouvrage une couleur de bleu cé-

a Voyez la 1re. Partie Tome I. Liv. II. p. 354.

b Cohort. ad Gent. p. 43.

leste. Chacun peut former sur l'arrangement de ces différentes matieres telles conjectures qu'il lui plaira, en supposant néanmoins la réalité du fait qui ne me paroît guères vraisemblable.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Il nous reste très-peu de lumieres sur l'état & le progrès de la sculpture dans l'Asie. Il est certain que vers les mêmes siécles, cet art y étoit fort en usage. Les Israélites avoient fondu le veau d'or; Moïse avoit placé aux deux extrémités de l'Arche d'alliance deux chérubins d'or [a]. Homère parle d'une statue de Minerve fort révérée chez les Troyens [b]. Il met dans le palais d'Alcinoüs des statues d'or, représentant des jeunes gens qui portent des torches pour éclairer pendant la nuit [c]. Du tems de Pausanias on voyoit encore dans la ville d'Argos un Jupiter en bois, qui passoit pour avoir été trouvé dans le palais de Priam lorsque Troye fut prise [d]. Ces faits nous donnent assez à connoître que la sculpture étoit alors fort en usage dans l'Asie;

[a] *Exod.* c. 37. ℣. 7, &c.
[b] *Iliad.* l. 6. v. 302, &c.
[c] *Odyss.* l. 7. v. 100. J'ai expliqué par quels motifs je plaçois l'Isle des Phéaciens dans l'Asie, *suprà*, p. 172. & *suiv.*
[d] L. 2. c. 24. p. 165.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

mais ils ne nous instruisent point du goût dans lequel on travailloit les statues.

Moïse ne nous apprend rien touchant la forme des deux Chérubins qui couvroient l'arche, sinon qu'ils avoient les aîles étendues l'une contre l'autre, & le visage tourné vis-à-vis l'un de l'autre [a]. Cette description vague & incertaine a donné lieu aux Commentateurs de représenter diversement les Chérubins. Chacun s'en est formé une idée particuliere : j'en épargne le détail aux Lecteurs.

On n'est guères plus assuré de la forme qu'avoit le veau d'or. Il y a cependant bien de l'apparence que cette idole devoit avoir beaucoup de ressemblance avec celle du bœuf Apis si révérée des Egyptiens, & je croirois qu'en conséquence c'étoit une figure humaine avec une tête de bœuf. Il subsiste encore aujourd'hui plusieurs de ces représentations Egyptiennes. Si le veau d'or étoit exécuté dans le goût de ces modéles, on peut assurer que ce morceau n'avoit rien de recomman-

[a] *Exod.* loco cit.

dable du côté de l'élégance & de la correction du dessein.

A l'égard de la statue de Minerve dont il est parlé dans l'Iliade, Homère ne la caractérise ni ne la désigne en aucune façon. Il ne dit pas même de quelle matiere elle étoit. On peut conjecturer seulement que la déesse étoit représentée assise. Dans une occasion très-remarquable, Homère représente les dames Troyennes allant en cérémonie poser un voile sur les genoux de cette statue [a].

Quant au Jupiter trouvé dans le palais de Priam, Pausanias qui l'avoit vû n'en donne aucune description. Il observe seulement que cette statue avoit trois yeux, dont un étoit au milieu du front [b].

Quoique les Auteurs dont je viens de parler, ne se soient point expliqués sur ces morceaux de la haute antiquité, je crois pouvoir dire que tous ces ouvrages étoient d'un goût bien médiocre, & entiérement dénués d'élégance & d'agrémens. Je n'en suis pas

[a] *Iliad.* l. 6. v. 303. = Voyez aussi *Strabo*, l. 13. p. 897. = [b] L. 2. c. 24. p. 165.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

même réduit aux simples conjectures pour appuyer ce sentiment.

Il est plus que vraisemblable, en effet, que cette statue de Minerve dont parle Homère, n'étoit autre que le *Palladium*. Nous apprenons d'Apollodore que ce simulacre étoit exécuté dans le goût des statues Egyptiennes, ayant les pieds & les jambes collées l'une contre l'autre [a]. Le palladium devoit être par conséquent une espéce de masse informe & grossiere, sans attitude & sans mouvement.

[a] L. 3. p. 180. C'est dans ce sens qu'on doit entendre l'expression Συμβεβηκος, dont se sert Apollodore; comme Scaliger, Kusther & plusieurs autres critiques l'ont prouvé.

ARTICLE SECOND.

De l'Orfévrerie.

L'OPULENCE & le luxe qui en est la suite, ont donné naissance à l'Orfévrerie. Le faste & la mollesse ont contribué à perfectionner cet art dont l'origine, comme on l'a vû dans la premiere Partie, remonte à des tems très-

reculés. L'énumération de tous les faits qui prouvent combien les ouvrages d'orfévrerie étoient communs dans les siécles dont il s'agit présentement, engageroit dans des détails infinis : c'est de tous les arts qui ont rapport au dessein, celui qui semble avoir été le plus cultivé. Choisissons quelques traits propres à faire connoître les progrès de l'orfévrerie, & cherchons des objets qui puissent servir à donner l'idée du point de perfection où cet art étoit parvenu alors dans l'Egypte & dans l'Asie.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

L'Ecriture nous apprend que les Israélites, au moment qu'ils sortirent de l'Egypte, emprunterent une grande quantité de vases d'or & d'argent des Egyptiens [a]. Ce fait montre que l'orfévrerie devoit être fort cultivée chez ces peuples. Au témoignage de Moïse on peut joindre celui d'Homère. Ce Poëte fait mention dans l'Odyssée de plusieurs présens que Ménélas avoit reçus en Egypte. Ils consistent dans différens ouvrages d'orfévrerie, dont le goût & le travail supposent assez d'adresse & d'intelligence : le roi de

[a] *Exod. c. 12. ỽ. 35.*

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Thèbes donne à Ménélas deux grandes cuves d'argent, & deux beaux trépieds d'or. Alcandre, femme de ce Monarque, fait présent à Hélène d'une quenouille d'or, & d'une magnifique corbeille d'argent, dont les bords étoient d'un or très fin & fort travaillé [a]. Cette union, ce mêlange de l'or avec l'argent me paroissent dignes de remarque. L'art de souder ces métaux dépend d'un assez grand nombre de connoissances. C'est une preuve que les Egyptiens étoient versés depuis quelque tems dans l'usage de travailler les métaux. On apperçoit aussi dans le dessein de cette corbeille une sorte de goût & un genre de recherches particulier.

On doit rapporter aussi à l'Egypte cette grande quantité de bijoux dont les Hébreux étoient pourvus dans le désert. Il est dit qu'ils offrirent pour la fabrique des ouvrages destinés au service divin, leurs bracelets, leurs pendans d'oreilles, leurs bagues, leurs agraphes, sans compter les vases d'or & d'argent [b]. Moïse fit fondre tous ces bijoux, & les convertit en différens ouvrages propres au culte du Tout-puis-

[a] *Odyss.* l. 4. v. 125, &c. — [b] *Exod.* c. 35. ℣. 22.

ſant. La plûpart de ces ouvrages étoient d'or, & dans leur nombre il y avoit des piéces d'une grande exécution & d'un travail fort recherché. Il régnoit une couronne d'or tout autour de l'Arche d'Alliance [a]. La table des pains de propoſition étoit ornée d'une bordure d'or à jour & ſculptée [b]. Le chandelier à ſept branches me paroît ſur-tout digne de beaucoup d'attention. La deſcription qu'en fait l'Ecriture-Sainte, préſente l'idée d'un deſſein très-ingénieux & très-compoſé [c]. Ce morceau conſidérable par lui-même, étoit d'un or très-pur battu au marteau [d]. Je paſſe ſous ſilence quantité d'autres ouvrages également recommandables par la matiere, & par le travail qui devoit en être aſſez délicat.

A l'égard de l'Aſie, l'orfévrerie y étoit alors, auſſi cultivée que dans l'Egypte. L'Hiſtoire profane fournit aſſez de témoignages qui prouvent que pluſieurs peuples de l'Aſie avoient fait de grands progrès dans la gravure, dans la cizelure, & généralement dans tout ce qui concerne le travail des métaux.

[a] Ibid. c. 25. ℣. 11.
[b] Ibid. ℣. 24 & 25.
[c] Ibid. ℣. 31, &c.
[d] Ibid. ℣. 31 & 36.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

La plûpart des ouvrages vantés par Homère venoient de l'Asie [a]. On y remarque des armures, des coupes, des vases d'un dessein fort élégant & d'un goût très-agréable. Hérodote parle aussi avec grand éloge de la richesse & de la magnificence du trône sur lequel Midas rendoit la justice. Ce Prince en avoit fait présent au temple de Delphes. Il est vrai qu'Hérodote ne nous a point laissé de description particuliere de ce trône. Mais comme il assure que cet ouvrage méritoit d'être vû [b], on peut conjecturer que le travail en étoit très-recherché. J'observerai enfin qu'Homère donne en général aux nations de l'Asie des armes beaucoup plus ornées & beaucoup plus riches qu'aux Grecs. Celles de Glaucus & de plusieurs autres chefs de l'armée Troyenne étoient d'or [c]. L'attention d'Homère à relever ces circonstances prouve non-seulement l'opulence & le luxe des Asiatiques, mais encore la grande connoissance que ces peuples

[a] Voyez *Iliad.* l. 11. v. 19. l. 23. v. 741, &c. = *Odyss.* l. 4. v. 615, &c. l. 15. v. 414 & 459, &c.

[b] L. 1. n. 14.

[c] *Iliad.* l. 6. v. 236. l. 2. B. v. 379. l. 10. v. 439.

avoient alors de l'orfévrerie & des arts qui y ont rapport.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Quoique mon intention soit d'éviter les détails, je ne puis cependant me dispenser de faire quelques réflexions sur le bouclier d'Achille, ouvrage dont l'idée me paroît admirable, & qui feroit certainement un grand effet s'il étoit exécuté. Plusieurs raisons m'engagent à en parler sous cet article. Homère n'a pû prendre l'idée d'un pareil travail que d'après quelques modèles qui devoient en approcher. Il n'a donc fait que suivre & embellir un Art inventé dès avant la guerre de Troye. Ce Poëte, comme je crois l'avoir déja remarqué, est exact à ne donner aux Peuples dont il parle que les connoissances des siécles où il les place. Plus fidèle historien que Virgile, il n'anticipe point les tems. Je pense qu'Homère n'avoit pû voir que dans l'Asie les modèles qui lui ont suggéré l'idée du bouclier d'Achille. Les Grecs alors étoient trop grossiers pour qu'on puisse leur faire honneur d'un semblable travail. A l'égard de l'Egypte, je doute qu'Homère y ait jamais été. Ces motifs, je crois, sont suffisans pour rapporter aux tems

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

& aux Peuples dont je parle actuellement, le chef-d'œuvre qui va nous occuper.

Je ne vois aucun fait dans l'Histoire ancienne qui puisse servir autant que le bouclier d'Achille, à faire connoître l'état & le progrès des Arts dans les siécles présens. Sans parler de la richesse & de la variété de dessein qui régnent dans cet ouvrage, on doit remarquer d'abord l'alliage des différens métaux qu'Homère fait entrer dans la composition de son bouclier. Le cuivre, l'étain, l'or & l'argent y sont employés [a]. Observons ensuite que dès lors on connoissoit l'Art de rendre par l'impression du feu sur les métaux, & par leur mêlange, la couleur de différens objets. Ajoutons-y la gravure & la cizelure, & l'on conviendra que le bouclier d'Achille forme un Ouvrage très-compliqué.

S'il est aisé de faire sentir la beauté & le mérite de ce morceau important, il n'en est pas de même du méchanisme de l'ouvrage. Il n'est pas facile de s'en former une idée claire & précise : on ne conçoit pas trop la maniere dont

[a] *Iliad.* l. 18. v. 474 & 475.

Homère a voulu faire entendre qu'il pouvoit être exécuté. Voyons cependant si dans les productions modernes nous n'en trouverons point dont la composition puisse nous aider à comprendre ce genre de travail.

Rappellons-nous ces ouvrages de bijouterie qu'on faisoit il y a quelques années, où avec le seul secours de l'or & de l'argent différemment mêlangés, sur un champ plein & uni, on représentoit divers sujets. L'artifice de ces sortes de bijoux consistoit dans un nombre infini de petites piéces rapportées & soudées dans le plein de l'ouvrage. Tous ces différens morceaux étoient gravés ou cizelés. La couleur & le reflet des métaux joints au dessein, détachoient les sujets du plein de l'ouvrage, & les faisoient sortir. On peut conjecturer que c'est dans ce goût, à peu-près qu'Homère a imaginé de faire exécuter par Vulcain le bouclier d'Achille. Le champ en étoit d'airain, entrecoupé & varié par plusieurs morceaux de différens métaux gravés & cizelés. Donnons quelques exemples.

Vulcain veut-il répréſenter des

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Bœufs? il choisit l'or & l'étain [a], c'est-à-dire, un morceau de métal jaune & un morceau de métal blanc, pour diversifier son troupeau. A-t il intention de représenter une vigne chargée de grappes d'un raisin noir en maturité? L'or compose le cep de cette vigne. Elle est soutenue par des échalas d'argent [b]. Des morceaux d'acier poli & bruni, forment probablement les grains de raisin noir. Un fossé de semblable métal environne ce vignoble. Une palissade d'étain lui sert de clôture [c]. Je n'entrerai pas dans de plus grands détails: cette légere esquisse suffit pour expliquer la maniere dont je conçois le méchanisme de cet Ouvrage. Au surplus quelque idée qu'on se forme du bouclier d'Achille, on peut assurer que la pensée en est grande & magnifique. Une pareille composition ne permet pas de douter qu'au tems de la guerre de Troye l'orfévrerie ne fût parvenue à un grand degré de perfection chez les Peuples de l'Asie; car c'est toujours dans ces contrées qu'Homère place

[a] *Iliad.* l. 18. v. 574. = [b] Ibid. v. 561, &c. = [c] Ibid.

le siége des Arts & des fameux Artistes.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ARTICLE TROISIEME.

De la Peinture.

L'ORIGINE de la Peinture est une des questions les plus difficiles qui se présentent dans l'histoire des Arts. Il regne une très-grande obscurité sur le tems auquel elle a été inventée & mise en pratique. Il n'est guères plus aisé de décider à quels Peuples on en doit faire honneur. Les sentimens sont assez partagés sur le pays & sur le tems où cet Art a pris naissance. Les uns en font honneur aux Egyptiens [a], d'autres aux Grecs [b]. Ce n'est pas ici le moment d'examiner ce point de critique. A l'égard du tems où la peinture a pris naissance, quelques Auteurs prétendent que l'invention de cet Art a précédé la guerre de Troye; [c] d'autres pensent qu'elle est postérieure à cette époque [d]:

[a] *Plin.* l. 7. sect. 57. p. 417. l. 35. sect. 5. p. 682. = *Isidor.* Orig. l. 19. c. 16.

[b] *Aristotel. Theophrast.* apud *Plin.* l. 7. p. 417.

[c] *Aristotel.* loco cit.

[d] *Theophrast.* Ibid. = *Plin.* l. 35. sect. 6. p. 682.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

c'est ce qu'il s'agit de discuter. Mais avant de nous livrer à ces recherches, il est à propos, je crois, d'établir le sens dans lequel j'entends le mot de *Peinture*, & de fixer l'objet de la question.

Je définis la Peinture : l'Art de représenter sur une surface plate, par le moyen des couleurs, les objets tels qu'ils nous paroissent figurés & colorés par la nature (1). D'après cette définition je dis, & j'espere prouver que la Peinture n'étoit pas connue dans les siécles qui nous occupent présentement.

Les Egyptiens se vantoient d'avoir connu la peinture six mille ans avant les Grecs [a]. L'Ecriture sainte & l'Histoire prophane s'accordent également à rejetter une pareille chimère. Pline lui-même n'a fait aucun compte de cette vaine prétention, & n'a pas cru devoir s'y arrêter [b]. Mais en écartant ce nombre excessif d'années, il faut examiner si les Egyptiens n'ont pas connu

(1) Je comprends dans cette définition le *Camayeu*, attendu les différentes nuances & les différens tons de couleurs qu'on y observe, outre l'effet des ombres, des clairs-obscurs, &c.

[a] *Plin.* l. 35. sect. 5. p. 681.

[b] Ibid.

la peinture dès une très-haute antiquité. Plusieurs Critiques & quelques Voyageurs modernes sont dans cette opinion. Discutons les témoignages sur lesquels ils fondent leur sentiment.

Diodore en décrivant le mausolée d'Osymandès, dit que le plat-fond de ce monument étoit semé d'étoiles sur un fond bleu [a]. On pourroit d'abord jetter quelques doutes sur la vérité de ce fait. Diodore est le seul qui en parle; & encore n'est-ce que sur le récit d'Hécatée, Auteur très-décrié chez les Anciens. Ce témoignage paroît donc au moins suspect. Admettons-le cependant. Qu'en résultera-t-il? Nous ignorons dans quel tems ce mausolée peut avoir été construit. Diodore ne marque point le siécle auquel a vécu le Monarque dont il renfermoit les cendres. Le tombeau d'Osymandès peut être fort ancien, & cependant n'avoir été bâti que dans des siécles postérieurs à ceux que nous examinons présentement (1). D'ailleurs je demanderai quelle induction on peut tirer d'un simple enduit d'une seule couleur, sur la-

[a] L. 1. p. 56. = (1) C'est le sentiment de Marsham, p. 403.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

quelle on avoit vraisemblablement appliqué des feuilles d'or ou d'argent pour imiter les étoiles.

Dans les ruines de ces vastes palais répandus dans la haute Egypte, on voit, selon le rapport de quelques Voyageurs, des peintures antiques, d'un coloris très-vif & très-éclatant [a]. Je ne veux point contester la vérité de ces relations; mais en accordant que les faits sont dans l'exacte vérité, ils ne prouvent rien contre le sentiment que j'ai embrassé. Ces peintures sont vraisemblablement l'Ouvrage de quelques Artistes Grecs appellés en Egypte par les Ptolomées & leurs successeurs. Cette conjecture me paroît d'autant mieux fondée, qu'un Voyageur moderne décrivant un temple où il avoit vu des peintures, dit que les colonnes qui en soutiennent le plat-fond sont d'ordre Corinthien [b]. Il observe ailleurs en parlant d'un palais qui fait partie des ruines qu'on croit être de l'ancienne Thè-

[a] Voyage du Sayd par deux PP. Capucins, p. 3 & 4. dans le Recueil des Relations publiées par Thévenot, t. 2. = *Paul, Lucas*, t. 3. p. 38, 39 & 69. = Rec. d'Observat. Curieuses, t. 3. p. 79-81-133, 134-164-166. = Voyage de Granger, p. 35-38-46, 47-61.

[b] *Granger*, p. 38 & 39.

bes, que les chapiteaux des colonnes sont d'ordre Composite, très-bien travaillés [a]. On n'ignore pas que l'architecture des premiers Egyptiens ne ressembloit à aucun des cinq ordres que nous tenons des Grecs & des Romains. Un autre Voyageur rapporte une inscription Grecque tirée d'un ancien palais où il avoit vû également des peintures [b].

Je crois être en droit de conclure, d'après ces faits, que les monumens en question ne sont point l'ouvrage des anciens habitans de l'Egypte; ou que, supposé qu'ils en soient, ils auront été restitués par les Grecs ou par les Romains. Ainsi les peintures qu'on y remarque ne décident rien pour l'ancienneté de cet art en Egypte.

On insiste cependant, & on prétend prouver par ces mêmes peintures l'antiquité des édifices qui les renferment. Les Perses, remarque-t-on, furent pendant quelque tems maîtres de l'Egypte. Ces peuples étoient ennemis déclarés des temples & de toutes sortes de représentations; on ne peut par consé-

[a] Ibid. p. 58. = [b] *Paul Lucas*, t. 3. p. 38, 39-41 & 42.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

quent leur attribuer les peintures qu'on voit encore aujourd'hui dans les temples & dans les palais de l'Egypte. Ces ouvrages doivent donc avoir été exécutés avant les siécles où les Perses conquirent l'Egypte [a]. J'ose dire que je ne vois point de conséquence dans ce raisonnement.

Cambyse détruisit, autant qu'il lui fut possible, les monumens de l'Egypte : on pourroit conclure de ce fait, avoué de toute l'antiquité, que tout ce qui portoit l'empreinte du goût & de la magnificence, fut aboli par ce barbare vainqueur. Ainsi on devroit regarder comme postérieurs à l'invasion de ce Prince les palais & les temples dont on nous parle. Mais en supposant, ce qui me paroît fort vraisemblable, que plusieurs de ces édifices ont échappé à la fureur de ce Prince, ressouvenons-nous que la conquête de l'Egypte par Cambyse, n'est que de l'an 525 avant Jesus-Christ. Il peut donc subsister des peintures Egyptiennes antérieures à ce Monarque, sans que la date en remonte aux siécles dont il s'agit maintenant. Il me paroît ce-

[a] Rec. d'Observat. cur. t. 3. p. 134 & 166.

pendant

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

pendant beaucoup plus naturel de les attribuer aux Grecs. Loin d'imiter la conduite des Perses, ces Conquérans s'attacherent à réparer les anciens monumens de l'Egypte. Ils les enrichirent de nouveaux ornemens, du nombre desquels je crois pouvoir mettre les peintures dont on nous parle.

Passons aux autres témoignages qu'on produit pour établir que cet art étoit connu dans les siécles qui sont l'objet de cette seconde Partie de notre Ouvrage. Tout se réduit à des conjectures, à des inductions tirées de quelques passages d'Homère. On ne cite aucun fait positif: on allégue les voiles brodés par Hélène & par Andromaque, dont j'ai parlé ci-dessus; on s'autorise de la description du bouclier d'Achille, & de quelques autres endroits de l'Iliade & de l'Odyssée. On conclut de ces faits combinés & réunis, que la peinture devoit être en usage dès le tems de la guerre de Troye: ces conjectures sont-elles fondées, & les rapports sont-ils bien réels? C'est ce dont on va juger.

Les partisans de l'opinion que je combats commencent par supposer qu'on n'a imaginé de teindre la laine &

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

de broder les étoffes, que dans la vue d'imiter la peinture; ce procédé paroît, dit-on, fort vraisemblable : il est plus naturel & plus aisé de représenter les objets par le secours des couleurs & du pinceau, que par le moyen de fils teints diversement. La broderie nuancée n'a dû être imaginée que long-tems après la peinture, dont elle ne semble être qu'une pénible imitation : cependant on voit cette espéce de broderie fort en usage dès le tems de la guerre de Troye. L'invention de la peinture est donc antérieure à cette époque. Il est probable d'ailleurs que pour travailler aux ouvrages de broderie, on se servoit alors, comme aujourd'hui, de patrons coloriés : c'en est assez pour montrer qu'on sçavoit peindre, & que cet art devoit même être assez commun & assez répandu dès les siécles héroïques.

On tire des inductions à peu près semblables de la description du bouclier d'Achille : on insiste sur la grande variété de sujets & de desseins qui regne dans ce morceau ; sur l'art de groupper les figures en bas-reliefs; sur la multiplicité de couleurs dont Ho-

mère, ſuppoſe-t-on, a voulu faire entendre que chaque objet étoit animé. Les différentes impreſſions que l'action du feu laiſſe ſur les métaux eſt, dit-on, le ſeul moyen que le Poëte ait pû imaginer pour rendre & varier les tons de couleur: mais cette idée n'a pû lui venir que d'après la vue de quelque tableau. Car, ajoute-t-on, il n'eſt pas naturel de croire qu'on ait d'abord ſongé à repréſenter la couleur des objets par la teinte que l'action du feu peut imprimer aux métaux: tout nous dit au contraire qu'on a dû commencer par employer les couleurs naturelles. L'ouvrage de Vulcain ne doit donc être regardé que comme une imitation de la peinture [a].

Voilà les principaux raiſonnemens qu'on employe pour ſoutenir l'ancienneté de cet art; il faut convenir qu'ils ſont des plus ſpécieux. Eſſayons d'y répondre, en ne perdant point de vue la définition que j'ai donnée de la peinture: c'eſt un point eſſentiel dans la queſtion qui nous occupe.

Eſt-il bien certain que dans les ou-

[a] Acad. des Inſcript. t. 1. Hiſt. p. 75, &c. = Madame Dacier dans ſes notes ſur Homère.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

vrages de broderie dont parle Homère, il entrât différentes sortes de couleurs, différentes nuances? Je ne le pense pas, & j'ose dire qu'en examinant la force des termes dont le Poëte se sert, on verra qu'ils signifient seulement différentes figures, différentes fleurs, répandues sur les voiles brodés par Hélène & par Andromaque [a]. Je ne crois pas que jamais on réussisse à prouver que les expressions employées dans ces passages désignent des objets colorés diversement (1). Ces desseins, à s'en

[a] *Iliad.* l. 3. v. 125, &c. = L. 22. v. 140, &c.

(1) M. l'Abbé Fraguier, & Mad. Dacier, prétendent que le mot ἐνέπασσεν, signifie *représenter avec différentes couleurs*.

Mais 1°. on ne cite aucune autorité pour prouver qu' ἐνέπασσεν, signifie représenter avec différentes couleurs. Ce mot aussi bien que celui d'ἔπασσε, dont Homère se sert en parlant du voile brodé par Andromaque, veut dire à la lettre *répandre*, *semer*, c'est-à-dire, qu'il y avoit plusieurs figures répandues dans ces broderies.

Les mots θρόνα ποικίλα qu'on trouve employés pour le voile d'Andromaque, pourroient souffrir plus de difficulté. Je doute cependant qu'on en puisse tirer un grand avantage. C'est la seule fois que cette expression se trouve dans Homère : il est par conséquent bien difficile d'en fixer le sens. Autant néanmoins qu'on en peut juger, Homère n'a point voulu désigner des fleurs de couleurs différentes; mais plutôt différentes espéces de fleurs. On trouve, il est vrai, le mot ποικίλος, employé à désigner des objets di-

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

tenir à l'exactitude du texte, étoient d'un même ton de couleur; différens sans doute du fonds sur lequel ils étoient brodés. Je ne vois rien qui indique des mêlanges de nuances : les figures devoient trancher sur le fond de la broderie; mais les couleurs, qui servoient à les représenter, étoient d'une seule & même teinte : il n'y avoit ni nuances, ni dégradation. Je m'en forme d'autant plus volontiers cette idée, que dans les passages où Homère parle de ces sortes d'ouvrages, il ne fait jamais mention que de laines d'une seule couleur [a]. Il y a plus : dans l'Odyssée on apporte à Hélène une corbeille remplie de pelottons d'une l'aine filée extrêmement fin [b]. S'il eût été d'usage d'employer alors différentes nuances dans les broderies, Homère vraisemblablement auroit donné à entendre par quelque épithète que ces pelottons étoient de plu-

versement colorés, mais ce n'est que dans des Auteurs bien postérieurs à Homère. On ne prouvera jamais que dans les écrits de ce grand Poëte, ce mot veuille désigner des objets colorés diversement.

[a] *Odyss.* l. 4. v. 135. l. 6. v. 53 & 306. l. 13. v. 108.

[b] Ibid. l. 4. v. 134.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

ſieurs couleurs, & c'eſt ce qu'il n'a point fait.

Inutilement donc imagine-t-on des patrons peints de différentes couleurs, puiſqu'il paroît conſtant que les broderies dont parle Homère n'étoient que d'une même teinte. Cette idée même de patrons ſervant de modèles, me paroît une ſuppoſition bien gratuite. Nous ignorons la maniere dont on travailloit au tems de la guerre de Troye; & s'il falloit dire ce que j'en penſe, je croirois qu'on ſe contentoit alors de poncer les canevas : mais en cas qu'on jugeât les patrons abſolument néceſſaires, on doit dire que c'étoient de ſimples deſſeins d'une ſeule & même couleur, tels que ceux qu'on exécute aujourd'hui au crayon & à l'encre.

Les inductions qu'on prétend tirer du bouclier d'Achille ne me paroiſſent pas mieux fondées : qu'on liſe attentivement le texte d'Homère, on verra qu'il n'a jamais eu en vue qu'un ouvrage d'Orfévrerie, & que ce qu'il dit de la diverſité des couleurs, peut parfaitement s'expliquer ſoit par l'action du feu ſur les métaux, ſoit par leur mê-

lange & leur opposition. On ne peut pas même soupçonner qu'il ait voulu désigner des nuances, des dégradations, une union de couleurs, rien, en un mot, de ce qui constitue l'essence de la Peinture.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Il n'y a rien, par exemple, dans la maniere dont Homère dépeint une vigne gravée sur ce bouclier, qui ne puisse être rendu par le mêlange des métaux & par la couleur que l'action du feu est capable de leur imprimer : les ceps sont d'or, les grains de raisin noir sont d'acier bruni, & les échalas d'argent [a]. Mais qu'on prenne garde que le Poëte ne parle point des feuilles de cette vigne. S'il fût entré dans ce détail, il auroit fallu nécessairement dire qu'elles étoient vertes; & c'est ce qu'Homère n'a point fait; il laisse entendre que les ceps garnis de leurs feuilles étoient d'or.

Cette observation doit s'appliquer à toute la description du bouclier d'Achille : aucun endroit ne nous annonce que ce Poëte ait eu intention de désigner des couleurs rouges, bleues, vertes, &c. L'action du feu & le mê-

a *Iliad.* l. 18, v. 561, &c.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

lange des métaux ne suffisent pas pour rendre ces teintes : il faut employer pour ces sortes d'effets des couleurs métalliques, c'est-à-dire, peindre en émail, secret qui très-certainement devoit être alors inconnu. On voit même que tous les personnages qu'Homère a eu occasion de placer dans cette composition, sont d'or [a], jusqu'aux bergers qui conduisent un troupeau [b].

Enfin, en accordant même que les voiles dont parle Homère, pouvoient être en broderie nuée de différentes couleurs, & que les objets dépeints sur le bouclier d'Achille, indiquent un mêlange de teintes & de couleurs diversifiées, l'ancienneté de la Peinture ne m'en paroîtroit pas plus solidement établie. Dire que l'art de broder n'a été inventé que pour imiter l'art de peindre, c'est une idée sans fondement. D'où sçait-on qu'en teignant la laine & en faisant usage des différentes couleurs pour broder les étoffes, l'intention des premiers hommes ait été de copier la Peinture ? Le but qu'on s'est proposé dans tous les tems a été d'imiter la nature : la Peinture elle-mê-

[a] *Iliad* l. 18. v. 517. = [b] Ibid. v. 577.

me n'a été imaginée que pour cet effet. Mais, ajoute-t-on, il eſt bien plus facile de repréſenter les objets par le ſecours des couleurs & du pinceau, que par tout autre moyen. J'en demeure d'accord : cette raiſon cependant n'eſt pas plus convaincante ; j'en appelle à l'expérience. Elle nous apprend que dans les arts on a très-ſouvent commencé par les procédés les plus difficiles, avant que d'en venir aux plus ſimples & aux plus aiſés.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établiſſem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

La preuve qu'Homère n'a jamais eu en vue la Peinture proprement-dite, & que même il ne l'a pas connue, c'eſt que les termes conſacrés dans la Langue Grecque à déſigner cet art (1) ne ſe rencontrent point dans ſes écrits. Pline a remarqué même que ce Poëte parle très-rarement des couleurs [a]. Si la Peinture eût été en uſage dans le tems qu'Homère a vécu, peut-on croi-

(1) Γράφειν & Ζωγράφος, qui ſe trouvent ſouvent dans les Auteurs qui ont écrit depuis Homère. Ζωγράφος, n'eſt ni dans l'Iliade ni dans l'Odyſſée. Si l'on y voit le mot Γράφειν, ce n'eſt point dans l'acception de Peinture. Il ne ſignifie jamais chez Homère que *repréſenter*, décrire un objet.

[a] L. 33. ſect. 38. p. 624.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

re qu'il eût négligé de parler d'une invention si admirable, lui qui s'est particuliérement attaché à décrire les arts? Ajoutons qu'on ne voit point de tableaux (1) dans les palais que ce Poëte s'est plû à décrire, quoiqu'il y mette des statues & d'autres ornemens de cizelure & de gravure.

On sçavoit, à la vérité, qu'on me permette le terme, barbouiller de quelque couleur le bois & d'autres matieres. Les Grecs au tems de la guerre de Troye étoient dans l'usage de peindre en rouge leurs vaisseaux [a], & encore cette couleur étoit-elle alors fort imparfaite [b]. Le pied de la table dont Nestor se servoit, étoit aussi enduit de quelque couleur [c]. Mais donnera-t-on

(1) Virgile n'a pas été si circonspect. Il met des tableaux dans le temple de Carthage. Enée s'y reconnoît parmi les Héros qui y étoient peints.

.... *Animum picturâ pascit inani.*
Æneid. l. 1. v. 464, &c.

Mais ce n'est pas la seule occasion où, comme je l'ai déja remarqué, Virgile n'ait pas craint de blesser le *Costume*; j'en citerai encore par la suite plusieurs exemples.

[a] *Iliad.* l. 2. B. v. 144.

[b] Voyez *Theophrast.* de Lapid. p. 400. = *Plin.* L. 33. sect. 37. p. 624.

[c] *Iliad.* l. 11. v. 628.

Je dis de *quelque couleur*, attendu qu'on n'est point d'accord sur l'espéce de couleur qu'Homère a voulu désigner par le terme Κύανος, dont il se sert en plusieurs occasions.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

le nom de peinture à de pareils ouvrages ? C'est le mêlange, l'union & l'opposition des couleurs, ou même les différens tons d'une même couleur, ce sont les reflets, les ombres & les jours qui constituent l'art de peindre. Le reste n'est qu'un enduit.

Il suffit de jetter les yeux sur l'Histoire, pour se convaincre que la Peinture a été inconnue aux siécles dont il est présentement question. Une foule de monumens attestent le fréquent usage que l'on faisoit alors de la gravure, de la cizelure & de la sculpture. Rien de semblable, ni même d'approchant, à l'égard de la Peinture. Il regne sur ce sujet le silence le plus profond & le plus général. L'Ecriture qui parle de tant de sortes d'arts, qui défend si expressément toute représentation tendante à l'idolatrie, ne dit rien de la Peinture. Le témoignage enfin d'un Auteur qui possédoit bien la connoissance de l'antiquité, décide en faveur du sentiment que j'ai embrassé. Pline assure que l'art de peindre n'étoit pas encore inventé au tems de la guerre de Troye [a]; & il paroît ne s'être dé-

[a] L. 35. sect. 6. p. 682.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

terminé qu'après avoir examiné fort attentivement cette question.

Manque d'attention & faute d'avoir assez réfléchi sur l'essence de la Peinture, on est tombé dans bien des méprises par rapport à l'origine & à l'époque de cet art. La plûpart des Auteurs qui ont traité cette matiere, ont toujours confondu le Dessein avec la Peinture; & de ce que l'on a sçu dessiner dès les tems les plus reculés, ils ont conclu que l'on a connu aussi l'art de peindre, malgré la différence essentielle qu'il y a entre l'une & l'autre pratique. Voilà, je crois, la source de toutes les erreurs qu'on a débitées sur l'époque de la Peinture. On n'a jamais voulu distinguer l'art de dessiner d'avec celui de peindre. Je compte en avoir assez dit pour montrer que non-seulement la Peinture n'a point été connue dans les siécles qui font l'objet de cette seconde Partie de mon Ouvrage; mais même qu'elle est postérieure à Homère.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

SECTION SECONDE.

De l'état des Arts dans la Gréce.

ON trouve peu de lumieres dans l'Histoire des Egyptiens & des peuples de l'Asie sur le progrès des arts. Il n'est pas facile d'y appercevoir ces différens degrés, cette progression successive qu'a dû nécessairement éprouver tout ce qui rentre dans le genre de découvertes & d'inventions. Ce n'est donc point dans l'Histoire des nations Orientales qu'on doit étudier la marche de l'esprit humain. Elle ne s'y montre point assez à découvert : les gradations n'y sont point assez sensibles, faute de monumens & de détails historiques.

Les Grecs nous fourniront beaucoup plus de ressources. Nous sommes assez instruits de l'état où ont été successivement les arts dans les différens siécles qui composent l'histoire de cette

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Nation. Depuis le moment où ces peuples ont commencé à sortir de la barbarie, jusqu'au tems où finit leur histoire, on peut considérer leur marche & suivre l'ordre & le fil de leurs connoissances. On découvrira aisément dans l'histoire des arts, chez les Grecs, les différens degrés par lesquels ces peuples se sont élevés successivement des pratiques les plus grossieres aux découvertes les plus sublimes.

Les fables, à la vérité, ont beaucoup altéré les premiers monumens de l'histoire Grecque. Il régne bien des contradictions sur l'époque & sur les auteurs des premieres inventions. On ne doit compter sur les faits que jusqu'à un certain point. Cependant, malgré l'obscurité & l'incertitude qu'une tradition peu fidéle a répandue sur les tems que nous allons parcourir, avec quelque attention & le secours de la critique, on parvient à démêler la vérité d'un grand nombre d'événemens, on y apperçoit, en général, une certaine liaison, un certain ordre qui ne permettent pas de les reléguer au rang de ces

traditions totalement dénuées de fondemens historiques. En combinant, en rapprochant plusieurs faits, plusieurs circonstances, on peut réussir à se former une idée assez exacte de l'origine & du progrès des arts dans la Gréce.

Il est peu d'arts dont les Grecs puissent se glorifier d'avoir été les inventeurs. Ils les ont reçus, pour la plûpart, de l'Egypte & de l'Asie. Mais le point de perfection auquel ce peuple a porté les découvertes, dont les autres nations lui ont fait part, le dédommage suffisamment du mérite de l'invention. On doit à la Gréce le goût, l'élégance, & toutes les beautés, en un mot, dont les arts sont susceptibles.

Disons encore que le progrès des arts a été lent chez les Grecs. Dès les premiers siécles après le déluge, on voit régner le faste & la magnificence dans l'Asie & dans l'Egypte. Rien de pareil dans la Gréce. Au lieu de ces grands travaux, à la place de ces ouvrages également magnifiques & recherchés, dont nous nous sommes entretenus jusqu'à présent, nous n'allons voir que

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

des objets très simples, des pratiques grossieres, proportionnées au peu de connoissance que doit avoir des arts une nation qui ne fait que commencer à sortir de la barbarie, & à se policer.



Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Agriculture.

RAPPELLONS en peu de mots ce que j'ai déja dit ailleurs de l'ancien état de la Gréce [a]. On a vû que les premiers habitans de cette contrée étoient plongés dans les ténébres de l'ignorance la plus grossiere & la plus profonde. C'étoient, à proprement parler, de vrais Sauvages errans dans les bois, sans chefs & sans discipline, féroces au point de se manger les uns les autres; ignorans l'usage des Arts, & des alimens convenables à l'homme, se nourrissans de fruits, de racines & de plantes sauvages.

Des Conquérans sortis de l'Egypte, peu de siécles après le déluge, avoient vraisemblablement porté dans la Gréce quelque teinture des Arts; mais ces premiers germes ne purent pas prospérer. L'extinction de la famille des Titans & la destruction de leur Empire,

[a] Premiere Partie Tome I. Liv. I. Chap. I. Art. V.

IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

replongerent la Gréce dans l'anarchie & dans l'ignorance. Les différentes colonies qui de l'Asie & de l'Egypte passerent quelque tems après cet événement dans cette partie de l'Europe, la retirerent de la barbarie & de la grossiéreté. Ces nouvelles peuplades en se mêlant avec les anciens habitans adoucirent leurs mœurs. Elles engagerent quelques familles à quitter les forêts & à se réunir. Il se forma des sociétés dans plusieurs cantons. Les chefs de ces nouveaux établissemens firent part à leurs sujets des connoissances les plus nécessaires à l'homme, & pourvurent aux besoins les plus pressans. La Gréce insensiblement se poliça. Elle s'enrichit successivement des découvertes de l'Asie & de l'Egypte. Tout changea de face dans cette partie de l'Europe. Les peuples s'humaniserent, les Arts s'établirent solidement, & acquirent même un nouveau degré de perfection. La lumiere succéda aux ténebres de l'ignorance & de la grossiéreté.

Les Auteurs anciens ne s'accordent point sur l'époque de ces heureux changemens. Il est fort difficile de déterminer d'après leurs récits, par qui & dans

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

quel tems les Arts se sont introduits chez les Grecs. Il régne sur tous ces faits la plus grande obscurité & les plus fortes contradictions. Essayons d'en démêler la source.

Les Grecs avoient reçu leurs Arts des peuples de l'Egypte & de l'Asie ; mais conformes en ce point à toutes les nations de l'antiquité, ils ont voulu en attribuer l'origine aux Dieux. Cette idée a jetté les plus épaisses ténébres sur l'histoire & sur l'époque des Arts dans la Gréce. On peut en assigner plusieurs causes.

Les chefs des premieres colonies qui passerent dans la Gréce, apporterent dans cette partie de l'Europe quelque teinture des Arts. Ils introduisirent en même tems le culte des Divinités honorées dans les pays d'où ils sortoient. Ces Divinités étoient pour la plûpart des hommes qu'on avoit déïfiés en reconnoissance des découvertes utiles dont ils avoient fait part au genre humain. Les étrangers qui introduisirent ces Dieux dans la Gréce, firent sans doute connoître aussi le motif du culte qu'on leur rendoit.

Ces premiers établissemens, comme

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

je l'ai déja dit, ne subsisterent pas longtems. La famille & l'Empire des Titans s'éteignirent après deux ou trois générations. La Gréce retomba aussi-tôt dans son ancien état. L'ignorance, compagne inséparable du trouble & de l'anarchie, fit oublier les événemens. Il n'en resta plus qu'une mémoire confuse. Les Grecs ne tarderent pas à confondre ceux qui leur avoient enseigné les Arts, avec les Divinités sous les auspices desquelles ils leur avoient été apportés : premiere cause d'erreur & de confusion.

De nouvelles colonies passerent dans la Gréce quelque tems après les Titans. Les conducteurs de ces diverses peuplades rapporterent dans cette partie de l'Europe les arts & les Divinités des pays d'où ils venoient. Ces pays étoient à peu-près les mêmes que ceux d'où étoient sorties les anciennes colonies, c'est-à-dire, l'Egypte & la Phénicie. Le culte des Divinités que les nouvelles colonies introduisirent, ne différoit donc point pour la forme ni pour les motifs, de celui qu'avoient apporté originairement les Princes Titans ; nouvelle source de méprises &

d'incertitudes. L'ignorance & le laps de tems firent confondre les époques, & on regarda par la suite comme nouvelles des institutions dont l'origine étoit très-ancienne.

Les Divinités d'Egypte & de Phénicie, en changeant de séjour, changerent insensiblement de nom. Les Grecs après les avoir adoptées, se les approprierent, & voulurent faire croire que les Dieux qu'ils adoroient étoient nés dans la Gréce. On chercha en conséquence des explications & des ressemblances convenables à ces idées. Les Prêtres eurent soin de les débiter. On travestit l'histoire des anciennes Divinités. La vérité des faits s'oublia peu-à-peu. Les Poëtes, qu'on regarde comme les Théologiens du paganisme, mais qui n'étoient en effet que les Théologiens du peuple, firent bientôt disparoître l'origine des Dieux apportés d'Egypte & de Phénicie. Ils inventerent différentes circonstances propres à orner & à revêtir leurs fictions. A la place de l'ancienne tradition ils substituerent des Dieux nés dans le sein de la Gréce. Ce systême prit dans presque

II[e]. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem[t]. de la Royauté chez les Hébreux.

tous les esprits : l'orgueil & la superstition le favorisoient.

Les Grecs se sont mis tard à écrire l'histoire. On avoit alors presque perdu de vue les premiers événemens. La mémoire cependant ne s'en étoit pas tellement abolie, qu'il n'en fût resté quelques traces. Les Ecrivains sensés de la Gréce ont reconnu que toutes les Divinités qu'ils adoroient leur avoient été apportées de l'Orient [a]. Mais ceux qui suivoient les idées populaires, ont écrit conformément au systême régnant dans l'esprit du peuple, & nous ont débité les erreurs adoptées dans les derniers tems. De-là ce mélange monstrueux d'aventures bisares & absurdes, dont l'histoire des Dieux de la Gréce se trouve chargée dans la plûpart des écrits de l'antiquité. De-là ces contradictions qu'on rencontre si souvent dans les Auteurs anciens sur l'origine des Arts & du culte des Dieux dans la Gréce. On en va voir plus d'un exemple.

[a] Voyez *Herod.* l. 2. n. 50. = *Plato*, in Cratyl. p. 281.

ARTICLE PREMIER.

Du Labourage.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

SI L'ON en croit l'opinion la plus généralement reçue, les Grecs furent redevables de la connoissance du labourage à une reine de Sicile nommée Cérès [a]. On lui associe Triptolême, fils de Célée roi d'Eleusis [b]. Ces deux personnages passent communément pour avoir enseigné à la Gréce tout ce qui concerne l'Agriculture, l'usage de la charrue, le moyen de dompter les bœufs & de les attacher au joug, l'Art de semer le grain & de le moudre, &c. [c]. On donne aussi à Cérès le mérite d'avoir inventé les charrettes & les autres voitures propres au transport des fardeaux [d]. Ce fut, dit-on, Célée pere de Triptolême qui le premier apprit aux hommes à se servir de paniers

a Marm. Oxon. Ep. 12. = *Virgil.* Georg. l. 1. v. 147. = *Diod.* l. 5. p. 333. = *Ovid.* Metam. l. 5. v. 341. = Hygin. Fab. 277. = *Plin.* l. 7. sect. 57. p. 412 & 415. = *Justin.* l. 2. c. 6.

b Id. ibid.

c Ibid.

d *Virgil.* Georg. l. 1. v. 163.

IIᵉ. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

& de corbeilles [a] pour recueillir & serrer les fruits de la terre. Les Athéniens se vantoient d'avoir joui les premiers de toutes ces connoissances, & même d'en avoir fait part au reste de la Gréce [b]. Tel a été le sentiment le plus ordinaire & le plus généralement reçu; mais il souffre bien des difficultés.

D'anciens Mémoires rapportoient à Bacchus l'introduction du labourage dans la Gréce [c]. Pline & d'autres Auteurs en font honneur à un certain Buzygès Athénien [d]. Un ancien Historien de Crète nommoit pour le premier inventeur de l'Agriculture un certain Philomélus [e]. Les Argiens enfin [f] & les Phénéates [g], disputoient aux Athéniens la gloire d'avoir connu les premiers le labourage.

On trouve d'aussi fortes contradictions sur le tems auquel cet Art a commencé à s'établir dans la Gréce. Si l'on suit l'opinion la plus commune qui

[a] Ibid. v. 165.

[b] *Diod.* l. 5. p. 333. = *Justin.* l. 2. c. 6. = *Aristid.* Orat. in Eleus. t. 1. p. 257.

[c] *Diod.* l. 4. p. 232 & 249. = *Plut.* t. 2. p. 299. B.

[d] L. 7. sect. 57. p. 415. = *Auson.* Ep. 22. p. 674 & 675. = *Hesychius*, voce Βȣζυγης.

[e] *Hygin.* Poet. Astron. l. 2. c. 4. p. 366.

[f] *Paus.* l. 1. c. 14.

[g] Id. l. 8. c. 15.

en

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

en fait honneur à Cérès, on est bien embarrassé sur l'époque de cette Princesse. Les marbres de Paros [a], Justin [b] & d'autres Auteurs, placent l'arrivée de Cérès sous le regne d'Erechtée sixiéme roi d'Athènes, 1409 ans avant J. C. Comment concilier cette datte avec d'autres faits entiérement opposés & qui paroissent au moins aussi bien constatés ?

La Fable & l'Histoire s'accordent à faire Cérès contemporaine des Titans, Saturne & Jupiter, &c. [c]; une ancienne tradition portoit que cette Princesse leur avoit appris à faire la moisson [d] : elle ne tarda pas même à partager avec eux les honneurs de la divinité. On avoit bâti des temples à Cérès dès le tems des fils de Phoronée [e], & Phoronée passoit pour le premier mortel qui eût régné dans la Gréce [f]. On disoit aussi que l'ancien Hercule, celui que l'on met au nombre des Dactyles Idéens, avoit eu la garde du temple

[a] Epoch. 12.

[b] L. 2 c. 6. p. 87.

[c] Voyez *Apollod.* l. 1. = *Diod.* l. 5. p. 232.

[d] *Apollon.* Argon. l. 4. v. 988 & 989.

[e] *Pauf.* l. 1. c. 39, 40. l. 2. c. 35. = Voyez aussi *Diod.* l. 5. p. 379.

[f] Voyez la 1re. Part. Tome I. Liv. I. Chap. I. p. 147.

IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

de Cérès Mycaléſia [a]. Hérodote ne fait pas à la vérité le culte de cette Déeſſe ſi ancien. Il dit qu'il fut apporté dans la Gréce par les filles de Danaüs [b]. Cet événement précede néanmoins de plus de cent années le regne d'Erechtée (1).

A l'égard de Triptolème, quelques Auteurs ont avancé qu'il étoit fils de l'Océan [c]. On entendoit anciennement par cette expreſſion une perſonne venue par mer, & dans les ſiécles les plus reculés. Pauſanias confirme une partie de ces faits. Il dit que, ſelon la tradition des Arcadiens, Arcas petit-fils de Lycaon, apprit de Triptolème la maniere de ſemer les grains & d'en faire du pain [d]. Cet Arcas paſſoit pour être fils de Jupiter [e].

L'Arrivée de Cadmus dans la Gréce tombe à l'an 1519 avant J. C. A travers les traits fabuleux qui déguiſent l'hiſtoire de ce Prince, on entrevoit que de ſon tems l'art de ſemer le grain devoit être connu, autrement on n'eut

[a] *Pauſ.* l. 9. c. 27.

[b] L. 2. n. 171.

(1) On fixe l'arrivée de Danaüs dans la Gréce à l'an 1510. avant J. C.

[c] *Apollodor.* l. 1. p. 13. = *Pauſ.* l. 1. c. 14.

[d] L. 8. c. 4. = Voyez auſſi *Strab.* l. 14. p. 990. l. 16. p. 1089.

[e] *Pauſ.* l. 8. c. 3.

pas imaginé de lui faire labourer la terre, pour y semer les dents du dragon qu'il avoit vaincu [a]. Il y a plus. Une ancienne tradition portoit qu'Ino, fille de ce Prince, voulant occasionner une stérilité dans la Béotie, avoit engagé ceux qui devoient fournir les grains destinés aux semailles, de les passer par le feu pour en faire mourir le germe [b].

On voit encore que selon quelques Auteurs, Mylès fils de Lélex premier roi de la Laconie, étoit regardé comme l'inventeur de la meule [c]. Le regne de ce Prince précede de plus cent ans l'époque à laquelle on fixe ordinairement l'arrivée de Cérès dans la Gréce. Observons à ce sujet, qu'il a dû se passer quelque tems entre l'usage de l'agriculture & l'invention de la meule chez les Grecs. Semblables à toutes les Nations de l'antiquité, ces Peuples n'ont d'abord connu d'autre maniere de préparer les grains que celle de les faire rôtir [d].

[a] *Apollod.* l. 3. p. 136. = *Ovid.* Metam. l. 3. v. 102, &c.

[b] *Apollod.* l. 1. p. 31. = *Hygin.* Fab. 2. = *Pauf.* l. 1. c. 44. p. 108.

[c] *Pauf.* l. 3. c. 20.

[d] *Theophraft.* apud *Schol. Hom.* ad *Iliad.* l. 1. v. 449. = *Euftath.* ad hunc loc. = Etymol. magn. voce Οὐλοφύτας.

IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Toutes ces considérations me portent à penser : 1°. que l'origine de l'agriculture doit être plus ancienne dans la Gréce, qu'on ne le dit ordinairement : 2°. Que cet Art y a souffert des interruptions : 3°. Que la prétention des Athéniens d'avoir enseigné le labourage à tout le reste de la Gréce, n'est ni des mieux fondées, ni des plus exactes. Voici la maniere dont je tenterois de concilier une partie des contradictions que je viens d'exposer.

Je crois qu'on peut rapporter les premieres connoissances que la Gréce a eues de l'Agriculture, au tems où la famille des Titans s'empara de cette partie de l'Europe [a]. Ces Princes sortoient d'Egypte, pays où le labourage a été pratiqué de tems immémorial. Il est à présumer qu'ils en auront instruit leurs nouveaux sujets [b] : ils établirent en même tems le culte des Dieux honorés dans le pays d'où ils sortoient. Hérodote [c], Diodore [d] & tous les Ecrivains de l'antiquité, reconnoissent que

[a] Voyez la 1re. Partie Tome I. Liv. I. Chap. I. p. 135 & 136.

[b] *Æschil.* in Prometh. Vincto, v. 461, &c.

[c] L. 2. n. 59.

[d] L. 1. p. 18-34-107. L. 5. p. 385.

la Cérès des Grecs est la même Divinité que l'Isis Egyptienne.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

L'extinction de la famille des Titans, qui finit dans la personne de Jupiter, replongea la Gréce dans l'anarchie & dans la confusion. Les peuples se remirent à mener une vie errante & vagabonde: les habitans des côtes s'adonnerent à courir les mers & à faire le métier de pirates [a]. Cet Etat subsista jusqu'à l'arrivée des nouvelles colonies qui d'Egypte & de Phénicie vinrent s'établir, quelque tems après les Titans, dans plusieurs cantons de la Gréce. Cet espace de tems fut plus que suffisant pour faire perdre la foible teinture des Arts que les Grecs avoient prise sous la domination de leurs premiers Conquérans. J'ai dit ailleurs qu'elle ne paroissoit pas avoir été de longue durée [b]. La connoissance & la pratique du labourage dûrent particulierement s'abolir assez promptement. Cet Art avoit eu bien de la peine à s'introduire dans la Gréce. Triptolème à qui la tradition fait partager avec Cé-

[a] *Thucyd.* l. 1. p. 4 & 6. = *Plut.* in Themist. p. 121. E.

[b] Voyez la Premiere Partie Tome I. Liv I. p. 138.

rès la gloire d'avoir enseigné aux Grecs la culture des grains, trouva bien de l'opposition dans ses desseins. C'est ce qu'il est facile d'appercevoir jusques dans les traits fabuleux dont la nouvelle Mythologie avoit chargé l'histoire de ce Prince : il pensa plus d'une fois lui en couter la vie [a]. Cérès fut obligée de le faire voyager dans les airs sur un char tiré par des dragons volans [b] : allégorie qui doit s'entendre des mesures prises par cette Princesse pour soustraire Triptolème aux dangers que lui suscitoit le nouvel art qu'il vouloit introduire.

Bacchus courut les mêmes risques, lorsqu'il voulut instruire les Grecs dans l'art de cultiver la vigne [c]. Ce n'étoit pas en effet, une légére entreprise que celle de faire changer de mœurs à des espéces de sauvages, tels qu'étoient alors les Grecs. Il ne devoit pas être facile de soumettre aux fatigues de l'a-

[a] Voyez *Ovid*. Metam. l. 5. v. 654, &c. = *Hygin*. Fab. 147. = *Euseb*. Chron. l. 2. p. 82.

[b] *Apollod*. l. 1. p. 13. = *Ovid*. loco cit. = *Hygin*. Poet. Astr. l. 2. Fab. 14. = *Aristid*. Orat. in Eleus. t. 1. p. 257.

[c] Voyez *Hom*. Iliad. l. 6. v. 130, &c. = *Diod*. l. 3. p. 234. = *Apollod*. l. 3. p. 141. = *Ovid*. Metam. l. 3. v. 514. = *Pauf*. l. 1. c. 2. = *Hygin*. Fab. 132.

griculture des peuples indépendans & accoutumés à une vie errante, qui ne les obligeoit presque à aucun soin ni à aucune peine. Les hommes n'aiment point à s'assujettir au travail, quelque avantage qui doive leur en revenir [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Les inondations arrivées sous Ogygès & sous Deucalion, dûrent aussi contribuer à faire perdre la connoissance & la pratique de l'agriculture : ces déluges ravagerent & dévasterent plusieurs contrées de la Gréce [b].

La Gréce étoit donc retombée dans l'ignorance & la barbarie d'où les Princes Titans l'avoient tirée lorsque différentes Colonies sorties de l'Egypte & de la Phénicie passerent successivement dans cette partie de l'Europe. La premiere de ces nouvelles peuplades fut conduite par Cécrops. Ce Prince, à la tête d'une colonie Egyptienne, aborda dans l'Attique & s'y établit 1582 ans avant l'Ere chrétienne [c] : Cécrops n'i-

[a] Voyez la Premiere Partie Tome I. Liv. II. Chap. I. Art. II. L'exemple des Sauvages de l'Amérique en est une preuve convaincante.

[b] Voyez *Diod.* l. 5. p. 376. = Voyez aussi Premiere Partie Tome I. Liv. I. Art. V. p. 143 & 144. = & *suprà*, Liv. I. p. 52 & 53.

[c] *Suprà*, Liv. I. pag. 35.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

gnoroit pas l'agriculture. Cicéron nous apprend qu'il introduisit dans la Gréce l'usage de répandre, dans la cérémonie des funérailles, du grain sur le tombeau des morts lorsqu'on les inhumoit [a]. On peut donc croire que Cécrops essaya de semer du grain; mais découragé, sans doute, par l'ingratitude du terroir de l'Attique sec & aride, il renonça à cette entreprise : on voit qu'il tiroit ses bleds de Sicile & de Libye [b]. Il n'en fut pas de même des oliviers. Cécrops en planta, & ils réussirent parfaitement bien. Ce Prince établit en conséquence le culte de Minerve, fondé sur ce que cette Déesse, selon l'ancienne tradition, avoit fait connoître aux hommes l'utilité de ces arbres, & leur avoit appris à les cultiver [c].

Peu de tems après Cécrops, Cadmus & Danaüs, sortis l'un de Phénicie & l'autre d'Egypte, passerent dans la Gréce. Cadmus s'établit dans la Béotie, & Danaüs dans l'Argolide. On vient de voir que, suivant toutes les ap-

[a] De Leg. l. 2. n. 25. t. 3. p. 158.

[b] Tzetzes, ex Philocor. ad *Hesiod.* Op. v. 30. p. 18. Edit. *in*-4°. 1603.

[c] Voyez *Infrà*, Art. III.

parences, ces Princes avoient porté l'agriculture dans les cantons où ils s'étoient établis [a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Cent soixante & treize ans environ après Cécrops, l'Attique se trouva affligée d'une grande disette, parce que les convois ordinaires sans doute avoient manqué. Dans cette circonstance Erechtée, conducteur d'une nouvelle colonie Egyptienne, arriva avec une flotte chargée de bleds, & délivra ce pays de la famine qui le pressoit. Les Athéniens en reconnoissance d'un service si important, le placerent sur le thrône [b]. Erechtée songea aussi-tôt à mettre son peuple en état de ne plus recourir à l'étranger. Jugeant les plaines d'Eleusis plus propres que le reste de l'Attique au labourage, il les fit défricher & ensemencer [c]. Il eut le bonheur de réussir dans cette entreprise, & d'accoutumer les Athéniens au labourage.

Diodore, de qui nous tenons une partie de ce récit, ajoute que Erech-

[a] *Suprà*, Liv. I. Chap. IV.

[b] *Diod.* l. 1. p. 34.

[c] Marm. Oxon. Ep. 13.

Diod. l. 5. p. 385.
Justin. l. 2. c. 6. p. 87.
Phurnut. De Nat. Deorum, c. 28. p. 209.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

tée enseigna aux Athéniens le culte de Cérès, & établit à Eleusis les mystères de cette Déesse, tels qu'ils se pratiquoient en Egypte. C'est ce qui donna lieu de dire, suivant la remarque du même Historien, que Cérès étoit venue elle-même à Athènes, & de placer sous cette époque la découverte des bleds qui furent alors apportés d'Egypte aux Athéniens, sous le nom & les auspices de cette Déesse [a]. On a vû que la Cérès des Grecs étoit la même Divinité que l'Isis des Egyptiens, à qui, selon la tradition de ces peuples, on devoit la connoissance du labourage. Erechtée ayant réussi dans son entreprise, il étoit naturel qu'il établît le culte d'Isis. C'étoit par un motif semblable que Cécrops, comme je viens de le dire, avoit institué le culte de Minerve.

Mais l'origine de l'agriculture & celle du culte de Cérès sont plus anciennes dans la Gréce que le regne d'Erechtée : on n'en peut pas douter après les différentes traditions que je viens de rapporter. Je pense donc que l'établissement des mystères de Cérès à Eleusis,

[a] *Loco cit.* & l. 5. p. 333.

& la connoissance du labourage qu'on place sous Erechtée, ne doivent être regardés que comme un renouvellement, un rétablissement d'anciens usages que les troubles & le malheur des tems avoient insensiblement abolis.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Le culte de Cérès prit beaucoup de faveur dans la Gréce sous le regne d'Erechtée : rien n'est plus fameux dans l'antiquité que les mystères célébrés à Eleusis. Cette fête, particuliere d'abord aux habitans de l'Attique, devint dans la suite commune à tous les Grecs. Les Argiens cependant avoient reçu le culte de Cérès avant les Athéniens [a] : mais soit qu'ils n'en connussent pas tous les mystères, soit par des motifs que nous ignorons aujourd'hui, l'honneur d'avoir communiqué à toute la Gréce le culte de Cérès est demeuré aux Athéniens. Comme dans l'idée de ces peuples, la connoissance du labourage étoit jointe à l'établissement des mystères d'Eleusis, ils ont voulu faire croire que la Gréce leur étoit également redevable de l'un & de l'autre objet. Nous voyons néanmoins que quelques Villes Grecques réclamoient

[a] Voyez *Herod.* l. 2. n. 171. = *Pauf.* l. 1. c. 14.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

contre cette prétention : mais il ne paroît pas qu'on y ait fait attention. La pluralité des suffrages s'est déclarée pour les Athéniens : ils passent, dans presque tout ce qui nous reste aujourd'hui d'anciens écrits, pour avoir policé la Gréce. C'est à la plume de leurs Ecrivains qu'ils doivent sans doute cette prééminence. Les Athéniens vains à l'excès, se vantoient à chaque instant d'avoir communiqué les Arts, les Loix & les Sciences à tout le reste des Grecs. Argos, Thèbes & quelques autres Villes, où l'origine des Arts me paroît presque aussi ancienne que dans l'Attique, n'ont produit ni autant d'Ecrivains, ni d'un mérite égal à ceux d'Athènes. Les écrits des Athéniens l'ont donc toujours emporté : les Auteurs anciens, même les Romains, nourris de ces lectures, y ont puisé ces idées de supériorité que les Athéniens ont de tout tems songés à s'arroger : ils les ont adoptées, & nous les ont transmises. Telle est peut-être la source de cette antériorité de connoissances dont jouissent encore aujourd'hui les Athéniens. Ce ne sont au surplus que des conjectures : mais c'est un expédient auquel

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

on n'est que trop souvent obligé d'avoir recours lorsqu'on veut traiter des événemens de cette haute antiquité.

Si l'agriculture, comme je le soupçonne, a eu de la peine de s'introduire chez les Grecs dans les premiers tems, ces peuples par la suite penserent bien différemment. Dans tous les Etats, formés par les nouvelles colonies dont je viens de parler, les Souverains s'appliquerent à détourner leurs sujets de l'habitude de courir les mers. Ils employerent divers moyens pour les porter à cultiver la terre : j'en ai parlé à l'article du Gouvernement [a]. Leur dessein réussit, les Grecs ne tarderent pas à sentir & à reconnoître les avantages de l'agriculture : ils s'y adonnerent avec beaucoup d'ardeur & de succès.

L'orge est la premiere espéce de grains que les Grecs ayent cultivée [b], & les plaines de Rharia ont été les premieres qui ayent été ensemencées dans l'Attique [c]. La sorte de grains qui y fut

[a] *Suprà*, Liv. I. Art. VIII. p. 137, 138.

[b] *Dion. Halicarn.* l. 2. p. 95. = *Plut.* t. 2. p. 292. B. = *Plin.* l. 18. sect. 14, p. 108. = *Pausf.* l. 1. c. 38. = *Pindar. Schol.* ad Olymp. Od. 9. p. 93.

[c] Marm. Oxoniens. Ep. 13. = Plutarque paroît opposé à cette tradition, t. 2. p. 144. A.

IIe. PARTIE

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

semée n'est pas à la vérité désignée dans les marbres : le mot est effacé, mais on y peut suppléer par Pausanias. Cet Auteur dit qu'en mémoire des premiers essais de l'Agriculture l'espéce de gâteau dont les Athéniens se servoient dans leurs sacrifices se faisoit encore de son tems avec de l'orge cueillie dans le champ Rharia [a]. On ignore dans quel tems on a commencé à cultiver dans la Gréce le froment & les autres grains. Il y a lieu, par exemple, de douter que dans les siécles dont nous parlons présentement, ni même long-tems après, les Grecs ayent connu l'avoine. On voit qu'au tems de la guerre de Troye l'orge étoit la nourriture ordinaire des chevaux [b].

Homère & Hésiode sont les seuls qui puissent nous donner quelques connoissances sur la maniere dont anciennement les Grecs cultivoient leurs terres. On peut juger des pratiques originaires par celles qui subsistoient du tems de ces Auteurs. Il paroît qu'on donnoit alors trois façons à la terre [c].

[a] L. 1. c. 38.
[b] *Odyss.* l. 4. v. 41.
[c] Ibid. l. 5. v. 127. = *Hesiod.* Theog. v. 971. = Voy. *Salmas. Plin.* exercit. p. 509, &c. = *Le Clerc*, not. in *Hesiod.* p. 264 & 266.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Deux sortes de charrues étoient en usage : l'une qui n'étoit que d'une seule piéce de bois ; l'autre, plus composée, consistoit dans deux morceaux de bois ajustés de façon qu'une partie faisoit le corps de la charrue, & l'autre servoit à atteler les bœufs. J'emprunte d'Hésiode cette description [a] : mais j'avoue en même tems qu'il n'est pas aisé de se former une idée claire & nette de toute cette méchanique. On peut dire en général que ces charrues étoient fort simples : elles n'avoient point de roues & on ne voit pas qu'il y entrât aucun ferrement (1).

Je crois entrevoir une preuve de cette ancienne pratique dans le nom de TRIPTOLEME. Le Clerc, suivant sa coutume, a été chercher dans les langues Orientales l'étymologie de ce mot. TRIPTOLEME, suivant son idée, signifie *Briseur de sillons*. Bibl. Univ. t. 6. p. 54 & 91.

Mais je crois qu'il seroit plus naturel de tirer le nom de TRIPTOLEME des deux mots Grecs τρὶς & πολέω, *ter verso*.

Ce nom probablement fait allusion à l'usage de donner trois façons à la terre ; usage que la tradition des Grecs portoit sans doute avoir été enseigné par TRIPTOLEME. Un passage d'Hésiode paroît favoriser cette conjecture. Voyez *Theog.* v. 971.

[a] C'est ce qu'on peut conjecturer des épithètes que ce Poëte donne aux deux charrues dont il parle. *Oper. & Dies.* v. 432. & 433. = Voyez *Grævius*, Lection. *Hesiod.* p. 48 & 49. = *Homer.* Iliad. l. 10. v. 353. & *Schol.* ad hunc vers.

(1) On pourroit ob-

Les bœufs & les mulets paroissent avoir été les animaux dont les Grecs faisoient le plus ordinairement usage pour labourer [a]. Ils se servoient de mulets préférablement aux bœufs, quand il ne falloit ouvrir la terre que légérement, comme lorsqu'il s'agissoit de donner à un champ une seconde façon [b]. On peut conjecturer aussi, & avec assez de fondement, que les chevaux étoient quelquefois employés à ce travail [c].

Les Grecs ont été long-tems sans connoître la herse. Cette machine ne paroît pas avoir été en usage même dans le siécle d'Hésiode. On voit en ef-

jecter qu'Homère, *Iliad.* l. 23. v. 835, en parlant d'une masse de fer, dit qu'elle peut être d'un grand usage à un laboureur, & conclure de-là qu'il en entroit dans la construction des charrues. Mais je crois que ce Poëte a voulu dire seulement que le fer étoit propre à faire plusieurs des outils dont on a besoin à la campagne, telles que les faucilles, les haches, &c. La raison sur laquelle je me fonde est, que si on avoit employé le fer dans la construction des charrues, le soc, sans contredit, auroit dû en être fabriqué. Mais Hésiode, qui probablement étoit postérieur à Homère, dit clairement que le soc étoit fait d'une espéce de chêne très-dur appellé Πρῖνος. *Op. & Dies.* v. 436.

[a] *Hesiod.* Op. & Dies. v. 46.

[b] Voyez *Iliad.* l. 10. v. 351, &c. = *Odyss.* l. 8. v. 124.

[c] *Hesiod.* Op. & Dies. v. 816.

ſet que ce Poëte emploie un jeune eſclave à recouvrir avec une bêche la ſemence répandue ſur la ſurface de la terre [a].

L'uſage de fumer les terres étoit établi très-anciennement dans la Gréce. Pline en attribue l'invention à Augias, ſi fameux dans l'antiquité Grecque par la quantité immenſe de ſes troupeaux [b]. Le ſoin de nettoyer les étables de ce Prince fut, dit-on, un des travaux qu'Euriſthée impoſa à Hercule. [c] Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le ſecret d'améliorer les terres & de les fertiliſer par le moyen du fumier, étoit connu des Grecs dès les tems les plus reculés. Homère en parle très-préciſément [d]. Cicéron [e] & Pline [f] l'avoient déja remarqué [g].

[a] Id. *Opera*, v. 469, &c.

[b] L. 17. ſect. 6. p. 55.

[c] *Diod.* l. 4. p. 259. = *Pauſ.* l. 5. c. 1. p. 377.

[d] *Odyſſ.* l. 17. v. 297, &c.

[e] De Senect. n. 15. t. 3. p. 312.

[f] L. 17. ſect. 6. p. 55.

[g] Le paſſage d'Homère déſigné par Ciceron & par Pline, ſe trouve dans l'Odyſſée, l. 24. v. 225 & 226.

Il s'agit de Laërte, pere d'Ulyſſe, qu'Homère, ſuivant ces deux Auteurs, repréſente occupé à fumer ſes terres. C'eſt dans ce ſens qu'ils traduiſent le mot λιςρευόντα, employé par ce Poëte, quoiqu'à la lettre ce mot veuille dire ſimplement *applanir* ou *ratiſſer*. Mais ſans avoir recours à ce paſſage

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Ces peuples avoient une façon de faire la moisson différente de celle que nous pratiquons aujourd'hui. Leurs moissonneurs ne se rangeoient point à la file, comme font les nôtres. Ils se partageoient en deux bandes, qui prenant chacune le champ par un bout s'avançoient l'une contre l'autre, & se rejoignoient vers le milieu [a]. Les Grecs n'entassoient point leurs grains en gerbes dans des granges, comme c'est notre pratique. Ils les mettoient dans des vases de terre, ou dans des corbeilles destinées à cet usage [b]. Au lieu de battre le blé avec des fléaux, ils le faisoient fouler par des bœufs [c]. Il y a bien de l'apparence que le van dont ils se servoient, ne ressembloit point au nôtre. On conjecture que cette machine étoit faite à peu-près comme une pelle [d].

J'ai déja dit ailleurs qu'originairement les Grecs, comme tous les autres peuples, avoient ignoré l'art de ré-

qui peut être douteux, on trouve dans celui que j'ai cité l'usage de fumer les terres établi d'une maniere précise.

[a] *Iliad.* l. 11. v. 67, &c.

[b] *Hesiod.* Op. v. 475 & 482, &c.

[c] *Iliad.* l. 20. v. 495, &c.

[d] *Odyss.* l. 11. v. 125. = Voyez les notes de Mad. Dacier.

duire les grains en farine. Ils les mangeoient encore verds & à demi-grillés [a]. Ils apprirent ensuite à les broyer. Cet art a été fort grossier dans les commencemens. On ne connoissoit que les pilons & les mortiers pour réduire les grains en farine [b]. Les Grecs par degrés ont eu l'usage des moulins à bras. On a vû qu'ils faisoient honneur de cette invention à Mylès, fils de Lelex premier roi de la Laconie [c]. Ces machines cependant étoient fort imparfaites. On ignoroit alors l'art de les faire mouvoir par le moyen de l'eau & du vent. Les Anciens, pendant bien des siécles, n'ont connu que les moulins à bras. Dans la Gréce [d] comme en Egypte [e], c'étoient les femmes qui étoient chargées du travail pénible de faire tourner la meule.

Les Grecs étoient dans l'usage de donner à leurs grains, avant que de les faire moudre, plusieurs préparations qui prouvent combien les machines qu'ils employoient à cette opération étoient imparfaites. Ils commen-

[a] *Suprà*, p. 363.
[b] *Hesiod.* Op. v. 423.
[c] *Suprà*, p. 363.
[d] *Odyss.* l. 7. v. 103, &c. l. 20. v 105, &c.
[e] Voyez Premiere Partie Tome I. Liv. II. Chap. I. p. 220, 221.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

çoient par mettre tremper leurs grains dans de l'eau. Ils les laissoient ensuite sécher pendant un mois entier : puis ils les faisoient griller. Ce n'étoit qu'après toutes ces opérations qu'on portoit les grains au moulin [a]. J'ai expliqué ailleurs les motifs de tous ces apprêts [b].

Je n'ai rien de particulier à dire sur la maniere dont les Grecs ont employé la farine dans les premiers tems. J'ai suffisamment parlé de ces anciennes pratiques dans la premiere Partie de cet Ouvrage [c]. On ne peut point déterminer le tems où l'art de faire le pain a commencé à être connu dans la Gréce. La tradition faisoit honneur de cette invention au Dieu Pan [d]. On voit par Homère que cette découverte devoit être assez ancienne [e]. Je remarquerai encore que dans les tems héroïques les femmes paroissent avoir été les seules qui se mêlassent du soin de préparer cet aliment [f].

[a] *Plin.* l. 18. sect. 14. p. 108.

[b] Premiere Partie Tome I. Liv. II. Chap. I. p. 205.

[c] Tome I. Liv. II. Chap. I. p. 210, 211.

[d] *Cassiodor.* Var. l. 6. Formul. 18. p. 106.

[e] *Iliad.* l. 9. v. 216. = *Odyss.* l. 1. v. 147.

[f] *Odyss.* l. 7. v. 103, &c. l. 18. v. 559 & 560. = *Herod.* l. 8. n. 137.

ARTICLE SECOND.

De l'Art de faire le Vin.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

L'ÉPOQUE à laquelle les Grecs ont commencé à cultiver la vigne & à connoître l'art de faire le vin, souffre presque autant de difficultés que celle du labourage. Les Athéniens prétendoient également en avoir communiqué la connoissance à toute la Gréce [a]. Ils en plaçoient l'époque sous le regne de Pandion premier [b], cinquieme roi d'Athènes, 1463 ans avant J. C. Mais ils n'étoient pas d'accord sur l'auteur de cette découverte. Les uns en faisoient honneur à Bacchus [c]; les autres à un certain Eumolpe qui avoit, dit-on, quitté la Thrace dont il étoit originaire, pour venir s'établir dans l'Attique [d]. Je ne crois pas qu'on doive beaucoup s'arrêter à cette prétention des

[a] *Apollod.* l. 3. p. 197. = Hygin. Fab. 130. = *Justin.* l. 2. c. 6. = *Pauf.* l. 1. c. 2. = *Propert.* l. 2. Eleg. 33. v. 29.

[b] *Apollod.* l. 3. p. 197.

[c] Id. ibid. = *Hygin.* Fab. 130.

[d] *Plin.* l. 7. sect. 57. p. 415.

Pline fait cet EUMOLPE, Athénien, mais à tort. Il étoit originaire de Thrace, d'où il vint s'établir à Athènes. Voyez *Strab.* l. 7. p. 494.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Athéniens. A tous égards, elle ne me paroît nullement fondée.

La plus grande partie des Auteurs anciens s'accorde à rapporter la découverte de la vigne à Bacchus. Ils reconnoissent, il est vrai, plusieurs personnages qui ont porté ce nom, néanmoins il n'y en a aucun qui n'ait passé pour fils de Jupiter. On devroit donc faire remonter les premieres connoissances que la Gréce a eues sur l'art de faire le vin, aux siécles où les Titans ont régné dans cette partie de l'Europe; & je pense en effet que la culture de la vigne a pû s'introduire chez les Grecs sous la domination de ces Princes. Mais il en aura été de cette connoissance comme de plusieurs autres qui s'abolirent dans les troubles & dans la confusion, que l'extinction de la famille des Titans & la destruction de leur Empire occasionnerent dans la Gréce.

J'ai déja dit que quelques tems après cet événement, des conducteurs de nouvelles colonies avoient reporté dans la Gréce les arts sous les auspices des Dieux honorés dans les pays d'où ils venoient: fondé sur ce principe, je

conjecture que la Béotie a été le premier canton de la Gréce où la culture de la vigne ait été renouvellée. Cadmus à la tête d'une colonie Phénicienne, s'y établit 1519 ans avant l'Ere Chrétienne. Ce Prince avoit appris dans ses voyages l'art de planter la vigne. Il en fit part à ses sujets, & établit en même tems le culte de Bacchus, à qui la tradition des peuples de l'Orient faisoit honneur de la découverte du vin. Tout semble favoriser ce systême. Les Grecs disoient que leur Bacchus étoit issu de Jupiter & de Sémélé fille de Cadmus. Hérodote nous donne l'explication de cette fable en nous apprenant que ce Prince introduisit dans la Gréce le culte de Bacchus [a]. Je crois cependant, par les raisons que j'ai déja expliquées, que Cadmus ne fit que l'y renouveller.

Les Grecs avoient des pratiques très-singulieres pour faire leur vin. Après avoir coupé les raisins, ils les exposoient pendant dix jours au soleil & à la fraîcheur de la nuit. Ils les mettoient ensuite à l'ombre pendant cinq

[a] L. 2. n. 49.

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

jours, & le sixiéme ils les fouloient [a]. Cette méthode étoit, comme on voit, très-longue & très-embarrassante. Difficilement pouvoit-on faire à la fois une grande quantité de vin. Il falloit un terrein considérable pour étendre & exposer au soleil la quantité de grappes suffisante pour faire, par exemple, dix piéces de vin. Il ne falloit pas un espace moins étendu, & il falloit encore plus de précautions pour faire ensuite sécher à l'ombre ces mêmes grappes. Toutes ces façons étoient sujettes à bien des inconvéniens. Le vin alors devoit être fort cher dans la Gréce, quoiqu'on y en recueillît beaucoup. On en juge ainsi par les épithètes qu'Homère donne à plusieurs de ces contrées.

Les Grecs ne gardoient point leurs vins dans des tonneaux. L'invention utile de ces vaisseaux de bois si commodes leur étoit inconnue. Ils mettoient leurs vins dans des outres, & plus communément dans de grands

[a] *Odyss.* l. 7. v. 122, &c. = *Hesiod.* Oper. v. 611, &c. = Voyez les Notes de Mad. Dacier sur le 7me. livre de l'Odyssée, p. 160.

vases

vases de terre cuite [a]. Athènes étoit particuliérement renommée pour la fabrique de ces sortes de vaisseaux [b]. Mais cet usage de conserver le vin dans des vases de terre exposés à se briser, ou dans des sacs de peau, sujets à contracter de mauvaises odeurs, ou à se découdre, rendoit alors le transport des vins plus difficile, & la garde moins sûre qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le vin, si l'on en croit quelques Auteurs, ne fut pas le seul présent que Bacchus fit aux Grecs. A l'exemple d'Osiris, il leur apprit à composer avec de l'eau & de l'orge une boisson qui, pour la force & la bonté, approchoit du vin [c]. Ovide en parlant de la rencontre que Cérès, épuisée de lassitude, fit d'une vieille femme nommée Baubo, dit que la Déesse lui ayant demandé de l'eau, la vieille lui présenta une liqueur composée avec du grain rôti [d]. Il paroît que les Auteurs que je cite, ont voulu désigner la bierre; mais

[a] *Odyss.* l. 9. v. 196. = *Iliad.* l. 9. v. 465. = *Herod.* l. 3. n. 6. = *Diod.* l. 5. p. 380. = *Plin.* l. 35. sect. 46. p. 711.

[b] Voyez *Casaub.* not. in *Athen.* l. 1. c. 22. p. 65.

[c] *Diod.* l. 4. p. 248.

[d] Metam. l. 5. v. 449, &c.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

on peut douter que la connoissance de cette boisson ait été aussi ancienne dans la Gréce qu'ils le disent. Homère n'en parle jamais. Est-ce à dessein ? Ou plutôt ne seroit-ce pas une marque que, de son tems, la bierre n'étoit pas encore en usage ?

ARTICLE TROISIEME.

De l'Art de faire l'Huile.

J'AI cru devoir refuser aux Athéniens l'honneur d'avoir communiqué à toute la Gréce le labourage & la culture de la vigne. Je n'en dirai pas autant de tout ce qui concerne la plantation des oliviers & l'art de tirer l'huile de leur fruit. L'Attique paroît avoir été incontestablement le premier canton de la Gréce où cette partie de l'agriculture ait été connue [a]. Les Athéniens en furent redevables à Cécrops. Ce Prince sortoit de Saïs [b], ville de la basse Egypte, où la culture de l'olivier faisoit la principale occupation

[a] *Herod.* l. 5. n. 82. = *Ælian.* Var. Hist. l. 3. c. 38. = *Justin*, l. 2. c. 6.

[b] *Diod.* l. 1. p. 33.

des habitans [a]. Cécrops qui trouva le terroir de l'Attique très-convenable à cette espéce d'arbres, eut soin d'en faire planter [b]. Le succès répondit à son attente. Athènes en peu de tems devint fameuse par l'excellence de son huile. C'étoit même anciennement le seul endroit de la Gréce où l'on trouvât des oliviers [c].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

L'antiquité croyoit être redevable à Minerve de la découverte de cet arbre [d]. Aussi cette Déesse étoit-elle particuliérement révérée à Saïs [e]. La culture de l'olivier fut donc apportée dans la Gréce sous les auspices de Minerve. Cécrops, en faisant part de cette connoissance aux habitans de l'Attique, eut soin d'établir en même tems le culte de cette Déesse [f]. La fête de Minerve étoit célébrée à Athènes [g] de la même maniere qu'à Saïs [h], en allumant une quantité innombrable de lampes.

Les Grecs ont débité bien des fa-

[a] *Herod.* l. 2. n. 59 & 62.

[b] *Syncell.* p. 153. B.

[c] *Herod.* l. 5. n. 82.

[d] *Virgil.* Georg. l. 1. v. 18. = *Diod.* l. 5. p. 389.

[e] *Herod.* l. 2. n. 59 & 62. = *Cicero.* de Nat. Deor. l. 3. n. 23. t. 2. p. 506.

[f] *Pauf.* l. 1. c. 27. l. 2. c. 36. = *Eufeb.* Præp. Evang. l. 10. c. 9. p. 486.

[g] *Marsh.* p. 128.

[h] *Herod.* l. 2. n. 62.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la Royauté chez les Hébreux.

bles sur tous ces événemens. Ils contoient que Minerve & Neptune étoient entrés en dispute sur l'honneur de donner un nom à la ville d'Athènes. Il fut question de terminer ce différend : les uns disent qu'on s'en rapporta à Cécrops [a] ; d'autres, que l'Oracle ordonna d'assembler tout le peuple [b] ; quelques-uns enfin [c], que les douze grands Dieux furent choisis pour juger de la dispute. Quoi qu'il en soit, il fut réglé que celle des deux Divinités qui produiroit l'invention la plus utile, donneroit son nom à la ville qu'on fondoit. Neptune d'un coup de trident fit sortir le cheval d'un rocher ; Minerve, en frappant la terre de sa lance, en fit sortir l'olivier ; cette production lui adjugea la victoire. L'explication de cette fable n'est pas difficile à pénétrer.

Il paroît que ce ne fut pas sans quelque difficulté que Cécrops engagea les habitans de l'Attique à s'adonner à la culture des oliviers. L'établissement du culte des Dieux étoit alors très-intimement lié avec l'établissement des arts

[a] *Euseb.* Chron. l. 2. p. 75.

[b] *Varro* apud August. de Civit. Dei. l. 18. Chapitre 9.

[c] *Apollod.* l. 3. p. 193

pour qu'on pût recevoir l'un sans l'autre. Adopter le culte de Minerve, c'étoit déclarer qu'on vouloit s'adonner aux arts dont cette Déesse passoit pour l'inventrice. Les anciens habitans de l'Attique, profitant du voisinage de la mer, s'étoient habitués à la piraterie : Neptune en conséquence étoit leur Divinité tutélaire. Une partie s'opposa donc aux nouveaux établissemens de Cécrops; il vouloit changer l'ancienne maniere de vivre. Ce Prince trouva cependant le moyen de gagner le plus grand nombre des habitans, & la pluralité des suffrages fit donner au culte de Minerve, c'est-à-dire, à l'agriculture, la préférence.

On reconnoît encore dans les circonstances de cette fable cet esprit de vanité qui, dans les tems postérieurs, avoit porté les Grecs à inventer les fictions les plus extraordinaires pour rapporter à leurs Dieux l'invention & la connoissance de tous les arts. Ils les avoient reçus de leurs premiers Souverains, qui sortant de pays policés, avoient apporté dans la Gréce des découvertes oubliées ou inconnues jusqu'à leur arrivée. Ils avoient introduit en même

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

tems le culte des Dieux qui étoient censés les auteurs de toutes ces inventions : on confondit insensiblement l'histoire & les motifs de ces établissemens. Les Grecs naturellement vains, & amateurs du merveilleux, brouillerent les idées & obscurcirent la tradition, pour attribuer aux Divinités qu'ils s'étoient créées, la découverte de tous les arts.

J'ai parlé dans la premiere Partie de cet Ouvrage des différentes pratiques inventées originairement pour s'éclairer pendant la nuit. On a vû que le plus ou le moins d'industrie dans les moyens que les hommes ont imaginés pour remédier à l'obscurité des ténebres, distinguoit les peuples barbares des nations policées. Si cette proposition est vraie, on peut dire qu'à cet égard les Grecs des siécles héroïques ne différoient point des peuples dont nous nous formons l'idée la plus désavantageuse. Leur peu d'industrie ne leur avoit pas encore permis de se procurer aucun des moyens propres à s'éclairer facilement & commodément pendant la nuit.

Les Grecs n'ignoroient pas alors

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem^t. de la Royauté chez les Hébreux.

l'art de faire de l'huile; cependant ils n'avoient pas l'usage des lampes : ils connoissoient également la cire & le suif; mais ils n'avoient pas trouvé le secret d'en tirer la principale utilité. Ces peuples, aux tems dont je parle, ne s'éclairoient qu'à la lueur des brasiers qu'on allumoit dans les appartemens [a] : les Princes, & ceux qui se picquoient de délicatesse, brûloient des bois odoriférans [b]. Virgile s'est conformé à l'usage de ces anciens tems, lorsqu'il dit que Circé faisoit brûler du cédre pour s'éclairer [c].

A l'égard des torches dont il est souvent parlé dans Homère, c'étoient des morceaux de bois fendus en long qu'on portoit à la main lorsqu'on vouloit aller la nuit d'un lieu dans un autre [d]. J'ai fait voir dans la premiere Partie l'ancienneté & l'universalité de cette pratique [e] : j'ajouterai que probablement on employoit pour cet usage des bois résineux.

[a] *Odyss.* l. 6. v. 305. l. 18. v. 306, &c. l. 19. v. 63, &c.

[b] *Odyss.* l. 5. v. 59 & 60.

[c] *Urit odoratam nocturna in lumina cedrum.* Æneid. l. 7. v. 13.

[d] *Odyss.* l. 18. v. 309, 310 & 316.

[e] Tome I. Liv. II. Chap. I. Art. IV. p. 241 & suiv.

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

Homère, à la vérité, s'est servi dans une seule occasion d'un terme qui pourroit d'abord donner à penser que les Grecs connoissoient les lampes dès les tems héroïques. Il raconte dans l'Odyssée que Minerve prit un vase d'or pour éclairer Ulysse [a]: mais il est plus que probable que ce vase n'étoit point une lampe. En effet, il n'est jamais parlé dans ce Poëte de rien qui ait rapport à ces sortes de machines: on voit au contraire que dans toutes les occasions où il auroit pû placer des lampes, il ne parle que de torches ardentes. Aussi le Scholiaste croit-il que le mot dont Homère s'est servi pour désigner le vase porté par Minerve doit s'entendre d'une gaîne d'or dans laquelle on avoit inséré une torche [b]. Je penserois plutôt qu'il s'agit d'une espéce de réchaud dans lequel on mettoit des morceaux de bois qui rendoient un feu vif & clair. Les Turcs se servent encore aujourd'hui pour s'éclairer de machines à peu-près semblables [c].

[a] L. 19 v. 34.

[b] Ad *Odyss.* l. 19. v. 34.

[c] Trév. Mars 1721. p. 373.

Homère ne désigne point ce que Minerve prit pour éclairer Ulysse, autrement que par le mot λύχνον; il est certain

Quoi qu'il en soit, on peut assurer qu'il n'est jamais parlé dans Homère d'huile, de cire ni de suif, pour s'éclairer. Les Grecs ne se servoient aux tems héroïques du suif, ou, pour parler plus juste, de la graisse que pour frotter & amollir les matieres que le tems avoit endurcies [a]. A l'égard de la cire, quoiqu'ils la connussent, ils l'employoient à tout autre usage qu'à la brûler (1). Pour l'huile, ils ne s'en servoient incontestablement que pour s'oindre & se frotter. J'avoue que les lampes étant aussi anciennes dans l'Asie & dans l'Egypte, qu'on l'a vû [b], il est assez étonnant que la connoissance n'en fût pas

que dans les siécles postérieurs on a entendu constamment par λύχνος, une *lampe*; mais je ne pense pas que dans Homère, ce mot doive avoir la même signification; car il ne parle jamais d'huile pour s'éclairer. Je penserois donc que λύχνος, dans ce passage désigne une espéce de réchaud, où l'on mettoit de petits morceaux de bois enflammés. C'est la seule fois au surplus que le terme de λύχνος, se trouve dans Homère.

[a] Voyez *Odyss.* l. 21. v. 178, *& suiv.*

(1) On enduisoit de cire les vaisseaux, les tablettes de bois pour écrire, &c. La seule fois qu'il en soit parlé dans Homère, c'est à l'occasion d'Ulysse que ce Poëte dit s'être servi de cire pour boucher les oreilles de ses compagnons, afin de les empêcher d'entendre la voix des syrênes. *Odyss.* l. 12. v. 173.

[b] Premiere Partie Tome I. Liv. II. Chap. I. Art. IV. p. 241 *& suiv.*

IIe. PARTIE.

Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

encore passée chez les Grecs au tems de la guerre de Troye, mais leur ignorance à cet égard n'en est pas moins certaine.

ARTICLE QUATRIEME.

De la Culture des Arbres fruitiers.

ON NE PEUT pas douter que les Grecs ne se soient adonnés très anciennement à la culture des Arbres fruitiers; les figues & les poires paroissent avoir été les premieres espéces de fruits qu'ils ayent connus [a]: on peut y ajouter les pommes. On voit en effet des figuiers, des poiriers & des pommiers dans la description qu'Homère fait du verger de Laërte [b] pere d'Ulysse. Les figues particulierement étoient regardées comme le premier aliment d'un goût agréable dont les Grecs eussent usé [c]. Les différentes traditions que ces peuples débitoient sur l'époque à la-

[a] *Ælian.* Var. Hist. l. 3. c. 39. = *Plut.* l. 2. p. 303. A.

[b] *Odyss.* l. 24. v. 337, &c.

[c] *Athen.* l. 3. c. 2. p. 74.

quelle ils avoient connu ce fruit, prouvent, comme je l'ai déja dit, que les premieres connoiſſances de l'agriculture étoient fort anciennes dans la Gréce; mais que cet art y avoit ſouffert des interruptions. Les uns en effet rapportoient la connoiſſance du figuier à Bacchus [a], & plaçoient cet événement ſous Pandion I. [b], qui régnoit à Athènes 1463 ans avant Jeſus-Chriſt. D'autres en faiſoient honneur à Cérès [c], dont on fixe l'arrivée dans la Gréce au regne d'Erechtée [d] 1426, ans avant l'Ere Chrétienne. Mais, ſuivant une autre tradition, les Grecs avoient connu le figuier bien auparavant ces époques. Cette tradition portoit que Sycée, un des Titans, fils de la Terre, étant pourſuivi par Jupiter, cette mere tendre avoit fait ſortir le figuier de ſon ſein pour ſervir d'aſyle & de nourriture en même tems à ce fils bien-aimé [e].

Toutes ces variations font voir que les Grecs avoient reçu quelques connoiſſances de l'agriculture ſous la do-

[a] *Athen.* l. 3. c. 5. p. 78.
[b] *Apollodor.* l. 3. p. 197.
[c] *Pauſ.* l. 1. c. 37. p. 89.
[d] Marm. Oxon. Ep. 12.
[e] *Athen.* l. 3. c. 5. p. 78.

mination des Titans. Les troubles qui s'éleverent à la mort de ces Princes, firent négliger la culture de la terre que de nouvelles colonies sorties d'Egypte & de Phénicie remirent en honneur dans la Gréce, vers le commencement des siécles que nous parcourons présentement.

On ne peut entrer dans aucun détail sur la maniere dont les Grecs cultivoient les Arbres fruitiers aux tems héroïques. Rien ne sçauroit nous en instruire : je pense qu'ils étoient alors fort ignorans dans cette partie de l'agriculture. On n'avoit pas encore songé à la réduire en préceptes. Je crois avoir suffisamment prouvé ailleurs que l'art de greffer étoit alors absolument inconnu [a]. Aux preuves que j'en ai données, on peut ajouter la réflexion qu'Hésiode faisoit à l'égard des oliviers. Cet Auteur, au rapport de Pline [b], disoit que jamais homme n'avoit vu le fruit d'olivier qu'il eût planté; marque que de son tems les Grecs entendoient encore très-peu la culture des Arbres fruitiers.

[a] Voyez *suprà*, Chap. 1er. p. 177.

[b] L. 15. sect. 1. p. 732.

II[e]. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissem[t]. de la Royauté chez les Hébreux.

J'obſerverai encore au ſujet des figuiers, que l'arbre auquel on donnoit ce nom dans la Gréce n'étoit pas de la même eſpéce que celui qui croît dans nos climats. Cette ſorte de figuier eſt beaucoup plus fertile que les nôtres [a]; mais ſes fruits ne peuvent venir en maturité qu'après avoir été piqués par des inſectes qui s'engendrent dans le fruit d'une eſpéce de figuier ſauvage, appellé par les Anciens *Caprificus.* Auſſi avoit-on grand ſoin d'en planter à côté des figuiers domeſtiques [b]. Cet uſage ſe continue encore aujourd'hui dans les Iſles de l'Archipel [c]. Il s'en faut de beaucoup au ſurplus, que ces ſortes de figues ſoient comparables aux nôtres pour la bonté & la délicateſſe [d].

Je crois pouvoir joindre à cet article quelques autres pratiques qui ont aſſez de rapport à l'Agriculture, priſe dans l'idée générale des productions & des travaux de la campagne.

Les Arts les plus communs & les

[a] *Tournefort*, Voyage du Levant, t. 1. p. 340.

[b] *Ariſt.* Hiſtor. Animal. l. 5. c. 32. p. 857. = *Theophraſt.* de Cauſ. Plant. l. 2. c. 12. p. 246. = *Plin.* l. 15. ſect. 21. p. 747. = *Athen.* l. 3. c. 4. p. 76 & 77.

[c] *Tournefort*, loco cit. p. 338, &c.

[d] Ibid. p. 340.

IIe. PARTIE.
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt. de la Royauté chez les Hébreux.

plus ordinaires ne sont certainement pas les moins utiles. Strabon, parlant des anciens Habitans de la grande Bretagne, observe que ces Peuples qui avoient beaucoup de troupeaux, ne connoissoient pas l'art de faire cailler le lait & de le réduire en fromage. Il donne, avec grande raison, ce fait comme une marque de la grossiereté & de l'ignorance de cette nation [a]. Les Grecs dans les siécles que nous parcourons présentement n'étoient pas aussi dépourvus de connoissances. Ils étoient instruits de l'art de faire des fromages. Homère en parle souvent [b]. Les Grecs prétendoient être redevables de cette connoissance à Aristée roi d'Arcadie [c]. Il leur avoit, dit-on, encore appris l'art d'élever les abeilles & de mettre leur miel à profit [d]. Je douterois assez de ce dernier fait. Il paroît qu'aux tems héroïques on ne connoissoit pas encore dans la Gréce l'usage des ruches. On peut le conjecturer d'après un passage où Homère compare l'armée des Grecs

[a] L. 4. p. 305.
[b] *Iliad.* l. 11. v. 638. = *Odyss.* l. 7. v. 225.
[c] *Justin*, l. 13. c. 7. Aristée avoit épousé Autonoé, fille de Cadmus. *Hesiod.* Theog. v. 977. = *Diod.* l. 4. p. 324.
[d] *Diod. Justin.* locis cit.

à un essain d'abeilles. Il fait sortir cet essain non pas d'une ruche, mais du creux d'un rocher[a].

IIe. PARTIE. Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissemt, de la Royauté chez les Hébreux.

[a] *Iliad.* l. 2. v. 87, &c. On trouve à la vérité dans Hésiode, Theogon. v. 594 & 598. ces mots σμῆνος & σίμβλος, employés par la suite à désigner les ruches où les abeilles font leur miel. Mais indépendamment de ce que ces deux mots ne se trouvent point dans Homère, & qu'on a plusieurs raisons pour croire Hésiode postérieur à ce Poëte, je ne voudrois pas même conclure des paroles d'Hésiode, que les Grecs connussent de son tems l'art de rassembler les abeilles dans des ruches. Si cette pratique eût été connue dans les siécles où Hésiode écrivoit, il en auroit vraisemblablement donné quelques préceptes, comme Virgile l'a fait dans ses Géorgiques.

FIN DU TOME TROISIEME.

